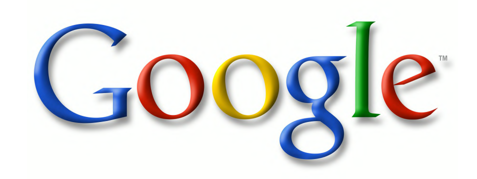



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

APPENDICE DU TOME DOUZIÈME

ADDITIONS ET CORRECTIONS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS

ET AUGMENTÉE
de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

APPENDICE DU TOME DOUZIÈME

ADDITIONS ET CORRECTIONS

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1862

AVERTISSEMENT.

Un supplément si étendu après un si copieux commentaire pourrait bien surprendre et donner d'abord une fâcheuse idée de notre attention et de notre exactitude. Mais, on le verra, ce qui a grossi les pages suivantes, c'est bien moins le nombre de nos fautes ou de nos oublis, que la production de documents originaux, de pièces justificatives, de renseignements venant un peu tard, mais dont l'intérêt ne nous paraît pas douteux. Nous avons d'ailleurs tenu note bien fidèle des erreurs et lacunes découvertes soit par nous-mêmes, soit par d'autres, et nous les corrigeons ici ou les comblons, ne négligeant, des inévitables fautes d'impression, que celles qui ne sauraient vraiment faire tort au texte et tromper le lecteur. La liste de ces corrections, de ces additions nécessaires, n'est pas bien longue, vu l'étendue de l'ouvrage; toutefois elle l'est trop encore à notre gré, et nous nous doutons bien qu'elle n'est pas complète. Nous l'avouons cependant, le chagrin qu'elle nous donne à relire et à imprimer est quelque peu diminué à l'idée d'une autre liste, que nous n'avons point envie de dresser, mais qui, si nous ne nous flattons, serait beaucoup plus longue, celle des améliorations qui distinguent l'édition nouvelle.

Maintenant que le commentaire est achevé et revu, nous conviendrons que nous avons été tentés plus d'une fois de le faire plus court, de le moins encombrer de renvois aux textes, de preuves généalogiques surtout : nous aurions volontiers débarrassé certaines notes d'un échafaudage dont notre œil aussi, comme celui de plus d'un lecteur, a été offusqué. Mais nous voulions prendre nos précautions contre nous-mêmes, et répondre, en évitant autant qu'il était possible toute discussion, aux doutes qu'a dû faire naître assez souvent, sur des points de plus ou moins de conséquence, sur l'identité de quelques personnes par exemple, la comparaison de ce que nous disions avec ce qu'avaient dit et continuaient de répéter d'autres éditeurs ou commentateurs.

Ce n'est jamais sans dépit qu'on s'aperçoit des inadvertances qu'un peu plus de soin encore aurait prévenues; des méprises qu'avec une persévérance plus opiniâtre ou plus de bonheur dans les recherches on aurait évitées. Parmi nos fautes et omissions, il y en a quelques-unes toutefois dont nous avons été vite consolés, dont même nous

étions près de nous savoir gré, tant nous a paru précieuse la collaboration volontaire de ceux qui nous les ont signalées, tant nous avons été touchés des sentiments que plusieurs personnes en ont pris occasion de nous exprimer et dont leurs communications suffisaient à nous prouver la sincérité. Nous avons déjà, au tome XI, remercié MM. Rouard, Paul Lacroix, Rathery, de Boislisle[1]. A leurs noms, que nous devons mentionner de nouveau au sujet de nos additions et corrections, nous joignons ici avec reconnaissance, sans être bien sûrs de ne pas commettre involontairement quelque oubli, ceux de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, de MM. Cournot, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, Ravenel, de la Bibliothèque impériale, Collet, ancien inspecteur de l'Académie de Paris, de Coëtlogon, Marion, professeur au lycée de Montpellier, Gaudin, bibliothécaire adjoint de la même ville, Defrémery, professeur suppléant au Collége de France, Margry, conservateur adjoint des archives de la marine. Au reste, pour tous les compléments d'information et tous les redressements de quelque importance, nous avons eu soin de dire, dans les notes mêmes qui les contiennent, à qui nous en avions l'obligation.

MM. les éditeurs ont dit dans l'*Avertissement* du premier volume ce qu'ils attendaient du zélé concours de M. Desfeuilles. Il a, jusqu'au bout de la tâche, par sa vigilante attention et ses soins intelligents, répondu à leur attente, et il a tout spécialement sa bonne et grande part dans ce dernier supplément d'*Additions et Corrections*.

A la fin de ce petit volume complémentaire nous donnons un opuscule de Mme de Simiane, demeuré inconnu jusqu'ici, et découvert tout récemment dans la Bibliothèque d'Aix par M. Rouard; quelques poésies, italiennes et françaises, qui sont des hommages rendus à Mme et à Mlle de Sévigné par leurs contemporains; et enfin sept nouvelles lettres : une de Charles de Sévigné, communiquée encore par M. de Boislisle; cinq adressées à Charles de Sévigné, que nous avons trouvées aux archives du ministère de la marine; une du comte de Grignan, qui a été publiée dans la *Revue nobiliaire*.

1. M. de Boislisle, à qui nous devons, comme nous l'avons dit, la connaissance des documents relatifs à la femme de Charles de Sévigné qui nous ont été communiqués par M. le marquis de Chabrillan, a en outre recueilli pour nous, dans un récent voyage, plusieurs pièces relatives à la famille de Sévigné, que nous plaçons parmi les annexes de la *Notice biographique*. Elles ont été trouvées par lui dans divers dépôts publics de Bretagne.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME I.

NOTICE SUR MADAME DE SÉVIGNÉ.

Page 9, lignes 2 et 3 du second alinéa, aux mots : « il avait épousé Marie de Coulanges, » ajoutez en note : « M. Jal (*Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, p. 1130, article *Sévigné*) donne l'acte de mariage du baron de Chantal et de Marie de Coulanges : « Ledit « jour (7e mai 1623) fut publié le premier ban d'entre messire Celse-« Benigne de Rabutin, seigr et baron de Chantal, Barbilly (*sic*), « Monthalon, etc., et de damlle Marie de Coullanges; le second, « le 14me; fiancés le dict jour et mariés à Sousy par Mr l'Arche-« uesque de Bourges. » M. Jal a relevé cet acte sur les registres de la paroisse Saint-Paul. »

Page 28, note 1, fin, ajoutez un renvoi à l'épître entière donnée aux *Additions et Corrections*[1].

Page 33, terminez la note 4 par un double renvoi : l'un à la pièce justificative no IV *bis*, ajoutée[2] aux notes de la *Notice biographique;* l'autre à la *Généalogie de la maison de Sévigné*[3].

Page 37, note 1, fin, ajoutez : « En relisant le premier de ces passages (celui du 11 décembre 1675), nous avons reconnu que certainement par *ce pays*, ou plutôt par *ce pays-là* (voyez tome IV, p. 269, note 3), Mme de Sévigné entendait, non pas la Bretagne, mais la « bonne ville, » c'est-à-dire Paris, où elle souhaitait que sa fille vînt s'établir auprès d'elle. »

Page 38, ligne 3 (en remontant). — Peut-être avons-nous eu tort, comme M. Livet l'a fait remarquer dans un article de *l'International*

1. Ci-après, p. 164-167. — 2. Ci-après, p. 9. — 3. Ci-après, p. 29.

du 15 mai 1866, de nommer Balzac parmi les familiers de l'hôtel de Rambouillet. « Il n'y parut, dit M. Livet, pas plus de deux ou trois fois en passant. »

Page 54, ligne 12. — Une faute d'impression nous a fait placer en 1652 le duel où périt Sévigné. Les dates données à la page 56 rendent l'erreur évidente. Au lieu de 1652, il faut lire 1651.

Page 60, lignes 7 et 8, « à tous nos D et à tous nos L, » *lisez :* « à tous nos D et à toutes nos L. »

Même page, note 2, ligne 1, « *Lettre* du 17 juillet 1780, » *lisez :* « *Lettre* du 17 juillet 1680 (tome VI, p. 533). » — Dans cette même note nous avons parlé des majuscules D et L que cite Mme de Sévigné, comme celles que sa fille et elle pourraient, si elles voulaient imiter la princesse de Tarente, orner de lacs d'amour. M. Livet, dans l'article mentionné ci-dessus de *l'International*, dit que nous avons cherché bien loin l'explication de ces initiales, qui signifient, selon lui, *Daillon du Lude*. Nous avions nous-même proposé de donner cette signification à la lettre L; et nous avons avoué notre ignorance pour celle de la lettre D. La phrase de Mme de Sévigné nous paraît faite de telle sorte, que les deux majuscules ne sauraient s'appliquer à la même personne, à supposer qu'elles soient les initiales de noms propres. Mais nous eussions fait plus sagement de ne chercher là aucune allusion sentimentale. Les mots *lacs d'amour* sont un terme consacré, désignant des cordons repliés sur eux-mêmes de manière à former un ∞ couché (voyez le *Dictionnaire* de M. Littré), et, par extension, des ornements de calligraphie. Mme de Sévigné et Mme de Grignan écrivaient trop de lettres pour s'amuser, comme la princesse de Tarente, à broder leurs majuscules. Voilà probablement tout ce que signifie le passage dont nous avions hasardé une explication trop subtile. Si au lieu de « faire des lacs d'amour à nos majuscules, » Mme de Sévigné a dit : « faire des lacs d'amour à tous nos D et à toutes nos L, » c'est peut-être que ces lettres prêtaient plus que les autres à la *broderie* de la princesse de Tarente.

Page 79, ligne 1 du second alinéa, aux mots : « Le portrait que Bussy avait fait de sa cousine, » mettez en note un renvoi à la pièce justificative VI *bis* ajoutée [1] aux notes de la *Notice biographique*.

Page 95, ligne 10 (en remontant), aux mots : « Mlles de Mortemart, de Saint-Simon, » ajoutez : « de la Vallière. »

1. Ci-après, p. 11.

Page 103, note 1, ligne 1, « *Lettre à Mme de Grignan*, du 9 août 1670, » *lisez :* « *Lettre à Mme de Grignan*, du 9 août 1671 » (tome II, p. 314).

Page 106, ligne 9 (en remontant), « dissous en 1665, » *lisez :* « dissous en 1664, » et ajoutez un renvoi à la fin de la lettre du 25 décembre 1664 (tome I, p. 480).

Même page, fin du premier alinéa, ajoutez en note : « Le contrat de mariage de François Adhémar de Monteil de Grignan et de Marie-Angélique du Puy-du-Fou de Champagne, daté du 10 juin 1666, se trouve aujourd'hui à l'étude de Me Prestat. — Cette seconde femme de M. de Grignan mourut à Paris le 30 mai 1667 : voyez le *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* de M. Jal, article *Sévigné*, p. 1131. »

Page 127, ligne 10 (en remontant), « l'évêque d'Aix, » *lisez :* « l'archevêque d'Aix. »

Page 128, lignes 19 et 20. — Sans croire qu'il y ait à rétracter ce que nous avons dit de l'intention de Mme de Sévigné de jouer sur le nom des *Forbin*, nous devons cependant faire remarquer qu'au dix-septième siècle leur nom s'écrivait aussi très-souvent *Fourbin*.

Même page, note 1, ligne 3, supprimez les mots : « quand il eut été délivré de l'évêque de Marseille. » L'évêque de Toulon paraît avoir de tout temps secondé l'opposition que l'évêque de Marseille faisait au comte de Grignan : voyez particulièrement tome III, p. 314, note 2.

Page 130, ligne 12, « demander six cent mille livres, » *lisez :* « demander cinq cent mille livres. »

Page 134, ligne 14, aux mots : « sans beaucoup de détails, » ajoutez en note : « Voyez sur les hommages rendus à Mme de Sévigné pendant son premier séjour en Provence, une très-intéressante addition[1] à la note 15 de la page 157 du tome III. »

Page 145, ligne 6. — On peut ajouter à ce que nous avons dit de Saint-Aubin quelques informations recueillies par M. Jal, dans son *Dictionnaire critique*, p. 78, article *Aubin* (*Charles de Coulanges, sieur de Saint-*). Il naquit à Paris, le 23 mars 1616, de Philippe de Cou-

1. Ci-après, p. 63.

langes et de Marie de Bèze (voyez ci-après, p. 27). L'acte de son inhumation, cité par M. Jal, se trouve sur les registres de Saint-Jacques du Haut-Pas, à la date du 19e novembre 1688.

Page 147, fin de la note 3, ajoutez : « D'après les registres du parlement de Bretagne (I, f° 222), Marabotin Corbinelli, de la famille des Corbinelli de Florence, mais dont nous ignorons le degré de parenté, directe ou collatérale, avec notre Corbinelli, s'établit à Nantes, et y reçut des lettres de naturalité en 1536. Il se fit donner par le duc Alexandre de Médicis et par plusieurs gentilshommes de la suite de la Reine une attestation de son origine et de sa noblesse. Moyennant quoi, il obtint une confirmation de cette origine noble et la permission d'acquérir fiefs et seigneuries, par lettres royales données à Paris, au mois de février 1554, enregistrées à Nantes le 27 avril 1555. »

Page 149, lignes 9 et 8 (en remontant). — Nous avons répété après d'autres que « Corbinelli mourut âgé, dit-on, de plus de cent ans. » M. Jal (*Dictionnaire critique*, p. 426, article *Corbinelli*) établit que Jean Corbinelli, celui dont nous avons eu à parler, naquit le 3 février 1622 de Raphaël Corbinelli et de Jeanne Manuelli, et qu'il mourut le 28 juin 1716, c'est-à-dire dans sa quatre-vingt-quinzième année. Cependant dans son acte de décès il est dit qu'il décéda « en sa maison, rue Royale, âgé de cent cinq ans ou environ, » ce qui est, comme le fait remarquer M. Jal, une erreur des registres de la paroisse.

Page 164, note 1, lignes 4 et 5, « M. Sainte-Beuve, juge au tribunal de la Seine, » *lisez* : « M. de Sainte-Beuve, juge au tribunal de la Seine. »

Page 181, lignes 5, 6 et 7 du 3e alinéa, « Une grossesse qui ne fut point heureuse (elle accoucha, au bout de sept mois, d'un enfant qui ne vécut pas) ne lui aurait pas permis de suivre son mari en Provence, » *lisez :* « Une grossesse (elle accoucha le 9 septembre de Pauline) ne lui aurait pas permis de suivre son mari en Provence ; » et ajoutez en note un renvoi au tome III, p. 413 et note 4[1].

Page 213, note 2 (citation sur le Buron), ligne 2, « la province de Vigneux, » *lisez :* « la paroisse de Vigneux. »

1. C'est en février 1676 que Mme de Grignan accoucha d'un enfant qui ne vécut pas : voyez tome IV, p. 364.

Page 216, ligne 4 (en remontant), « pour ne plus retourner en Provence qu'en septembre 1684, » *lisez :* « pour ne plus retourner en Provence qu'en octobre 1688. » C'est ce que nous avons dit plus loin, p. 255.

Page 228, ligne 18, « les procureurs généraux du pays, » *lisez :* « les procureurs du pays. »

Page 235, ligne 3 (en remontant), « rue Saint-Anastase, » *lisez :* « rue Sainte-Anastase. »

Page 254, ligne 4. — M. Jal (*Dictionnaire critique*, p. 1265, article *Vibraye*) cite l'acte de mariage du marquis de Vibraye et de Julie-Françoise de Grignan. Il est daté non du 7, mais du 6 mai 1689. — A l'article *Sévigné*, p. 1131, il nomme Julie-Françoise comme la seule fille que M. de Grignan ait eue de son mariage avec Angélique-Clarisse d'Angennes, ce qui est une erreur. — Les registrès de Saint-Germain l'Auxerrois, qu'il cite au même endroit, font connaître que Julie-Françoise fut baptisée le 26 juillet 1663.

Page 259, lignes 9 et 10 du second alinéa, aux mots : « La nouvelle marquise de Sévigné se nommait Jeanne-Marguerite de Mauron, » ajoutez en note : « Elle avait vingt-quatre ans passés, étant née le 13 décembre 1659. »

Page 284, ligne 2 (en remontant), aux mots : « poussait à la députation Coetlogon son beau-frère, » ajoutez en note : « ou plutôt un protégé (probablement le neveu) de celui-ci : voyez les passages mentionnés à la *Table analytique*, tome XII, p. 98, lignes 1 et suivantes. »

Page 294, lignes 20 et suivantes, « Tombée en enfance depuis plus de *deux* ans, elle (*Mme de Lavardin*) mourut le 12 *mai* 1694. Peu de jours *avant, le* 4 *mai*, Mme de Sévigné avait quitté Paris et avait été rejoindre en Provence Mme de Grignan, etc., » *lisez :* « Tombée en enfance depuis plus de trois ans, elle mourut dans les derniers jours d'avril ou les tout premiers de mai 1694. Peu après, le 11 mai, Mme de Sévigné quitta Paris et alla rejoindre, etc., » et ajoutez un renvoi au tome X, p. 151, notes 2 et 3.

Page 304. — Terminez la note 2 par un renvoi à la pièce justificative n° XII, ajoutée [1] aux notes de la *Notice biographique*.

1. Ci-après, p. 20.

Même page, lignes 5 et 4 (en remontant), aux mots : « Dans une cellule de séminariste, » ajoutez en note : « Voyez cependant tome XI, p. LIII et note 4. — Les exécuteurs de son testament (il l'avait fait le 29 septembre 1711) furent M. d'Harouys, maître des requêtes, et Mre Charles de Combes, prêtre de l'Oratoire, supérieur du séminaire de Saint-Magloire. »

Même page, avant-dernière ligne, « Sa veuve (*de Charles de Sévigné*) vivait encore en 1733, » *lisez :* « Sa veuve lui survécut plus de vingt-quatre ans ; elle mourut à Paris le 29 avril 1737, dans une maison du faubourg Saint-Jacques appartenant à l'abbaye du Val-de-Grâce. » — Supprimez tout le reste de l'alinéa (finissant avec la troisième ligne de la page 305), et ajoutez en note : «Voyez les pièces justificatives nos XIII et XIII *bis*, ajoutées[1] aux notes de la *Notice biographique*. — Au mois de décembre 1733 elle avait été atteinte de paralysie sur la main droite. — Avant de venir occuper la maison des dames du Val-de-Grâce[2], la marquise de Sévigné passa plusieurs années dans le couvent des Feuillantines (voyez tome XI, p. LXXVII, fin de la note 1). Dans un premier testament olographe, du 18 juillet 1721, elle avait même demandé à ces religieuses d'être *enterrée comme elles et parmi elles ;* mais par un codicille du 14 août 1729 elle révoqua ce vœu. — L'exécution de son testament de 1721 était confiée à Guillaume-François du Gué de Bagnols, maître des requêtes honoraire. Elle laissait sa succession dans l'ordre naturel, exprimant seulement le désir que son frère, s'il la devait recueillir, la conservât à ses enfants. Entre autres legs se trouve celui de sa pendule à Mlle de Grignan. — Un second testament, dicté le 26 janvier 1735, ne changea rien d'essentiel aux actes qui l'avaient précédé. »

Page 305, terminez la note 1 par un renvoi à la pièce no XIV, ajoutée[3] aux notes de la *Notice biographique*.

Page 305, ligne 12 du second alinéa, aux mots : « Sa veuve (*du marquis de Grignan*) vécut dans la plus sainte retraite, » ajoutez en note : « Elle mourut à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1736 : voyez tome XI, p. 261. »

Page 313, lignes 5 et 6, aux mots : « Il mourut dans la nuit du 30 au 31 décembre 1714, » mettez en note un renvoi aux pièces

1. Ci-après, p. 22 et p. 23.
2. On a conservé le bail qu'elle en passa moyennant 612 ₶ par an ; il est daté du 19 mars 1735, mais peut-être n'est-ce qu'un renouvellement.
3. Ci-après, p. 23.

justificatives n[os] XV, XV *bis* et XV *ter*, ajoutées[1] aux notes de la *Notice biographique*.

Page 314, lignes 12 et 13, aux mots : « dame de compagnie de la duchesse d'Orléans, » ajoutez en note : « On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 8 mars 1718 : « Madame la duchesse d'Orléans « a pris Mme de Simiane pour être auprès d'elle comme une de ses « dames ; ainsi elle en a présentement cinq. »

Même page, lignes 14 et 15, « Mademoiselle de Valois,... qui allait épouser le duc de Modène, » *lisez :* « Mlle de Valois,... qui allait épouser le prince héréditaire de Modène. »

Page 316, fin, ajoutez un renvoi à la notice donnée ci-après, p. 35, sur la descendance de Mme de Sévigné.

Page 324, note 1, fin, ajoutez : « Il est bien probable cependant que Bussy fit lire ce portrait à sa cousine avant l'envoi de son *Histoire généalogique* complète : voyez l'allusion qu'il y fait ou plutôt la phrase qu'il en cite dans sa lettre du 16 août 1674, tome III, p. 413. »

Page 325, à la suite de la note IV de la *Notice biographique*, intercalez la note suivante, se rapportant à la fin du premier alinéa de la page 33 de cette *Notice :*

IV *bis*. — Page 33.

Lettres d'érection d'un comté en faveur de Regnaud, Renault ou René de Sévigné Montmoron[2].

(Extrait des registres du parlement de Bretagne pour l'année 1657.)

LOUYS, par la grace de Dieu, etc.... Desirant à l'imitation des Roys nos predécesseurs distinguer d'auecq le commun ceux d'illustres familles qui tirent esclat non seullement de leur sang, mais aussy de

1. Ci-après, p. 24 et p. 26.
2. Oncle, à la mode de Bretagne, du mari de Mme de Sévigné (comme fils d'un frère puîné de son grand-père paternel), et père du comte Charles de Montmoron, dont il est maintes fois parlé dans la *Correspondance :* voyez tome II, p. 423, note 3 ; tome X, p. 104, note 4, et les Additions et Corrections faites * à ces deux notes des tomes II et X.

* Ci-après, p. 58 et p. 122.

leur propre vertu, en les éleuant aux grandes charges et dignittés, et encore de décorer de tiltres et degrez d'honneur leurs maisons et seigneuryes pour perpetuelle memoire à la posterité de la satisfaction que nous auons de leurs genereuses actions, telles qu'elles se rencontrent en la personne de notre amé et feal conseiller ordinaire en nos conseils Regnaud de Seuigné sieur de Monmoron, du Coudray, Chemeré, la Guinbergere, le Pont Rouault, Laboissiere, et doyen des conseillers de nostre cour de parlement de Bretaigne, en laquelle il nous rend seruice et au publicq depuis quarante deux ans, à l'imitation de Gilles de Seuigné son pere, qui auoit exercé mesme charge l'espace de trente ans, et de ceux de ses predecesseurs qui ont fait profession des armes, notamment Jamet de Seuigné, lequel en consideration de ses grands seruices fut honoré par un duc de Bretaigne de la qualitté de cheuallier en l'an mil deux cents cinquante un, laquelle sa posterité a toujours conseruée jusques apresent et appres luy Guillaume de Seuigné quatriesme[1] du nom, chambellan du duc Jan sixiesme, qui meritta aussy de sa recongnoissance l'erection de sa terre et seigneurye de Seuigné en tiltre de banniere par lettres patentes de l'an mil quattre cents quarante, et appres luy ses successeurs se maintinrent auecq tant de splendeur dans les plus considerables emplois et dans l'estime de leurs souuerains, que Guillaume cinquiesme du nom ayant souffert la ruine de son chasteau de Seuigné pour auoir esté affectionné au bien de la prouince, le duc François voulut l'en recompenser des pertes qu'il auoit receues en la démollition de son dict chasteau, qui estoit des plus considerables de la prouince, pour estre designé de grande extraction atteignant de lignaige à plusieurs barons, qu'ils estoient seigneurs bannerets, qu'ils tenoient en moyen sept cheualleryes, qu'ils auoient esté touiours en guerre contre les Anglois et qu'ils auoient recous de leurs mains le seigneur de Laual, ce qui les auoit faict recepuoir dans les alliances des plus illustres maisons, comme d'Assigné, de Chasteaugiron, de Meslon, de Malestroit, de Monmorency, de Treal, de Champaigne, du Bellay, de Baranton, du Quellenec, de Vasse (*Vassé*), de Rabutin, par le moyen desquelles ils ont eu l'honneur de toucher aussy d'alliance les mais[ons] de Champaigne (*Champaigné*), de Bretaigne, de Vandosme, de Brienne, de Vittré, de Monfort, de Rohan, de Surgeres, du Chastel, de Quebriac, du Pont, de Gondy, de Clermont; de par les filles, celles de Duguesclin, de Beaumanoir, d'Espinay, de Busson, du Gué, de Chasteaubriant, de Guemadeuc, et autres belles actions desquels (*sic*) voulons recompenser dans la personne dudict Regnaud de Seui-

1. Il y a *quatorziesme* dans la copie d'après laquelle nous donnons ces ettres d'érection; mais il faut lire *quatriesme* : voyez ci-après, p. 31.

gné et recognoistre les seruices qu'il nous a rendus, desirant l'honorer du tiltre et qualitté qui est deub à son ancienne noblesse, considerant que sa dicte terre et seigneurye de Monmoron, mouuante de nous à cause de nostre baronnye de Foulgères, est de grande estandue de domaines, fieffs et seigneuryes, dont despend le bourg de Romazy auecq haute, moyenne et basse justice, decorée de grands bois et estangs, et à cause de laquelle les pocesseurs sont fondateurs et ont tous les droicts honorificques et preminances dans l'eglise de Romazy, etc.... la terre de la Chesnaye dans la parroisse de Sens, où il reste encore des vestiges d'un ancien chasteau qui appartenoit à Bertrand Duglesquin (*sic*) connestable de France, que les dictes seigneuryes ont plein droict de haulte justice auecq plusieurs moulins, boys et estangs de grand reuenu.... et estant unyes à la dicte terre et seigneurye de Monmoron, il peut porter le nom et tiltre de compté: pour ces considérations, etc.... Donné à Paris au moys de januier l'an de grace mil six cent cinquante sept et de notre regne le quatorziesme. *Signé :* LOVYS.

(Enregistré au parlement de Bretagne le 15 juin 1657.)

Page 327, après la note VI, intercalez la note suivante, se rapportant au commencement du second alinéa de la page 79 de la *Notice biographique :*

VI *bis.* — Page 79.

PORTRAIT ET HISTOIRE DE MADAME DE SÉVIGNÉ PAR BUSSY.

(Extrait de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, édition de Liége, publiée vers 1665, p. 23-45 de la seconde pagination [1].)

« Je m'étonne, repartit Manicamp, que vous parlez encore comme vous faites, et que Mme de Cheneville ne vous ait pas rebuté

1. Le petit volume de Liége se compose de 190 et 69 pages, plus 3 pages de clef. — Nous reproduisons le texte de cette édition, parce qu'il nous a paru devoir être incontestablement le plus près de l'original. Dans les réimpressions suivantes, même celles qui ont été publiées, croit-on, à un très-court intervalle, dans les éditions dites de la Renommée*, le style a été gâté par des retouches, au moins inutiles. Quant au fond, elles ne diffèrent point de la

* Sur les premières éditions de l'*Histoire amoureuse*, voyez Walckenaer, tome II, p. 347 et 348, 351 et note 1, et tome V, p. 404, note à la page 67.

d'aimer les femmes. — A propos de Mme de Cheneville, reprit Marcel, je vous prie de nous dire comment vous rompîtes avec elle; car on en parle différemment : les uns disent que vous étiez jaloux du comte du Lude, et les autres, que vous la sacrifiâtes à Mme Belise, et personne n'a cru, comme vous l'aviez dit tous deux, que ce fut une raison d'intérêt. — Quand je vous aurai fait voir, repartit Bussy, qu'il y a six ans que j'aime Mme Belise, vous croirez bien qu'il n'entroit point d'amour dans la rupture qui se fit l'année passée entre Mme de Cheneville et moi. — Hé ! mon cher, interrompit Marcel, que nous vous serions obligés, si vous vouliez prendre la peine de nous conter une histoire amoureuse ! Mais auparavant faites-nous, je vous prie, le portrait de Mme de Cheneville, car je n'ai vu jamais deux personnes s'accorder sur son sujet. — C'est la définir en peu de mots que ce que vous dites là, répondit Bussy : on ne s'accorde point sur son sujet, parce qu'elle est inégale, et qu'une seule personne ne la voit pas assez longtemps pour remarquer le changement de son humeur ; mais moi, qui l'ai toujours vue depuis son enfance, je peux bien vous contenter sur cette matière.

Portrait de Mme de Cheneville.

« Mme de Cheneville, continua-t-il, a d'ordinaire le plus beau teint du monde, les yeux petits et brillants, la bouche plate, mais de belle couleur, le front avancé, le nez seul semblable à soi, ni long ni petit, carré par le bout, la mâchoire comme le bout du nez, et tout cela, qui en détail n'est pas beau, est à tout prendre assez agréable. Elle a la taille belle sans avoir bon air ; elle a la jambe bien faite, et la gorge, les bras et les mains mal taillés ; elle a les cheveux blonds, déliés et épais ; elle a bien dansé, et l'oreille encore fort juste ; elle a la voix agréable, elle sait un peu chanter : voilà pour le dehors à peu près comme elle est faite. Il n'y a point de femme en France qui eût plus d'esprit et fort peu qui en aient autant : sa manière est vive et divertissante ; il y en a qui disent que pour une femme de qualité son caractère est un peu trop badin : du temps que je la voyois, je trouvois

première. Dans tant de pages outrageantes nous n'avons remarqué qu'une seule phrase dont l'expression ait été adoucie (voyez ci-après, p. 15, note 1). — Quelques noms propres sont déguisés dans le texte de l'édition de Liége, mais les vrais noms sont donnés dans la clef qui termine le volume, et ils ont été rétablis dans les éditions de la Renommée. Voici les indications fournies par la clef pour les noms qui figurent dans notre extrait : « *Comte Marcel*, comte de Vivonne ; *Cheneville*, Sévigny ; *Belise*, Mme de Monglas ; *Jérémie*, comte du Lude ; *Amaranthe*, Mme de Précy. »

ce jugement-là un peu ridicule, et j'admirois son burlesque sous le nom de gaieté. Aujourd'hui que ne la voyant plus, son grand feu ne m'éblouit pas, je demeure d'accord qu'elle veut être trop plaisante. Si on a de l'esprit, et particulièrement de cet esprit gai et enjoué, on n'a qu'à la voir, on ne perd rien avec elle: elle vous entend, elle entre juste à tout ce que vous dites, elle vous devine, et vous mène quelquefois bien plus loin que vous ne pensez aller. Quelquefois aussi on lui fait bien voir du pays, la chaleur de la plaisanterie l'emporte, et en cet état elle reçoit avec joie tout ce qu'on lui veut dire de libre, pourvu qu'il soit enveloppé; elle y répond même avec usure, croyant qu'il iroit du sien si elle n'alloit pas au delà de ce que l'on lui a dit[1]. Avec tant de feu, il n'est pas étrange que le discernement soit médiocre, les deux choses étant d'ordinaire incompatibles, et la nature ne peut faire de miracle en sa faveur: un sot éveillé l'emportera toujours auprès d'elle sur un honnête homme sérieux. La gaieté des gens la préoccupe. La plus grande marque d'esprit qu'on lui peut donner, c'est d'avoir de l'admiration pour elle; elle aime l'encens, elle aime d'être aimée, et pour cela, elle sème beaucoup, elle donne des louanges pour en recevoir, et aime généralement tous les hommes, quelque âge, quelque naissance et quelque mérite qu'ils aient, et de quelque profession qu'ils soient : tout lui est bon, depuis le manteau royal jusques à la soutane. Entre les hommes, elle aime mieux un amant qu'un ami, et parmi les amants, les gais que les tristes; le mélancolique flattant sa vanité, et les éveillés son inclination, elle se divertit avec ceux-ci[2], et se flatte de l'opinion qu'elle a bien du mérite d'avoir pu causer de la langueur à ceux-là.

« Elle est d'un tempérament froid, au moins si l'on en croit son mari; c'est en quoi il avoit obligation à sa vertu, comme il disoit. Toute sa chaleur est à l'esprit. A la vérité, elle récompense[3] bien la froideur de son tempérament. Si l'on s'en rapporte aux actions, la foi conjugale n'a point été violée; si l'on regarde l'intention, c'est une autre chose : pour en parler franchement, je crois que son mari s'est tiré d'affaire devant les hommes, mais je le tiens cocu devant Dieu. Cette belle, qui veut être à tous les plaisirs, et trouver un moyen sûr, à ce qui lui semble, pour se réjouir sans qu'il en coûte rien à sa réputation, elle s'est faite[4] amie de quatre ou cinq demi-

1. Voyez le passage de Tallemant des Réaux cité par Walckenaer, tome I, p. 276.

. Nous suivons ici l'édition de la Renommée; celle de Liége, par une faute d'impression sans doute, répète deux fois le mot *flatte* : « elle se flatte avec ceux-ci, et se flatte de l'opinion, etc. »

3. Dans le sens de « compense. »

4. *Fait*, sans accord, dans les anciennes éditions.

prudes, avec lesquelles elle va dans tous les lieux du monde: elle ne regarde pas tant ce qu'elle fait qu'avec qui elle est. En ce faisant, elle se persuade que la compagnie rectifie ses actions; et pour moi, je pense que l'heure du berger, qui ne se rencontre d'ordinaire que tête à tête avec toutes les autres femmes, se trouveroit plutôt avec celle-ci au milieu de sa famille. Quelquefois elle refuse honnêtement[1] une partie de promenade publique, pour s'établir à l'égard de tout le monde dans une opinion de grande régularité; et quelque temps après, croyant marcher à couvert sur ce refus qu'elle aura fait éclater, elle fera cinq ou six parties de promenade particulière. Elle aime naturellement le plaisir; deux choses l'obligent quelquefois de s'en priver : la politique et l'inégalité; et c'est par l'une ou par l'autre de ces raisons-là que bien souvent elle va au sermon le lendemain d'une assemblée. Avec quelque façon qu'elle donne de temps en temps au public, elle croit préoccuper[2] tout le monde, et s'imagine qu'en faisant un peu de bien et un peu de mal, tout le pire que l'on pourroit dire, c'est que, l'un portant l'autre, elle est honnête femme. Les flatteurs, dont sa petite cour est pleine, lui en parlent d'autre manière : ils ne manquent jamais de lui dire qu'on ne sauroit mieux accorder ce qu'elle fait[3], la sagesse avec le monde, le plaisir avec la vertu.

« Pour avoir de l'esprit et de la qualité, elle se laisse un peu trop éblouir aux grandeurs de la cour : le jour que la Reine lui aura parlé et peut-être demandé avec qui elle sera venue, elle sera transportée de joie, et longtemps après elle trouvera moyen d'apprendre à tous ceux desquels elle se voudra attirer du respect, la manière obligeante avec laquelle la Reine lui aura parlé. Un soir que le Roi la venoit de faire danser, s'étant remise à sa place, qui étoit auprès de moi : « Il faut avouer, me dit-elle, que le Roi a de grandes qualités; je crois qu'il obscurcira la gloire de ses prédécesseurs. » Je ne pus m'empêcher de lui rire au nez, voyant à quel propos elle lui donnoit ses louanges, et de lui répondre : « On n'en peut pas douter, « Madame, après ce qu'il vient de faire pour vous. » Elle étoit alors si satisfaite de Sa Majesté, que je la vis sur le point, pour lui témoigner sa reconnoissance, de crier : *Vive le Roi!*

« Il y a des gens qui ne mettent que les choses saintes pour bornes

1. Peut-être faut-il ici : « hautement, » comme dans l'édition de la Renommée.

2. C'est-à-dire, « prévenir en sa faveur. »

3. C'est-à-dire, « mettre d'accord toutes ses actions; » ou bien faut-il lire, comme dans l'édition de la Renommée : « .... mieux accorder qu'elle [ne] fait la sagesse avec le monde, etc. »?

à leur amitié, et qui feroient tout pour leurs amis, à la réserve d'offenser Dieu : ces gens-là s'appellent amis jusques aux autels. L'amitié de Mme de Cheneville est d'autre nature : cette belle n'est amie que jusques à la bourse; il n'y a qu'elle de jolie femme au monde qui se soit déshonorée par l'ingratitude; il faut que la nécessité lui fasse grand'peur, puisque, pour en éviter l'ombre seulement, elle n'appréhende pas la honte. Ceux qui la veulent excuser disent qu'elle défère en cela au conseil des gens qui savent ce que c'est que la faim et qui se souviennent encore de leur première pauvreté. Qu'elle tienne cela d'autrui ou qu'elle ne le doive qu'à elle-même, il n'y a rien de si naturel que ce qui paroît dans son économie.

« La plus grande application qu'ait Mme de Cheneville est à paroître tout ce qu'elle n'est pas : depuis le temps qu'elle s'y étudie, elle a déjà appris à tromper ceux qui ne la voient guère ou qui ne s'appliquent pas à la connoître; mais comme il y a des gens qui ont pris en elle plus d'intérêt que d'autres, ils l'ont découverte, et se sont aperçus, malheureusement pour elle, que tout ce qui reluit n'est pas or.

« Mme de Cheneville est inégale jusques aux paupières et prunelles de ses yeux, et elle les a de différente couleur; et les yeux étant le miroir de l'âme, ces égarements sont comme un avis que donne la nature à ceux qui l'approchent de ne pas faire un grand fondement sur son amitié.

« Je ne sais si c'est parce que ses bras ne sont pas beaux qu'elle ne les tient pas trop chers, ou qu'elle ne s'imagine pas faire une faveur, la chose étant si générale; mais enfin les prend et les baise qui veut : je pense que c'est assez pour lui persuader qu'il n'y a point du mal, qu'elle croit qu'il n'y a point de plaisir. Il n'y auroit plus que l'usage qui la pourroit contraindre; mais elle ne balance pas à le choquer plutôt que les hommes, sachant bien qu'ayant fait les modes, la bienséance ne sera plus, quand il leur plaira, renfermée dans des bornes si étroites.

« Voilà, mes chers, le portrait de Mme de Cheneville. Son bien, qui accommodoit fort le mien, parce qu'il étoit en partage de ma maison, obligea mon père de souhaiter que je l'épousasse; mais quoique je ne la connusse pas alors si bien que je fais aujourd'hui, je ne répondis pourtant point au dessein de mon père : certaine manière effrontée que je lui voyois[1] me la faisoit appréhender, et je la trouvois la plus jolie fille du monde pour être femme d'un autre. Ce sentiment-là m'aida fort à ne la point épouser; mais comme elle

1. « Certaine manière étourdie dont je la voyois agir. » (*Édition de la Renommée.*)

fut mariée un peu de temps après, j'en devins amoureux, et la plus forte raison qui m'obligea d'en faire ma maîtresse fut celle qui m'avoit empêché d'être son mari.

« Comme j'étois son fort proche parent, j'avois un fort grand accès chez elle, et je voyois les chagrins que son mari lui donnoit tous les jours : elle s'en plaignoit à moi bien souvent et me prioit de lui faire honte de mille attachements ridicules qu'il avoit; je la servis en cela quelque temps fort heureusement, mais enfin le naturel de son mari l'emportoit sur mes conseils. De propos délibéré je me mis dans la tête d'être amoureux d'elle, plus par la commodité de la conjoncture que par la force de mon inclination. Un jour donc Cheneville m'avoit dit qu'il avoit passé la veille la plus agréable nuit du monde, non-seulement pour lui, mais aussi pour la dame avec qui il l'avoit passée : « Vous pouvez croire que ce n'est pas avec votre cousine : « c'est avec Ninon.— Tant pis pour vous, lui dis-je; ma cousine vaut « mille fois mieux, et je suis assuré que si elle n'étoit votre femme, « qu'elle seroit votre maîtresse.— Cela pourroit bien être, me répon- « dit-il. » Je ne l'eus pas sitôt quitté que je l'allai conter à Mme de Cheneville : « Il y a bien de quoi se vanter à lui, me dit-elle, en « rougissant de dépit. — Ne faites pas semblant de savoir cela, ré- « pondis-je, car vous en voyez la conséquence. — Je crois que vous « êtes fol, reprit-elle, de me donner cet avis, ou que vous croyez que « je le suis. — Vous le seriez bien plus que moi, Madame, lui re- « partis-je, si vous ne lui rendiez la pareille sans lui redire ce que je « vous ai dit; vengez-vous, ma belle cousine, je serai de la moitié de « la vengeance, car enfin vos intérêts me sont aussi chers que les miens « propres. — Tout beau, Monsieur le Comte, me dit-elle, je ne suis « pas si fâchée que vous pensez. » Le lendemain, ayant trouvé Cheneville au Cours, il se mit avec moi dans mon carrosse. Aussitôt qu'il y fut : « Je pense, me dit-il, que vous avez dit à votre cousine ce « que je vous dis hier de Ninon, parce qu'elle m'en a touché quelque « chose.— Non, répliquai-je, je ne lui en ai point parlé; mais comme « elle a de l'esprit, elle dit tant de choses sur le chapitre de la jalousie, « qu'elle rencontre quelquefois la vérité. » [Cheneville] s'étant rendu à une si bonne raison, me remit sur les bonnes fortunes, et après m'avoir dit mille avantages qu'il y avoit d'être amoureux, il conclut par me dire qu'il le vouloit être toute sa vie, et même qu'il l'étoit de Ninon autant qu'on le pouvoit être; qu'il s'en alloit passer la nuit à Saint-Cloud avec elle et avec Vassé, qui leur donnoit une fête, et dont ils se moquoient ensemble. Je lui redis ce que je lui avois dit mille fois, que quoique sa femme fût sage, il en pouvoit tant faire, qu'enfin il la désespéreroit, et que quelque honnête homme venant amoureux d'elle en même temps, qu'elle lui feroit de méchants tours,

et seroit obligée[1] de chercher des douceurs dans l'amour et la vengeance; et là-dessus nous étant séparés, je me retirai chez moi, d'où j'écrivis cette lettre à sa femme[2] :

« Je n'avois pas tort hier, Madame, de me défier de votre imprudence; vous avez dit à votre mari ce que je vous ai dit: vous voyez « bien que ce n'est pas pour mon intérêt que je vous en fais reproche, « car tout ce qui m'en peut arriver, c'est de perdre son amitié; et pour « vous, Madame, il y a bien plus à craindre. J'ai pourtant été assez « heureux pour l'en désabuser. Au reste, Madame, il est tellement persuadé qu'on ne peut être honnête homme sans être toujours amoureux, que je désespère de vous voir jamais contente, si vous faites « dépendre votre plaisir à n'être aimée que de lui; mais que cela ne « vous alarme pas, Madame : comme j'ai commencé de vous servir, « je ne vous abandonnerai pas dans l'état où vous êtes. Vous savez « que la jalousie a quelquefois plus de vertu pour retenir un cœur « que les charmes et que le mérite : je vous conseille d'en donner à « votre mari, ma belle cousine; et pour cela je m'offre à vous, si « vous le faites revenir par là. Je vous aime assez pour recommencer « mon premier personnage de votre agent auprès de lui et me sacrifier « encore pour vous rendre heureuse, et s'il faut qu'il vous échappe, « aimez-moi, ma chère cousine, et je vous aiderai à vous venger en « vous aimant toute ma vie. »

« Le page à qui je donnai cette lettre l'étant allé porter à Mme de Cheneville, il la trouva endormie; et comme il attendoit qu'on l'éveillât, Cheneville arriva de la campagne. Celui-ci ayant su de mon page, que je n'avois point instruit là-dessus (ne prévoyant pas que le mari dût arriver si tôt), ayant su donc qu'il avoit une lettre à rendre de ma part à sa femme, il lui demanda sans rien soupçonner, et l'ayant lue à l'heure même, lui dit de s'en retourner, et qu'il n'y avoit nulle réponse à faire. Vous pouvez juger comme je le reçus, et je fus sur le point de le tuer, songeant au danger où il avoit exposé ma cousine; et je ne dormis pas une heure cette nuit-là. Cheneville, de son côté, ne la passa pas meilleure que moi; et le lendemain, après de grands reproches qu'il fit à sa femme, il lui défendit de me voir;

1. Il semblerait préférable de lire ici : « .... et que, quelque honnête homme venant amoureux d'elle en même temps qu'*il* lui feroit de méchants tours, *elle* seroit obligée, etc. » Voici le texte de l'édition de la Renommée : « .... et que quelque honnête homme venant amoureux d'elle dans le temps qu'il lui feroit de méchants tours, elle pourroit peut-être chercher des douceurs dans l'amour et dans la vengeance, qu'elle n'auroit envisagées dans l'amour seulement. »

2. C'est notre lettre 16 : voyez au tome I, p. 367; et ci-après, p. 37, une addition à cette page 367.

elle me le manda, et qu'avec un peu de patience tout cela se raccommoderoit un jour.

« Six mois après, Cheneville fut tué en duel par le chevalier d'Albret; sa femme parut inconsolable de sa mort : les sujets de le haïr étant connus de tout le monde, on crut que sa douleur n'étoit que grimace. Pour moi, qui avois plus de familiarité avec elle que les autres, je n'attendis pas si longtemps qu'eux à lui parler de choses agréables, et bientôt après je lui parlai d'amour, mais sans façon, et comme si je n'eusse jamais fait autre chose. Elle me fit une de ces réponses d'oracle que les femmes font d'ordinaire dans les commencements, que ma passion, qui étoit assez tranquille, me fit paroître peu favorable : peut-être aussi l'étoit-elle; je n'en sais rien, mais je sais bien que si Mme de Cheneville n'avoit pas l'intention de m'aimer, on ne peut pas avoir plus de complaisance pour elle que j'en eus à la rencontre. Cependant comme j'étois son plus proche parent du côté le plus honorable, elle me fit mille avances pour être son ami; et moi, qui lui trouvois d'une manière d'esprit qui me réjouissoit, je ne fus pas fâché de demeurer sur ce pied-là auprès d'elle. Je la voyois presque tous les jours, je lui écrivois, je lui parlois d'amour en riant, je me brouillois avec mes plus proches pour servir de mon crédit et de mon bien ceux qu'elle me recommandoit; enfin, si elle eût eu besoin de tout ce que j'ai au monde, je lui aurois eu grande obligation de me donner lieu de l'en assister. Comme mon amitié ressembloit assez à l'amour, Mme de Cheneville en fut assez satisfaite, au moins tant que je n'aimai pas ailleurs; mais le hasard, comme je vous dirai ensuite, m'ayant fait aimer Mme Amaranthe [1], ma cousine, elle ne me témoigna plus tant de tendresse qu'elle faisoit lorsqu'elle croyoit que je n'aimois qu'elle. De temps en temps, nous avions quelques petites brouilleries, qui véritablement s'accommodoient, mais qui faisoient dans mon cœur, et je crois dans le sien, des semences de division au premier sujet que nous en aurions l'un ou l'autre, et qui même étoient capables d'aigrir des choses indifférentes. Enfin s'étant présenté une occasion où j'avois besoin de Mme de Cheneville, et où, sans son assistance, j'étois en danger de perdre ma fortune, cette ingrate m'abandonna, et me fit en amitié la plus grande infidélité du monde. Voilà, mes chers, ce qui me fit rompre avec elle; et bien loin de la sacrifier à Belise, comme on a dit, celle-ci, que j'aimois il y avoit longtemps, m'empêcha de faire tout l'éclat que méritoit une telle ingratitude. »

Bussy ayant cessé de parler : « Qu'est-ce que c'est, lui dit Marcel, que tout ce que l'on dit de Jérémie et de Mme de Cheneville? Il a été bien avec elle. — Avant que vous répondre à cela, repartit Bussy, il faut que vous sachiez ce que c'est que Jérémie :

1. Voyez ci-dessus la fin de la note de la page 12.

« Il a le visage petit et laid, beaucoup de cheveux, la taille belle : il étoit né pour être fort gros, mais la crainte d'être incommodé et désagréable lui a fait prendre des soins si extraordinaires pour s'amaigrir, qu'enfin il en est venu à bout ; véritablement sa belle taille lui à coûté quelque chose de sa santé : il s'est gâté l'estomac par les diètes qu'il a faites et le vinaigre dont il a usé. Il est adroit à cheval, il danse bien, il fait bien des armes, il est brave, et s'est fort bien battu contre Vardes, et l'on lui a fait injustice quand on a douté de sa valeur : le fondement de cette médisance est que toute la jeunesse de sa volée ayant pris parti dans la guerre, il s'est contenté de faire une campagne de volontaire ; mais cela vient de ce qu'il est paresseux et qu'il aime ses plaisirs : en un mot, il a du courage et n'a point d'ambition ; il a l'esprit doux, il est agréable avec les femmes ; il en a toujours été bien traité, et il ne les aime pas longtemps. Les raisons que l'on voit de sa bonne fortune, outre sa bonne mine, sont la réputation d'être discret et d'avoir de grandes parties pour l'amour ; mais ce qui le fait partout réussir sûrement, c'est qu'il pleure quand il veut, et que rien ne persuade tant les femmes qu'on aime, que les larmes. Cependant, soit qu'il lui soit arrivé des malheurs tête à tête, soit que ses envieux veulent que ce soit sa faute de n'avoir point d'enfants, il ne déshonore pas trop les femmes qu'il aime. Mme de Cheneville est une de celles pour qui il a eu de l'amour ; mais sa passion finissant lorsque cette belle commençoit d'y répondre, les contre-temps l'ont sauvée, et ils ne se sont pu rencontrer ; et comme il l'a toujours vue du depuis, quoique sans attachement, on n'a pas laissé de dire qu'elle l'avoit aimé ; et bien que cela ne fût pas vrai, c'étoit toujours le plus vraisemblable à dire. Il a été pourtant le foible de Mme de Cheneville, et celui pour qui elle a eu plus d'inclination, quelque plaisanterie qu'elle en ait voulu faire. Cela me fait ressouvenir d'un couplet de chanson qu'elle fit, où elle fit parler ainsi Mme de Sourdy[1], qui étoit grosse :

On dit que nous avons tous deux[2]
Ce qui rend un homme amoureux,
J'entends un honnête homme,
Et non pas comme
Celui que je sai
Qui ne fait point le mal que j'ai.

« Personne au monde n'a plus de gaieté, plus de feu, ni l'esprit plus agréable qu'elle. Ménage en étant devenu amoureux, et sa naissance, son âge et sa figure l'obligeant de cacher son amour autant

1. Ou *Sourdis*. Voyez notre tome V, p. 312, note 4.
2. Toutes deux, tout deux.

qu'il pouvoit, se trouva un jour chez elle dans le temps qu'elle vouloit sortir pour aller faire quelques emplettes. Sa demoiselle n'étant point en état de la suivre, elle dit à Ménage de monter dans son carrosse avec elle; celui-ci badinant en apparence, mais en effet étant fâché, lui dit qu'il lui étoit bien rude de voir qu'elle n'étoit pas contente des rigueurs qu'elle avoit depuis si longtemps pour lui, mais qu'elle le méprisoit encore au point de croire qu'on ne pouvoit médire de lui et d'elle : « Mettez-vous, lui dit-elle, mettez-vous dans « mon carrosse : si vous me fâchez, je vous irai voir chez vous[1]. »

Page 328, note 2, ligne 1, « Dans une note de l'édition de 1754 sur la lettre du 29 juillet 1689, » *lisez :* « Dans une note.... sur la lettre du 20 juillet 1689. »

Page 335, à la suite des pièces justificatives de la *Notice biographique*, ajoutez celles-ci, se rapportant : le nº XII, au commencement du second alinéa de la page 304 de cette notice; les nºs XIII et XIII *bis*, à la fin corrigée de ce même alinéa (voyez ci-dessus, p. 8); le nº XIV, au commencement du second alinéa de la page 305; les nºs XV, XV *bis* et XV *ter*, au commencement du second alinéa de la page 313 :

XII. — Page 304.

Lettres portant nomination de Charles de Sévigné à la charge de lieutenant de Roi en la ville, comté et évêché de Nantes.

(Extrait de ·egistres de la chambre des comptes de Nantes pour l'année 1695.)

LOVIS, par la grace de Dieu, etc....

Par nos éditz des mois de Feurier et d'Auril 1692, nous aurions creé, esrigé et estably en nostre prouince de Bretagne vne charge hereditaire de nostre lieutenant dans la ville, comté et euesché de Nantes, pour representer nostre personne et commander sous nostre authorité en l'absence du gouuerneur en cheff de nostredite prouince, et de nostre lieutenant general au departement du comté et euesché de Nantes; et comme nostre intention a esté d'en pouruoir vn sujet

1. Ménage se vengea de Bussy par une épigramme féroce : voyez la *Notice* de M. Lalanne aux *Mémoires* de Bussy, p. XXVI, note 3.

distingué tant par sa naissance et par ses seruices que par ceux de ses ancestres, pour les conseruer à la posterité comme autant de temoignages de leur merite et des marques de la satisfaction qui nous en reste, nous auons cru ne pouuoir faire vn meilleur choix que de nostre cher et bien amé Charles de Seuigné, marquis dudit lieu, dont la famille est l'vne des plus considerables de nostre prouince de Bretagne, lequel ayant herité du courage et du zele de ses ayeulx, nottamment du sieur Henry de Seuigné, son père, qui a esté mareschal de noz camps et armées et gouuerneur des ville et chasteau de Fougeres, ledit sieur de Seuigné fils a commencé à nous seruir des l'année 1668, qu'il fit la campagne de Candie en qualité d'enseigne colonel du regiment de Turenne, ensuitte de guidon enseigne et sous lieutenant dans la compagnie des gens d'armes de nostre tres-cher et tres-amé fils le Dauphin; dans lesquels emplois il s'est acquitté de ses deuoirs auecq beaucoup de distinction et valeur, en ayant donné des marques dans toutes les occasions qui se sont presentées, particulièrement à la bataille de Senef, au siege de Valenciennes et au combat de Saint-Denis, près Mons, où il fut dangereusement blessé; et esperant que lorsqu'il sera reuestu d'vne charge quy luy donnera de l'authorité, il redoublera son zele et son attachement pour nostre seruice :

A ces causes et autres considerations à ce nous mouuans, nous auons audit sieur marquis de Seuigné donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces presentes signées de nostre main, la charge de nostre lieutenant en nostre ville, comté et euesché de Nantes, pour en jouir aux honneurs, prerogatiues, preeminances, rang, sceances, franchises, libertez y appartenants, auecq plain pouuoir de representer nostre personne et commander sous nostre authorité dans tous les lieux dudit departement, suiuent (*suivant*) les charges de la place, aux appointements de 2666 liures, 13 sols, 4 deniers par chacun an, et aux facultez et conditions portées par nosdits editz, et encore aux gages, pensions, appointemens, entretenement, droitz, fruiz, proffitz, reuenus et esmolumentz, telz et semblables et tout ainsy qu'en ont jouy et qu'en jouissent nos deux autres lieutenants dans nostredite prouince de Bretagne, etc., etc.

Si donnons en mandement, etc.

Donné à Versailles, le troisieme jour de Septembre 1693, et de nostre regne le cinquante vniesme. *Signées :* LOVIS, et sur le reply, par le Roy : COLBERT [1], et scellées.

Aujourd'huy 7 septembre 1693, le Roy estant à Versailles, le sieur

1. Colbert de Croissy : voyez l'*État de la France* de 1694, tome II, p. 385-387.

marquis de Seuigné, desnommé en ces presentes, a fait et presté le serment esmains de Sa Majesté, qu'il deuoit à cause de la charge de son lieutenant en la ville, comté et euesché de Nantes, Moy, son conseiller secretaire d'Estat et de ses commendements et finances, present. *Signé :* COLBERT.

Enregistrées à la Chambre des Comptes, à Nantes, le 26 juillet 1695. *Signé :* J. B. BECDELIEVRE; R. LEMARIÉ.

Du jeudy 28 juillet 1695.

Mandé et venu au bureau, Charles de Seuigné, cheualier, seigneur dudit lieu, lequel, suiuant l'arrest de ce jour portant l'enregistrement des Lettres qu'il a obtenues de Sa Majesté, de Conseiller d'honneur en la Chambre, a fait et presté le serment en la maniere acoustumée.

Signé : J. B. BECDELIEVRE.

XIII. — Page 304.

Enterrement de Charles de Sévigné.

(Extrait des registres de la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas pour l'année 1713.)

Le 28e mars 1713.

Haut et puissant seigneur Messire Charle sire de Seuigné, cheuallier, seigneur marquis dudit lieu, des Rochers, de Bodegat, d'Estrelles, de Lestremeur, de Lauroy[1] et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant pour Sa Majesté des ville et comté de Nantes et païs Nantois, aagé de soixante cinq ans, decedé le 26e du present mois, a esté enterré aujourd'hui dans cette eglise proche la chapelle de Ste Julienne. En presence de Louis marquis de Simiane premier gentilhomme de la Chambre de Son Altesse roïale Monseigneur le duc d'Orléans, petit fils de France, neueux dudit sieur defeunt, de Messire Louis Rober Hipollite marquis de Mauron, son neueux, et autres qui ont signé.

DE MAVRON. SIMIANE. DE HAROVYS.
DE COLANGES. L'ABBÉ DE LA FAYETTE.
DESMOVLINS, *curé.*

1. Ce mot, dans l'acte, est peu lisible. Dans la citation qui est faite au tome I, p. 304, note 2, on a mis *Lannoy*.

XIII *bis*. — Page 304.

Enterrement de la veuve de Charles de Sévigné.

(Extrait des mêmes registres pour l'année 1737.)

Le 2 may 1737.

Madame Jeanne-Marguerite de Brehand veuue de Messire Charles marquis de Seuigné, lieutenant de Roy des ville, comté et euesché de Nantes, decedée le vingt neuf du mois d'auril dernier, a été enterrée dans le cimetiere de cette parroisse en presence de Messire Guillaume-François Dugué de Bagnols, Mtre des Requestes honoraire[1], de la parroisse St Sulpice, et de Messire Claude-Hyacinthe de Brehand, cheualier, conseiller au grand Conseil, de la parroisse St Sulpice, et ont signé

De Brehand. Dvgvé de Bagnols. Lecaille, *ptre.*
Favier, *vic.*

XIV. — Page 305.

Service célébré pour Mme de Grignan dans l'église de Saint-Jean d'Aix.

(Extrait du *Mercure* de septembre 1705, p. 291 et 292.)

M. l'abbé Viani[2], prieur de l'église de Saint-Jean de la ville d'Aix, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fit faire le 11 de ce mois un magnifique seruice pour feue Mme la comtesse de Grignan. Tous les commandeurs et cheualiers de l'ordre de Malte qui se trouuèrent à Aix et dans le voisinage y furent inuités, et ils s'y rendirent auec beaucoup de pompe. Le reste de la noblesse, et la plus grande partie des officiers du parlement d'Aix, y assistèrent aussi; ce qui rendit cette cérémonie très-célèbre.

1. Son exécuteur testamentaire : voyez ci-dessus, p. 8.
2. Voyez sur lui, tome VII, p. 105, note 3.

XV. — Page 313.

Lettre de l'intendant le Bret au marquis de Torcy[1].

Lambesc, le 31 décembre 1714.

Nous avons perdu cette nuit M. le comte de Grignan d'un débordement de cerveau qui lui survint hier à Saint-Pons[2], où il couchoit en allant à Marseille. Je crois que le mauvais temps qu'il faisoit lui a causé cet accident; car la jaunisse dont il étoit atteint ne pouvoit causer si promptement un pareil malheur, et je crois au contraire qu'il en eût guéri. J'avois fait jeudi dernier tout ce que j'avois pu pour l'empêcher de partir de Lambesc tant qu'il gèleroit; mais il vouloit aller à Marseille pour faire plus commodément les remèdes que la jaunisse exigeoit.

XV *bis*. — Même page.

Lettre de Jean Soanen, évêque de Senez, à Mme de Simiane[3].

A Senez, ce 5 janvier 1715.

Madame, sur la triste nouvelle que je viens d'apprendre, je suis pénétré de votre douleur; et en la voulant partager avec vous, je ne

1. L'original de cette lettre appartient à M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, qui a pris la peine d'en faire une copie, qu'il nous a très-gracieusement communiquée. — Sur Cardin le Bret de Flacourt, voyez au tome XI, p. 86, note 2.

2. Saint-Pons est un château du territoire d'Aix, entre Roquefavour à l'ouest et les Milles à l'est, presque à moitié chemin entre Lambesc et Marseille.

3. Cette lettre et la suivante sont extraites d'un manuscrit appartenant à la succession de M. Monmerqué et qui nous a été communiqué fort obligeamment, il y a quelques semaines, par M. Marin Lévêque, son exécuteur testamentaire. Ce manuscrit se compose 1° d'une copie de *Mémoires*, en trois parties, *pour servir à l'histoire de Jean Soanen;* 2° de copies d'un certain nombre de lettres, qui, pour la plupart, sont du même *Jean Soanen*. La lettre à Mme de Simiane est aux pages 294-298; la lettre à l'évêque de Carcassonne, aux pages 298-300. — Sur la feuille de garde, en tête du manuscrit, on lit cette note de M. Monmerqué, datée du 27 août 1851 : « Comprendre ces deux lettres (*sur la mort du comte de Grignan*) dans ma future édition des lettres de Mme de Sévigné. » — Sur Jean Soanen, voyez, au tome VIII, la note 16 de la page 508. Il y a plusieurs lettres de lui dans les *Mémoires historiques et littéraires de M. l'abbé Goujet* (la Haye, 1767).

prétends pas la diminuer, mais plutôt sanctifier la vôtre et la mienne par une sincère soumission aux ordres du Ciel. Dieu vous avoit exercée jusqu'ici par des croix personnelles, et sans vous le dire, je les sentois par l'attachement respectueux que j'avois voué à Monsieur le Comte votre père; mais tant que vous étiez près de lui, Madame, je vous croyois assez dédommagée par sa présence, comme la vôtre adoucissoit ses peines. La tendresse de son cœur pour vous et le retour du vôtre pour lui réparoient vos pertes réciproques. Vous étiez après Dieu sa consolation, et lui à son tour vous tenoit lieu de tout. Quel coup pour tous les deux dans cette amère séparation! Dieu a voulu que vous fussiez, Madame, le témoin fidèle de sa dernière maladie, afin que vous pussiez mieux recueillir les sentiments de sa piété, son détachement dans les richesses, sa modestie dans la prospérité et sa patience dans les afflictions. Vous aviez déjà vu avec quel courage il avoit sacrifié à Dieu, presque coup sur coup, une épouse incomparable, un frère plein de mérite, un digne fils[1] et avec lui l'espérance de sa maison, sa gloire, ses biens, ses dignités. Toutes ces idoles que le monde adore à la fureur, il y avoit longtemps qu'il les avoit brisées aux pieds du Seigneur : il ne lui restoit plus que de lui immoler sa propre vie. Il se disposoit depuis bien des années à ce dernier sacrifice. Le coup a été un peu prompt pour lui, mais les prépatifs ont été longs. J'appelle ainsi ces retraites fréquentes, qu'il cachoit autant qu'il pouvoit; ces prières réglées, qu'il déroboit à ses grands emplois; ses aumônes, tantôt secrètes pour s'humilier, et tantôt publiques pour édifier; cet amour tendre pour Dieu; cet empressement religieux pour les sacrements; ce goût toujours avide pour les saintes Écritures; ce pardon toujours sûr pour les ennemis. C'étoient les exercices de sa pénitence, les essais de sa mort, et les fondements de notre espérance sur son salut. Voilà ce qui doit vous consoler, Madame, plus solidement que tous les éloges de la province et de la cour même. Mais Dieu a sur vous de plus grands desseins que de vous donner une consolation même chrétienne touchant la mort de cet illustre père : Dieu veut surtout que vous héritiez de ses vertus, comme d'un trésor mille fois plus précieux que tous les biens. Il veut que vous soyez convaincue jusqu'au fond du cœur, par cet exemple si persuasif, que la plus longue vie n'est qu'une vapeur, la beauté un éclair, la fortune une fumée, les plaisirs un songe, tous les charmes ensemble un sortilége, et que vous sentiez par votre expérience qu'ayant reçu de Dieu tout ce que le monde estime davantage, vous n'avez pas néanmoins le don de fixer et de remplir un

1. Le marquis de Grignan était mort en 1704; sa mère en 1705; le chevalier de Grignan en 1713; le coadjuteur d'Arles dès 1697.

cœur : preuve bien évidente que tout n'est rien, et que Dieu seul mérite tout notre amour, comme lui seul peut faire tout notre bonheur.

J'ai vu en vous, Madame, grâces au Seigneur, une partie de ces grands sentiments, et j'espère qu'il les fortifiera de plus en plus par l'opération de sa grâce et par les bons exemples de ce digne père. J'ai déjà joint mes prières aux vôtres pour l'avancement de son repos éternel; je lui rendrai longtemps et lui ferai rendre ce bon office par reconnoissance pour tant de bienfaits que j'en avois reçus, et par le respect singulier avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN, *évêque de Senez.*

XV *ter.* — Même page.

Lettre de Jean Soanen, évêque de Senez, à Louis-Joseph de Grignan, évêque de Carcassone.

A Senez, ce 5 janvier 1715.

QUOIQUE vous punissiez, Monseigneur, un peu rudement par un long silence ma liberté, peut-être trop grande, à vous découvrir tous mes sentiments sur les misères présentes de l'Église, je ne me repens pas de ma confiance, et je me flatte même que ma vénération pour vous ne vous déplaît pas. Elle me fait bien souffrir aujourd'hui par l'intérêt que je prends à votre douleur sur la grande perte que vous venez de faire, et par tous les liens du cœur qui m'attachent si fortement à M. le comte de Grignan. Je ne laisserai pas de vous consoler dans cette affliction. Elle est si vive et si légitime qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse adoucir par sa grâce une telle amertume; et puis c'est de vous-même, Monseigneur, que Mesdames vos sœurs doivent attendre ce bon office. Je me suis pourtant aventuré de le leur rendre : ma douleur a parlé auprès d'elles; elle sera muette devant vous, car j'avois honte de l'avouer, Monseigneur[1], car il est vrai que j'ai été trop sensible à cette nouvelle, tant je connoissois le mérite de l'illustre défunt, tant je suis pénétré de ses bienfaits pour moi-même et de sa protection pour mes enfants. Je prierai pour lui toute ma vie, et je ne monterai jamais au saint autel sans l'y porter

1. Ce passage est probablement altéré dans la copie. Faut-il lire : « car j'*aurois* honte de *vous* l'avouer, Monseigneur »?

dans mon cœur par la plus tendre reconnoissance et par le respect le plus parfait, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre, etc.,

JEAN, *évêque de Senez.*

Les nouvelles de l'Église sont des plus tristes. Ceux qui bâtissent la tour de Babel ne se désisteront pas de leurs projets jusqu'à ce qu'ils les aient poussés à bout; mais Dieu peut tout briser en un jour. Il n'y a rien tel que d'espérer en lui; et qui le craint un peu ne craint plus rien.

Page 340, à la fin de la *Généalogie de Madame de Sévigné*, et à la fin de la colonne du milieu, aux mots : « MARQUIS DE VENCE, » ajoutez un renvoi à la notice que nous donnons ci-après [1], sur la descendance de Mme de Sévigné.

Page 344 (*Généalogie des Coulanges*). — M. Jal (*Dictionnaire critique*, p. 436, article *Coulanges*) donne ainsi la liste des enfants de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze, d'après les registres des baptêmes de la paroisse Saint-Paul :

Marguerite, née le 24 mars 1610; *Élisabeth*, née le 9 mai 1611; *Loys* (Louis de Chezières), né le 15 juin 1614; *Charles* (de Saint-Aubin), né le 23 mars 1616; *Françoise*, née le 10 mars 1617; *Alexandre*, né le 1er octobre 1618. Il dit n'avoir pas trouvé sur les mêmes registres les baptistaires de *Philippe*, père du petit Coulanges, ni de *Christophe*, abbé de Livry, qui étaient tous deux aussi fils de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze. Nous ne voyons pas non plus dans sa liste les noms de *Marie de Coulanges*, mère de Mme de Sévigné, ni de *Henriette de Coulanges* (Mme de la Trousse). Il nous paraît résulter seulement des renseignements donnés par M. Jal que quelques-uns des enfants de Philippe de Coulanges et de Marie de Bèze nous avaient échappé; mais nullement que nous ayons à retrancher de notre tableau généalogique ceux dont les actes de Saint-Paul n'ont pas offert les noms à M. Jal. Celui-ci, il est vrai, jette des doutes sur l'origine de Marie de Coulanges, mère de Mme de Sévigné. « Je ne sais pas, dit-il dans le même article, qui était *Marie de Coulanges*; probablement elle était sœur ou cousine du *Philippe* dont je viens de nommer les enfants. » Cela ne peut être admis. Mme de Sévigné ne peut ainsi devenir, contre tous les témoignages, la cousine germaine ou la petite-cousine de l'abbé de Livry, de Chezières et de Saint-

1. Page 35.

Aubin. Pour ne citer qu'un de ces nombreux témoignages, Emmanuel de Coulanges dit dans la Relation publiée en 1820 sous le titre de *Mémoires* (p. 49) : « La marquise de Sévigné, ma cousine germaine,... arriva de ses terres de Bretagne, avec M. l'abbé de Coulanges, M. de Chezières,... et M. de Saint-Aubin, ses oncles et les miens. » Bussy Rabutin dit formellement dans son *Histoire généalogique*, comme nous l'avons rappelé à la note 1 de la page 340 du tome I, que *Marie de Coulanges* était fille de Philippe de Coulanges et de Marie de Rezé. On ne peut douter que le nom qu'il a écrit *de Rezé* ne soit le même qu'on trouve partout ailleurs écrit *de Bèze*.

M. Jal place la naissance de Louis de Coulanges (de Chezières) à la date du 15 juin 1614; nous avions donné celle du 13 janvier. L'acte de baptême, que nous sommes allé voir sur le registre de Saint-Paul, est daté du mercredi 15 janvier 1614. Nous nous en étions rapporté, pour le jour de la naissance, à l'inscription lue sur le cercueil de Chezières, dans les caveaux de Sainte-Marie : « Ci-git le corps de Messire Louis de Colanges, cheualier, seigneur de Chezieres, fils de defunt Messire Philippe de Colanges, conseiller du Roy, et de dame Marie de Besze, son espouse, decedé le 21 auril 1675 (*on a imprimé par erreur dans la* Généalogie, *p.* 344, *le* 20 *avril*, *au lieu du* 21), âgé de 61 ans, 3 mois et 7 jours. »

Entre la page 344 et la page 345, intercalez : 1° le tableau généalogique suivant de la maison de Sévigné; 2° la notice, placée à la suite de ce tableau, sur la descendance de Mme de Sévigné.

GÉNÉALOGIE

DE

LA MAISON DE SÉVIGNÉ[1].

I. JAMET[2] seigneur DE SÉVIGNÉ[3],
qualifié, dans des actes de 1261 et de 1279, *armiger* et *miles*.

|

1. Ce tableau généalogique est extrait du tome V (f[os] 167 et 168) d'un recueil de pièces manuscrites intitulé : *D. Morice, Mélanges généalogiques de Bretagne* (Bibliothèque impériale, fonds des Blancs-Manteaux, n° 76 E). Nous l'avons comparé à une généalogie imprimée qui se trouve aux pages 84-89 de l'*Histoire généalogique de la maison des Budes*, par J. le Laboureur (Paris, 1656, in-folio), laquelle est placée à la fin de l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, du même auteur. La Bibliothèque impériale possède, de cet ouvrage de le Laboureur, un exemplaire où la généalogie de la maison de Sévigné est annotée de la main de Ch. R. d'Hozier, qui en tête de ses annotations a écrit ces mots : « J'ai redressé toute cette généalogie sur l'extrait des titres que M. l'abbé de Colanges, oncle de Mme de Sévigné, m'a communiqué, l'an 1674. » On peut voir au tome I, p. 531 et 532, ce que Mme de Sévigné dit de ces titres, dans une lettre de la fin de 1668. Il avait fallu les produire en Bretagne; aussi se vantait-elle à Bussy d'être bien instruite de la noblesse des Sévigné.

2. Dans le Laboureur : *Jannet*, au lieu de *Jamet;* mais on lit également *Jamet* dans l'extrait des registres du parlement de Bretagne que nous avons donné ci-dessus (voyez p. 10). — L'une et l'autre généalogie parlent d'un procès-verbal authentique de l'an 1486, où il est fait mention de plusieurs titres des années 1075, 1140, 1230, etc., qui depuis se sont perdus par l'embrasement du château du Buron, et d'après lesquels le procès-verbal témoigne « que les seigneurs de Sévigné étoient de grande extraction, atteignant de lignage à plusieurs barons, qu'ils étoient seigneurs bannerets, qu'ils tenoient en moyen sept chevaleries; que l'ancien château de Sévigné étoit fortifié, qu'il avoit toujours été en guerre contre les Anglois, etc. »

3. *Sévigné*, à deux lieues de Rennes, paroisse de Cesson, mouvant du Roi et de l'évêque. (*Vote de d'Hozier.*)

2. GUILLAUME I seigneur DE SÉVIGNÉ, mentionné en 1279 et en 1294,	marié à	PERRINE DE SÉVIGNÉ.
3. GUYON[1] I seigneur DE SÉVIGNÉ,	marié en 1332 à	JEANNE, fille de Jean le Sage dit Badiet.
4. GUY I seigneur DE SÉVIGNÉ,	marié en 1355 à	AGUAISSE[2] RABAUD, fille de Guillaume seigneur de Brielles, etc., chevalier.
5. GUILLAUME II seigneur DE SÉVIGNÉ,	marié en 1384 à	MARGUERITE DE CHÂTEAUGIRON, fille de Patry de Châteaugiron, grand chambellan de Bretagne.
6. GUILLAUME III seigneur DE SÉVIGNÉ,	marié en 1410 à	ANNE DE MATHEFELON, fille et principale héritière de Guillaume, chevalier, seigneur des Rochers.

1. *Guy*, dans le Laboureur. *Guy* et *Guyon* sont deux formes du même nom.
2. *Agace*, dans le Laboureur.

7. GUILLAUME IV seigneur DE SÉVIGNÉ, des Rochers, d'Olivet, du Châtelet, etc., dont la terre de Sévigné fut érigée en 1440, par le duc Jean VI, dont il était chambellan, en titre de bannière,	marié en 1427 à	YSABEAU DE MALESTROIT.
8. GUILLAUME V seigneur DE SÉVIGNÉ[1],	marié en 1462 à	JACQUETTE DE MONTMORENCY.
9. GUYON[2] III seigneur DE SÉVIGNÉ,	marié avant 1490 à	GILLETTE DE TREAL, fille et héritière de Jean seigneur de Treal et de Bodégat.
10. CHRISTOPHLE seigneur[3] DE SÉVIGNÉ,	marié en 1519 à	RENÉE BARATON, fille d'Olivier seigneur de la Rochebaraton, Champiré, etc.
11. JOACHIM sire DE SÉVIGNÉ,	marié en 1537 à	MARIE DU QUELLENEC.

1. Voyez ci-après, p. 33, la branche cadette des Sévigné Montmorency.
2. Dans le Laboureur, *Guy :* voyez la note 1 de la page précédente.
3. Dans le Laboureur, Christophle et les suivants, jusqu'à Charles I inclusivement, ont le titre de « barons de Sévigné. »

12. PIERRE sire DE SÉVIGNÉ,	marié en 1562 à	JEANNE LAURENS, fille de Guillaume seigneur de Launay, conseiller au Parlement.

JACQUES sire DE SÉVIGNÉ,
né en 1567, mort sans alliance, en 1599, et qui eut pour héritière sa sœur (voyez 13).

13. MARIE dame DE SÉVIGNÉ, née en 1564,	mariée en 1584 à	JOACHIM DE SÉVIGNÉ[1], son cousin, descendant du second fils de Guillaume V de Sévigné et de Jacquette de Montmorency.
14. CHARLES I baron DE SÉVIGNÉ, né en 1598, mort en 1635,	marié en premières noces, en 1621, à	MARGUERITE DE VASSÉ[2], mère du mari de Mme de Sévigné.
15. HENRI marquis DE SÉVIGNÉ, né le 16 mars 1623, tué le 5 février 1651,	marié en 1644 à	MARIE DE RABUTIN CHANTAL, née le 5 février 1626, morte le 17 avril 1696.

1. Joachim de Sévigné fut chevalier de l'ordre du Roi.

2. Marguerite de Vassé était fille de Lancelot Groignet, seigneur de Vassé, et de Françoise de Gondy (fille d'Albert duc de Retz), laquelle était tante du cardinal de Retz. Après sa mort, Charles I de Sévigné épousa en secondes noces une veuve, Marguerite de Coetnempren, qui, lui ayant survécu, convola en troisièmes noces avec Honorat d'Acigné, comte de Grandbois et de Rochejagu.

16. CHARLES II marquis DE SÉVIGNÉ, né en 1648, mort en 1713, sans postérité,	marié à	JEANNE-MARGUERITE DE BREHAN DE MAURON.

BRANCHE CADETTE DES SÉVIGNÉ MONTMORENCY.

(Voyez ci-dessus, p. 31, le n° 8.)

9. FRANÇOIS DE SÉVIGNÉ, second fils de Guillaume V de Sévigné et de Jacquette de Montmorency,	marié en 1510 à	CATHERINE DE LA CHARONNIÈRE.
10. BERTRAND DE SÉVIGNÉ[1], mort en 1587,	marié à	MARGUERITE DE CHAMPAGNÉ.
11. JOACHIM DE SÉVIGNÉ, qui réunit les deux branches par son mariage (voyez ci-dessus, p. 32, n° 13),	marié à	MARIE dame DE SÉVIGNÉ.

BRANCHE CADETTE DES SÉVIGNÉ CHAMPAGNÉ.

Voyez ci-dessus le n° 10 de la *Branche cadette des Sévigné Montmorency*.)

11. GILLES DE SÉVIGNÉ, conseiller au parlement de Bretagne, fils puîné de Bertrand,	marié à	MARGUERITE[2] DE MONTMORON.

1. Voyez ci-après la *Branche cadette des Sévigné Champagné*.
2. Il y a *Charlotte* dans le manuscrit de D. Morice; *Charlotte* aussi dans le Laboureur, mais corrigé en *Marguerite* par d'Hozier.

12. RENAUT [1] comte DE MONTMORON, conseiller au parlement de Bretagne,	marié d'abord à	BONAVENTURE BERNARD, mère de Charles de Sévigné qui suit (nº 13, 1º);
	en secondes noces à	GABRIELLE DU BELLOY, mère de René-François, de Renaut, de Gilles, d'Eustache, de Christophle-Jacques, et de Jacques-Christophle, qui suivent (nº 13, 2º à 7º);
	et en troisièmes noces à	RENÉE DU BREIL.

13. 1º CHARLES DE SÉVIGNÉ, comte DE MONTMORON, conseiller au parlement de Bretagne,	marié en 1660 à	MARIE DREUX.

2º RENÉ-FRANÇOIS DE SÉVIGNÉ, seigneur du Coudray, frère consanguin du précédent.

3º RENAUT [2] DE SÉVIGNÉ, frère du précédent, abbé de Geneton [3].

4º GILLES DE SÉVIGNÉ [4], frère des précédents, marié à Marie de Keraldanet.

5º EUSTACHE DE SÉVIGNÉ, frère des précédents, tué au siége de Stenay en 1654.

6º CHRISTOPHLE-JACQUES [5],
7º JACQUES-CHRISTOPHLE, } chevaliers de Malte, capitaines de vaisseau.

1. D'Hozier a changé *Renaut* en *René*.

2. *René* dans le Laboureur.

3. Ou *Geneston*. Il mourut en 1673. Voyez Walckenaer, tome V, p. 402, note à la page 56.

4. *Gilles* et le suivant, *Eustache*, ne sont pas mentionnés dans la *Généalogie* de D. Morice.

5. Nous donnons les noms des deux derniers frères d'après une note de d'Hozier. Nos deux Généalogies les nomment l'un *Christophle* et l'autre *Jacques*. C'est d'eux que Mme de Sévigné parle au tome VI, p. 81. L'un d'eux était son filleul : voyez tome IV, p. 241, et ci-après, p. 76, l'addition à la note 22 de cette page du tome IV.

Notice sur la descendance de Mme de Sévigné

(à partir des enfants de Mme de Simiane)[1].

Mme de Simiane avait eu trois filles : *Anne*, qui fut religieuse au couvent du Calvaire de Paris[2]; *Julie-Françoise*, qui épousa le marquis de Castellane Esparron, et qui n'a pas laissé (que nous sachions) de postérité ; *Magdelaine-Sophie*[3], qui épousa, le 29 mai 1723, Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence et de la Garde Adhémar, baron de Gréolières, issu d'une des plus anciennes familles de Provence, dont le chef, Romée de Villeneuve, baron de Vence, connétable et grand sénéchal de Provence, fut nommé par le testament du comte Raymond Bérenger II, du 12 juillet 1238, régent de ses États, et tuteur de la princesse Béatrix sa fille, que Romée fit épouser à Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

Le marquis et la marquise de Vence eurent quatre enfants, un fils, Jean-Alexandre-Romée, dont il sera parlé plus loin, et trois filles :

L'aînée épousa un membre de la famille de Villeneuve, le comte de Flayosc, dont la descendance subsiste encore; *la seconde*, le président de Fauris de Saint-Vincens ; *la troisième*, le comte de Peyre de Châteauneuf.

Jean-Alexandre-Romée (précité) comte de Vence, né le 8 novembre 1727, colonel du régiment Royal-Corse, brigadier, puis maréchal des camps et armées du Roi, membre honoraire associé libre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, connu par son goût éclairé pour les arts, épousa, le 10 mai 1751, Angélique-Louise de la Rochefoucauld Surgères, dont il eut un fils, Pierre-Paul-Ours-Hélion, et trois filles :

La comtesse de Bardonenche, la comtesse de Villeneuve Tourettes, qui ont laissé postérité; et Mme de Montcavrel, morte sans enfants.

1. Cette notice, que nous devons à une très-obligeante communication, a été dressée (le 5 septembre 1866) sur les renseignements fournis par Mme la comtesse de Luçay, née de Villeneuve de Vence, l'aînée des filles du dernier descendant mâle de l'arrière-petite-fille de Mme de Sévigné. Ce que nous ajoutons ci-après, dans les notes 2 et 3, est emprunté à une autre notice, qui vient du président de Saint-Vincens. Voyez plus loin, p. 145 et note 2.

2. Au Marais. Elle y fit profession au mois de mars 1720.

3. Anne était l'aînée; Julie-Françoise, la seconde; Magdelaine-Françoise, la troisième. Julie mourut à Aix, à son premier enfant, le 9 octobre 1728, dans la vingt-quatrième année de son âge.

Pierre-Paul-Ours-Hélion de Villeneuve, marquis de Vence, né le 29 juin 1759, mort en 1819, fut colonel de Royal-Pologne cavalerie, puis créé pair de France héréditaire en 1816; il laissa de sa femme, Marie-Clémentine-Thérèse de Laage, qu'il avait épousée le 2 avril 1782, deux enfants : un fils, dont il sera parlé ci-après, et une fille, la marquise de Bassompierre, dont la postérité existe.

Ce fils, Clément-Hélion-Louis de Villeneuve, marquis de Vence, grand officier de la Légion d'honneur, pair de France, maréchal de camp, né le 11 février 1783, mort le 9 février 1834, dernier descendant mâle de la branche de Villeneuve de Vence, a laissé de son mariage, contracté le 31 janvier 1801, avec Marie-Aymardine-Juliette d'Harcourt, fille aînée du duc d'Harcourt, décédée le 18 septembre 1859, trois filles :

L'aînée, Antoinette-Athénaïs-Chantal-Clémentine, a épousé, le 1er juin 1830, le comte de Luçay, dont elle a deux enfants, un fils et une fille;

La seconde, Pauline, a épousé le marquis d'Audigné de la Châsse, dont elle a eu deux filles;

La troisième, Angélique, a épousé le comte de Divonne, dont deux fils et une fille.

SUITE DU TOME I.

Lettres.

N. B. Nous avons fait précéder d'un astérisque les corrections ou additions qui, en petit nombre, se rapportent au texte même des lettres.

Page 367, lettre 16. Cette lettre a été imprimée au tome I, d'après une ancienne édition dite de la Renommée. Dans une addition à la page 327 [1], nous en avons donné un autre texte, celui de l'édition de Liége, publiée vers 1665. On y remarquera un certain nombre de variantes.

Page 375, ligne 10, aux mots : « la comtesse de Montrevel, » ajoutez en note : « Probablement Marie Ollier de Nointel, femme, en 1623, du comte de Montrevel (du vieux comte), dont il est parlé tome III, p. 461, note 2. »

Même page, note 1, ligne 3, et p. 413, note 7, ligne 1, « Louis Châlon du Blé, » *lisez :* « Louis-Chalon du Blé, » et ajoutez un renvoi à la note 6 de la page 514 du tome X.

* Page 380, lettre 25, ligne 7 de la lettre, au lieu de : « Mais je vous excuse toujours, » la première édition et toutes les autres donnent : « Mais je vous estime toujours. »

Page 384, note 4, fin, ajoutez un renvoi à la fin de la note 27, p. 301 du tome VIII.

Page 395, note 3, fin, ajoutez : « Mais malgré cette ancienne note, le mot de *voiture* a plus probablement ici (comme au tome VIII, p. 86, et au tome IX, p. 411) le sens d'*envoi*. Comparez encore tome IV, p. 4 et 146, et voyez le *Lexique de Mme de Sévigné*, tome II, p. 502. »

Page 407, note 6, sur Mme de Fiennes, ajoutez un renvoi au tome IV, p. 503, note 3.

Même page, note 10, sur Jeannin de Castille, ajoutez un renvoi au tome III, p. 151, note 1, et à une addition faite [2] à cette note.

Page 410, note 2, sur le marquis de Sillery, ajoutez un renvoi au tome VII, p. 77, note 5.

1. Ci-dessus, p. 17. — 2. Ci-après, p. 63.

Page 426, note 1, ligne 2 (en remontant), aux mots : « Mlle de Valois, fille de Gaston, » ajoutez en note : « Celle qui plus tard devint duchesse de Savoie : voyez tome IV, p. 555, note 5. »

Page 432, note 4, aux mots : « C'est la première mention de Mlle de Sévigné que nous trouvions dans la Correspondance, » ajoutez : « (voyez cependant plus haut, *tome I*, p. 416, le post-scriptum de la lettre du 12 septembre 1656, où Mme de Sévigné envoie également à Ménage les baisemains de ses enfants). »

Même page, note 1 (de la lettre 51) sur Pompone, ligne 3, « et mourut en 1689, » *lisez :* « et mourut en 1699. »

Page 435, note 1 de la lettre 54, fin, ajoutez encore, sur l'instruction du procès de Foucquet et sur les débats de l'Arsenal, un renvoi au récit circonstancié et sûr qui compose les chapitres XLIII-XLVII des *Mémoires sur la vie publique et privée de Foucquet* par M. Chéruel.

Page 436, note 4, fin, ajoutez : « — Mme de Sévigné s'est, paraît-il, trompée sur ce détail de la vérification des pouvoirs : « l'édit « qui établissait la Chambre de justice avait été enregistré par cette « chambre même, » dit M. Chéruel, tome II de l'ouvrage précité, p. 417, note 1. »

Même page, lignes 8 et 7 (en remontant), aux mots : « changer d'avis et d'opinion, » ajoutez en note un renvoi à la note 2 de la même page 417 du tome II des *Mémoires*, de M. Chéruel.

Page 439, remplacez la première partie de la note 3 par ce qui suit : « Mme du Plessis (Guénégaud), Élisabeth (ou Isabelle) de Choiseul, fille du marquis et maréchal de (Choiseul) Praslin, femme d'Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Fresne, secrétaire d'État au département de la maison du Roi de 1643 à 1668[1]. Mme de

1. C'est en cette qualité, et de notaire et secrétaire du Roi, etc., qu'il reçut et signa, avec le Tellier, le 3 août 1665, le testament de la Reine mère (voyez tout à la fin des *Mémoires* de Mme de Motteville). « On l'obligea de se défaire » de sa charge de secrétaire d'État, dit Moréri. C'est Colbert qui l'acheta pour la donner à son fils Seignelay. On voit par les *Mémoires* de Gourville que M. du Plessis, plus ou moins mêlé sans doute aux affaires de son frère de Guénégaud, eut aussi des comptes à rendre au Roi, et que de fortes sommes lui furent reprises. Chargé par Mme du Plessis de l'exécution de son testament, Gourville trouva les affaires de cette maison en mauvais état (voyez ses *Mémoires*, tome LII, p. 448 et 449).

Motteville a fait d'elle un portrait fort avantageux (tome III, p. 146 et 147 de ses *Mémoires*); et c'est avec un véritable enthousiasme qu'Arnauld d'Andilly, vers la fin de ses *Mémoires* (tome XXXIV, p. 92 et 93), a parlé de son caractère, de son esprit, et de l'amitié qui les unissait. Veuve en 1676 (voyez notre tome IV, p. 389), elle mourut en 1677 : voyez (tome V, p. 263-265, 279 et 280, 299) l'expression des regrets de Mme de Sévigné. — Son beau-frère, Claude de Guénégaud, ancien trésorier de l'Épargne, était du nombre des financiers recherchés par la même chambre qui jugeoit Foucquet; il avoit été mis à la Bastille en août 1663 : voyez l'addition faite[1] à la page 52 du tome II. » — Même note, ligne 5 (en remontant), « où se trouvait Mme de Guénégaud, » *lisez :* « où se trouvait Mme du Plessis; » car la dame de Fresne semble avoir toujours été appelée *Mme du Plessis* (ou quelquefois *du Plessis Guénégaud*, quand il était nécessaire de la distinguer d'autres du Plessis : par exemple tome IV, p. 389), et c'est sa belle-sœur[2] qui était désignée par le nom de *Mme de Guénégaud.* Nous craignons d'avoir encore ailleurs fait cette confusion, que Walckenaer avait faite avant nous, et que nous retrouvons dans un savant livre récemment publié. Voyez principalement, à l'appui de notre rectification, tome VI, p. 127, l'autographe du 6 décembre 1679; tome I, p. 463, 493; tome V, p. 263; et tome IX, p. 304; voyez en outre une rectification à la note 9 de la page 261 du tome V[3], et la *Table analytique.*

Page 440, ligne 6 (en remontant), aux mots : « on a continué la pension des gabelles, » ajoutez en note : « Ce ne fut pas précisément ce jour-là l'objet de l'interrogatoire : M. Chéruel l'indique (p. 419 et note 1 du volume précité), et remarque avec raison que Mme de Sévigné n'a pas dû se piquer de suivre toujours pas à pas la marche de l'audience. »

Page 459, note 1, sur le projet de Saint-Mandé, fin, ajoutez un renvoi à l'*Appendice* du tome I, de M. Chéruel (p. 488 et suivantes), où le projet même est donné d'après une copie authentique.

Page 467, ligne 12, aux mots : « Si nous avons Dieu pour nous, nous serons les plus forts, » ajoutez en note : « Allusion au verset 31 du chapitre VIII de l'*Épître de saint Paul aux Romains*, que Mme de Sévigné a de nouveau cité au tome VII, p. 469. »

1. Ci-après, p. 46 et 47.

2. Sur celle-ci, voyez ci-après, p. 46 et 47, une addition à la ligne 11 de la page 52 du tome II.

3. Ci-après, p. 86.

Page 473, lignes 4 et 5 de la lettre 64, au mot : « Roquesante, » ajoutez en note : « Pierre de Raffelis, seigneur de Roquesante, né en 1619, conseiller à vingt-deux ans au parlement d'Aix, où il se fit remarquer par ses lumières et par son intégrité. Poursuivi avec acharnement par le ministère pour avoir été fidèle à sa conscience et au malheur dans l'affaire de Foucquet, il fut exilé à Quimper-Corentin après l'arrêt rendu en 1664, obligé de se défaire de sa charge ; même ses biens furent confisqués. Ce ne fut qu'en 1667 qu'il eut la liberté de revenir en Provence. Ses biens lui furent enfin rendus en 1674, et la même année le Roi lui accorda des lettres de conseiller honoraire. Mais il en fit peu d'usage, et se retira à son château de Grambois (*Garambodium*, actuellement dans le canton de Pertuis, arrondissement d'Apt), où il finit ses jours le 16 septembre 1707, dans sa quatre-vingt-neuvième année. On voit encore à Grambois la chambre où il mourut ; elle est décorée de son portrait peint par Mignard. Voyez *les Rues d'Aix*, par M. Roux-Alpheran, tome I, p. 605 et 606. (*Note de M. Rouard*). — Voyez tome II, p. 544, note 3, et une rectification à cette dernière note [1]. »

Même page, note 2, sur les Catinat, fin, « c'est probablement de ce dernier (*du frère du maréchal*) qu'il est ici question, » *lisez :* « M. Chéruel nous apprend (tome II, p. 349) que c'est du père du maréchal, conseiller de grand'chambre, qu'il est ici question. »

Page 476, ligne 1, aux mots : « le jeune Foucquet, » ajoutez en note : « Gilles, le plus jeune frère du surintendant : voyez ci-après, p. 478, note 10. »

Page 478, note 11, sur M. Bailly, ajoutez un renvoi au tome VIII, p. 270, note 26, et p. 522.

Page 489, lignes 1 et 2, aux mots : « Voilà deux vers. Cependant je ne sais si je les savois déjà, ou si je les viens de faire, » ajoutez en note : « On en a vu quelques-uns de la façon de Mme de Sévigné, plus haut (*tome I*), p. 417-420, dans la lettre mêlée de prose et de vers que nous avons réimprimée sur la foi d'une copie de la bibliothèque Mazarine [2]. Il a bien dû lui arriver par-ci par-là d'être provoquée à rimer quelque petite pièce, à remplir quelques bouts-rimés. Voici deux couplets, qui ne sont pas merveilleux (bon nom-

1. Ci-après, p. 60.
2. Faut-il en croire aussi l'*Histoire amoureuse* pour ceux qu'on a lus ci-dessus, p. 19?

bre de ceux de Coulanges, qui plaisaient cependant, et même à sa cousine, ne l'étaient pas non plus), mais qu'il convient de donner ici, ce nous semble, parce que, si l'authenticité, l'attribution à Mme de Sévigné, ne nous en paraît pas absolument démontrée, aucune preuve contraire, intrinsèque ou extrinsèque, ne nous permet de la nier non plus absolument.

Le premier est extrait du volumineux Recueil de Maurepas, où il se trouve, sous le titre suivant, au volume XXII, f° 139, et il a été publié par M. Livet, en 1855, dans une note de son édition de Saint-Amand (tome I, p. 457) :

CHANSON.

Sur l'air : *Il a battu son petit frère*, par Mme de Sévigné, sur Tancrède, à Mme de Rohan [1].

Oui, vous étiez de la partie,
Lorsque l'on fit cette sortie,
Et l'on peut dire avec raison
Que pour terminer cette affaire,
Vous payâtes la garnison
Qui tua votre petit frère.

L'autre couplet a été publié dans le *Bulletin du bouquiniste* (n° du 1er septembre 1865, p. 431) par M. P. Blanchemain, qui l'a trouvé à la première page d'un volume in-12 intitulé : « *Vaudeville* (*Vaudevilles*) *de cour*, dediez à Madame, tome second, Paris, Sercy, 1666. » Il est adressé à Mme de Monglas. M. Blanchemain, pour l'attribuer à Mme de Sévigné, s'autorise des deux couplets qui le suivent et lui servent de réponse : on y voit que c'est à *Livry* que Mme de Monglas avait été attendue par une *marquise*. Nous admettons que c'est de l'abbaye et de Mme de Sévigné qu'il pouvait être question, en faisant

1. Voici la note qui accompagne la chanson dans le volume Maurepas : « Mlle de Rohan.... avoit épousé par amourette le comte de Jarnac (*son mari descendait en effet du fameux Jarnac, mais on l'appelait* M. Chabot), qui par là fut duc de Rohan. Sa mère, piquée de ce mariage, et dans le dessein de la déshériter, fit venir un jeune homme de Hollande qu'elle disoit être son fils (*il était connu sous le nom de* Tancrède), ce qui donna lieu à un grand procès, qui fut terminé par la mort de ce prétendu fils, tué dans une sortie faite pendant les guerres civiles. » Tancrède, qui venait de se déclarer pour la Fronde, fut tué, à la fin de janvier 1649, dans une escarmouche engagée entre un parti de Parisiens et la garnison de Vincennes : voyez les *Mémoires* de Monglas, tome L, p. 157, et Walckenaer, tome I, p. 398-400.

remarquer cependant qu'il y avait à Livry le château des Sanguin, où Saint-Pavin tout particulièrement devait attirer d'assez nombreux visiteurs; peut-être y avait-il d'autres habitations encore. — Quant à la *comtesse* du dernier couplet, ce ne pouvait, à cette date de 1666 (1666 au plus tard), être Mlle de Sévigné qu'on désignait ainsi, puisqu'elle ne fut mariée qu'en 1669; mais il serait naturel de penser à la comtesse de Fiesque (qu'on appelait d'ordinaire *Madame la Comtesse* tout court), ou plutôt encore à Mme de la Fayette.

COUPLET ATTRIBUÉ A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Dans ce beau séjour champêtre
Nous vous attendions, Monglas;
Le rôti pour vous repaître
Se faisoit voir blond et gras:
Vous y reviendrez peut-être,
Mais lui ne reviendra pas.

RÉPONSE.

Je le dis avec franchise,
J'aime un rôti blond et gras;
Mais quoi qu'à Livry l'on prise,
J'y connois d'autres appas,
Et j'irai pour vous, Marquise,
Et non pour votre repas.

Quand vous et votre Comtesse
L'on peut trouver à Livry,
L'on ne vit que de tendresse;
Le cœur en est tout rempli:
L'on vous mange de caresse,
Et l'on laisse le rôti.

Page 491, note 3, dernière ligne, « Voyez la lettre du 26 juillet 1679, » *lisez :* « Voyez la lettre du 20 juillet 1679, tome V, p. 552. »

Page 493, note 3, sur Mme de Motteville, ligne 1, aux mots : « Françoise Bertaut, » ajoutez : « nièce du poëte évêque de Séez. »

Même page, note 5, fin, ajoutez : « voyez encore tome VI, p. 211 et 212, et une addition faite[1] à la note 40 de la page 211 du tome VI. »

Page 494, note 9, « Voyez la note 12 de la lettre 55, » *lisez :* « Voyez la note 13 de la lettre 55, ci-dessus, p. 442. »

1. Ci-après, p. 93.

Page 496, note 3, ajoutez, sur la devise *Il più grato nasconde*, un renvoi au tome VI, p. 431 et 473.

* Page 499, lignes 2 et 3, « Charibde, » *lisez :* « Charybde. »

Page 506, lignes 2 et 3 du second alinéa de la lettre 79, aux mots : « Didé, conseiller au grand conseil, » ajoutez en note : « Nous croyons bien qu'il y a *Didé* dans la copie autographe de Bussy, que nous n'avons plus à notre disposition. Il s'est sans doute trompé en écrivant ce nom. M. Livet (dans son article déjà cité de l'*International*) dit qu'il faut lire *Bidé* (conseiller au grand conseil pour le semestre d'été). Le même nom revient un peu plus loin, à la page 511, ligne 3 du 3e alinéa, et à la page 517, fin du second alinéa. »

Page 512, note 12, ligne 1, « Louis-Hector Créquy, » *lisez :* « François de Créquy. »

Page 515, note 3, ligne 1, « Dans un des manuscrits que possède M. le marquis de Laguiche, » *lisez :* « Dans un des manuscrits que possédait M. le marquis de Laguiche. » Ce manuscrit, formant le tome III des *Mémoires* de Bussy (1666-1669), s'est très-malheureusement perdu (voyez la *Notice* de M. Lalanne à la Correspondance de Bussy, p. XII). — Même note, à la fin, sur Dalancé, ajoutez un renvoi à Walckenaer, tome II, p. 354, note 2.

Page 531, ajoutez à la note 6, sur l'évêque d'Uzès : « Avant d'arriver à l'épiscopat, il avait été, de 1641 à 1645, agent général du clergé (voyez tome III, p. 492, note 7). — Il a été connu de Racine, dont l'oncle était son official et grand vicaire. Racine parle quelquefois de lui dans ses lettres d'Uzès : voyez entre autres celles du 30 mai et du 13 juin 1662, et celle du 25 juillet de la même année, où il nous apprend qu'il fut un instant question d'élever ce prélat à l'archevêché de Paris. Voyez au tome I du *Racine* de M. Mesnard, la *Notice biographique*, p. 41. »

Même page, ligne 9 du second alinéa, aux mots : « Il a fallu montrer notre noblesse en Bretagne, » ajoutez en note : « Il y avait sans doute eu récemment au parlement de Bretagne une vérification des titres de noblesse : voyez tome II, p. 259. »

Page 532, note 10, fin, ajoutez : « — Voyez sur la maison de Sé-

vigné et ses alliances, la note IV *bis*, ajoutée[1] aux notes de la *Notice biographique*, et le *Tableau généalogique*[2]. »

Page 536, note 1, sur la principauté de Commerci, voyez une rectification à cette note, tome III, p. 18, note 5.

Même page, note 3, sur le maréchal d'Albret, fin, « il mourut en 1676; avec lui s'éteignit le nom d'Albret, » *lisez :* « il mourut en 1676, ne laissant qu'une fille, qu'il avait mariée à son neveu ; avec eux s'éteignit cette maison d'Albret : voyez tome III, p. 343, note 12, et tome V, p. 468, note 2. »

Page 541, note 2, fin, « La lettre au Roi se lit dans l'édition de 1697, tome I, p. 43 et 44, » *lisez :* « La lettre au Roi se lit dans l'édition de 1697, tome I, p. 38-40. »

Page 548, supprimez la note 1 : il n'y a que trois jours d'intervalle entre la date de la lettre de Bussy (nº 96) et celle de la réponse de Mme de Sévigné (nº 97); mais, dans son introduction, Bussy parle du temps écoulé entre le jour où il envoya sa lettre et celui où il reçut la réponse, et le délai put tout naturellement être de six jours.

Page 559, note 1 de la lettre 106, fin, ajoutez : « Voyez tome VII, p. 467. M. Jal, dans son *Dictionnaire critique*, p. 426, donne les noms et les dates de naissance de deux sœurs de Corbinelli : l'une, Cornélie, naquit en 1620; l'autre, Denise, naquit en 1631, neuf ans après son frère. »

1. Ci-dessus, p. 9 et note 2. — 2. Ci-dessus, p. 29 et suivantes.

TOME II.

* Page 2, ligne 3 (en remontant), substituez trois étoiles au nom de « Valcroissant. »

Même page, note 6, ligne 3 (en remontant), aux mots : « Mlle de Scudéry, » ajoutez en note : « Voyez sa lettre dans l'édition de 1818, tome I, p. 190, note *a*. » — Même note, fin (p. 3), ajoutez : « La restitution que, sur l'autorité de Walckenaer, nous avons cru pouvoir faire, ici et page 19, du nom de Valcroissant, nous a attiré de la part de M. Chéruel un juste rappel aux règles de la critique. Nous convenons volontiers, tout en adoptant encore la conjecture de Walckenaer (M. Chéruel lui-même est loin de la trouver impossible), qu'elle n'équivaut pas à la certitude, et que nous devions nous contenter de la reproduire en note. Voyez la discussion de M. Chéruel et les textes cités par lui dans le tome II de ses *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, p. 529-535, *Appendice aux pages* 447-449. »

Page 12, note 2, lignes 1 et 3; et note 3, ligne 1, supprimez après le nom de « du Gué » celui de « Bagnols, » qui paraît avoir appartenu à une autre branche de la famille de Mme de Coulanges, à la branche dont était le mari de sa sœur.

Page 13, note 2, ligne 1, aux mots : « vicomtesse de Puisieux, » ajoutez : « tante du marquis Dominique de Valençay (voyez ci-après (*même tome II*), p. 68, note 8. »

Page 14, note 4, sur le Coadjuteur, ligne 2, « était depuis 1667.... coadjuteur de son oncle, » *lisez :* « était depuis 1666.... coadjuteur de son oncle. » La nomination de Jean-Baptiste Adhémar de Grignan, docteur en théologie de Sorbonne, à la coadjutorerie d'Arles est mentionnée dans la *Gazette* du 7 août 1666, p. 823. — Sur sa mort, voyez l'addition faite [1] à la ligne 10 du second alinéa de la page 280 du tome X.

Même page, note 6, sur Madame la Duchesse, fin, ajoutez : « Elle mourut en 1723. »

* Page 19, ligne 2 (en remontant), substituez trois étoiles au nom de « Valcroissant. »

1. Ci-après, p. 125.

Page 19, note 4, ajoutez un renvoi à la correction faite[1] à la fin de la note 6 des pages 2 et 3 du même *tome II.*

Page 27, note 5, « Voyez la note 2 de la lettre 134, » *lisez :* « Voyez ci-après, p. 62, note 3. »

Même page, note 6, avant-dernière ligne, « Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, prince de Tarente, fils de l'amie de Mme de Sévigné, » *lisez :* « Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, constamment appelé *M.* (le duc) *de la Trémouille*, fils de la princesse de Tarente, l'amie de Mme de Sévigné. »

Page 40, note 4, lignes 5 et 6, « duc de Holstein Wissembourg, » *lisez :* « duc de Holstein Wisembourg, » d'après Moréri, qui dit que cette branche s'appelait ainsi du château de Wisembourg (sans doute *Wiesenburg*), en Misnie. — Même note, fin, ajoutez un renvoi aux lettres du 14 août 1682, tome VII, p. 191 et suivantes.

Page 48, note 7, sur Mme de Lavardin, ligne 5 (en remontant), « et mourut le 12 mai 1694, » *lisez :* « et mourut dans les derniers jours d'avril ou dans les tout premiers jours de mai 1694 (voyez tome X, p. 151 et note 2). »

Page 49, note 10, sur Mme de Ventadour, ligne 4 (de la note), supprimez cette phrase : « Elle avait été fille d'honneur de la Reine. » — Même note, supprimez les deux dernières phrases, à partir de : « Elle mourut, etc., » et remplacez-les par celles-ci : « Elle mourut le 15 décembre 1744, à quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-treize ans. Mlle d'Houdancourt n'était donc qu'une enfant en 1662, et ce n'est pas elle, mais sa cousine germaine, la future duchesse de la Vieuville, appelée *Mlle de la Mothe* (ou quelquefois *Mlle de la Mothe Houdancourt*), qui parut balancer quelque temps, en cette année 1661-1662, la faveur naissante de Mlle de la Vallière : voyez une addition faite[2] à la note 6 de la page 293 du tome III, et une addition faite[3] à la note 9 de la page 305 du tome IV. »

Page 52, ligne 11, aux mots : « Mme de Guénégaud, » ajoutez en note : « Claude-Alphonsine Martel, femme depuis 1647 de Claude de Guénégaud, ancien trésorier de l'Épargne, frère puîné du mari de Mme du Plessis Guénégaud. Son mari, poursuivi par la Chambre de

1. Ci-dessus, p. 45. — 2. Ci-après, p. 65. — 3. Ci-après, p. 77.

justice instituée après la disgrâce de Foucquet, avait été mis à la Bastille en 1663. Il avait néanmoins obtenu en décembre 1665, moyennant d'humiliants aveux et la promesse de restitutions, dont lui et les siens demeurèrent sans doute ruinés, des lettres d'abolition[1]. Elle devint veuve en décembre 1686, et mourut le 20 mars 1710. Voyez tome IX, p. 304, note 9, et deux corrections : l'une à la note 3 de la page 439 du tome I[2], l'autre à la note 9 de la page 261 du tome V[3]. — Sur son séjour à Moulins, voyez tome IV, p. 450. »

Page 53, note 6, sur Mme du Puy-du-Fou, dernière ligne, « elle mourut en 1693, » *lisez :* « elle mourut le 7 mars 1696 (voyez tome X, p. 374 et note 5). »

Page 54, note 8, sur le chevalier de Grignan, ligne 3 (en remontant), « et le nom de Grignan s'éteignit avec lui, » *lisez :* « (Il mourut....) un an environ avant son frère aîné. »

Page 55, note 9, dernière ligne, avant le tiret, ajoutez, sur le marquis de Béthune, un renvoi au tome X, p. 84, note 5.

Même page, note 15, sur Mlle de Guise, ajoutez un renvoi au tome VIII, p. 153, note 2.

Page 56, note 17, fin, ajoutez un renvoi au tome V, p. 127, et au tome III, p. 46, note 13.

Page 61, note 6, sur l'abbé Guéton, avant-dernière et dernière lignes, « Dans la lettre de l'incendie..., il est parlé de lui, et de sa sœur, qui donna un lit à Mme de Guitaut, » *lisez :* « Dans la lettre de l'incendie..., il est parlé d'une Mme Guéton, qui donna un lit à Mme de Guitaut, et de son frère : peut-être est-ce *beau-frère* que Mme de Sévigné a voulu dire. — L'abbé Guéton, le même probablement, prêcha devant la Reine, aux Carmélites de la rue du Bouloi, le jour de sainte Thérèse, 1679, le panégyrique de cette sainte : voyez le *Mercure galant* d'octobre, p. 109 et 110. »

Page 69, note 8, ligne 6 (de la note), « une morte abbesse de Clérets en 1705, » *lisez :* « une morte abbesse des Clérets en 1707 (voyez tome X, p. 88, la fin de la note 2, et la note 4). »

1. Voyez l'extrait des *Mémoires* d'Olivier d'Ormesson cité par M. Chéruel à l'*Appendice* du tome II, et ses *Mémoires sur la vie publique et privée de Foucquet*, p. 517 et suivantes.

2. Ci-dessus, p. 38. — 3. Ci-après, p. 86.

Page 71, note 12, sur Saint-Géran, ligne 5, « voyez sur lui la note de la lettre du 22 mai 1675, » *lisez :* « voyez sur lui la lettre du 22 mai 1674, tome III, p. 408 et note 3 ; et sur sa mort, la lettre du 19 mars 1696, tome X, p. 378 et 379. » — Même note, à la fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 383, note 1.

Page 72, ligne 3 de la lettre 137, aux mots : « la Palice, » ajoutez en note un renvoi au tome IV, p. 326, note 2.

Page 73, note 2, sur Mme de Vauvineux, lignes 2 et 3, aux mots : « Elle mourut en 1705, à soixante-quatre ans, » ajoutez entre parenthèses : « à soixante-huit ans, d'après le *Mercure.* »

Page 74, note 7, sur Mlle de Vauvineux, ligne 3, « duc de Montbazon en 1689, » *lisez :* « duc de Montbazon en 1699 (voyez tome VI, p. 119, note 9). »

Page 81, remplacez la note 7 par la suivante : « De Rippert ou de Ripert était un des gentilshommes attachés au Comte, et confident de ses affaires (voyez tome V, p. 435). Il accompagnait Mme de Grignan dans son voyage, et en fit une relation que Mme de Sévigné trouva très-agréable (ci-après, *tome II*, p. 115). Deux de ses frères furent successivement doyens de la collégiale de Grignan, et deux autres se distinguèrent à la prise de Maestricht en 1676 (voyez tome V, p. 54 et p. 63). Voyez encore une addition faite[1] à la note 1 de la page 378 du tome IX. C'est à cette famille de Ripert qu'appartient la branche de Ripert Monclar, dont le nom a été illustré au dix-huitième siècle par l'éloquent procureur général du parlement de Provence. »

Page 85, note 7, sur le maréchal de Duras, ligne 1, « du marquis de Duras (mort en 1690), » *lisez :* « du marquis de Duras (mort vers 1633). » — Même note, ligne 4, « devint capitaine des gardes du corps en 1671, » *lisez :* « devint capitaine des gardes du corps en 1672. » — Même note, fin, ajoutez : « Elle (*Mme de Duras*) mourut en 1717. »

Même page, note 8, fin, ajoutez : « Cette note de l'édition de 1818 nous paraît trop affirmative. Il nous semble que si Mme de Sévigné avait voulu désigner Mlle de la Mothe d'Argencourt, qui avait en 1658 attiré l'attention du Roi, et était alors, à cette date de 1671, depuis longtemps retirée à Chaillot[2], elle aurait dit « fille de la feue Reine ou

1. Ci-après, p. 117 et 118.
2. Voyez les *Mémoires* de Mademoiselle, tome III, p. 195 et suivantes; tome IV, p. 357; et ceux de Mme de Motteville, tome IV, p. 83 et suivantes.

de la Reine mère. » Il est très-probablement question de celle des filles de la Reine dont Mme de Sévigné parle au tome III, p. 293, et que nous croyons être devenue la duchesse de la Vieuville : voyez une addition faite[1] à la note 6 de cette page 293, et une correction faite[2] à la note 10 de la page 49 du tome II. »

Page 104, note 5, fin, ajoutez un renvoi au tome VII, p. 72, note 2.

Page 106, note 11, ajoutez : « Pétrarque a dit, au second quatrain du sonnet LXXIV :

.... Occhi beati, ond' io soffersi
Quel colpo, ove non valse elmo nè scudo;

et au chapitre Ier du *Triomphe d'Amour* (vers 23-25) :

.... Un garzon crudo,
Con arco in mano, e con saette a' fianchi,
Contra le quai non val elmo nè scudo.

Nous avons encore rencontré l'expression à la fin de la strophe 2 du chant X au livre II de l'*Orlando innamorato* de Berni :

Le fiere ch' hanno l'artiglio si crudo,
Che contra lor non vale elmo nè scudo. »

Page 109, note 20, fin, ajoutez un renvoi à la page 207 du tome II, et à l'addition faite[3] à la note 10 de cette même page 207.

Page 110, note 3, sur Saint-Hérem, avant-dernière ligne, avant le tiret, ajoutez : « Il mourut en août 1701. »

Page 111, ligne 6 (en remontant), aux mots : « Mme du Canet, » ajoutez en note : « Lucrèce de Forbin Soliés, appelée la *belle du Canet*, à cause de sa rare beauté (*voyez ci-après, même tome II, p.* 167). Louis de Vendôme, duc de Mercœur, gouverneur de Provence, devint passionnément amoureux d'elle après la mort de son mari (*Henri de Rascas, seigneur du Canet ou Cannet, premier consul d'Aix en* 1652). Ce prince était fils de César Monsieur, l'aîné des fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il avait épousé Laure Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin, qui le laissa veuf et père de deux enfants en 1657. Ce fut quelques années après qu'il offrit son cœur et ses hommages à la *belle du Canet* devenue veuve, et qu'il éleva dans la maison même de celle-ci (rue de la Verrerie) un monument encore existant de sa

1. Ci-après, p. 65. — 2. Ci-dessus, p. 46.
3. Ci-après, p. 52 et 53.

galanterie et de son amour. C'est une chambre à coucher dont les murs et le plafond sont recouverts en entier de peintures, de glaces, de dorures, etc.... Nous nous bornerons à dire que ces peintures sont en grande partie de Daret, peintre flamand (*établi à Aix*), et qu'elles représentent Vendôme et sa maîtresse, tantôt sous les figures de Diane et d'Endymion, tantôt sous celles de Céphale et de Procris. La cour, alarmée des soins que le duc rendait à la *belle du Canet*, et craignant un second mariage, auquel il eût été peut-être difficile de s'opposer, n'imagina rien de mieux pour le prévenir que de solliciter à Rome un chapeau de cardinal en faveur de ce prince. Le pape Alexandre VII lui envoya la barrette rouge par le chevalier de Crillon, qui la lui présenta le vendredi saint, 8 avril 1667. Le nouveau cardinal ne voulut pas s'en décorer le même jour, désirant recevoir auparavant les ordres sacrés, qui lui furent conférés trois jours après par le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, dans sa chapelle domestique, en présence du cardinal de Retz et des consuls. Enfin le 20 du même mois d'avril, il reçut solennellement la barrette dans l'église de Saint-Sauveur, en présence des mêmes cardinaux Grimaldi et de Retz, des cours souveraines, des consuls d'Aix, procureurs du pays, et des personnes les plus distinguées de la province. « On ne dit point ce que devint la *belle du Canet*, » ajoute M. Roux-Alpheran dans *les Rues d'Aix* (d'où nous avons tiré ces lignes, qui se trouvent au tome I, p. 199 et 200 de l'édition in-4° publiée à Aix en 1846) : grâce à cette lettre du 18 mars 1671, et à celle du 15 avril suivant, qui l'une et l'autre avaient été tronquées dans toutes les éditions précédentes, et qui sont aujourd'hui rétablies dans la nôtre, nous apprenons que la belle Provençale, dont le souvenir s'est longtemps conservé à Aix, grâce sans doute à sa *belle chambre*, mourut dans les premiers jours d'avril 1671. Ajoutons que le *monument encore existant* de la galanterie du duc de Mercœur (qui mourut à Aix, cardinal de Vendôme, le 6 août 1669), monument curieux au point de vue de l'art, et qui reçoit une espèce de consécration historique par cette lettre de Mme de Sévigné, vient d'être récemment déplacé, et très-habilement restauré pour décorer l'un des salons de l'hôtel de Monsieur le premier président, ancien hôtel Fabri, sur le Cours. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 113, note 4, sur Cessac, lignes 3 et 2 (en remontant), « Il mourut en 1605, » *lisez :* « Il mourut en 1705. »

Page 116, note 13, sur Saint-Andiol, dernière ligne, « voyez la lettre du 6 décembre 1676, » *lisez :* « voyez la lettre du 9 décembre 1676 (tome V, p. 153), » et ajoutez : « Il mourut en 1685 : voyez tome VII, p. 417. »

Page 119, note 23, sur Barrillon, fin, ajoutez un renvoi au tome III, p. 206, note 10, et p. 250, note 2. — Même note, fin, ajoutez : « Sa femme (morte en octobre 1694) est nommée une fois par Mme de Sévigné (tome VIII, p. 369). »

Page 136, note 5, supprimez les deux dernières lignes, et ajoutez un renvoi à la note 5 de la page 201 du tome III.

Page 138, note 14, sur l'abbé de Montmor, fin, ajoutez : « Il est question de son frère puîné, tome IX, p. 593. »

Page 143, note 2, seconde partie, sur la comtesse de Guiche, lignes 3 et 2 (en remontant), « femme, à treize ans..., de ce galant comte, etc., » *lisez :* « femme, à quinze ans..., de ce galant comte, etc. »

Page 146, note 8, sur Mme de Crussol, ligne 1, « Julie-Françoise de Sainte-Maure, » *lisez :* « Julie-Françoise, ou, suivant M. Livet (*Précieux et Précieuses*, p. 111), Julie-Maure de Sainte-Maure. »

Même page, note 9, sur la petite Thianges, ligne 3, « mariée au duc de Sforce en novembre 1677. Voyez la lettre du 15 octobre 1677, » *lisez :* « mariée au duc de Sforce le 30 octobre 1678. Voyez la lettre du 15 octobre 1677, tome V, p. 363, et note 18. »

Page 149, note 4, fin, ajoutez : « Voiture nous apprend que ces mots étaient d'une chanson de Condé lui-même :

J'admire dedans votre lettre
Celui qui dit que son dada
Demeura court à Lérida ;
Et dis de plus en assurance
Que je ne sais qu'un homme en France
Qui de la sorte osât rimer,
Et l'osant, osât se nommer.
Quiconque trouva cette rime
Doit avoir le cœur magnanime, etc.

(*Poésies* de Voiture, *Réponse à l'épître écrite à Mme la marquise de Montausier, sur son nouvel accouchement*, p. 137 de l'édition de 1672.) »

Page 158, note 1, « avec Mme de la Troche, » *lisez :* « avec Mme de la Troche, ou plutôt avec les la Troche. »

Page 167, remplacez la note 12 par la suivante : « La *belle du*

Canet : voyez une addition faite[1] à la ligne 6 de la page 111 du même tome II. »

Page 169, note 18, ligne 1, aux mots : « On verra plus loin (lettre du 28 juin suivant, p. 259), » ajoutez : « et dans un passage de l'édition de la Haye, omis d'abord par mégarde, mais que nous avons donné en note au tome XI, p. 349[2]. »

Page 170, fin de la lettre 157, ajoutez en note : « La phrase qui termine cette lettre se trouve déjà page 159, dans la lettre du 10 avril précédent. »

Page 171, au vers cité, ajoutez en note : « Ce vers de l'*Héraclius* de Corneille (acte III, scène I, vers 816) revient, cité plus exactement, au tome V, p. 295. »

* Page 185, lignes 8 et 9 du second alinéa, « j'ai vu leurs plaisantes, mais inlisibles lettres, » *lisez*, d'après l'édition de la Haye, la seule où se trouvent les deux épithètes du mot *lettres :* « j'ai vu leurs lettres plaisantes, mais inlisibles. »

Même page, note 5, « allusion au vers de Corneille, dans *Cinna*, acte IV, scène V, » *lisez :* « allusion au vers 1290 du *Cinna* de Corneille, acte IV, scène IV. »

Page 192, note 6, sur Mlle d'Outrelaise (*nommée par excellence* la Divine, tome IV, p. 29), ajoutez à la fin : « Son nom fut donné, sans doute par Frontenac, à la rivière des Illinois. La petite carte de Jolliet nomme cette rivière *Divine ;* sa grande carte la nomme *Rivière de la Divine* ; une carte manuscrite du sieur Randin, *Rivière de la Divine* ou *Outrelaise*. Voyez, dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 21 novembre 1866, p. 735 et 736, un article de M. P. Margry : *les Entreprises de Louis Jolliet dans l'Amérique du Nord*, faisant partie d'une série d'études sur *les Origines françaises des pays d'outre-mer*.

Page 207, note 10, fin, ajoutez : « Mme de Sévigné parle ici des deux livres (voyez plus haut, *tome II*, p. 109 et note 20) que la Fontaine venait de publier presque en même temps et que le libraire débitait ensemble. C'est sans doute à quelques-unes des pièces jointes

1. Ci-dessus, p. 49 et 50.
2. Nous le donnons ci-après, p. 53, en addition au texte de la page 236 du tome II.

par la Fontaine à son recueil de contes et à son recueil de fables que s'applique le reproche que lui fait Mme de Sévigné, ici et plus haut (*tome II*, p. 109), d'être ennuyeux et de sortir de son genre. Sur la composition des deux nouveaux volumes de la Fontaine, voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine* par Walckenaer, 3e édition (1824), p. 203 et suivantes. »

Page 229, note 4, sur Mme de Tarente, lignes 1 et 2, « et d'Amélie-Élisabeth de Nassau Muntzenberg, » *lisez :* « et d'Amélie-Élisabeth de Hanau Muntzenberg. »

Page 230, note 6, fin, ajoutez : « Un sonnet de Ménage à Mlle de la Vergne (Mme de la Fayette) commence ainsi (p. 302 de la 4e édition des *Poésies*, 1663 [1]) :

Vago di fama, e cupido d' onore
Nel dolce tempo della prima etade
Giva cercando nobile Beltade
E del mio canto degna e dell' ardore.

* Page 236, ligne 6 (en remontant), après : « c'est signe que vous êtes belle, » ajoutez cette phrase, qui se trouve dans l'édition de la Haye : « Je vous remercie mille fois des honnêtetés que vous avez faites à la Guette. » Ajoutez en note un renvoi aux pages 169 et 259 du même *tome II*.

Page 245, ligne 10, aux mots : « des pensées qui ne sont que gris-brun, » ajoutez un renvoi au tome IV, p. 149, où Mme de Sévigné a répété cette expression.

Page 248, remplacez la note 4 par celle-ci : « Allusion à l'une des héroïnes du roman de *Cléopatre* de la Calprenède : voyez tome V, p. 277 et note 8. »

Page 250, note 8, « ces mots sont soulignés dans l'original, » ajoutez : « et font sans doute allusion à un principe d'économie de la comtesse de Fiesque : voyez tome IX, p. 126. »

Page 259, lignes 6 et 7, aux mots : « plusieurs qui ont conservé le titre de chevalier, » ajoutez en note : « C'est-à-dire le titre de gentil-

1. Ce sonnet est imité d'une épigramme de Gombault : voyez l'*Avis* de Gilles Boileau à Ménage, tome IX, p. 296 du *Tallemant des Réaux* de M. P. Paris, et les *Poésies* de Gombault, Paris, 1646, p. 257, épigramme XXXVIII.

homme : voyez tome I, p. 531. » Voyez la seconde addition faite[1] à cette page 531 du tome I.

Page 260, note 12, fin, ajoutez : « Il y a un village de Chilly près de Longjumeau. »

Page 262, note 16, fin, ajoutez : « Cette pensée, la seconde partie de la maxime surtout, a dû être exprimée bien des fois. Voici par exemple un vers de Publius Syrus que Mme de Sévigné avait pu entendre citer par l'un de ses savants maîtres :

Beneficiorum calcar animus gratus est. »

Page 277, fin du premier alinéa, aux mots : « J'ai envie de les remercier de ce qu'ils portent mes lettres, » ajoutez un renvoi au même *tome II*, p. 408, second alinéa, et au tome VI, p. 436, note 2.

Page 295, note 2, sur Pomenars, fin, ajoutez : « — M. Monmerqué pensait que c'était à lui que Saint-Amant (mort à la fin de 1660) avait adressé la pièce intitulée : *La Vigne, à M. de Pontmenard*, et qui commence ainsi :

Pontmenard, que mon âme estime
D'une passion légitime,
Et qui mérites d'être mis
Au rang des plus parfaits amis :
Depuis le jour qu'en la Bretaigne
J'erre de vallon en montaigne
Je n'ai rien trouvé de si beau
Comme ta maison de Coybeau.

Voyez les *OEuvres de Saint-Amant*, Rouen, 1660, p. 186-193. »

Page 300, note 19, lignes 3-5, « une autre *petite personne* ou *petite fille*, « fille de la bonne femme Marcille, » *lisez :* « une autre *petite personne* ou *petite fille*, dont la mère est fille de la « bonne femme Marcille » (voyez tome IV, p. 296). »

Page 302, note 7, sur le comte et la comtesse d'Ayen, plus tard duc et duchesse de Noailles, ligne 3 (en remontant), « sa femme lui survécut, » *lisez :* « sa femme lui survécut longtemps, comme on le voit dans une lettre de Mme de Simiane (tome XI, p. 110). »

Page 308, ligne 4 (en remontant), aux mots : « Coetlogon le père, »

1. Ci-dessus, p. 43.

ajoutez en note : « René, marquis de Coetlogon, lieutenant de Roi en haute Bretagne, mort en 1683. »

Page 317, note 1, ligne 2, « Est-ce René-Hyacinthe, etc. ? » *lisez :* « Est-ce M. de Coetlogon le père, dont Mme de Sévigné a parlé un peu plus haut (p. 308), ou est-ce le fils de celui-ci, qui fut lieutenant de Roi et gouverneur de Rennes, René-Hyacinthe, etc. ? » — Même note, lignes 4 et 5, « et fut compétiteur de Charles de Sévigné à la députation, » *lisez :* « et intrigua contre la députation de Charles de Sévigné[1]. » — Sur tous les Coetlogons, voyez la *Table analytique*.

Page 319, note 7, lignes 1 et 2, « petit-fils de François Rosmadec, comte des Chapelles, » *lisez*, d'après une note de la *Correspondance* de Bussy (tome II, p. 195) : « fils de François de Rosmadec, comte des Chapelles. » — Même note, fin, ajoutez : « Il mourut au commencement de janvier 1673. »

Même page, note 9, fin, ajoutez : « Malherbe cependant semble parler avec une égale estime des vins d'Aï, de Graves et de Bar-sur-Aube : voyez sa note sur le sonnet XXII de des Portes, au tome IV, p. 435, de l'édition de M. Lalanne. »

Page 332, remplacez la note 1 par la suivante : « M. Rouard, qui nous apprend qu'il n'y a jamais eu de président de Charmes à Aix, ni au parlement ni à la cour des comptes, pense qu'on a pu lire ce nom pour *de Cormis*, et qu'il est question ici, ainsi que dans la lettre du 2 novembre 1679 (tome VI, p. 76), de la veuve du président de Cormis, morte en décembre 1684. Ce président, exilé en Normandie en 1659, s'y était lié avec Huet, depuis évêque d'Avranches, qui en a fait l'éloge dans ses *Mémoires ;* il était mort à Aix en 1669. — Mais rien ne force à croire qu'il s'agisse de la veuve d'un président d'*Aix*. »

Page 338, note 2, lignes 1 et 2, « du comte de Lannion (mort en 1727, à soixante-quinze ans, lieutenant général des armées, et gouverneur de Saint-Malo), » *lisez :* « du comte Pierre de Lannion, mari de Mlle de la Marck en 1680 (mort en 1717, à soixante-quinze ans, lieutenant général des armées, et gouverneur de Vannes et de Saint-Malo). »

Même page, ligne 2 (en remontant), aux mots : « Sa mère (*de Mlle de Lannion*), » ajoutez en note : « La mère des demoiselles de Lannion était Thérèse Huteau de Cadillac, première femme du comte Claude de Lannion. »

1. Voyez ci-dessus, p. 7, une addition à la page 284 de la *Notice*.

Page 344, note 3, sur Termes, lignes 1 et 2, « fils d'un frère du marquis de Montespan, » *lisez :* « fils d'un oncle du marquis de Montespan. » — Même note, lignes 5 et 6, « Il vint aux Rochers en 1690, » *lisez :* « On voit par la lettre du 11 juin 1690 (tome IX, p. 521) qu'il était venu aux Rochers plusieurs années auparavant. » — Même note, ligne 7, « et la lettre du 22 juin 1690, » *lisez :* « et les lettres des 2 et 11 juin 1690. »

Page 349, note 7, ligne 1, « Allusion à un passage du dialogue de Lucien, » *lisez :* « Allusion aux derniers mots du dialogue de Lucien. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 229, note 1.

Page 352, note 7, lignes 1 et 2, « *Plutôt mourir en présence* (de l'objet aimé) *que mourir en* (son) *absence*, » *lisez :* « *Plutôt mourir en présence* (de l'objet aimé) *que vivre en* (son) *absence*. »

Page 364, note 4, ligne 4, aux mots : « la requête à laquelle il sert de réponse, » ajoutez : « la requête burlesque de Bernier : voyez une note de M. P. Mesnard aux *Mémoires* de L. Racine, tome I des *Œuvres de Racine*, p. 274. »

Page 367, note 11, lignes 4 et 3 (en remontant), « Voyez la première des lettres écrites de Marseille à la fin de 1672, » *lisez :* « Voyez tome III, p. 183 et note 3. »

Page 370, ligne 7, aux mots : « dans la préface de Josèphe, » ajoutez en note : « Dans l'*Avertissement* mis par Arnauld d'Andilly en tête de sa traduction de l'*Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains* (Paris, 1668, in-folio), faisant suite au volume des *Antiquités judaïques*. Voici le dernier alinéa de cet *Avertissement :* « Il ne me « reste rien à ajouter, sinon que comme ces deux volumes compren- « nent toute l'ancienne Histoire sainte, je souhaite qu'on ne les lise pas « seulement par divertissement et par curiosité ; mais que l'on tâche « d'en profiter par les considérations utiles dont elles fournissent tant « de matière. C'est le dessein qui m'a fait entreprendre cette Traduc- « tion ; et autrement elle m'auroit à quatre-vingts ans fait employer « en vain beaucoup de temps et prendre beaucoup de peine dans un « âge auquel on ne doit plus penser qu'à se préparer à la mort. »

Page 387, note 5, fin, ajoutez : « — Le tome VI du *Mercure galant* (l'Achevé d'imprimer est du 7 décembre 1673) ouvre par une nouvelle intitulée : *le Mal de mère*. Les effets du mal sur la jeune Floriane, aimée de Bursinius, y sont ainsi décrits, p. 5 et 6 : « Le « mal de mère auquel elle étoit sujette fit souvent passer à Bursinius

« de méchantes après-dînées. Jamais femme ne fut si tourmentée, et « ne fut si sujette aux caprices de ce mal. Il lui prenoit quelquefois « des envies de rire si furieuses, qu'elle rioit des heures entières « avec une impétuosité qui ne se peut exprimer ; elle pleuroit ensuite « de même, et rioit incontinent après avec le même éclat qu'aupa-« ravant. Elle avoit souvent des envies bizarres et ridicules, et il « lui en prenoit de tant de sortes, que Bursinius, etc. »

* Page 387, ligne 3, alignez comme un vers les mots : *Dormez, dormez, vous ne sauriez mieux faire*, et ajoutez en note : « Ce vers se retrouve tome VII, p. 17 : appartiendrait-il à quelque chanson faite sur la première nuit des noces du comte de Grignan? voyez tome X, p. 231, note 1. »

Page 392, note 1, lignes avant-dernière et dernière : « Celle de 1734, où le premier alinéa manque, et les éditions de 1726 la datent du 4 novembre, » *lisez :* « Celle de 1734, où le premier alinéa manque, la date du premier novembre, et les éditions de 1726 la datent du 4 novembre. »

Même page, dernière ligne, aux mots : « Vous n'êtes pas seule qu'il fait étouffer ! » ajoutez en note : « Comparez la seconde phrase de la page 364 du tome VIII. »

Page 396, remplacez la note 12 par la suivante : « C'est M. d'Irval, peu après appelé *le comte d'Avaux*, dont il a été question ci-dessus (*tome II*), p. 56 et note 19, qui est désigné par ce sobriquet : voyez tome VIII, p. 499 et note 11. »

Page 400, note 3, sur la mère du marquis de Senneterre, lignes 3 et 4 : « veuve de Charles de Senneterre, marquis de Châteauneuf, » *lisez :* « veuve de Charles de Senneterre, marquis de Châteauneuf, et qui paraît, d'après Moréri, avoir porté ce dernier nom. »

Page 402, note 8, fin, ajoutez : « L'expression se retrouve traduite mot à mot, tome IX, p. 339. »

Page 408, ligne 6 du second alinéa, aux mots : « on remercie Dieu qu'il y ait des hommes qui pour douze sous veuillent bien faire ce que d'autres ne feroient pas pour cent mille écus, » ajoutez en note : « Voyez ci-dessus (*tome II*), p. 277, et tome VI, p. 436, note 2. »

* Page 412, ligne 6, et page 414, ligne 8, « *Che peri,* » ajoutez en note : « Tel est le texte de Perrin, dont les éditions sont ici notre

seule source. La grammaire veut, il est plus que probable que Mme de Sévigné a écrit, et nous aurions sans doute dû imprimer : *che pera.* »

Page 423, note 3, sur le comte de Montmoron, fin, ajoutez : « — Il était fils du Renaud dont la terre fut érigée en comté par lettres de 1657 (voyez la note IV *bis* ajoutée[1] aux notes de la *Notice biographique*). Le mari de Mme de Sévigné (chef de la branche aînée de leur maison) et lui étaient cousins issus de germains. Voyez la *Généalogie de la maison de Sévigné*[2], et l'étude biographique intitulée *le Chevalier de Sévigné*, par M. Frédéric Saulnier (Paris, Durand, 1865), p. 3 et 4, note 2. — Il avait une sœur, Anne, mariée à Louis-François le Febvre, seigneur de Cailly (voyez une addition faite[3] à la ligne 4 de la page 111 du tome VI). Il laissa de Marie Dreux, sa femme, un fils (appelé comme lui Charles comte de Montmoron, et comme lui quelque temps conseiller au parlement de Bretagne) et une fille, Marie de Sévigné, femme d'Emmanuel du Hallay, marquis du Hallay, laquelle se trouvait en 1706 avoir hérité de son frère. (*D'après des extraits de divers actes.*) »

Page 433, note 2, lignes 3 et 4, « son fils, mort en 1697 ou 1698, » *lisez :* « son fils, mort en juillet 1698. »

Page 445, note 18 (de Perrin), fin, ajoutez : « Voici ce madrigal, tel que nous l'avons trouvé dans une lettre de Bussy à Mme de Scudéry, du 26 juin 1674, et collationné au manuscrit de l'Institut, folio 75 *bis* : « Vous vous souvenez bien, Madame, écrit Bussy, « de l'admiration où fut tout le monde pour la promptitude avec « laquelle S. M. prit le comté de Bourgogne en 1668. Mademoiselle « votre belle-sœur en fit un sixain que je n'oublierai jamais :

Les héros de l'antiquité
N'étoient que des héros d'été :
Ils suivoient le printemps comme les hirondelles,
La victoire en hiver pour eux n'avoit point d'ailes;
Mais malgré les frimas, la neige et les glaçons,
LOUIS est un héros de toutes les saisons. »

Page 460, note 11, sur Guilleragues, ligne 3, aux mots : « Pierre Girardin de Guilleragues, » ajoutez en note : « Mais Moréri donne à sa fille pour noms de famille ceux de *de la Vergne de Guilleragues*, et il est probable que *Girardin* était un prénom de l'ambassadeur. » — Même note, ligne 3 (en remontant), « Il y mourut (*en* 1689), » *lisez :*

1. Ci-dessus, p. 9-11. — 2. Ci-dessus, p. 29-34. — 3. Ci-après, p. 92.

« Il y mourut (*en* 1685). » — Même note, avant-dernière et dernière lignes, aux mots : « voyez les lettres de Mme de Simiane, » ajoutez : « tome XI, p. 59, note 5. »

Page 462, note 3, ligne 1, « Dans les autres éditions, » *lisez :* « Dans l'édition de Rouen. »

Même page, note 5, ligne 1, « Dans les éditions de Perrin, » *lisez :* « Dans l'édition de Rouen. »

Page 467, note 16, « Voyez la note 19 de la lettre 230, » *lisez :* « Voyez la note 21 de la lettre 230, ci-dessus, p. 445. »

Page 484, note 1, « Voyez la note 15 de la lettre 144, » *lisez :* « Voyez la note 14 de la lettre 144, ci-dessus, p. 107. »

Page 496, note 5, « Voyez la note 12 de la lettre 238, » *lisez :* « Voyez la note 13 de la lettre 238, ci-dessus, p. 471. »

Même page, note 7, fin, supprimez les mots : « et la 214e des éditions modernes. »

Page 504, note 13, sur Mlle de la Trousse, fin, ajoutez : « Voici ce qu'une dizaine d'années auparavant Mme de la Fayette disait d'elle à Huet (le futur évêque d'Avranches) : « Toute précieuse que « soit Mlle de la Trousse, elle a de l'esprit, et par là je suis assurée « qu'elle vous distingue comme elle le doit du reste de Messieurs de « Caen[1], que je ne crois pas tous aussi distingués que vous l'êtes. » (*Copie d'une lettre de Mme de la Fayette, du* 14 *novembre* 1662, *dans la* Correspondance *d'Huet, conservée à la Bibliothèque impériale,* tome I, p. 3, fonds français, n° 15 188.

Page 509, note 6, ligne 1, « N*** de Simiane, » *lisez :* « François de Simiane. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi au tome VI, p. 164, note 22.

Page 511, note 3, lignes 1 et 2, « du frère de Gabrielle (mort à plus de cent ans, dit-on, le 5 mai précédent), » *lisez :* « du frère de Gabrielle (mort à plus de cent ans, dit-on, le 5 mai 1670). »

Page 517, note 5, sur l'évêque de Tournai, fin, ajoutez : « Il était le troisième frère du maréchal du Plessis, grand-oncle du duc de Choiseul César-Auguste, et oncle du duc Auguste. »

1. Les académiciens de Caen.

Page 517, note 7, sur le cardinal d'Estrées, ligne 1, aux mots « (*évêque de Laon de* 1655 *à* 1681), » ajoutez : « *abbé de Saint-Germain des Prés en* 1703, *mort en décembre* 1714. »

Page 535, note 2, fin, ajoutez : « Il ne serait du reste pas impossible que Mme de la Fayette travaillât déjà à sa *Princesse de Clèves*, en causât avec ses amis, leur en eût même lu quelque chose, et que Barbin espérât en être l'éditeur. On pourrait, dans cette supposition, voir un peu plus loin (tome III, p. 92) une allusion à la palissade derrière laquelle, dans les jardins de Coulommiers, M. de Nemours entend l'aveu fait par Mme de Clèves à son mari : voyez tome VIII, p. 257, et tome V, p. 462 et 463 et note 6. »

Page 536, note 5, lignes 4-6, « Son fils eut d'abord la même charge que lui, puis fut longtemps ambassadeur en Suisse, » *lisez:* « Son fils Antoine-Michel eut d'abord la même charge que lui (il y fut reçu en 1684), puis fut longtemps ambassadeur en Suisse, et mourut en 1719. » — Même note, fin, ajoutez : « C'est très-probablement du second président, d'Antoine-Michel, que Mme de Sévigné parle au tome X, p. 303. Mais peut-être s'agit-il ici d'un chevalier Tambonneau (frère ou parent d'Antoine-Michel?), tué en 1676 dans le combat où Ruyter fut blessé à mort, et qui était alors capitaine : voyez tome IV, p. 466 et note 7. »

Page 537, note 9, fin, ajoutez un renvoi au tome IV, p. 295 et p. 343, et au tome VIII, p. 557.

Page 540, note 2, fin, ajoutez : « Laurent Fauchier, né à Aix en 1643, y mourut le 25 mars 1672 : voyez la lettre du 6 avril suivant, tome III, p. 11 et 12. »

Page 544, note 3 : « *M. J. Rafelis, marquis de Roquesante, sieur de Grandbois,* » *lisez:* « *Pierre de Raffelis, seigneur de Roquesante : voyez une addition faite*[1] *à la page* 473 *du tome I.* »

Page 554, ligne 4, « page 538, » *lisez :* « page 539. »

1. Ci-dessus, p. 40.

TOME III.

Page 19, note 9, ligne 5, aux mots : « de la maison d'Aqua, » ajoutez en note : « *Lisez* de Aqua *ou* de l'Aigue. (*Correction de M. Rouard.*) »

Page 28, remplacez la note 3, sur Notre-Dame des Anges, par un renvoi à la note 5 de la page 85 du tome IV.

Page 31, note 1, sur l'évêque d'Autun, ligne 6, supprimez les mots : « aumônier de la princesse de Conti[1]. »

Page 32, note 4, sur le collége de Clermont, lignes 2 et 3, supprimez cette phrase : « Les jésuites donnèrent le nom de Louis-le-Grand à leur collége à la suite d'une visite du Roi en 1674. » — Même note, ligne 4, « huit ans plus tard (1682), etc. » *lisez :* « Dix ans et demi après la date de notre lettre, en 1682, etc. » Ajoutez en note un renvoi à l'*Intermédiaire* du 25 janvier 1865 (nº 26), colonnes 46 et 47.

Page 40, note 12, sur le comte de Sault, ligne 5 (en remontant), « qu'il laissa veuve dès 1681, » *lisez :* « qu'il laissa veuve dès le 3 mai 1681 (tome VII, p. 155). »

Page 54, note 6, sur d'Alluye, fin, ajoutez un renvoi, sur lui et sur sa femme, au tome VI, p. 220, note 34.

Même page, note 7, ligne 3, « Voyez la note 9 de la lettre 318, » *lisez :* « Voyez la note 9 de la lettre 321, ci-après (*tome III*), p. 205. »

Page 57, fin de la note 15, ajoutez, sur le duc de Vitri, à qui sans doute appartenait l'hôtel, un renvoi à la page 507 du même tome III et à la note ajoutée[2] à la ligne dernière de cette page 507.

Page 64, note 4, ligne 2, « note 1 de la lettre du 16 mai suivant à Mme de Grignan, » *lisez :* « note 2 de la lettre du 16 mai suivant à Mme de Grignan, ci-après (*tome III*), p. 72. »

1. C'est l'abbé de Roquette, neveu de l'évêque, qui mourut aumônier de la princesse de Conti : voyez tome IX, p. 269, note 12.
2. Ci-après, p. 70.

Page 73, remplacez la note 4 par la suivante : « André d'Aube de Rouret, qui avait été premier consul d'Aix en 1658 et le redevint en 1685. Sa terre de Roquemartine (près d'Orgon, arrondissement d'Arles) venait d'être érigée en marquisat par lettres patentes de février 1671 : ces lettres furent renouvelées en 1701 en faveur des Benault de Lubières, alliés à l'ancienne famille d'Aube ou d'Albe, qui s'éteignit en la personne de Louis d'Aube, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mort en 1714. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 82, note 6, fin, ajoutez : « Voyez encore tome VIII, p. 544, note 1. »

Page 83, remplacez la note 1 par la suivante : « Jean-Baptiste Covet ou Cauvet, marquis de Marignanes, mort en 1692, qui fut premier consul d'Aix en 1662 et en 1676. (*Correction de M. Rouard.*) »

Même page, note 3, sur Mme de Valentiné, fin, ajoutez un renvoi au tome V, p. 90, note 12, et au tome X, p. 252, note 17.

Page 92, note 9, fin, ajoutez : « Y aurait-il en outre ici, comme au tome VIII, p. 257, une allusion à *la Princesse de Clèves?* Voyez une addition faite[1] au tome II, p. 535, note 2. »

Page 99, note 18, ligne 5, aux mots : « des airs nouveaux, » ajoutez : « (voyez ci-dessous, p. 531). » — Même note, avant-dernière ligne, « (à la fin de la lettre du 16 mai), » *lisez :* « (à la fin de la lettre du 23 mai précédent, p. 85). »

Page 113, note 3, sur Mlle de Vertus, fin, ajoutez : « Voyez encore son épitaphe composée par Racine. »

Page 135, note 3, sur Nantouillet, ligne dernière, aux mots : « il épousa, » ajoutez : « cette même année 1685. »

Page 136 note 5, lignes avant-dernière et dernière, « Le premier vers est sans doute un ancien proverbe; Mme de Sévigné cite ailleurs le second, » *lisez :* « Le premier vers est sans doute un ancien proverbe; Mme de Sévigné le cite encore tome VII, p. 38, et le second tome VI, p. 561. »

Page 137, note 7, ligne 2, « tome I, p. 153, note 13, » *lisez :* « tome II, p. 153, note 13. »

1. Ci-dessus, p. 60.

Page 151, seconde partie de la note 1, sur Jeannin de Castille, fin, ajoutez : « Il était frère de la belle comtesse de Chalais : voyez le *Tallemant des Réaux* de M. P. Paris, tome III, p. 192. »

Page 153, note 4, sur le comte de Limoges, fin, ajoutez ce renseignement, qui nous a été communiqué par M. Defrémery : « C'est à ce comte de Limoges, alors âgé d'environ douze ans, que Tanneguy le Fèvre, le père de Mme Dacier, adressa[1] son *Abrégé des vies des anciens poëtes grecs*, publié à Saumur en 1664. On lit en effet à la fin de l'*Avis au lecteur :* « Au reste, vous vous souvien-« drez, s'il vous plaît, que M. le comte de Limoges, fils de M. de « Chandenier, n'étoit âgé que de douze ans ou environ lorsque « notre auteur conçut cet ouvrage.... L'enfant avec qui traitoit M. le « Fèvre en l'année 1659 étoit déjà capable des entretiens les plus « forts. » — Cet enfant n'était donc pas né en 1649, comme nous l'avons dit, mais en 1646 ou 1647. »

Page 155, note 1, avant-dernière et dernière lignes, « lettre du 19 avril 1707, » *lisez :* « lettre du 19 avril 1700, tome X, p. 451 et note 6. »

Page 157, note 15, fin, ajoutez : « M. Pierre Clément, de l'Institut, vient de nous faire connaître une circonstance vraiment mémorable du premier séjour que Mme de Sévigné fit en Provence. La note de M. P. Clément a d'autant plus de prix qu'on a moins de renseignements sur cette époque de la vie de Mme de Sévigné. « Tout ce qui se « rapporte à Mme de Sévigné, dit-il[2], a de l'intérêt. Je consigne ici « un fait tiré des *Registres de l'hôtel de ville de Draguignan*, et établis-« sant d'une manière officielle que, de son vivant même et dès 1672, « son mérite était particulièrement apprécié par les Provençaux : »

« Août 1672. — On écrit d'Aix aux consuls de Draguignan, que Mme de Sévigné, belle-mère de Monseigneur le comte de Grignan, lieutenant général et commandant pour Sa Majesté en Provence, vient d'arriver à Grignan. Aussitôt on réunit, au son de la cloche, le conseil communal, lequel, « parce que ladite dame est d'un mérite et « d'une qualité très-éminente, » pense qu'il « seroit sans doute à pro-« pos de députer vers elle et lui faire témoigner la joie que les habi-« tants de cette ville ont eue d'apprendre son arrivée en cette pro-« vince, la suppliant de vouloir bien honorer cette ville de sa pro-

1. La lettre d'envoi, imprimée à la suite d'une lettre à Conrart et d'un avis au lecteur qui sont en tête de ce petit volume, est datée du 8 septembre 1658.
2. *La Police sous Louis XIV*. Paris, Didier, 1866, *Préface*, p. XI, note 1.

« tection et de recommander les intérêts d'icelle à mondit seigneur « de Grignan. » Les consuls et un des notables de la cité, noble d'Authier du Coullet, sont désignés pour porter à l'illustre dame les hommages de la ville de Draguignan. » (*Écho du Var* du 13 août 1865. — *Éphémérides*.) — Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'il y a près de soixante-dix lieues de Draguignan à Grignan. »

Page 158, lignes 6 et 5 (en remontant), aux mots : « Vous savez le peu de cas que je fais de la bonne chère, » ajoutez en note : « Nous nous souvenons d'avoir lu quelque part, sans plus savoir où, que Mme de Monglas avait dit de Bussy qu'il était *un brutal de table*. »

Page 177, note 6, lignes 2 et 3, « Voyez la lettre du 6 juillet 1680, » *lisez :* « Voyez la lettre du 8 juillet 1680, tome VI, p. 517 et note 7. »

* Page 184, ligne 4, « des gens faits à peindre une idée de guerre, » mettez une virgule après *peindre*.

Page 194, note 2, fin, ajoutez : « Mais ce fils de Mme de la Fayette était bien jeune alors, même en 1676 il n'était pas encore un *homme*, et ce n'est probablement pas de lui qu'il est question ici et au tome IV, p. 453 et p. 463 ; il s'agit plutôt du beau-frère de Mme de la Fayette, dont il est parlé au tome IV, p. 335. »

Page 197, note 6, « L'édition originale de 1651, » *lisez :* « L'édition originale de 1751. »

Page 206, note 10, sur Morangis, ligne 5, aux mots : « dont il fut l'héritier (1672), » ajoutez un renvoi au même tome III, p. 12.

Page 233, note 1, « Sur la route de Montélimar à Aix, au-dessus d'Avignon, » *lisez :* « Sur la route de Montélimar à Aix, au-dessous d'Avignon. »

Page 234, note 6 (de Perrin), fin, ajoutez : « Elle fut aussi, d'après Moréri, religieuse à la Ville-Dieu, et en devint probablement abbesse : voyez tome VII, p. 114 et note 5, et tome VIII, p. 461, où Mme de Sévigné dit, parlant d'elle en 1689, « votre belle-sœur, « l'abbesse. »

Page 245, note 4, sur du But, aux mots : « Ce nom revient dans la lettre du 20 novembre 1675, » ajoutez : « (tome IV, p. 241), et assez souvent dans les lettres de 1680. »

Page 245, note 5, fin, ajoutez un renvoi à la note 1 de la page 229 du tome X.

Page 250, note 2, sur Mme de Chastellux, lignes 5-7, « elle avait épousé, en 1658, César-Philippe comte de Chastellux,... déjà veuf de Madeleine le Sueur d'Osni, » *lisez :* « elle avait épousé, le 3 septembre 1663, César-Philippe comte de Chastellux,... déjà veuf (depuis le 18 janvier 1659) de Madeleine le Sueur d'Osni. »

Page 251, note 4, lignes avant-dernière et dernière, « le *Voyage pittoresque en Bourgogne*, publié à Dijon en 1683, » *lisez :* « le *Voyage pittoresque en Bourgogne*, publié à Dijon en 1833. »

Page 255, note 3, fin, ajoutez : « Mais il vaut mieux donner ici à *délayer* le sens qu'il a plus bas, p. 533. »

Page 258, note 2, lignes 2 et 1 (en remontant), aux mots : « Mademoiselle, tome II, p. 274, 275, parle de Mme de Raré, gouvernante de ses sœurs en 1653, » ajoutez : « c'est la même dont Mme de Sévigué parle un peu plus bas (p. 261), et dont elle annonce la mort en 1680 : voyez tome VI, p. 561 et note 27. » — Supprimez la fin de cette note 2 à partir des mots : « Est-ce sa femme enfin » (p. 259), et ajoutez un renvoi au tome VII, p. 437 et note 25, où se trouvent quelques autres renseignements sur la famille de Rarai.

Page 266, note 1, fin, ajoutez : « C'est, avec une inversion qui le détruit, un vers du *Pastor fido :* voyez tome IV, p. 194, note 9. »

Page 293, note 6 (de Perrin), lignes 1 et 2, aux mots : « Mlle de la Mothe Houdancourt devint duchesse de la Ferté, » ajoutez en note : « Nous croyons que Perrin se trompe : il paraît que celle des filles du maréchal de la Mothe Houdancourt qui devint duchesse de la Ferté en mars 1675 portait le nom de Mlle de Touci (voyez tome V, p. 133, note 17). Il est plus probablement question ici, comme plus haut, tome II, p. 85 (voyez l'addition à la note 8 de cette dernière page[1]), de la nièce du maréchal qui épousa, en janvier 1676, le marquis, plus tard duc, de la Vieuville : voyez tome IV, p. 305, note 9, et l'addition faite[2] à cette dernière note. »

Même page, note 7, sur Mlle de la Marck et son mari, le comte de

1. Ci-dessus, p. 48 et 49. — 2. Ci-après, p. 77 et 78.

Lannion, avant-dernière ligne, « mort en 1727 ou 1717, » *lisez* : « mort en 1717. »

Page 294, note 11, « Voyez la note 6 de la lettre 342, » *lisez* : « Voyez la note 8 de la lettre 342, ci-dessus, p. 261. »

Page 308, note 3, ligne 3, aux mots : « Marguerite Barentin, » ajoutez en note : « Celle-ci s'était remariée, et était veuve d'Urbain de Laval, marquis de Bois-Dauphin, fils de la marquise de Sablé : voyez tome X, p. 141, note 7. »

Page 317, note 10, fin, ajoutez : « ou bien, et assez probablement, une allusion à l'extrême embonpoint de Vivonne (voyez ci-dessus, *tome III*, p. 64, la note 5, de Perrin), à sa tête peut-être déjà *grisonnante ?* »

Page 329, note 7, supprimez toute la seconde partie de la note, à partir de : « Il serait bien possible, » et remplacez-la par cette addition : « Il était très-probablement cousin germain de Mme de Verneuil (Charlotte Seguier, fille du chancelier), que Mme de Sévigné vient de nommer immédiatement avant lui, fils de Charlotte Seguier (sœur du chancelier), mariée à Jean de Ligny, maître des requêtes, et neveu de Dominique Seguier (également frère du chancelier), son prédécesseur sur le siége de Meaux. »

Page 331, note 13, fin, ajoutez : « — Sur la froideur de Colbert, voyez ce qu'en rapporte Mme de Sévigné, tome V, p. 143. »

Page 332, fin de la lettre 362, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 362 *bis*, imprimée au tome XI, p. LIX et LX.

Page 343, note 12, sur Mme d'Albret, ligne 7 (en remontant), « elle l'épousa (*au mois de mars* 1683), » *lisez* : elle l'épousa (*au mois de décembre* 1682 : voyez ci-après, *tome III*, p. 393 et note 17). »

Page 347, note 9, sur Mme Foucquet, ligne dernière, « la duchesse de Charost était sa fille, » *lisez* : « la duchesse de Charost était sa petite-fille. »

Page 353, note 36, fin, ajoutez : « Mme de Sévigné parlant de la cour, dans sa lettre du 31 mai 1680 (tome VI, p. 432), a dit encore : « Je me vengeois à en médire, comme Montaigne de la jeunesse. »

Page 355, remplacez la note 6 par celle-ci : « Voyez ci-dessus,

tome III, p. 329, la première partie de la note 7, et aux *Additions et Corrections* une rectification à la seconde partie de cette note[1]. »

Page 365, note 10, « C'est de Mademoiselle de Blois que la Fontaine disait, après l'avoir vue danser en 1689, etc. » *lisez :* « C'est de Mademoiselle de Blois qu'en 1689 encore la Fontaine disait, après l'avoir vue danser, dans un songe il est vrai, etc. »

Page 367, note 20, ligne 3 (en remontant), « 2° Un passage de notre lettre du 5 février 1674, » *lisez :* « 2° Un passage de notre lettre du 22 janvier 1674. »

Page 372, note 9, lignes 3 et 4, « Jean-Louis Louvet de Murat Nogaret, marquis de Cauvisson, » *lisez :* « Jean-Louis de Louet, marquis de Cauvisson. » — Même note, fin, ajoutez : « Elle mourut en 1698, et son mari en 1700. »

Page 376, note 2, fin, ajoutez : « On peut voir encore au chapitre XCV du *Brutus* de Cicéron une définition de l'éloquence asiatique. »

Page 384, lignes avant-dernière et dernière, aux mots : « M. de Ragusse, » ajoutez en note : « Charles de Grimaldi ou de Grimaud, marquis de Ragusse[2], baron de Roumoules, né en 1612, mort en 1687, président au parlement d'Aix, qu'il dirigea souvent, dont il fut l'âme comme chef de l'opposition. Il a laissé des *Mémoires* fort curieux sur l'histoire de son temps; il s'y montre toujours l'adversaire du premier président d'Oppède. Ces *Mémoires*, restés inédits, et dont l'original autographe est déposé à la bibliothèque d'Aix, s'étendent depuis sa naissance en 1612 jusqu'en 1665. — Mme de Sévigné le nomme encore au tome VI, p. 423 et 424 : c'est bien à lui que se rapporte la note secrète citée dans la note 9 de cette dernière page (voyez en outre l'addition faite[3] à cette même note 9). (*Note de M. Rouard.*) »

* Page 394, lignes 1 et 2, « Il ne dit rien qui en soit à écrire, » *lisez :* « Il ne dit rien qui ne soit à écrire. »

Page 396, fin du second alinéa, aux mots : « vous fûtes....

1. Ci-dessus, p. 66.
2. Ou de Régusse. Régusse est actuellement dans le canton de Tavernes, arrondissement de Brignoles (Var).
3. Ci-après, p. 96.

quoi?... mariée, » ajoutez en note : « Allusion au vers 406 de *Polyeucte* (acte II, scène 1). »

Page 402, note 8, ligne 2, « voyez les lettres du 31 mai 1675, » *lisez :* « voyez la lettre du 31 mai 1675, ci-après (*tome III*), p. 462. »

Page 411, note 4, « Fermier de la terre du Buron, » *lisez :* « La Jarrie, ou la Jarie, fermier de la terre du Buron. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi au tome VI, p. 400 et note 11.

Page 414, note 4, fin, ajoutez : « L'acte constate en outre que Mme de Grignan demeurait alors rue des Trois-Pavillons. — Voyez aux *Additions et Corrections* [1], une rectification à la note 5 de la page 474 (du même *tome III*). »

Page 444, note 5, dernière partie, sur Mlle d'Estaing, comtesse de Dalet, fin, ajoutez : « Elle mourut en 1687. C'était *une vieille amie* de Mme de Sévigné : voyez tome VIII, p. 40, et tome IX, p. 519. »

Page 459, ligne 9 (en remontant), aux mots : « à leurs châteaux, » ajoutez en note : « Ce passage, depuis : *la Reine et Mme de Montespan*, se lit dans le manuscrit de Grosbois à la suite de la lettre du 4 mai 1672. »

Page 461, note 2, seconde partie, sur le petit-fils du vieux comte de Montrevel, ligne 11, aux mots : « M. de Montrevel, » ajoutez : « Il fut tué à Nervinde en 1693. » — Même note, lignes 11 et 12, « la marquise de Saint-Martin dont il est parlé plus haut, p. 51 et 58, » *lisez :* « la marquise de Saint-Martin dont il est parlé plus haut, p. 51 et p. 68. »

Page 462, note 3, sur Fieubet, fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 48 et 49 et note 3.

Page 470, note 17, fin, ajoutez : « Nous avons trouvé dans le *Mercure* de juin 1680, p. 204 et suivantes, la relation que voici de la profession de Mlle Stuart; cette relation fixe la date de la cérémonie au 9 juin, et non au 30 mai : « Le 9e de ce mois, jour de la « Pentecôte, Mme Stuart, arrière-petite-fille du comte de Mour- « ray, régent d'Écosse sous Marie Stuart sa sœur, fils naturel de

1. Ci-après, p. 69.

« Jacques Ve, qui en étoit roi, fit profession dans le grand couvent « des Carmélites. Les charmes de sa personne, son mérite, sa nais- « sance et l'engagement où elle étoit dans la religion anglicane, ren- « dent cette action des plus extraordinaires. Tout ce qu'il y a ici de « gens considérables d'Angleterre de l'un et de l'autre sexe furent « témoins de la fermeté avec laquelle, n'ayant encore que vingt ans, « elle s'est résolue à sacrifier les avantages de la beauté, l'espérance « d'un grand établissement, et toute la douceur d'un rang aussi élevé « que le sien. La cérémonie se fit en présence de plusieurs person- « nes de la première qualité. M. l'abbé de Brou, aumônier du Roi, « y prêcha avec beaucoup de succès. Cette nouvelle religieuse avoit « fait ici, il y a trois ou quatre ans, abjuration du calvinisme entre « les mains de Monsieur l'archevêque de Paris, qui lui donna aussi « l'année passée, le voile de carmélite. »

Page 474, remplacez la note 5 par la suivante : « Perrin met ici en note : « M. de la Garde, » et on devait croire qu'il tenait ce rensei- gnement de Mme de Simiane, qui ne pouvait guère se tromper là- dessus. Cependant on a vu dans un passage cité plus haut, p. 413 et 414 (*tome III*), d'une lettre de d'Hacqueville, que le parrain de Pau- line avait été le cardinal de Retz, et c'est ce que confirme l'acte même du baptême, dont nous avons vu une copie : le Cardinal vint en per- sonne à la cérémonie, et signa au registre. »

Page 478, note 11, lignes 1 et 2, « C'est évidemment une faute du copiste, » *lisez :* « C'est peut-être une faute du copiste. » — Même note, fin, ajoutez : « Mais si l'expression (*de style*) était, non d'une copie, mais d'un autographe, elle s'expliquerait aisément, surtout appliquée à un diplomate, par : *froid, compassé, strictement poli, s'en tenant aux formules toutes faites de civilité*. Les gens de palais le disent encore de certaines mentions qui passent comme d'office et sans tirer à conséquence dans les actes et instruments. »

Page 485, note 12, fin, ajoutez : « Voyez encore dans *la France sous Louis XIV* de M. E. Bonnemère (1865) le récit qu'il a fait de ces troubles de Bretagne, et les intéressantes citations dont il l'appuie, tome I p. 493 et suivantes; voyez surtout, p. 500-502, la pièce inédite, se rapportant plus particulièrement à l'histoire du pays de Quimper, intitulée : « Coppie du reglement faict par les nobles ha- « bitans de quatorze parouesses unies du pays armorique, etc. »

Page 486, note 18, ligne 1, « dans une lettre de 1679, » *lisez :* « dans une lettre à sa fille (tome V, p. 519). »

Page 492, à la fin du premier alinéa, aux mots : « avec votre ouvrage, » ajoutez en note, sur la cassolette, un renvoi au tome IV, p. 123, note 9.

Même page, note 7, fin, ajoutez : « L'oncle du bel abbé, l'évêque d'Uzès, mort en septembre précédent (1674), avait aussi occupé ce poste d'agent général du clergé de 1641 à 1645, ayant pour collègue un M. d'Hugues. »

Page 493, note 8, ajoutez en tête un renvoi au premier alinéa de la page 472 (du même *tome III*).

Page 499, note 1, sur Mme de Vins, après la citation de Walckenaer, ajoutez : « Le marquis de Vins mourut le 10 février 1732 : voyez tome XI, p. 108. Sur le fils unique qu'ils perdirent en 1692, voyez tome IX, p. 98, note 3, une citation de Saint-Simon. »

Page 505, note 17, fin, ajoutez : « Voyez ce que M. Gilbert répond à cette objection, au tome I de son *la Rochefoucauld*, p. 18. »

Page 507, ligne dernière, aux mots : « M. de Vitri, » ajoutez en note : « Sans doute François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitri, fils de l'assassin du maréchal d'Ancre et neveu du maréchal de l'Hôpital. Il fut gouverneur de Meaux, conseiller d'État d'épée, etc. Il mourut en mai 1676, et sa femme, fille de Pierre Pot (*ou* le Pot) de Rhodes, maître des cérémonies[1], en 1684. Sur leur fils le comte de Châteauvilain, voyez tome IV, p. 298, note 8. Leur fille, en qui finit cette branche de la famille, épousa le marquis de Torcy (Torcy la Tour : voyez tome VII, p. 218, note 12). — Le duc avait un frère, Nicolas-Louis marquis de Vitri, qui fut envoyé extraordinaire à Vienne, ambassadeur en Pologne; il épousa Marie Brûlart du Boulai, et mourut sans postérité en février 1685. »

Page 518, note 4 de la lettre 417, avant-dernière ligne, « Bussy, au lieu de *Madelonne*, écrit *Maguelonne*, » *lisez :* « Bussy, au lieu de *Madelonne*, a écrit quelquefois *Maguelonne*. »

Page 524, note 6, sur Mlle d'Eaubonne, fin, ajoutez un renvoi au tome IV, p. 177, note 20.

Page 525, note 9, ajoutez : « Le vers est du *Roland furieux* de l'A-

1. Père sans doute de celui dont il est parlé au tome VII, p. 353 et note 19.

rioste, chant III, stance 29, sauf cependant qu'au lieu de *di guerra* on y lit *di guerre.* »

Page 527, note 15, sur Madame de Montmartre, fin, ajoutez : « Elle était sœur de Mlle de Guise. »

Page 530, note 9, fin de la première partie de la note, « auteur de la branche à laquelle appartenaient le duc de Villars, et le comte de Brancas, oncle de ce duc, » *lisez :* « auteur de la branche à laquelle appartenaient le vieux duc de Villars (*le Gobin*), et le comte de Brancas (*le Distrait*), frère cadet de ce duc et oncle du duc de Brancas. » — Même note, fin, ajoutez, sur le fils aîné du marquis de Céreste, un renvoi au tome X, p. 353, note 4.

Page 535, ligne 5 (en remontant), aux mots : « Je serois honteuse de faire ce tort à l'autre, » ajoutez un renvoi au tome IV, p. 199 et note 12.

* Page 537, ligne 5, « Brissac, » *lisez :* « Brisac, » et ajoutez en note : « La plupart des réimpressions donnent ici *Brissac ;* mais les deux éditions de 1734 et de 1754, nos seules sources pour cette lettre, portent *Brisac*, et c'est plutôt ainsi qu'a dû écrire Mme de Sévigné. Il s'agit vraisemblablement, comme nous le fait remarquer M. Cournot, de la place de Brisach, éloignée, il est vrai, d'une quinzaine de lieues de Sasbach, mais la plus importante qui fût sous la domination française avant la réunion de Strasbourg. »

Page 540, note 27, « Perrin a omis ce billet du comte de Gramont dans son édition de 1754, » *lisez :* « Perrin a omis ce billet du comte de Gramont dans son édition de 1734. »

TOME IV.

Page 2, ligne dernière, aux mots : « Mme de Guénégaud, » ajoutez en note un renvoi à l'addition faite[1] à la ligne 11 de la page 52 du tome II.

Page 4, ligne 5 (en remontant), aux mots : « à la première voiture, » ajoutez en note : « Cette fois toutes les places sont données, mais à la première voiture, à la première promotion... : voyez ci-après (*tome IV*), p. 146. »

Page 13, note 20, « Petit village tout près d'Autun, » *lisez :* « Petit village tout près d'Autun, et dont dépend l'ancien château de Chantal. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi à Walckenaer, tome I, p. 3.

Page 19, note 18, lignes 1-3, « Leur fils.... fut héritier de Louis.... comte de Grignan, son oncle, lequel, étant mort sans postérité, le substitua aux nom et armes d'Adhémar, » *lisez :* « Leur fils.... fut héritier de Louis.... comte de Grignan, son oncle, lequel, n'ayant point d'enfants, le substitua aux nom et armes d'Adhémar. » La note est de Perrin, mais nous pouvions nous dispenser de la reproduire aussi exactement.

Page 22, note 29, lignes 1 et 2, « Voyez Walckenaer, tome V, p. 195 et 124, » *lisez :* « Voyez Walckenaer, tome V, p. 195 et p. 424. »

Page 29, note 54, sur M. de Boissy, fin, ajoutez un renvoi au tome VI, p. 495, note 29.

Page 33, note 9, sur Saint-Hilaire, ligne 3 (en remontant), aux mots : « Le fils parvint au même grade que son père, » ajoutez : « et voici les noms, titres et alliances fort honorables que Moréri lui attribue (*Généalogie des Jaucourt d'Espeuilles*) : Armand de Mormes, chevalier, marquis de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie de France, par la démission de son père en 1677, mourut à Paris le 24 novembre 1740, lieutenant général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Belle-Isle ; il avait épousé Magdelène de Jaucourt[2], fille de Pierre de Jaucourt,

1. Ci-dessus, p. 46 et 47.
2. Nous ne prenons dans Moréri les dates ni de la naissance ni de la mort

seigneur baron d'Espeuilles, et de Magdelène du Faur. Moréri nous apprend encore (*Généalogie de Clermont Loudon et Gallerande*) que leur fille Magdelène épousa en 1681 Charles-Léonor de Clermont, marquis de Clermont et de Gallerande, etc. »

Page 34, note 12, fin, ajoutez : « Le duc de Villeroi, c'est *le Charmant* : le père était désigné par son titre de maréchal. Voyez tome II, p. 492, ci-après (*tome IV*), p. 552, et la *Table alphabétique*. »

Page 45, ligne 7 (en remontant), aux mots : « Le duc de Villeroi, » ajoutez en note : « Voyez ci-dessus (*tome IV*), p. 34, et une addition à la note 12 de cette dernière page. »

* Page 46, lignes 2 et 1 (en remontant), lisez ainsi, en deux vers, le passage imprimé en italique :

On n'est pas volage
Pour ne changer qu'une fois,

et ajoutez à la note 9, fin : « Ces deux vers sont du *Thésée* de Quinault, acte II, scène 1. »

Page 47, note 10, sur Mme de Langlée, lignes 5 et 6, « Est-ce d'elle qu'il est encore question dans la lettre du 19 janvier 1689 ? » *lisez :* « C'est d'elle qu'il est encore question dans la lettre du 19 janvier 1689 (tome VIII, p. 417 et note 3). »

Page 59, lignes 11 et 12, aux mots : « Je plains sa femme (*du comte de la Marck*), » ajoutez en note : « Jeanne de Saveuse, fille d'Henri baron de Cardonai et baron de Bouquainville. »

Page 60, note 2, sur Bernard de Saxe Weimar, lignes 2 et 3, « mort le 18 juillet 1639, à l'âge de trente-neuf ans, » *lisez :* « mort le 18 juillet 1639, à l'âge de trente-cinq ans. »

Page 77, note 19, « Voyez la lettre du 7 août précédent, p. 23 et 24, » *lisez :* « Voyez la lettre du 7 août précédent, p. 22 et 23. »

Page 78, supprimez la note 22, et remplacez-la par un renvoi à la *Table des sources*, tome XI, p. 366.

de Magdelène de Jaucourt; elles sont évidemment fausses, comparées à la date, qui paraît certaine, du mariage de sa fille.

Page 82, ligne 4 (en remontant), aux mots : « Les Villars, » ajoutez en note : « Ces dames de Villars dont Mme de Sévigné parle ici, et encore ci-après (*tome IV*), p. 119, 429, 554, et tome V, p. 20, étaient sans doute la femme d'*Orondate* et ses filles ; mariée en 1651, elle en eut quatre ; Moréri donne la date du mariage de la seconde en 1699 ; la dernière qu'il nomme fut abbesse de Chelles en 1707, et mourut à soixante-sept ans, en 1723. »

Page 88, remplacez la note 8 par la suivante : « Pierre de Carriolis, ou plutôt de Coriolis, marquis d'Espinouse, pourvu de l'office de président au Parlement, que son père, Honoré de Coriolis, baron de Corbière, lui résigna peu de jours avant sa mort en 1651. Ce dernier, fils de Laurent, était petit-fils de Louis de Coriolis, dit *la Jambe de bois*, parce qu'il avait perdu une jambe au service du Roi, conseiller, puis président au Parlement, et dont la fille Madeleine avait épousé en troisièmes noces le poëte Malherbe, alors premier secrétaire du grand prieur de France, Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, fils naturel de Henri II. — La famille de Coriolis a fourni sept présidents à mortier au parlement d'Aix, de père en fils, de 1568 à 1786. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 100, note 12, lignes 3 et 2 (en remontant), « Les deux paragraphes suivants ne sont pas dans le manuscrit, » *lisez* : « Les trois paragraphes suivants ne sont pas dans le manuscrit. »

Page 105, lignes 7 et 6 (en remontant), aux mots : « Monsieur de Meaux, » ajoutez en note : « Dominique de Ligny : voyez tome III, p. 329, note 7, et une addition à cette note[1]. »

Page 124, lignes 4 et 5, aux mots : « M. de Coulanges vous dira où il est, » ajoutez en note : « Il était chez Coulanges même : voyez ci-après (*tome IV*), p. 141 et p. 300. »

Même page, note 12, sur Philis de la Charce, lignes 2 et 3, aux mots : « Mlle d'Alerac.... cette belle-fille de Mme de Grignan, qu'elle (*que celle-ci*) aimait si peu, » ajoutez en note : « Walckenaer n'aurait-il pas fait ici quelque confusion ? Mlle de la Charce avait une sœur cadette qui portait le nom de d'Alerac : voyez tome X, p. 547, ligne 4 de la note. — Même note, avant-dernière et dernière lignes, « des vers qui se trouvent dans la première édition de ses *Poésies* (*de Mme des Houlières*), 1668, p. 33, » *lisez :* « des vers qui se trouvent

1. Ci-dessus, p. 66.

dans la première édition de ses *Poésies*, 1688, p. 33. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 547 et 548, et p. 546, note 6, et au tome XI, p. LIV.

Page 132, note 4, fin, ajoutez : « Pour mieux appliquer la citation à Mme de Sanzei, au lieu de : *Quanto* gli *doveva parere*, Mme de Sévigné a peut-être écrit : *Quanto* le *doveva parere*, ce qui ferait traduire *se dovea soffrire tanto* par « puisqu'*elle* devait tant souffrir. »

Page 133, note 7, sur l'abbé d'Effiat, fin, ajoutez : « Seulement Mme de Sévigné le désigne d'ordinaire par son titre d'abbé (voyez par exemple ci-après, *tome IV*, p. 136, et p. 170) ; et « M. d'Effiat, » si c'est réellement ainsi qu'a écrit Mme de Sévigné, devrait plutôt s'entendre du marquis neveu de l'abbé : voyez tome III, p. 289, note 5. »

* Page 134, lignes 6 et 7, « n'est pour en causer avec vous, » *lisez :* « c'est pour en causer avec vous. »

Page 139, note 6, fin, « Voyez plus haut, p. 101, note 13, » *lisez :* « Voyez plus haut, p. 101, note 14. »

Page 141, lignes 3 et 4, aux mots : « il a laissé votre portrait en gage, » ajoutez en note : « Voyez une addition aux lignes 4 et 5 de la page 124 (du *tome IV*)[1]. »

Page 147, note 10, lignes avant-dernière et dernière, remplacez les renvois qui terminent la note par ceux-ci : « Voyez tome II, p. 349, note 7 ; tome VII, p. 374 ; et tome X, p. 229 et note 1. »

Page 149, ligne 2 (en remontant), aux mots : « gris brun, » ajoutez en note : « L'expression est de la Rochefoucauld : voyez tome II, p. 245, fin de la lettre 175. »

Page 164, note 14, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[2] à la note 2 de la page 258 du tome III.

Page 177, note 16, fin de la seconde partie, sur Mme de Lillebonne, ajoutez un renvoi au tome V, p. 209, note 18. »

Page 185, ligne 2, aux mots : « disoit l'autre jour un paysan, » ajoutez en note : « Voyez la petite histoire contée par l'abbé Ar-

1. Ci-dessus, p. 74. — 2. Ci-dessus, p. 65.

nauld dans ses *Mémoires*, tome XXXIV, p. 202. Voyez aussi Tallemant des Réaux, tome IV, p. 283, note 1. »

Page 199, note 12, fin, ajoutez : « Il a déjà été désigné ainsi au tome III, p. 535. »

Page 207, lignes 7 et 8, aux mots : « vingt-cinq écus pour commencer la sédition, » ajoutez en note : « Cette allégation paraît avoir été véritable : voyez *la France sous Louis XIV* de M. E. Bonnemère, tome I, p. 504 et 505. »

Page 216, note 10, fin, ajoutez : « et une nouvelle allusion à ces feux du Tasse, tome IX, p. 303. »

*Page 225, ligne 3, avant les mots : « Est-il vrai, » intercalez la phrase suivante : « Adieu, ma très-aimable, je vous embrasse avec une tendresse qui est, ce me semble, au point de la perfection : plût à Dieu vous le pouvoir témoigner comme je le sens ! » et ajoutez en note : « Cette phrase ne se trouve que dans la première édition de Perrin (1734). »

Même page, note 17, sur Molé de Champlâtreux, ligne 1, aux mots : « président à mortier, » ajoutez : « fils de Mathieu Molé. »

Page 226, supprimez la note 22[1].

Page 233, note 18, sur Entrecasteaux, fin, ajoutez : « La terre de ce nom fut érigée en baronnie, par lettres de 1677, en faveur du comte de Grignan. »

Page 241, note 22, sur les chevaliers de Sévigné, fin, ajoutez un renvoi à la fin de la *Généalogie de la maison de Sévigné*, donnée[2] aux *Additions et Corrections*. — Nous avons vu dans le *Personnel de la marine* de Laffilard, conservé aux archives du ministère de la marine, que le chevalier Jacques-Christophe, enseigne de vaisseau en 1664, lieutenant en 1673, capitaine de vaisseau le 7 février 1678, mourut le 8 juin 1700 ; et que son frère Christophe-Jacques, enseigne de vaisseau en 1666, lieutenant en 1673, capitaine de vaisseau le 29 janvier 1681, mourut le 28 mai 1719.

1. Voyez ci-dessus la phrase de texte et la note à ajouter à la page 225 (du *tome IV*).

2. Ci-dessus, p. 29-34.

Page 244, ligne 1 de la lettre 470, aux mots : « Le sieur de Tripoli, » ajoutez en note : « L'un des deux fils de Marc-Antoine Marck Tripoli et de Françoise de Panisse ; ils avaient tous deux servi dans les armées. La famille de Marck, originaire de Salon et fixée dans cette ville, avait gardé le surnom qu'Antoine Marck avait rapporté de Tripoli, où il fut consul de France sous François Ier. — Un César de Marck de Panisse, seigneur de Lamanon, fut reçu conseiller au Parlement en 1711, succédant à la charge d'Henri de Forbin d'Oppède. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 259, note 2, sur Pommereuil, fin, ajoutez encore un renvoi au tome X, p. 318, note 12.

Page 261, note 11, fin, ajoutez : « Comparez encore tome V, p. 52, fin de la lettre 574. »

Page 263, note 17, sur Bourdelot, ligne 3 (en remontant), ajoutez un dernier renvoi au tome X, p. 542, note 6.

Page 274, note 19, fin, « Voyez tome III, p. 347, la lettre du 19 novembre 1673, » *lisez :* « Voyez tome III, p. 278, note 6. »

Page 281, note 21, sur l'abbé du Plessis, fin, ajoutez : « Voyez encore ci-après, p. 513 (du *tome IV*), note 9. »

Page 285, lignes 4 et 3 (en remontant), aux mots : « on aime mieux dire du mal de soi que de n'en point parler, » ajoutez en note : « C'est la *maxime* 138 de la Rochefoucauld, telle qu'elle a paru dans la première édition des *Maximes* (1665). »

Page 298, note 8, ligne 2, aux mots : « duc de Vitry, » ajoutez entre parenthèses : « voyez la note ajoutée[1] à la ligne dernière de la page 507 du tome III. »

Page 304, remplacez la note 2 par la suivante : « C'est, comme au tome II, p. 396, le comte d'Avaux que Mme de Sévigné désigne par ce sobriquet : voyez tome VIII, p. 499, note 11. »

Page 305, note 9, ligne 4, aux mots : « Elle mourut en février 1689, » ajoutez : « C'est elle, c'est cette demoiselle de la Mothe, ou de la Mothe Houdancourt (et non celle qui fut constamment appelée *Mlle d'Houdancourt* et était devenue la duchesse de Ventadour), que Madame Henriette et la comtesse de Soissons avaient cherché à faire aimer du Roi pour écarter Mlle de la Vallière : voyez Saint-

1. Ci-dessus, p. 70.

Simon, tome VIII, p. 329[1]; les *Mémoires de Gramont*, fin du chapitre v; les *Mémoires* de Mademoiselle, tome III, p. 540 et 541; et les *Mémoires* de Mme de Motteville, tome IV, p. 314-321; voyez encore[2] une correction à la note 10 de la page 49 du tome II, et une correction à la note 6 de la page 293 du tome III. »

Page 306, note 11, sur le duc de la Trémouille, lignes 5 et 6, « Le prince de Tarente avait eu pour parrains, etc., » *lisez :* « M. de la Trémouille (c'est ainsi que dans la *Correspondance* est constamment appelé le fils de la princesse de Tarente) avait eu pour parrains, etc. »

Page 323, note 13, ligne 1, « Duchesne, médecin des enfants de France en 1694, » *lisez :* « Du Chesne, médecin des enfants de France en 1693 (voyez tome VI, p. 14, note 11). »

Page 326, note 2, sur la Palisse, fin, ajoutez encore un renvoi au tome II, p. 72.

Page 352, fin de la note 4, « — Ce palais a été abattu au commencement de la Révolution. (*Note de l'édition de* 1818.) », *lisez :* « (*Note de l'édition de* 1818.) — Ce palais a été abattu vers 1785, pour la construction d'un nouveau palais de justice, dont les travaux, interrompus par la Révolution, n'ont été repris qu'en 1820, et qui n'a été inauguré qu'en 1832. (*Correction de M. Rouard.*) »

Même page, remplacez la note 5 par celle-ci : « Conseiller au parlement d'Aix, d'après une note de Perrin que nous avons reproduite ci-après (*tome IV*), p. 376. Mais M. Rouard nous apprend qu'à l'époque de la lettre il n'y avait de conseiller de ce nom ni au parlement ni à la cour des comptes. Peut-être le bonhomme Sannes avait-il vendu sa charge. »

Page 366, remplacez la note 3 par la suivante : « Peut-être le frère de Mlle du Plessis d'Argentré : il a été dit plus haut (*tome IV*), p. 321, que son père était mort. »

Page 371, ligne 3, intitulé de la lettre 509, « DE MADAME DE SÉVIGNÉ, » *lisez :* « ÉCRITE SOUS LA DICTÉE DE MADAME DE SÉVIGNÉ. »

Page 372, note 4, ligne 2 (en remontant), « de votre manifeste au Roi, » *lisez :* « de votre petit manifeste au Roi. »

1. C'est par une méprise singulière que, dans la note 1 de l'appendice même qui se rapporte à cette page de Saint-Simon, l'éditeur a confondu Mlle de la Mothe, dont Saint-Simon parle comme étant devenue duchesse de la Vieuville, avec sa cousine la duchesse de Ventadour.

2. Ci-dessus, p. 46 et p. 65.

Page 376, note 8, ajoutez un renvoi à la correction faite[1] à la note 5 de la page 352 du même *tome IV*.

Même page, terminez ainsi la note 9 : « C'est une plaisanterie ajoutée au texte de Boïardo, dans l'*Orlando innamorato* de Berni (livre II, chant XXIV, stance 60). Roland coupe en deux le Sarrasin Aleband de Tolède, si vite, si dextrement, que les deux morceaux du corps sont restés comme collés ensemble, et que le païen, sans se douter du coup, s'en allait combattant, et il était mort :

Così colui, del colpo non accorto,
Andava combattendo, ed era morto.

On voit que Mme de Sévigné ne se rappelait plus tout à fait exactement le vers. M. Sainte-Beuve en a fait une application semblable, tome III, p. 153, de son *Port-Royal*. — Le P. Bouhours (*Manière de bien penser*, 2e édition, p. 17) donne ainsi le premier vers :

Il pover' huomo, che non s'en era accorto,

et attribue le passage à l'Arioste. Il citait sans doute de mémoire. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a rien de semblable dans l'*Orlando furioso*. »

Page 383, note 3, ligne 6, « dom Jacques Brouillart, » *lisez :* « dom Jacques Bouillart. »

Page 396, note 4, fin, ajoutez : « Mais c'est du Corbinelli tout pur. »

*Page 404, date de la lettre 522, « A Chaseu, » *lisez :* « A Paris. »

*Page 405, date de la lettre 523, « A Paris », *lisez :* « A Chaseu. »

Page 407, note 6, fin de la première partie, aux renvois faits sur Mme Sanguin, ajoutez-en un au tome VII, p. 63, note 5.

Page 408, lignes 9 et 10, aux mots : « le marché de votre terre, » ajoutez en note : « La terre d'Entrecasteaux probablement (voyez ci-dessus, *tome IV*, p. 233, et l'addition faite[2] à la note 18 de cette dernière page ; et ci-après, *tome IV*, p. 447 ; tome V, p. 17 et 393), ou peut-être celle de Vénejan (voyez tome V, p. 15 et 16). »

*Page 411, ligne 5, « le marquis de Livourne, » *lisez :* « le marquis de Livorne, » suivant la leçon du manuscrit de Grosbois.

1. Ci-dessus, p. 78. — 2. Ci-dessus, p. 76.

Page 429, note 5, sur les dames de Villars, fin, ajoutez : « Voyez aux *Additions et Corrections* une note à la ligne 4 (en remontant) de la page 82 (du *tome IV*)[1]. »

Page 431, remplacez la note 5 par la suivante : « C'était un magnifique château situé près de la Durance, dans le canton actuel de Pertuis et l'arrondissement d'Apt (Vaucluse). Il a été dévasté pendant la Révolution. »

Page 432, note 4, fin, ajoutez : « Après cette dernière lettre (du 14 juillet 1677, tome V, p. 206), il n'en est plus parlé dans la *Correspondance;* mais le *Mercure galant* de décembre 1679 (p. 24 et 25) fait encore mention de lui; il annonce qu'un Italien, docteur en médecine à Bologne, appelé *il signor Amonio*, a trouvé un remède pour guérir les fièvres continues. »

Page 439, note 34, sur la Diane ou Vénus d'Arles, fin, ajoutez un renvoi à une note de M. Lalanne, à l'*Appendice* du tome V de la *Correspondance* de Bussy, p. 625.

Page 447, note 6, sur Entrecasteaux, lignes 1 et 2, remplacez le renvoi à la lettre des 11 et 12 août 1676, par un renvoi à la note ajoutée[2] à la ligne 10 de la page 408 (du *tome IV*).

Page 449, note 10, sur l'*Histoire des grands vizirs*, ligne 3, « Cet ouvrage est de Chassepol, » *lisez :* « Cet ouvrage est de Guillet : voyez tome IX, p. 324, fin de la note 14. »

Page 450, note 5, fin, ajoutez sur Mme de Guénégaud un renvoi à l'addition faite[3] à la ligne 11 de la page 52 du tome II.

Page 452, ligne 3 (en remontant), aux mots : « Mme de Rus, » ajoutez un renvoi au tome VI, p. 197.

Pages 458 et 459, note 21, sur Honoré Courtin, supprimez les seize premières lignes de cette note, et remplacez-les par un renvoi au tome VI, p. 201, note 45, et par un renvoi au tome IX, p. 327, note 1.

Page 463, préambule de Bussy à la lettre 541, ligne 1, « cette lettre (n° 533, p. 439), » *lisez :* « cette lettre (n° 533, p. 440). »

1. Ci-dessus, p. 74. — 2. Ci-dessus, p. 79. — 3. Ci-dessus, p. 46 et 47.

Page 466, note 6, ligne 1, « Livré le 22 avril 1676, » *lisez :* « Le combat de Catane, livré le 22 avril 1676. »

Même page, note 7, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite [1] à la note 5 de la page 536 du tome II.

Même page, avant la note 1 de la lettre 543, aux mots : « LETTRE 543, » ajoutez : « (revue en partie sur une ancienne copie). »

Page 487, aux vers cités, ajoutez en note : « Ces vers sont trois fois répétés dans la dernière scène du *Thésée* de Quinault; seulement, dans le second, au lieu de

S'entête et s'engage,

on lit :

S'enflamme et s'engage. »

Page 513, note 9, « Serait-ce un parent de Mlle du Plessis d'Argentré? » *lisez :* « Serait-ce, comme nous nous le sommes déjà demandé plus haut, p. 281, note 21, un parent de Mlle du Plessis d'Argentré? »

Page 516, ligne 5, aux mots : « le duc de Villeroi, » ajoutez en note un renvoi à l'addition faite [2] à la note 12 de la page 34 (du *tome IV*).

Page 531, lignes 3 et 2 (en remontant), aux mots : « tous les ponts de l'Ile, » ajoutez en note : « De l'Ile Saint-Louis : voyez une addition faite [3] aux lignes 7 et 8 de la page 197 du tome V. »

Page 532, note 4, ligne 4, « la lettre du 17 avril 1682, » *lisez :* « a lettre du 26 novembre 1681, tome VII, p. 171, note 1, et une addition faite [4] à cette dernière note. »

Page 545, note 7, ligne 2, aux mots : « le maréchal de l'Hospital, » ajoutez en note : « Frère puîné du maréchal et duc de Vitri qui assassina le maréchal d'Ancre. »

Page 548, note 17, fin, ajoutez : « L'expression est de nouveau citée au tome V, p. 10. »

Page 551, note 29, lignes 1 et 2, « Voyez plus haut, p. 528,

1. Ci-dessus, p. 60. — 2. Ci-dessus, p. 73. — 3. Ci-après, p. 85.
4. Ci-après, p. 101 et 102.

note 1, » *lisez :* « Voyez plus haut la fin de la note 1 de la page 528, où le nom est écrit *Pirrot*, de même qu'à la note 4 de la page 529. » — Même note, ligne 7, supprimez les mots : « (demeurée manuscrite). » — Même note, fin (p. 552), ajoutez : « La relation de Pirot a été imprimée, au moins par extraits, dans les *Crimes célèbres* de M. Alexandre Dumas, tome I, p. 121 et suivantes, et 179, note 24. »

Page 554, lignes 9 et 8 (en remontant), aux mots : « le duc de Villeroi, » ajoutez en note un nouveau renvoi à l'addition faite [1] à la note 12 de la page 34 (du *tome IV*).

Page 555, note 5, ligne 2, « Françoise d'Orléans, » *lisez :* « Françoise-Madeleine d'Orléans (appelée Mademoiselle de Valois avant son mariage : voyez tome I, p. 426, note 1, et une addition à cette note [2], et p. 427). »

Page 556, note 10, sur Monsieur d'Alby, ligne 1, « Gaspard de Daillon du Lude, grand-oncle du duc du Lude, » *lisez :* « Gaspard de Daillon du Lude, oncle du duc du Lude. »

Page 561, supprimez la fausse mention faite dans la *Table*, parmi les lettres écrites par Mme de Sévigné à Bussy Rabutin, d'une lettre du 15 mars 1676 : cette lettre 515, qui se trouve page 383, est adressée à Bussy par Mme de Grignan.

Page 564, aux mentions faites, dans la *Table*, des lettres adressées par Mme de Grignan à Bussy Rabutin, ajoutez celle de la lettre 515, datée du 15 mars 1676, et qui se trouve page 383.

1. Ci-dessus, p. 73.— 2. Ci-dessus, p. 38.

TOME V.

Page 5, note 13, ligne 1, au renvoi fait au tome IV, p. 449, note 10, ajoutez-en un à la correction qui a modifié cette note[1].

Page 6, note 15, sur l'*Histoire des Vizirs*, ligne 6, « L'auteur (le sieur Chassepol), » *lisez :* « L'auteur (Guillet). »

Page 15, note 9, sur Vénejan, fin, ajoutez : « Cette terre fut sans doute apportée au grand-père du comte de Grignan, par sa femme Jeanne d'Ancezune de Vénejan. »

Même page, remplacez la note 11 par celle-ci : « C'est-à-dire qu'on en payait un prix égal à seize fois le revenu, en d'autres termes qu'on pouvait évaluer le revenu de la terre à six un quart pour cent du prix qui en avait été payé. Voyez tome VII, p. 255, note 5. »

Page 16, note 12, fin, ajoutez, sur l'expression de *vendre par décret*, un renvoi à la note 17 de la page 155 du tome IX et à l'addition faite[2] à cette note.

Page 17, ligne 2 (en remontant), aux mots : « lods et ventes, » ajoutez en note : « Il s'agit encore ici d'Entrecasteaux ou de Vénejan : voyez, sur Vénejan, ci-dessus (*tome V*), p. 15 ; et sur Entrecasteaux, l'addition faite[3] à la note 18 de la page 233 du tome IV, et l'addition faite[4] aux lignes 9 et 10 de la page 408 du même tome IV. »

Page 27, note 18, fin, ajoutez un renvoi à la page 37 (du même *tome V*).

Page 37, note 22, fin, ajoutez un renvoi à la note 18 de la page 27 (du même *tome V*).

Page 45, note 2, fin, ajoutez un renvoi à la page 48 (du même *tome V*).

Page 52, lignes 9 et 10, aux mots : « ils vous empêchent d'être pulvérisée, » ajoutez un renvoi aux pages 234 et 261 du tome IV.

1. Ci-dessus, p. 80. — 2. Ci-après, p 115 et 116.
3. Ci-dessus, p. 76. — 4. Ci-dessus, p. 79.

Page 54, note 10, ligne 1, aux renvois faits là, ajoutez-en un à l'addition substituée [1] à la note 7 de la page 81 du tome II, et un autre à l'addition faite [2] à la note 1 de la page 378 du tome IX.

Même page, à l'en-tête de la note 1 de la lettre 576, « revue sur une ancienne copie, » *lisez :* « revue en partie sur une ancienne copie. »

Page 90, note 12, sur Mme de Valentiné, fin de la première partie, ajoutez : « Elle mourut en avril 1713 : voyez Dangeau, tome XIV, p. 392. »

Page 98, note 6 (de l'édition de 1818), ajoutez : « Mais c'est plutôt ici, comme au tome IV, p. 225 et note 17, non ce Louis, petit-fils de Mathieu Molé, mais le propre fils de Mathieu : Jean-Édouard, qui vécut jusqu'en 1682. »

Page 111, note 7, fin, ajoutez : « Du reste, nous ne voudrions pas affirmer que le docteur Jean Segui ait existé réellement : ce pouvait n'être qu'un pseudonyme comme Royaumont, prieur de Sombreval (voyez ci-dessus, *tome V*, p. 42, note 3), comme Chassepol (voyez tome IX, p. 324, fin de la note 14), comme Mombrigny, Chanteresne (pseudonymes de Nicole : voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome IV, p. 351), et bien d'autres.

* Page 124, second alinéa de la lettre 593 : voyez tome X, p. 549-551, n° 6, un meilleur texte de cet alinéa, revu, ainsi qu'un fragment qui le précède, sur le manuscrit de Grosbois [3].

Page 129, note 6, fin, ajoutez : « Charles de Sévigné a répété ce mot à la fin de la lettre du 1er septembre 1680, tome VII, p. 53. »

Page 137, au vers cité par Charles de Sévigné, ajoutez en note : « *Horace*, acte II, scène III, vers 497. »

Page 188, note 19, fin, ajoutez : « — La *Gazette* du 9 septembre 1679 rapporte que la jeune reine d'Espagne alla dîner au Bouchet, le 4 septembre, chez la marquise de Clérembaut, dame d'honneur de Madame. »

Page 194, note 2, fin, ajoutez : « Voyez tome IX, p. 259, où

1. Ci-dessus, p. 48. — 2. Ci-après, p. 118.
3. Voyez tome XI, p. 383, note.

Mme de Sévigné rappelle, contrairement à notre note[1], la « modi-« fication » dont elle parle ici, à la fin de la phrase suivante. »

Page 197, lignes 7 et 8, aux mots : « Mon fils va souvent dans l'Ile, » ajoutez en note : « Dans l'Ile Saint-Louis, à l'hôtel Bretonvilliers, où Mme de Sévigné ne se souciait point d'aller ? (Voyez la lettre du 15 juin 1680, tome VI, p. 459.) Dans une lettre du P. Quesnel, citée par M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, tome V, p. 48), Mme de Bretonvilliers est désignée par ces mots : « Une dame qui « demeure au bout de l'Ile. » — Le mot *l'Ile* se trouve encore employé ainsi absolument aux tomes IV, p. 531, et X, p. 215. »

Page 210, ligne 13, aux mots : « fixer notre grande maison, » ajoutez en note un renvoi aux pages 229, 260 et 261 (du même *tome V*).

Page 212, note 35, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[2] à la note 6 de la page 234 du tome III.

Page 222, note 6, fin, ajoutez : « On pourrait lire *patonner*, patiner, caresser avec la main, la petite main, la petite patte (en provençal *pateto*). Mais il faut probablement lire *poutouner*, du provençal *poutounar*, baisoter, donner des *poutous*, des baisers. (*Note de M. Rouard.*) — Voyez tome XI, p. 123 (où à l'avant-dernière ligne on a par erreur imprimé *poutons*, au lieu de *poutous*), et la correction faite[3] à la page 123 du tome XI. »

Page 229, ligne 1, aux mots : « pour sa maison, » ajoutez en note un renvoi aux pages 210, 260 et 261 (du même *tome V*).

*Page 233, lignes 3-5, changez ainsi la ponctuation : « La lettre est figée, comme je disois; avant que la feuille qui chante soit pleine, la source est entièrement sèche. »

Page 239, note 16, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[4] à la note 6 de la page 234 du tome III.

Page 242, note 9, fin, ajoutez un renvoi à la note 3 de la page 214 du tome X.

Page 254, note 8, fin, ajoutez : « Mme de Sévigné rappelle le mot

1. A savoir la note 19 de la page 259 du tome IX. Voyez ci-après, p. 116, la correction faite à cette note.
2. Ci-dessus, p. 64. — 3. Ci-après, p. 137. — 4. Ci-dessus, p. 64.

de l'abbé d'Effiat dans la lettre du 29 novembre 1679 : voyez tome VI, p. 107. »

Page 261, remplacez la note 9 par celle-ci : « Sans doute Claude de Guénégaud, frère puîné du mari de Mme du Plessis Guénégaud. Celui-ci étoit mort le 16 mars 1676 ; Claude mourut en décembre 1686 : voyez une correction faite[1] à la note 3 de la page 439 du tome I. — Voyez sur Mme de Guénégaud sa femme, et sur lui, une addition à la ligne 11 de la page 52 du tome II[2] ; et sur l'arrangement qu'on voulait prendre avec lui, ci-dessus (*tome V*), p. 210 et 229. »

Page 295, au vers cité ajoutez en note : « Corneille, *Héraclius*, acte III, scène 1, vers 816. — Voyez tome II, p. 171, où Mme de Sévigné, citant de mémoire, a substitué « qu'on y *revient* sans peine » à « qu'on y tombe sans peine. »

Page 310, note 3, sur M. de Champlâtreux, ajoutez un renvoi à la correction faite[3] à la note 6 de la page 98 (du *tome V*).

Page 318, ligne 2 (en remontant), « je vous ai bien trouvée à redire, » ajoutez en note : « Tel est le texte du manuscrit Laguiche et du manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui tous deux donnent *trouvée* avec accord. Ci-après, p. 355, ligne 7, nous avons imprimé : « vous m'ayez *trouvé* un peu à dire, » sans accord, en nous conformant également au texte des manuscrits. »

Page 321, note 8, ligne 3, aux mots : « duc de Villars, » ajoutez : « frère aîné du comte de Brancas, *le Distrait*, et père du duc de Brancas. »

Page 333, lignes 10 et 11, aux mots : « M. de Fresnes[4], » ajoutez en note : « Mme de Sévigné parlerait-elle ici de M. Eustace, qui fut curé de Fresnes (dans le diocèse de Rouen) avant de devenir confesseur de Port-Royal (en 1683 : voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 88 et 526)? »

Page 335, note 1, sur la *très-bonne*, lignes 4 et 5, « elle vivait encore en 1692 : voyez la lettre du 29 octobre 1692, » *lisez :* « elle vivait encore en 1694 : voyez la lettre du 20 juillet 1694, tome X,

1. Ci-dessus, p. 38 et 39. — 2. Ci-dessus, p. 46 et 47. — 3. Ci-dessus, p. 84.
4. Qu'il faudrait, suivant notre habitude, imprimer : « Monsieur de Fresnes. »

p. 173. » — Rapprochez de cette note la note 5 de la lettre 719 (même *tome V*), p. 540, et la note 2 de la page 83 du tome X.

Page 335, note 4, ligne 1, aux mots : « comte de Tavannes, » ajoutez : « arrière-petit-fils du maréchal Gaspard, que Bussy rappelle ci-après (*tome V*), p. 478. »

Page 353, note 22, « voyez plus haut, p. 188, note 21, » *lisez :* « voyez plus haut, p. 188, note 19. »

Page 355, lignes 6 et 7, « vous m'ayez trouvé un peu à dire, » ajoutez en note un renvoi à l'addition faite[1] à la page 318, ligne 2 (en remontant) du même *tome V*.

Page 378, ligne 8 (en remontant), aux mots : « il est toujours homme de bien, » ajoutez en note : « Nous avons, d'après le manuscrit de Grosbois, reproduit au tome VI, p. 59, tout ce passage, depuis : « Je suis fort aise de vous voir disposée comme vous êtes. »

* Page 385, ligne 5 (en remontant), « dont on compteroit aussitôt le nombre, » *lisez :* « dont on compteroit aussi tôt le nombre. »

Page 393, note 3, remplacez les renvois qui commencent cette note par un renvoi à l'addition faite[2] aux lignes 9 et 10 de la page 408 du tome IV.

Page 397, fin du premier alinéa, aux mots : « la vieille carcasse de la Sanguin, » ajoutez en note un renvoi au tome IV, p. 407, note 6, et au tome VII, p. 63, note 5.

Page 435, note 13, fin, ajoutez : « Il y avait du reste un abbé Colbert : voyez tome VI, p. 256, note 8. »

Page 436, note 2, lignes 2 et 3, « il s'était engagé à ne pas reprendre le 10 mai les hostilités en Flandre, » *lisez :* « il s'était engagé à ne pas reprendre avant le 10 mai les hostilités en Flandre. »

Page 448, note 2, sur Mlle de Vardes et son mari le duc de Rohan, ajoutez un renvoi au tome II, p. 308, note 6.

Page 476, note 4, ligne 3, « Voyez la lettre du 1er juin 1679, p. 553, note 1 ; » *lisez :* « Voyez la lettre du 1er juin 1679, p. 533, note 1. »

1. Ci-dessus, p. 86. — 2. Ci-dessus, p. 79.

Page 477, note 14, ligne 1, « Sur Épinac et Sully-la-Tour, voyez, etc., » *lisez :* « Sur Épinac et Sully (en Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun), voyez, etc. »

Page 478, note 17, ajoutez : « Le Tavannes de cette lettre (et de celle du 25 septembre 1677, ci-dessus, *tome V*, p. 335) était son arrière-petit-fils. »

Page 491, note 7, « Voyez le chant IV de *la Jérusalem délivrée*, » *lisez :* « Voyez les chants IV et V de *la Jérusalem délivrée*. »

Page 496, note 5, sur les dépenses de Versailles, lignes 4 et 5, aux mots : « un autre écrivain, » ajoutez : « (*Volney*, Leçons d'histoire, 6e *séance*, *vers la fin*). » — Même note, fin (p. 497), ajoutez : « M. d'Ossude, qui paraît avoir très-consciencieusement approfondi cette question, évalue au plus haut à soixante-dix millions (représentant, dit-il, quatre cent vingt millions de nos jours) la dépense totale faite pour Versailles, Saint-Cyr et Trianon, sous le règne de Louis XIV, et à deux millions soixante-quinze mille livres environ la dépense faite pour Clagny. Voyez l'ouvrage publié par lui en 1838, sous le titre de : *le Siècle des beaux-arts et de la gloire*, particulièrement p. 221-228, p. 244 et p. 248. »

Page 499, fin de la note 3, sur un couplet, ajoutez : « Mais c'est évidemment Bussy que Mme de Sévigné en croit l'auteur. »

Page 505, note 2, ligne 1, « Voici l'épigramme de Victor Brodeau, » *lisez :* « Voici l'épigramme de Victor Brodeau (mort en 1540). »

Page 532, remplacez la note 6 par la suivante : « Mlle Réville, appelée tantôt parente ou cousine, tantôt nièce de Corbinelli : c'était sans doute sa nièce à la mode de Bretagne. Voyez ci-après (*tome V*), p. 536, 542, 553, et tome VIII, p. 165 et p. 172 ; voyez particulièrement la lettre du 13 août 1688 (tome VIII, p. 165), où sa mort est annoncée. »

Page 533, note 1, lignes 2 et 1 (en remontant), « Voyez la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, par M. Courtépée, » *lisez :* « Voyez la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, par l'abbé Courtépée. »

Page 540, note 5, sur la *très-bonne :* rapprochez de cette note la note 2 de la page 83 du tome X.

Page 551, lignes 1 et 2, aux mots : « M. de la Feuillade, courtisan passant tous les courtisans passés, » ajoutez en note : « Allusion à Voiture : voyez tome VI, p. 102, fin de la note 11. »

* Page 560, lignes 1 et 2, « et que ce fût même cette Éminence qui nous décidât, » *lisez* (malgré le *quoique* qui précède), comme le sens l'exige et conformément à l'autographe : « et que ce fut même cette Éminence qui nous décida. »

Même page, note 1, sur le remède de l'Anglois, fin, ajoutez : « Voyez encore les *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle, XIe article de février 1685, p. 210-212, et VIIIe article d'avril 1685, p. 401 et suivantes ; et le *Dictionnaire universel de Commerce* de 1723[1], tome II, colonne 1245, au mot *Quinquina*. »

1. Ouvrage posthume de Jacques Savary des Bruslons, continué et publié par Philémon-Louis Savary.

TOME VI.

Page 1, lignes 1 et 2 de la lettre, aux mots : « la lettre que je vous écrivis hier au soir, à Auxerre, » ajoutez en note un renvoi à cette lettre, qui était jusqu'à présent inédite, mais que nous avons heureusement pu imprimer dans notre tome XI, p. IX-XI.

Page 9, note 16, « Voyez la lettre du 2 février 1680, » *lisez :* « Voyez la lettre du 2 février 1680, ci-après (*tome VI*), p. 246, fin de la note 32. »

Page 14, note 11, sur du Chesne, fin, ajoutez un renvoi au tome IV, p. 323, note 13 (où il faut lire, à la première ligne, « 1693, » au lieu de « 1694 »).

Page 18, fin de la note 2, ajoutez : « Ce célèbre capucin était né à Cannes en 1632, et mourut à Toulon le 14 janvier 1694. Ses missions en Provence, à Paris et dans une grande partie de la France eurent un succès prodigieux. Le P. Honoré a laissé quelques ouvrages ascétiques. Son nom a été omis dans le *Dictionnaire* de Moréri et dans les grandes Biographies de nos jours. Voyez l'article qui lui a été consacré dans le *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*, dit d'Achard, tome I, p. 400. (*Note de M. Rouard.*) »

Même page, note 5, fin, ajoutez : « Peut-être s'agit-il ici de Monsieur (l'évêque) de Senez : ce fut, de 1671 à 1695, Louis-Anne Aubert de Villeserin. »

Page 27, supprimez la fin de la note 10, sur le comte d'Hautefeuille, à partir des mots : « Dangeau (tome V, p. 58), » et remplacez-la par celle-ci : « Ce Jacques de Courtarvel, seigneur de Saint-Remy, père de la femme du comte d'Hautefeuille, épousa en secondes noces la mère de Mlle de la Vallière : voyez ci-après (*tome VI*), p. 163, et l'addition faite[1] à la note 15 de cette dernière page. »

Page 36, note 18, fin, ajoutez : « Il est question dans les *Chansons* de Coulanges (tome I, p. 301 ; voyez aussi p. 296) d'un marquis de Chatbrillant, habitant son château de Saint-Gervais, et d'une visite que lui fait Grignan dans ce château. »

1. Ci-après, p. 92 et 93.

Page 40, fin de la note 16, sur les bénéfices dont disposait Pellisson, ajoutez : « Voyez tome VII, p. 227. »

Page 42, fin de la note 24, sur Mme de Saint-Aubin, « Voyez la lettre du 19 novembre 1688, » *lisez :* « Voyez la lettre du 19 novembre 1688, tome VIII, p. 272 (*il semble en résulter que Mme de Saint-Aubin avait été autrefois au service de Mme de Sévigné*). »

Page 59, remplacez la note 15 par la suivante : « Cet alinéa, que nous imprimons ici d'après le manuscrit de Grosbois, a été placé par Perrin dans la lettre du 27 octobre 1677, et nous l'avons laissé nous-mêmes dans cette lettre (ci-dessus, tome V, p. 378), avant de l'avoir trouvé dans le manuscrit. On remarquera que Perrin, au lieu de : « et point charger son cœur » (lignes 5 et 6 de l'alinéa), a en 1734 imprimé : « et ne point charger le cœur, » et qu'il a donné, à la fin du passage, cette phrase, qui manque au manuscrit : « il « viendra, ce pauvre homme, dans une saison fâcheuse. »

Page 65, fin de la note 7, sur l'abbé du Pile ou de Piles, ajoutez : « Mais voyez tome VII, p. 276 et note 2 ; et tome IX, p. 444 et note 17. »

Page 67, ligne 6 (en remontant), aux mots : « *il lui pleuvoit dans la bouche....* des lettres d'avis, » ajoutez en note : « L'expression rappelait une anecdote plaisante, à laquelle Mme de Sévigné fait allusion tome IX, p. 266. »

Page 70, note 4, sur Mme de Nesmond, fin, ajoutez : « C'est à son mari sans doute que se rapporte l'anecdote suivante, que M. Rathery a bien voulu nous signaler dans le *Longueruana* [1] (publié en 1754), 2e partie, p. 149 et 150 : « M. le président de Nesmond « étant allé voir Mme de Sévigné, qui le trouvoit fort ennuyeux, elle « dit, quand on le lui annonça, ce vers de l'Opéra :

« N'aimons jamais ou n'aimons guère. »

Que ce calembour ait été fait par Mme de Sévigné ou par quelque autre, il ne peut s'appliquer à l'autre président, dont il est question au tome I, p. 455 ; car celui-ci mourut en 1664, et le vers est du *Thésée* de Quinault, représenté en janvier 1675 [2]. »

1. Ou *Recueil de pensées, de discours et de conversations de feu M. Louis du Four de Longuerue.*
2. Voyez tome III, p. 450, note 2.

Page 71, note 6, fin, « Voyez la lettre du 12 juin 1680, » *lisez :* « Voyez la lettre du 12 juin 1680, ci-après (*tome VI*), p. 454 et note 26. »

Page 76, remplacez la note 13 par un renvoi à la correction faite[1] à la note 1 de la page 332 du tome II.

Page 81, note 12, fin, ajoutez sur les chevaliers de Sévigné un renvoi à la fin de la *Généalogie de la maison de Sévigné*[2], et un renvoi à l'addition faite[3] à la note 22 de la page 241 du tome IV.

Page 105, note 24, ligne 6, « Suppl. franç., n° 1565, in-f°[4], » *lisez :* « fonds français, 8624, f° 102. »

Page 109, note 41, fin, ajoutez un renvoi au tome VII, p. 456 et note 13.

Page 111, ligne 4, aux mots : « M. et Mme de Cailly, notre défunte cousine, » ajoutez en note : « M. de Cailly (Louis-François le Fèvre de Caumartin, marquis de Cailly) était le fils aîné de la « bonne femme de Saint-Pol » dont il est question au tome X, p. 104 ; il était veuf depuis le 22 décembre 1675 de sa première femme, Anne de Sévigné Montmoron, sœur du comte Charles de Montmoron (tome II, p. 423, note 3, et addition à cette note[5]) : voyez tome X, p. 104, note 3, et aux *Additions et Corrections*[6], la nouvelle note remplaçant la note 4 de cette même page 104 du tome X. »

Page 113, note 60, aux mots : « l'archevêque de Reims, » ajoutez : « celui que Mme de Sévigné désignait probablement par le nom de *l'Orage* (voyez tome III, p. 378, note 11, et p. 380) : ce passage est ironique. »

Page 138, à la suite de la dernière note de la lettre 760, ajoutez un renvoi à la lettre inédite 760 *bis*, de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, imprimée au tome XI, p. LXI.

Page 163, remplacez la seconde partie de la note 15, sur Mme de Saint-Remy, par celle-ci : « Mme de Saint-Remy était la mère de Mme de la Vallière : Dangeau mentionne sa mort au 4 avril 1686, et voici la note que Saint-Simon a jointe au *Journal :* « Mme de Saint-« Remy avoit épousé en premières noces la Vallière, dont elle eut le

1. Ci-dessus, p. 55. — 2. Ci-dessus, p. 34. — 3. Ci-dessus, p. 76.
4. Ancienne classification.
5. Ci-dessus, p. 58. — 6. Ci-après, p. 122.

« marquis de la Vallière, gouverneur de Bourbonnais (dont la femme « fut dame du palais de la Reine, et le fils duc et pair dans la régence « de M. le duc d'Orléans), et Mlle de la Vallière, fille de Madame. « En secondes noces elle épousa Saint-Remy, premier maître d'hôtel « de Madame (veuve de Gaston), l'un et l'autre de grande intrigue, « et en eurent Mme d'Entragues pour fille unique, mère de d'Entra- « gues, fort dans le monde et moins de beaucoup que sa mère et sa « grand'mère. Ainsi Mme d'Entragues était sœur de mère de Mlle de « la Vallière, maîtresse du Roi, puis carmélite.... » — Voyez la correction faite [1] à la note 10 de la page 27 (du même *tome VI*).

Page 175, note 5, sur Mlle d'Épernon, ligne 4, aux mots : « de Henri IV, » ajoutez : « Son père était second fils du duc d'Épernon, favori de Henri III. » — Même note, fin, ajoutez : « Mme de Sévigné a peut-être écrit Mme d'Épernon. » Voyez deux textes revus sur les autographes, tome IX, p. 499 et 529, et la note 14 de cette dernière page. »

Page 176, note 17, ligne 2, « voyez la note 2 de la lettre du 6 avril suivant, » *lisez :* « voyez la note 1 de la lettre du 6 avril suivant, ci-après (*tome VI*), p. 347. »

Page 191, note 35, fin, ajoutez : « La belle-mère de la nouvelle princesse était Jeanne-Armande de Schomberg, femme depuis 1653 de Charles de Rohan, second du nom, duc de Montbazon, prince de Guémené, comte de Montauban; veuve en 1699, elle mourut en 1706; elle était fille du maréchal Henri de Schomberg. Mais par « la mère Guémené » il nous semble que Mme de Sévigné désigne plutôt la grand'mère du prince : voyez ci-dessus (*tome VI*), p. 120 et note 11. »

Page 201, note 45, ligne 9, « Honoré Courtin eut deux fils, » *lisez :* « Honoré Courtin mourut le 27 décembre 1703. Il eut deux fils. »

Page 211, fin de la note 40, sur Caderousse, ajoutez : « Il se remaria à Marie-Renée de Rambures, sœur du marquis tué en 1676 et de la marquise de Polignac; il en devint veuf en 1710. Sur son petit-fils, appelé d'Ancezune, et sur le duché de Caderousse, voyez tome XI, p. 231, note 3, et p. 278, note 1. »

Page 222, note 42, lignes 2-4, supprimez les deux phrases qui

1. Ci-dessus, p. 90.

suivent la note de l'édition de 1818, et ajoutez à la fin de la note un renvoi à l'addition faite[1] à la note 12 de la page 34 du tome IV.

Page 240, note 11, ligne 2, « Louise de Gontaut, » *lisez :* « Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut ; » et *vice versa*, lignes 19 et 20, « Marie-Madeleine-Agnès, » *lisez :* « Louise. » Ce fut Louise qui devint marquise d'Urfé, et Marie-Madeleine-Agnès qui devint marquise de Nogaret.

Même page, note 12, sur Mlle de Tonnerre, ligne 6, après la citation de Mme de Caylus, ajoutez un renvoi à une citation de Saint-Simon faite au tome VII, p. 354, note 19.

* Page 241, ligne 1, « laissa, » *lisez :* « laisse. » — Il y a *laissa* dans le manuscrit de Grosbois; mais ce doit être une faute du copiste. Perrin donne : « laisse. »

Page 272, note 21, ligne 8, « voyez plus loin la lettre du 15 juin, » *lisez :* « voyez plus loin les lettres du 15 et du 21 juin, ci-après (*tome VI*), p. 461, et p. 476 et 477. »

Page 273, note 22, ligne 3, aux mots : « marquis de Crusi, » ajoutez : « cousin germain de l'évêque de Noyon. »

Page 275, note 2, lignes 3 et 2 (en remontant), « voyez la lettre du 19 décembre de cette année, » *lisez :* « voyez la lettre du 15 décembre de cette année 1685, tome VII, p. 481 et note 4. »

Page 277, ligne 12 de la note 10, après les mots : « du 22 janvier 1682, » ajoutez en note : « Ces détails que nous avons donnés d'après une annotation manuscrite de M. Monmerqué, suivie de ces mots : *Note tirée de l'affaire des poisons*, sont contredits, ce semble, par ce qui est dit (ci-après, p. 366-368) dans la lettre du 1er mai, à laquelle la fin de la présente note renvoie le lecteur. »

Page 278, note 13, ligne 7 (en remontant), aux mots : « sa belle-mère, nommée de Gordo, » ajoutez en note : « Il faut lire ici *de Gorla* ou *de Gorle :* il s'agit de la femme en secondes noces du père de la du Parc, qui s'appelait Bretonneau de Gorle. Voyez le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome X, p. 141 et 142. »

1. Ci-dessus, p. 73.

Page 294, note 6, fin, « voyez ci-dessus, p. 249, note 39, » *lisez :* « voyez ci-dessus (*tome VI*), p. 248 et 249, note 40. »

Page 295, note 13, ligne 1, « fonds Gaignères, 493, C, p. 265, » *lisez :* « fonds Gaignières, 493, C, f° 265. » — Même note, ligne 3, « voyez le billet du 6 mars 1688, » *lisez :* « voyez le billet du 9 mars 1688, tome VIII, p. 153. »

Page 317, note 30, « Voyez la note 6 de la lettre du 19 janvier, » *lisez :* « Voyez la note 4 de la lettre du 19 janvier. »

Page 325, ligne 10 de la lettre, aux mots : « La Pythie, » ajoutez un renvoi au tome VII, p. 16, note 2.

Page 340, note 6, fin, ajoutez un renvoi à l'addition (venant immédiatement après la suivante) qui se rapporte à la ligne 5 (en remontant) de la page 345 du même *tome VI.*

Page 343, lignes avant-dernière et dernière, « un poids dans le côté gauche, » ajoutez en note : « L'autographe porte bien *poids* (*pois*), et non, comme on pourrait le supposer, *point.* »

Page 345, ligne 5 (en remontant), aux mots : « comme moi, » ajoutez en note : « *La Bastille dévoilée* (in-8°, 1789) donne, p. 35 et 36 de la première livraison, une note sur Foucquet, extraite du registre de la Bastille ; la note se termine ainsi : « M. Foucquet y est mort (*à* « *Pignerol*) sur la fin de 1680 ou au commencement de 1681. Il a « été enterré le 28 mars 1681 à l'église du couvent des dames Sainte- « Marie, grand'rue Saint-Antoine à Paris. »

Page 347, note 1, ligne 1, « Jeanne, fille de Jean-Rigaud de Scorraille, » *lisez :* « Jeanne ou Catherine (voyez tome VII, p. 51, note 16), fille de Jean-Rigaud de Scorraille. »

Page 349, note 9, fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 473, note 10.

Page 354, note 22, fin, ajoutez : « Sur l'aînée des demoiselles de la Rochefoucauld, voyez tome VIII, p. 226, note 21. »

Page 359, note 7, sur Harlay, ajoutez : « Son père, qui s'appelait comme lui Achille, fut successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, conseiller d'État, et procureur général au Parlement en 1661 ; il était mort en 1671. »

Page 361, note 2, « Trimont de Cabrières, prieur, etc., » *lisez :* « Trimont de Cabrières (de la même famille que M. d'Aiglun, ami du comte de Grignan : voyez tome XI, p. LVIII et LIX), prieur, etc. »

Page 364, note 11, ligne 2, « César-Auguste de Choiseul, » *lisez :* « Auguste de Choiseul. »

Page 368, fin du premier alinéa, ajoutez en note : « Mais l'affaire de Mme de Dreux fut-elle reprise ? voyez ci-dessus (*tome VI*), p. 277, avant-dernière partie de la note 10, et l'addition faite[1] à cette dernière note. »

* Page 370, ligne 4, « ses vérités, » ajoutez en note : « Il y a *ses* dans les deux éditions de Perrin, nos seules sources pour cette lettre. Ne faut-il pas, comme dans l'édition de 1818, y substituer *ces ?* »

Page 373, note 1, fin, ajoutez encore un renvoi à la lettre du 4 mars 1689, tome VIII, p. 507.

Page 380, note 24, fin, ajoutez un renvoi au tome VII, p. 100 et 101.

Page 389, ajoutez à la note 15 : « — Cette explication de Perrin est-elle bien juste? Le mot *cabane* ne désigne-t-il pas plutôt un réduit, un abri sur le bateau ? »

Page 400, note 7, dernière ligne, « Voyez le commencement de la lettre du 19 juin suivant, » *lisez :* « voyez le commencement de la première des lettres du 19 juin suivant, p. 468. »

Page 413, note 14, fin, ajoutez : « Sur l'abbé de Bruc, voyez tome VIII, p. 42. »

Page 414, note 21, sur Mme de Nointel, ligne 5 (en remontant), effacez les mots : « veuve en 1704. »

Page 423, note 7, fin, ajoutez : « Mais c'est d'un cyprès que sort la voix de Clorinde (voyez la stance 38). »

Page 424, remplacez les trois premières lignes de la note 9 par celles-ci : « Dans notre manuscrit, il y a *Ragouse*, au lieu de *Ragusse* ou *Régusse*. — Sur ce président au parlement d'Aix, voyez une addition faite[2] à la dernière ligne de la page 384 du tome III. » — Même

1. Ci-dessus, p. 94. — 2. Ci-dessus, p. 67.

note 9, ligne 4, « Est-ce lui, l'un des présidents, etc.? » *lisez :* C'est lui, l'un des présidents, etc. » — Même note, fin, ajoutez : « Le portrait du président de Régusse, gravé d'après Fauchier, justifie singulièrement l'idée qu'en donne ici Mme de Sévigné : il se trouve parmi les portraits des membres du Parlement, dans les cartons du président de Saint-Vincens déposés à la bibliothèque d'Aix. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 429, ligne 6 (en remontant), au mot « débris, » ajoutez en note un renvoi au tome VII, p. 33, note 4.

Page 432, lignes 7 et 8, aux mots : « Je me vengeois à en médire, comme Montaigne de la jeunesse, » ajoutez en note un renvoi au tome III, p. 352 et 353 et note 36.

Page 433, note 42, fin, ajoutez : « Mme de Sévigné fait sans doute plus particulièrement allusion à la stance 71 du chant V de *la Jérusalem délivrée.* »

Page 442, note 15, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[1] à la note 6 de la page 234 du tome III.

Page 452, note 18, ligne 1, « Est-ce un souvenir, etc., » *lisez :* « Mme de Sévigné a de nouveau employé ces mots italiens dans sa lettre du 15 janvier 1690, tome IX, p. 415 : est-ce un souvenir, etc. »

Page 454, note 26, sur Mme de Saint-Pouanges, ajoutez en tête : « Celle dont il a déjà été question ci-dessus (*tome VI*), p. 70 et note 6, Marie, etc. »

Page 455, note 30 (de l'édition de 1818), lignes 3 et 4, « Monsieur le Duc, devenu prince de Condé, était fort amoureux de Mme de Nevers, » *lisez :* « Monsieur le Duc était fort amoureux de Mme de Nevers. »

Page 466, note 63, fin, ajoutez un renvoi à la note 6 de la page 234 du tome III.

Page 473, note 7, lignes 1 et 2, « Voyez les lettres du 3 mai et du 31 juin précédents, p. 375 et p. 334, » *lisez :* « Voyez les lettres

1. Ci-dessus, p. 64.

du 3 mai et du 31 mai-2 juin précédents, p. 375 et note 5, et p. 434. »

* Page 495, avant-dernière ligne, coupez en deux le vers cité.

Même page, note 30, ligne 1, « Vers d'une ancienne chanson sans doute, » *lisez :* « Commencement et refrain d'une ancienne chanson. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi à la note 1 de la page 539 (du même *tome VI*).

Même page, note 29, fin, ajoutez : « Voyez, sur ce dernier (*Caumartin*), Saint-Simon, tome XVIII, p. 74. »

Page 509, note 14, « c'est la 67e des éditions de 1667, 1671, etc., » *lisez :* « c'est la 68e de l'édition de 1666 ; la 67e des éditions suivantes. »

* Page 528, lignes 6-3 (en remontant), changez ainsi la ponctuation : « elle saura bien vous préparer les chemins : les tours, les détours,... les grandeurs, tout sert, etc. »

* Page 533, ligne 9, supprimez le point mis après : « tous nos D ».

Même page, note 23, fin, ajoutez : « Mais nous convenons que ces deux lettres D et L ont bien pu être mises ici au hasard, et comme de celles qui s'enjolivent le mieux : voyez aux *Additions et Corrections* l'addition faite[1] à la note 2 de la page 60 du tome I. »

Page 534, note 30, avant-dernière et dernière lignes, « voyez tome II, p. 297, note 6, » *lisez :* « voyez ci-dessus (*tome VI*), p. 439, note 22. »

Page 535, note 39, sur l'abbé de Valbelle, fin, ajoutez un renvoi au tome II, p. 532 et note 1.

Page 536, note 41, fin, ajoutez : « La traduction même de la lettre du pape, faite par l'abbé de Coulanges et envoyée à Mme de Grignan par sa mère, a été retrouvée. On lit en effet dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome V de la 1re série, p. 518 : « Notre confrère, « M. Vallet de Viriville, en dépouillant les archives de la maison de « Grignan, dont il a publié le catalogue pour *l'Alliance des Arts*, a « trouvé un autographe intéressant à double titre, en ce qu'il présente « réunies une pièce écrite par l'abbé de Coulanges et une apostille « de la main de Mme de Sévigné. Cette pièce n'est autre chose que la « traduction faite par le *bien Bon*, du *troisième bref du Pape sur la*

1. Ci-dessus, p. 4.

« *régale*, en date du 29 décembre 1679[1]. A la suite, on lit cette « note, que Mme de Sévigné adressait sans aucun doute à sa fille « chérie, Mme de Grignan, en lui envoyant l'ouvrage de l'abbé : « *Nostre bon abé vient de traduire fort habilement cette lettre qu'on nous* « *avoit envoyée en latin. Il se moque de moy, et dit que vous l'avés, et* « *que je suis ridicule; mandés-moy ce qui en est. Je trouve cette lettre ad-* « *mirable*. La pièce est pliée dans le format d'une lettre, et porte pour « suscription, de la main de Mme de Sévigné : 3e *bref du pape*. »

Page 545, lignes 5 et 6 de la lettre 835, aux mots : « Je ne vous ai jamais vue changer d'avis sur les bonnes choses, » ajoutez en note : « L'édition de 1737, où cette lettre a paru pour la première fois, donne : « Je ne vous ai jamais vue changer d'avis sur les choses « bonnes. »

Page 553, remplacez la note 16 par la suivante : « A la date de cette lettre le Roi était à Dunkerque. Il était parti de Calais le 22 pour aller à Saint-Omer; le 26 il arriva à Dunkerque, d'où il partit le 30 pour Ypres. Il arriva à Lille le 1er août au soir. Voyez la *Gazette* du 27 juillet et des 3 et 10 août. »

Page 555, remplacez la note 38 par celle-ci : « La Saint-Christophe, fête du patron de l'abbé de Coulanges, se célèbre le 25 juillet : trois jours auparavant, le 22, on avait pu fêter aussi son jour de naissance (il était né le 22 juillet 1607). »

Même page, dernière ligne du texte, aux mots : « Qu'ils étoient jolis ! » ajoutez en note : « Voyez-en une citation ci-après, tome VII, p. 28. »

Page 556, note 39, fin, ajoutez un renvoi à la note de la seconde lettre de Saint-Pavin à Mlle de Sévigné[2].

Même page, ligne dernière du texte, aux mots : « elle a un commerce assez bon avec elle, » ajoutez en note cette variante : « Cependant elle a un commerce assez bon avec elle. (*Édition de* 1737.) »

Page 558, note 7 (variante de 1754), « Il est familier, » *lisez :* « Il chante et il est familier. »

Page 561, note 27, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[3] à la note 2 de la page 258 du tome III.

1. Il fut publié deux ans après, texte et traduction en regard, dans le *Recueil de diverses pièces et lettres concernant la régale et le diocèse de Pamiés* (Cologne, N. Schouten, in-12, p. 33).

2. Ci-après, p. 176. — 3. Ci-dessus, p. 65.

TOME VII.

Page 16, note 4, ligne 1, « voyez tome VI, p. 213 et 239, » *lisez :* « voyez tome VI, p. 209 et 239. »

* Page 18, lignes 1 et 2, ajoutez en note : « *Que ne vous dois-je point* est le texte du manuscrit. Faut-il lire : *que ne voudrois-je point?* ou : *que ne vous dirois-je point?* »

Page 28, ligne 5, aux mots : « pour la fête du bon abbé, » ajoutez en note un renvoi au tome VI, p. 555.

Page 33, note 4, fin, ajoutez : « Le mot, avec ce sens, se trouve déjà au tome VI, p. 429, et se retrouve ci-après (*tome VII*), p. 69. »

Page 38, note 2, « C'est-à-dire que M. de la Trousse n'ait donné sa fille en mariage à Charles de Sévigné, » *lisez :* « C'est-à-dire que M. de la Trousse n'ait donné sa fille en mariage, ou plutôt n'ait assuré sa charge à Charles de Sévigné. »

Page 54, au vers cité, ajoutez en note un renvoi au tome V, p. 36, et à la fin de la note 33 de la page 367 du même tome.

Page 63, note 5, ligne 8, « *dans sa lettre du* 22 *septembre* 1677, » lisez : « *dans sa lettre du* 22 *décembre* 1677. »

Page 69, ligne 10 (en remontant), au mot « débris », ajoutez en note un renvoi à la note 4 de la page 33 (du même *tome VII*).

Page 77, note 5, sur le marquis de Sillery, ligne 2, « voyez tome II, p. 13, note 2, » *lisez :* « voyez tome I, p. 410, note 2, et tome II, p. 13, note 2. »

Page 79, note 8, « Mademoiselle était née le 29 mai 1627, » ajoutez : « un an et quelques mois après Mme de Sévigné. »

Page 86, ligne 9 (en remontant), aux mots : « S'il n'y a qu'un moment qu'Adam a péché, » ajoutez en note : « Nous lisons dans Nicole (*Essais de morale*, Traité des *Quatre dernières fins de l'homme*, livre I, *de la Mort*, chapitre III) : « Il n'y a presque qu'un jour, dit « saint Augustin (*in Ps.* XXXVI, *Serm.* I, n. 10), qu'Adam a été « chassé du paradis terrestre. »

Page 100, note 6, ligne 1, « Thomas Morant, » *lisez :* « Alexandre-Thomas Morant. » (*Addition de M. Rouard.*)

Page 114, note 5, lignes 2 et 3, « le comte de Grignan eut une sœur qui fut religieuse, » *lisez :* « le comte de Grignan eut une sœur, Marie, qui fut religieuse. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[1] à la note 6 de la page 234 du tome III.

Page 118, note 15, sur Mlle Amelot, ligne 1, « fille de Jean Amelot, » *lisez :* « fille de Charles Amelot. »

Page 120, ligne 6, aux mots : « chasser avec l'archevêque de Lyon, » ajoutez en note : « Camille de Neufville de Villeroi, frère du vieux maréchal, archevêque de Lyon de 1653 à 1693, mort en 1698, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il était lieutenant général au gouvernement de Lyon et Lyonnais, Forez et Beaujolais. »

Page 170, remplacez la dernière phrase de la note 5 par celles-ci : « Sa seigneurie de Saint-Paul-lez-Durance fut érigée en marquisat, par lettres du mois de septembre 1696, en faveur de son père Jean-Baptiste de Thomassin, alors conseiller au Parlement, qui devint président à mortier en 1702 et mourut en 1703. Jean-Étienne succéda à la charge de son père en 1705 ; il mourut, président honoraire, en 1739. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 172, note 1 (de l'édition de 1818), sur Moulceau, fin, ajoutez les renseignements suivants que nous tenons de l'obligeance de M. L. Gaudin, bibliothécaire adjoint de la ville de Montpellier : « Philippe de Moulceau entra comme conseiller à la cour des aides de Montpellier en 1659. Il fut nommé président en 1683 seulement. Il mourut, ainsi que le constatent les registres de la paroisse Notre-Dame des Tables, le 5 mai 1718, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et dix mois. — Sa fille unique, Anne-Marie de Moulceau, épousa en 1685 (voyez *tome VII*, p. 478) Jean-Paul de Girard, seigneur de Coulondres, d'une bonne famille de robe, aujourd'hui éteinte et qui a occupé des emplois importants dans l'Ile-de-France et dans le Languedoc. Jean-Paul de Girard était conseiller à la cour des aides, et commissaire ordinaire et provincial des guerres en Languedoc. De cette union naquirent deux filles : Marie, née le 14 décembre 1686 (c'est de sa naissance qu'il est question au tome VIII, p. 3 et 4), et Suzanne-Gabrielle, née le 29 décembre 1691. Elles ne se marièrent

1. Ci-dessus, p. 64.

pas, et elles habitaient encore Montpellier en 1733. Le président Bouhier, qui y passa une partie de cette année, ne put obtenir d'elles la permission de prendre copie des lettres de Mme de Sévigné qu'elles conservaient : voyez dans le Recueil manuscrit des lettres du président Bouhier que possède la Bibliothèque impériale celles des 27 juillet et 11 septembre 1733, tome II des *Lettres à Mathieu Marais*, f° 155 v°, et f° 168 r° ; voyez encore le commencement de la *Préface* de l'édition de 1773, dans notre tome XI, p. 494, et la note 1 de la page 423 du même tome. »

Page 184, lignes 3 et 4, aux mots : « votre aimable fille, » ajoutez en note un renvoi à la seconde partie de l'addition précédente, se rapportant à la note 1 (sur Moulceau) de la page 172 du même *tome VII*.

Page 186, note 4, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[1] à la note 5 de la page 517 du tome II.

Page 192, note 3, lignes 6 et 5 (en remontant), aux mots : « duc de Holstein Wissenbourg, » ajoutez un renvoi à l'addition faite[2] à la note 4 de la page 40 du tome II.

Page 200, note 14, lignes 6 et 10, effacez les guillemets qui ouvrent et ferment la dernière partie de la note. — Même note, fin, « (*Dangeau*, 17 octobre 1684.), » *lisez :* « Voyez *Dangeau*, 22 octobre 1684. »

Page 208, note 6, ligne 1, aux mots : « comte de la Mothe Houdancourt, » ajoutez : « fils du frère aîné du maréchal, et frère de Mme de la Vieuville. »

* Page 211, remplacez la note 2 par la suivante : « Telle paraît être la leçon de l'autographe; mais il est bien possible que les lettres soient irrégulièrement espacées. Mme de Sévigné omet, comme l'on sait, l'apostrophe, et presque toujours l'accent non final. Il nous paraît probable qu'elle a écrit « s'échauffant dans son harnois, » pour dire, comme l'explique Furetière, « parlant avec beaucoup de « chaleur et de véhémence. »

*Page 213, ligne 13, « Nous nous aimons tous, » *lisez :* « Nous vous aimons tous. »

1. Ci-dessus, p. 59. — 2. Ci-dessus, p. 46.

Page 224, note 11, fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 96 et note 7.

Même page, note 13, ligne 2, « Voyez.... p. 228, note 3, » *lisez :* « Voyez.... p. 228, note 7. » — Même note, fin, ajoutez : « Peut-être aussi, comme on nous l'a fait remarquer, s'agit-il d'une tout autre victoire. Il est probable que le comte de Guitaut avait répondu par quelque plaisanterie au passage ou Mme de Sévigné lui parlait avec inquiétude du trop proche voisinage où étaient réduits chez elle M. et Mme de Grignan (p. 213); c'est à cette plaisanterie qu'elle a sans doute fait allusion en disant dans la lettre suivante (p. 215) qu'elle espérait « qu'il n'y auroit point d'autre malheur de ce voisi-« nage que le bruit de cette ronflerie, » et elle y revient encore ici, en affectant de douter du triomphe définitif. »

Page 236, note 5, lignes 3-5, « n'épousa pas César-Auguste, second fils du maréchal du Plessis, et duc de Choiseul à la mort de son frère en 1672, » *lisez :* « n'épousa point César-Auguste, fils du comte du Plessis (tué en 1672), petit-fils du maréchal du Plessis, et duc de Choiseul à la mort de ce dernier, en 1675. »

Page 248, fin de la lettre 920, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 920 *bis*, de Mme de Sévigné au comte de Mauron, imprimée au tome XI, p. LXII et LXIII.

Page 253, note 1, lignes 3 et 4, « Jeanne-Marguerite de Brehant de Mauron, fille d'un conseiller au parlement de Bretagne, » *lisez :* « Jeanne-Marguerite, née le 13 décembre 1659, âgée par conséquent d'un peu plus de vingt-quatre ans, fille de Maurille de Brehand, seigneur baron de Mauron, etc., conseiller au parlement de Bretagne (plus tard président? voyez tome X, p. 318 et note 13), et de Louise de Quelen. » — Même note, fin, ajoutez : « Voici les principales dispositions du contrat de mariage, qui fut passé le dernier de janvier 1684, en présence entre autres du comte de Montmoron, venu comme chargé des procurations de Mme de Sévigné, de l'abbé de Coulanges et de Mme de Grignan. Deux cent mille livres sont constituées à la future pour sa légitime, y compris la donation de M. du Halgoët de Kergrée, maître des requêtes, son oncle[1], pour laquelle le duc de Coislin abandonne la terre de la Ville-Escars, etc. Pour partie des deux cent mille livres, la future reçoit la terre et seigneurie de Murs

1. Père? oncle? en tout cas parent de la duchesse de Coislin : voyez tome VII, p. 256, note 9. La future avait eu pour marraine Marguerite du Halgoët de Kergrée, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

(ou Meurs)[1]; elle reçoit soixante-deux mille livres comptant, sur lesquelles le futur doit employer cinquante mille au payement de la dette de sa mère à d'Harouys. Du côté du futur, le comte de Montmoron déclare qu'en faveur du mariage, qui autrement n'aurait été, il quitte le marquis de toute dette envers sa mère, sauf le douaire assuré par contrat de mariage sur la terre du Buron, et, en cas de prédécès du futur, une rente de mille livres. Le futur reçoit de sa mère la terre de Bodégat. Sa mère et son oncle l'abbé se chargent de payer toutes les dettes qu'il peut avoir contractées pour ses charges aux Gendarmes-Dauphin. L'abbé concède au marquis, en cas de réversion par suite du prédécès de sa mère, la donation qu'il avait faite à celle-ci. Le comte de Montmoron déclare en outre que Mme de Grignan, pour compléter sa dot de trois cent mille livres, dont les deux tiers seulement sont payés, prendra, au décès de sa mère, les terres de Bourbilly et de Sauvigny, moyennant quoi elle renonce à toute autre prétention. Enfin Mme de Sévigné donne à son fils tous les meubles, tapisseries, lits, linge, etc. du château des Rochers, dont elle conservera l'usage quand il lui plaira d'y aller et séjourner et autant qu'elle l'aura agréable. Le douaire de la future sera de six mille livres de rente. Signèrent, outre les futurs, les parents de la future et le comte de Montmoron : — Françoise de Brehand, Paul Hay[2], Marie de Quelen, Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, et Marie de Sévigné[3]. — La procuration de Mme de Sévigné et de l'abbé était du 15 décembre, celle de Mme de Grignan (*épouse séparée quant aux biens* et autorisée par son mari) était du 3 décembre 1683. — Quatre ans après leur mariage, le 25 mai 1688, Charles de Sévigné et sa femme, « par un sentiment pur et réciproque d'amitié, se *firent* donation mutuelle et égale du premier mourant au survivant de tous leurs biens meubles, acquêts et conquêts. »

Page 255, lignes 5 et 6, aux mots : « qui avez écrit quand je vous l'ai mandé, » ajoutez en note : « Cette lettre de Mme de Sévigné, fort heureusement, existe encore, et nous avons pu la donner parmi les *Lettres inédites* imprimées en tête du tome XI, p. LXII et LXIII. »

1. Charles de Sévigné et sa femme vendirent cette terre le dernier juin 1685, à Joachim Gencian, seigneur d'Errigné, pour le prix de quarante-deux mille livres.

2. Françoise de Brehan, sœur de Maurille et par conséquent tante de la future, avait épousé en 1664 Paul Hay, seigneur de Tisé et des Nétumières.

3. Sans doute la fille du comte de Montmoron : voyez l'addition faite (*a*) à la note 3 de la page 423 du tome II.

(*a*) Ci-dessus, p. 58.

Page 261, fin, aux mots : « que vous m'y assassiniez, » ajoutez en note un renvoi aux pages 264, 475 et 476 (du même *tome VII*).

Page 268, note 9, sur la duchesse de Créquy, lignes 10 à dernière, remplacez la citation de Saint-Simon par un renvoi au tome VI, p. 143, note 23.

Page 276, note 2, sur l'abbé du Pile, fin, ajoutez encore un renvoi au tome IX, p. 444 et note 17.

Page 299, note 23, fin, ajoutez : « C'est un vers légèrement altéré[1] du *Pastor fido* (acte I, scène II). Mirtillo, amoureux d'Amarilli, vient d'apprendre d'Ergasto qu'elle est destinée à Silvio, et il s'écrie :

Fortunato fanciul, che 'l tuo destino
Trovi maturo in così acerba etate!
Nè te l'invidio, no, ma piango il mio.

Ce vers a encore été cité par Mme de Sévigné dans sa lettre à Bussy du 28 juillet 1687 (tome VIII, p. 73). »

Page 304, ligne 4 (en remontant), aux mots : « baume tranquille, » ajoutez en note un renvoi à la note 2 de la page 333 (du même *tome VII*).

Page 310, note 33, sur la Colm, fin, ajoutez : « Mais nous avons trouvé ce même nom dans l'expédition du testament de l'abbé de Coulanges, dont la Colm paraît avoir été gouvernante : voyez tome VIII, p. 89, fin de la note 2. »

Même page, note 1 de la lettre 941, ajoutez : « Depuis l'impression de notre tome VII, M. Feuillet de Conches a bien voulu nous donner sur l'autographe, que nous n'avons pu recollationner, les renseignements suivants : « La lettre du 15 novembre 1684, que j'ai sous « les yeux en partie, porte pour date : *Mercredi* 15 *no.*, rien de « plus. Au lieu de : *je vous en cache les suites* (p. 312, lignes 11 et « 12), il y a dans l'autographe : *je vous en cache la suite*. Le mot « *bonne* (même page, ligne dernière) n'est point souligné. — Cette « lettre se composait de trois feuilles et appartenait à M. le marquis « de Villeneuve Trans, de l'Institut. Il avait distribué entre trois per- « sonnes la lettre subdivisée : *disjecti membra poetæ*. C'est la première « feuille que j'ai sous les yeux. »

1. « *Ti l'invidio*, » que nous croyons avoir lu sur l'autographe, au lieu de « *te l'invidio*, » serait même fautif.

Page 314, note 19, fin, « Voyez encore la lettre du 29 novembre suivant, p. 327, » *lisez :* « Voyez encore la lettre du 29 novembre suivant, p. 326. »

Page 317, note 33, sur Mlle Courtin, ligne 2, aux mots : « son père, » ajoutez entre parenthèses : « voyez tome VI, p. 201, note 45. »

Page 323, note 10, fin, ajoutez : « Le chevalier était Philippe, frère puîné de Louis-Thomas comte de Soissons, et aîné du prince Eugène; il mourut à trente-quatre ans, le 4 octobre 1693. »

Page 328, fin de la lettre 943, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 943 *bis*, du comte de Grignan à Claude le Peletier, imprimée au tome XI, p. LXIV-LXVI.

Page 333, note 2, sur le baume tranquille, ligne 1, aux mots : « Ce baume, » ajoutez entre parenthèses : « voyez ci-dessus (*tome VII*), p. 304 et 305. » — Même note, lignes 3 et 4, « Voyez les *Observations critiques sur un livre du sieur Aignan intitulé :* l'Ancienne médecine, » *lisez :* « Voyez les *Observations critiques sur un livre du sieur Aignan, intitulé :* l'Ancienne médecine à la mode, *adressées à Mme de C**** 1. »

Page 344, note 5, sur la duchesse de Choiseul, ligne 2, « mariée.... à César-Auguste duc de Choiseul, » *lisez :* « mariée à Auguste duc de Choiseul. »

Page 345, ligne 14, aux mots : « tenir les mains élevées vers le ciel, » ajoutez en note : « Allusion à ce qui est raconté de Moïse aux versets 11 et 12 du chapitre XVII de l'*Exode*. »

Page 351, ligne 9, aux mots : « et il faut, » ajoutez en note : « Ici se termine le premier fragment de l'autographe; nous ne l'avons point eu sous les yeux; mais M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, à qui il appartient, a bien voulu nous assurer que le texte de 1818, suivi par nous, a fidèlement reproduit l'autographe. — La suite, jusqu'aux mots : « de chicorée fort » (p. 353, ligne 10), a été revue sur l'autre fragment de l'autographe, appartenant à Mgr Voucoux, évêque d'Évreux. »

1. Voyez tome X, p. 501, note 2 (où aurait dû être rappelée l'identité d'Aignan et du frère Tranquille).

Page 353, note 17, « C'est ici que finit la quatrième page de l'autographe, » *lisez :* « C'est ici que finit la sixième page de l'autographe (la quatrième du fragment qui nous a été communiqué par Monseigneur d'Évreux). »

Page 368, ligne 7, au mot : « Lachan, » ajoutez en note un renvoi au tome IX, p. 471, note 1.

Page 374, note 10, ligne 1, au renvoi qui forme la première partie de la note, ajoutez-en un autre à la note 1 de la page 229 du tome X.

Page 385, note 4, « Marie-Jeanne-Voisin, » *lisez :* « Marie-Jeanne Voisin. »

Page 391, note 1, lignes 1 et 2, « la *Généalogie de la maison de Rabutin,* » *lisez :* « l'*Histoire généalogique de la maison de Rabutin.* » — Même note, fin, ajoutez : « M. Henri Beaune vient de publier à Dijon, d'après une copie qui lui a paru plus récente que les manuscrits que l'on connaissait, une nouvelle édition de l'*Histoire généalogique de la maison de Rabutin.* La *Généalogie* est précédée dans cette copie, comme dans les autres manuscrits, de la lettre à Mme de Sévigné. Voici les variantes, la plupart fort insignifiantes, que nous avons relevées dans le texte de la lettre. Au lieu de : « faire le voyage avec « lui » (ligne 4 de notre lettre 963), on lit dans le texte nouveau : « faire « ce voyage avec lui. » Aux deux lignes suivantes, au lieu de : « j'ai « cru.... que vous aviez des raisons pour vouloir être de la partie, » on lit : « j'ai cru.... que vous pouviez avoir des raisons de vouloir être de « la partie. » Au lieu de : « chartes » (p. 392, ligne 3), on lit : « chartres. » Au lieu de : « J'aurois bien souhaité de trouver de plus grandes parti- « cularités de sa vie, et de vous pouvoir, etc. » (p. 392, commencement du second alinéa), on lit : « J'aurois bien souhaité de trouver de plus « grandes particularités de sa vie que je n'ai fait, de vous pouvoir, etc. » Au lieu de : « et de vous découvrir s'il n'a point eu affaire à quelque « infidèle » (lignes 4 et 5 du même alinéa), on lit : « et de vous apprendre « s'il n'eut point affaire à quelque infidèle. » Le commencement du troisième alinéa de la lettre (même page 392, troisième alinéa) est assez différent de celui que donne le manuscrit autographe de l'Arsenal suivi par nous : « Si les chefs des familles prennent encore dans l'autre monde « quelque intérêt à leur postérité, je ne doute pas que Mayeul n'eût du « chagrin du peu d'établissement de la sienne. Il vit le mérite des Amés, « des Claudes, des Christophles, des Léonors, des Celses, et de quel- « ques autres particuliers ; mais comme il voit, etc. » Au lieu de : « tant de vertus et tant d'agréments » (p. 392, ligne 7 en remontant), on lit : « tant de vertu et tant d'agrément. » Au lieu de : « par une

« personne aussi extraordinaire » (p. 392, lignes 5 et 4 en remontant), on lit : « par une personne aussi extraordinaire que vous. » Au lieu de : « je ne vois guère de généalogies qui ne commencent par une « chimère » (p. 393, lignes 1 et 2), on lit : « je ne vois guère de gé« néalogie qui ne commence par une chimère. » Au lieu de : « pour « moi qui.... n'ai pas eu sujet de mentir » (p. 393, lignes 5 et 6), on lit : « pour moi qui.... n'ai pas eu de sujet de mentir. » Au lieu de : « je n'en aurois pas parlé » (p. 393, avant-dernière et dernière lignes du premier alinéa), on lit : « je n'en aurois point parlé. » Entre le premier et le second alinéa de notre page 393 se trouve de plus, dans le texte donné par M. Beaune, cette phrase : « Il faut donc que l'on « tienne pour certain que j'ai les pièces justificatives de tout ce que « j'avance. » Au commencement de l'alinéa qui suit cette phrase, au lieu de : « Enfin, Madame, il me semble que nous devons être con« tents de notre naissance, » on lit : « Ainsi, Madame, il me semble « que nous devons être contents de notre naissance, quelques ambi« tieux que nous puissions être. » Au lieu de : « mais les regrets n'y font « rien » (p. 393, ligne 5 du second alinéa), on lit : « mais les regrets « ne font rien. » Au lieu de : « mestre de camp général de la cava« lerie » (p. 393, lignes 9 et 10 du même alinéa), on lit : « mestre « de camp général de la cavalerie légère. » A la fin de ce même alinéa, au lieu de : « et c'est d'ordinaire aussi dans l'adversité qu'on apprend « à se connoître, » on lit : « et c'est aussi dans l'aversité (*sic*) qu'on « apprend à se connoître. » Le dernier alinéa de la lettre manque (il manque également dans le manuscrit de l'Arsenal). »

Page 407, note 18, sur Madame l'Électrice, ligne 3, « L'électorat passa après sa mort à Philippe-Guillaume, » *lisez :* « L'électorat passa, après la mort de son mari, à Philippe-Guillaume. »

Page 454, en tête des notes de la lettre 976, « revue en partie sur l'autographe, » *lisez :* « revue en partie sur une copie de l'autographe faite par M. Cousin. »

Page 458, note 17, ligne 1, et note 22, ligne 4, « Notre autographe, » *lisez :* « Notre copie. »

Page 467, note 2, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[1] à la note 1 (de la lettre 106) de la page 559 du tome I.

Page 469, note 3, fin, ajoutez : « Mme de Sévigné a déjà fait allusion à ce verset dans une de ses lettres à Pompone (tome I, p. 467). »

1. Ci-dessus, p. 44.

Page 469, note 4, fin, ajoutez, sur le père de ce Voisin, un renvoi au tome VIII, p. 360, note 24.

Page 478, lignes 17 et 18, aux mots : « il est des premiers de la robe, » ajoutez en note un renvoi à la seconde partie de l'addition faite[1] à la note 1 de la page 172 (du même *tome VII*).

Page 481, ligne 8 (en remontant), aux mots : « retirée aux Feuillantines, » ajoutez en note un renvoi au même *tome VII*, p. 523, note 5.

Page 489, lignes 3 et 4, aux mots : « M. de la Trousse, » ajoutez en note : « Il commandait en Languedoc : voyez Dangeau, tome I, p. 394. »

Page 490, note 5, fin, sur Bignon, remplacez la dernière partie de la note par celle-ci : « Quant à Bignon, c'est Jérôme IIe du nom, fils aîné de celui dont il a été question tome III, p. 367 et note 23. »

Page 541, ligne 1, « — 25 avril, lettre 990, page 498; » *lisez :* « — 25 avril, lettre 990, page 496. »

1. Ci-dessus, p. 101 et 102.

TOME VIII.

Page 3, ligne 10 de la lettre 1007, aux mots : « parce que vous êtes grand-père, » ajoutez en note un renvoi à l'addition faite[1] à la note 1 de la page 172 du tome VII. »

Page 22, note 7, lignes 1 et 2, « Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, prince de Tarente, » *lisez :* « Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, prince de Tarente, appelé *M. (le duc) de la Trémouille.* »

Page 38, note 5, lignes 3 et 2 (en remontant), aux mots : « un abbé Roquette, neveu de l'évêque, » ajoutez entre parenthèses : « dont il est question au tome IX, p. 269 et note 12. »

Page 43, note 5, sur Vigneux, fin de la première partie, ajoutez : « Par lettres patentes de mars 1657, confirmation fut donnée à Mme de Sévigné, tutrice de ses enfants mineurs, de l'établissement accordé par le roi Henri IV, en juillet 1601, au grand-père de son mari, Joachim de Sévigné, seigneur d'Ollivet et de Vigneux, de deux foires par an et un marché par semaine au bourg de la Pasquelaye, paroisse dudit Vigneux, évêché de Nantes. »

Page 73, fin de la note 5, sur une citation italienne, qui est du *Pastor fido*, ajoutez un renvoi à l'addition faite[2] à la note 23 de la page 299 du tome VII.

Page 79, ligne 6, au mot « galanterie, » ajoutez en note : « Tel est le texte de la copie autographe de Bussy, et nous l'avons dû reproduire ; mais nous devons mentionner une conjecture que nous a proposée M. Marion, professeur au lycée de Montpellier, qui a pris un intérêt tout particulier à notre édition, et à qui nous devons plus d'un remercîment. M. Marion pense qu'à « je bats le fort » on pourrait substituer « je bats le fer » ; *avec qui je bats le fer*, c'est-à-dire, *avec qui je m'entretiens la main, j'escrime, j'escarmouche*. Il se pourrait que ce fût là ce qu'a voulu écrire Bussy : il faut convenir du moins que cette dernière locution, très-usitée (voyez le *Dictionnaire* de M. Littré), répond bien à l'idée de badinage, de partie liée, de jeu d'esprit à deux, et que l'emploi figuré de « battre le fort » (ce sont sans doute termes de guerre, d'artillerie) paraît moins clair et moins

1. Ci-dessus, p. 101 et 102. — 2. Ci-dessus, p. 105.

naturel. Comparez un passage de la lettre de Bussy du 17 mai 1686, tome VII, p. 511, troisième alinéa : « .... ma belle-sœur de Toulon-« geon, avec qui je badine toujours sur un air de galanterie. »

Page 84, note 7, lignes 1 et 2, « A *autant* les éditeurs, avec raison peut-être, ont substitué *davantage*, » *lisez :* « A *autant* les éditeurs ont bien à tort substitué *davantage*. » — Même note, fin, ajoutez les observations suivantes, que nous devons à M. Collet : « Cette façon de parler existait alors, et s'est conservée même au dix-huitième siècle. Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre*, cite (tome IX de la 2e édition anglaise, Londres, 1825, commencement du chapitre IV, p. 327, note 2) une lettre de Marie de Médicis à Charles Ier, où elle lui dit, parlant d'Henriette : « Je vous la recommande comme la créature du « monde qui m'est *aussi* chère, et prie Dieu, etc. » On lit dans une lettre de Pompone du 11 février 1665 (à la suite des *Mémoires* de Coulanges, p. 386) : « .... il le pouvoit assurer que j'étois l'homme « du monde.... en qui l'on pouvoit prendre le plus de confiance, « et qui avoit *autant* d'esprit. » On lit encore dans les *Mémoires* de l'abbé de Choisy (tome LXIII, p. 230) : « On croit qu'une des « choses qui gâta *autant* Foucquet dans l'esprit du Roi fut une que-« relle qu'il eut.... avec l'abbé Foucquet son frère ; » et dans l'*Histoire des oracles* de Fontenelle (début du chapitre XVI de la 1re Dissertation) : « Un des plus grands secrets des oracles, et une des choses « qui marque *autant* que des hommes s'en mêloient, c'est l'ambiguïté « des réponses, et l'art qu'on avoit de les accommoder à tous les évé-« nements qu'on pouvoit prévoir. » *Autant* (ou *aussi*) est, dans ces exemples, pour *autant qu'il est possible*, *autant que chose ou que personne du monde*. — Nous ajouterons que l'Académie donne encore en 1762 des exemples de cet emploi d'*autant*, tout en constatant qu'il vieillit : « On dit familièrement : *C'est un des hommes que j'estime* autant, *qui a* autant *d'esprit*, *qui mérite* autant *d'être honoré ;* et dans ces phrases on sous-entend *qu'aucun autre*. »

Page 86, note 1, fin, ajoutez : « Comparez tome IX, p. 411, et tome I, p. 395 ; et voyez une addition faite[1] à la note 3 de cette dernière page. »

Page 147, note 5, sur le marquis de Nogaret, lignes 3 et 4, « épousa le 5 juillet 1689 Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut, » *lisez :* « épousa le 3 juillet 1688 Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut Biron. »

1. Ci-dessus, p. 37.

Page 195, note 1, ligne 3, aux mots : « jusqu'à Charenton, » ajoutez entre parenthèses : « le dimanche précédent, 3 octobre. » — Même note, fin, « Voyez la lettre du 3 juillet 1689, » *lisez :* « Voyez les lettres du 3 juillet et du 2 octobre 1689, tome IX, p. 105 et p. 235. »

Page 198, note 4, sur M. de Saint-Romain, fin, « Voyez la lettre du 10 juin 1694, » *lisez:* « Voyez la lettre du 20 juillet 1694, tome X, p. 171 et 172. »

Même page, note 5, lignes 1 et 2, supprimez la fin de la note, à partir des mots : « L'abbé Bigorre rédigeait, » et remplacez-la par celle-ci : « L'abbé Bigorre rédigeait peut-être alors la *Gazette*, ou, ce qui est plus probable, entretenait, comme autrefois d'Hacqueville, une correspondance de nouvelles avec ses amis : voyez ci-après (*tome VIII*), p. 204 et p. 323, et tome IX, p. 329 et note 15. »

Page 201, note 15, sur Jean-Antoine de Mesmes, fin, ajoutez : « Sur son mariage, voyez tome X, p. 255 et 256. »

Page 215, note 8, « Voyez.... et plus bas, p. 228, note 9, » *lisez :* « Voyez.... et plus bas, p. 228, note 7. »

Page 218, note 12, fin, ajoutez : « La stance 3 du I[er] chant du *Roland furieux* se termine par ces deux vers, dont Mme de Sévigné s'est approprié le dernier :

Nè che poco io vi dia da imputar sono;
Chè quanto io posso dar, tutto vi dono. »

Page 222, note 4, fin de la première partie, ajoutez, sur le comte de Lux et sa seconde femme, un renvoi au tome X, p. 444, note 27. — Même note, fin de la seconde partie, « le prince de Tingry était le fils aîné du maréchal de Luxembourg, » *lisez :* « le prince de Tingry était le fils aîné du maréchal de Luxembourg, et s'appela plus tard duc de Montmorency, puis duc de Luxembourg : voyez ci-après (*tome VIII*), p. 313 et note 9, et tome X, p. 239 et note 2. »

Page 223, supprimez la note 5, et remplacez-la par un renvoi à la note 4 de la page 150 et à la page 319 du tome IX.

*Page 272, lignes 15-17, mettez entre parenthèses les mots : « que je lui avois.... pendant vingt ans. »

Page 278, avant-dernière ligne du troisième alinéa, aux mots : « Mon-

sieur le Prieur, » ajoutez en note : « Sans doute le prieur de Saint-Jean, dont Mme de Sévigné parle encore au tome IX, p. 385 [1]. »

* Page 285, lignes 3 et 2 (en remontant), « si cela continue; il avalera ce téméraire, » *lisez*, avec une simple virgule après *continue* : « si cela continue, il avalera ce téméraire. »

Page 299, note 16, sur le chevalier de Sourdis, fin, ajoutez : « Il était frère cadet du marquis d'Alluye (voyez tome VI, p. 220, note 34); leur branche était cadette de celle du mari de Mme de Sourdis (tome V, p. 312, note 4). »

Page 306, note 18, « Charles, marquis de Brancas, » *lisez* : « Charles comte de Brancas (*le Distrait*). »

Page 319, note 3, « Louis, marquis de Thuri, » *lisez* : « Louis d'Harcourt, marquis de Thuri. » — Même note, ligne 2, aux mots : « lieutenant des chevau-légers de la reine Anne d'Autriche, » ajoutez : « oncle du marquis et du chevalier de Beuvron. »

Page 323, note 18, « La *Gazette*, que rédigeait l'abbé Bigorre, » *lisez* : « La *Gazette*, que rédigeait peut-être l'abbé Bigorre. » — Même note, ligne 3, à la fin de la parenthèse, ajoutez : « mais voyez une correction faite[2] à la note 5 de la page 198 du tome VIII, et tome IX, p. 329, note 15. »

Page 359, note 17, fin, ajoutez : « Mais voyez encore tome IX, p. 329, note 15. »

Page 369, note 8, fin, ajoutez : « — Tout ce que nous savons de Mme de Barrillon, c'est, d'après Dangeau, qu'elle mourut le 16 octobre 1694. »

Page 385, note 16, « Le duc de Choiseul (César-Auguste, etc.), » *lisez* : « Le duc de Choiseul (Auguste, etc.). »

Page 395, remplacez la seconde partie de la note 27 par celle-ci : « L'intendant de Provence était, depuis la fin d'avril 1687, Pierre-Cardin le Bret, ancien intendant du Lyonnais (voyez tome X, p. 9, note 1; et Dangeau, tome II, p. 37); il avait succédé à Thomas-

1. Voyez ci-dessus, p. 23, n° XIV.
2. Ci-dessus, p. 112.

Alexandre Morand, occupant ces fonctions depuis 1680, et qui, en les quittant, fut nommé premier président du parlement de Toulouse. »

Page 398, fin de la note 5, « (*Note de l'édition de* 1818.), » *lisez :* « (*Note de l'édition de* 1818, *complétée depuis par M. Monmerqué.*) »

Page 414, note 9, « Les fils du Dauphin, le duc de Bourgogne, le duc de Berry et le duc d'Anjou, » *lisez :* « Les fils du Dauphin, le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry. »

Page 453, note 2, fin, ajoutez : « Ils se trouvent encore au tome X, p. 211. — C'est le compliment final que s'adressent, en chantant, le consécrateur et le consacré dans le cérémonial du sacre des évêques. Dans une famille de prélats on devait y faire volontiers allusion. (*Note de M. Cournot.*) »

Page 455, note 13, sur le marquis de Nogaret, lignes 2 et 3, « il épousa, le 5 juillet 1689, Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, » *lisez :* « il épousa, le 3 juillet 1688, Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut Biron. »

Page 461, note 25, fin, ajoutez un renvoi à la note 6 de la page 234 du tome III.

Page 496, note 57, ligne dernière, et page 497, ligne 1, « voyez la lettre du 19 février 1690, » *lisez :* « voyez la lettre de mars 1690, tome IX, p. 481 et 482. »

Page 510, note 22, fin, ajoutez un renvoi à la page 172 du tome X.

Page 513, note 5, renvoi aux notes qui concernent Mlles de la Charce, lignes 1 et 2, « Voyez..., et au dernier volume, sous l'année 1692, la note du fragment de lettre, etc., » *lisez :* « Voyez..., et au tome X, p. 546-548, la note 6 du fragment de lettre, etc. »

Page 517, note 30, « Notre manuscrit et l'édition de la Haye donnent par erreur : « son fils, » *lisez :* « Notre manuscrit et l'édition de la Haye donnent : « son fils » : ne serait-ce pas ainsi que, par plaisanterie, Mme de Sévigné aurait pu écrire? voyez ci-dessus (*tome VIII*) la première phrase du second alinéa de la page 507. »

Page 556, note 21, ligne 5, aux mots : « Mme de Beaufort, » ajoutez entre parenthèses : « *la belle Gabrielle.* »

TOME IX.

Page 34, note 10, ligne 1, aux mots : « *du duc d'Épernon,* » ajoutez entre parenthèses : « grand-père de Mme d'Épernon la carmélite. »

* Page 44, fin de la ligne unique du texte, ajoutez la lettre « à » tombée lors de l'impression, et *lisez :* « Nous dînâmes à Pontorson. »

Même page, note 5, en marge du cinquième vers, « (*elle avait 13 ans*), » lisez : « (*elle avait eu 14 ans au mois d'octobre qui avait précédé cet été-là*). »

Page 75, remplacez la dernière ligne de la note 19 par celles-ci : « Sur Marignanes, voyez une correction faite[1] à la note 1 de la page 83 du tome III. — Il s'agit ici de son fils Joseph-Gaspard. »

Page 114, dernière ligne du premier alinéa, aux mots : « de du Bellay, » ajoutez en note : « Vraisemblablement de ce du Bellay dont il est parlé au tome VIII, p. 319 et note 4, et au tome X, p. 279 et 280. »

Page 136, note 2, « La Faluère, premier président, etc., » *lisez :* « René le Fèvre de la Faluère (voyez tome X, p. 415, note 6, seconde partie), premier président, etc. »

Page 148, remplacez la note 17 par celle-ci : « Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut Biron, que Nogaret avait épousée le 3 juillet 1688 : voyez tome VIII, p. 455, note 13, et une correction à cette note[2]; et tome VI, p. 240, note 11, et une correction à cette note[3]. »

Page 150, note 4, sur le comte d'Estrées, fin, « Voyez la lettre du 20 novembre suivant, » *lisez :* « Voyez l'éloge que fait de lui Mme de Sévigné dans la lettre du 20 novembre suivant, ci-après (*tome IX*), p. 319. »

Page 155, note 17, « *A décréter*, c'est-à-dire à vendre, » *lisez :* « *A décréter*, c'est-à-dire probablement ici à se défaire, à faire argent de cette fiche, à la laisser saisir et vendre : le décret était l'ordonnance du juge commandant une saisie. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi au tome V, p. 16, ligne 2.

1. Ci-dessus, p. 62. — 2. Ci-dessus, p. 114. — 3. Ci-dessus, p. 94.

Page 169, note 8, fin, ajoutez : « C'est très-probablement de ce dernier qu'il s'agit ici : voyez ci-après (*tome IX*), p. 268. »

Page 182, note 11, ligne 2, aux mots : « Henri de la Motte Houdancourt, » ajoutez : « frère puiné du maréchal. »

Page 185, ligne 2 du second alinéa, aux mots : « sa fille, » ajoutez en note : « La future femme du plus jeune beau-frère de Charles de Sévigné : voyez tome X, p. 415, note 6, et tome XI, p. LVII, note 1. »

Page 228, note 33, fin, ajoutez : « Dans l'acte du 3 décembre 1683, où il autorisait sa femme à passer procuration pour certaines déclarations à faire lors du mariage de Charles de Sévigné, le Comte prit en effet les noms et qualités de : François Adhémar de Monteil de Grignan d'Ornano, duc de Termes, comte de Grignan et de Campo-Basso, marquis d'Entrecasteaux et autres places. »

* Page 233, lignes 12 et 13, « cette bonne duchesse est battue des furies, » *lisez :* « cette bonne duchesse est battue des Furies. »

Page 259, remplacez la note 19 par la suivante : « Ces gens sont évidemment le père et la grand'mère : le nez des Grignan, modifié chez Pauline suivant le type carré des Rabutin, avait pu se rajuster un peu, mais non arriver à la perfection de celui de sa mère. Voyez tome V, p. 194 et 195, p. 225; l'addition faite[1] à la note 2 de la page 194 du même tome V; et tome VIII, p. 268. »

Page 264, note 22, lignes 3 et 2 (en remontant), « La marquise de Coetlogon, sœur du gouverneur de Rennes, » *lisez :* « La marquise de Coetlogon, femme du gouverneur de Rennes. » — Même note, fin, ajoutez : « Voyez encore sur cette famille tome XI, p. XXVII, dernière partie de la note 5, et p. XLV, note 3. »

Page 268, note 6, sur M. d'Eaubonne, fin, ajoutez : « Il était sans doute commissaire aux états : voyez ci-dessus (*tome IX*), p. 169. »

Page 277, note 11, sur Mme Reinié, fin, ajoutez un renvoi à la *Notice biographique*, tome I, p. 290 et note 3.

Page 281, note 34, lignes 1-3, « Peut-être aussi Mme de Sévigné

1. Ci-dessus, p. 84 et 85.

veut-elle parler du *Carême chrétien* de le Tourneux : voyez la lettre du 19 février suivant, » *lisez :* « Mme de Sévigné veut parler ici du *Carême chrétien* de le Tourneux : voyez ci-après (*tome IX*), p. 462 et note 15. »

Page 303, note 2, ligne 2, au mot : « allusion, » ajoutez entre parenthèses : « il y en a déjà une au même passage, tome IV, p. 216. »

Page 304, note 9, ligne 1, aux mots : « Belle-sœur de Mme du Plessis-Guénégaud, » ajoutez un renvoi à l'addition faite[1] à la ligne 11 de la page 52 du tome II.

Page 310, note 20, sur l'abbé de Rohan, lignes 4 et 5, « Il mourut le 19 juillet 1649, » *lisez :* « Il mourut le 19 juillet 1749. »

Page 314, remplacez la note 14, sur Orange, par la suivante : « Depuis 1685, ou même depuis 1673 : voyez tome III, p. 297, note 2, et aux *Lettres inédites*, tome XI, p. XLIX, l'intéressante citation faite dans la dernière partie de la note 1. »

Même page, note 18, sur Branjon, fin, ajoutez un renvoi au tome X, p. 314, et p. 464, note 1.

Page 315, ligne 5 (en remontant), au mot : « Si, » ajoutez en note : « Ceci s'adresse à Pauline, comme on va le voir un peu plus loin. »

Page 329, note 15, fin, ajoutez un renvoi à la correction faite[2] à la note 5 de la page 198 du tome VIII.

Page 338, lignes 15 et 16, aux mots : « *vous ne voyez rien, ni moi non plus,* » ajoutez en note un renvoi au tome X, p. 267, note 6.

Page 363, fin du premier alinéa, lignes 10 et 11, aux mots : « dans les pays étrangers, » ajoutez en note un renvoi à la page 370 (du même *tome IX*), commencement du troisième alinéa.

Page 378, note 1, fin, ajoutez : « Si, ce qui paraît probable, le doyen de la collégiale de Grignan était encore un Rippert (voyez une correction faite[3] à la note 7 de la page 81 du tome II), *Lausier* serait

1. Ci-dessus, p. 46 et 47. — 2. Ci-dessus, p. 112. — 3. Ci-dessus, p. 48.

un nom de terre distinguant ce frère des autres, qui étaient nombreux. Une note qui nous est communiquée par M. le marquis de Ripert Monclar d'Artaud de Montauban nous apprend que les deux doyens de la collégiale eurent six frères, qui tous servirent dans l'armée : deux furent brigadiers généraux, et un colonel de dragons. L'une des branches de la famille, celle de Ripert Monclar Montauban, était proche alliée de la maison de Grignan. »

Page 381, note 16, lignes 2 et 3, « ou peut-être cette tante devenue abbesse? mais Perrin l'aurait probablement dit, » *lisez :* « ou très-probablement, bien que Perrin ne l'ait pas dit, cette tante même devenue abbesse? voyez une addition faite[1] à la note 6 de la page 234 du tome III. »

Page 410, à la suite de la note 25, ajoutez un renvoi à la lettre inédite, du comte de Grignan à Pontchartrain, que nous avons imprimée au tome XI, p. XVIII-XX, et qu'il sera intéressant de lire à sa date, avant la lettre 1255.

Page 411, note 3, sur le mot *voiture*, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[2] à la note 3 de la page 395 du tome I.

Page 433, ajoutez après le mot « jeu » (ligne 9), et supprimez après le mot « province » (ligne 2 en remontant) le chiffre qui renvoie à la note 3, au bas de la page.

Page 463, ligne 7, aux mots : « cela n'est pas pourri, » ajoutez en note : « Comparez tome VII, p. 426. »

Page 475, remplacez la note 4 par la suivante : « Allusion aux vers 443-452 du livre III, et aux vers 74 et 75 du livre VI de l'*Énéide* de Virgile : voyez tome X, p. 22 et note 6. »

Page 484, note 22, lignes 1 et 2, « un péché qui n'offenserait pas la raison et le bon sens, » *lisez :* « un péché qui n'offenserait que la raison et le bon sens. »

Page 489, note 2, ligne 3, « sur l'air : *Croyez-moi, ma Sylvie,* » *lisez :* « sur l'air : *Croyez-moi, hâtons-nous, ma Sylvie.* » — Même note, fin, après les vers cités, ajoutez : « Nous nous sommes, pour ces vers, conformés au manuscrit autographe de Coulanges. On nous

1. Ci-dessus, p. 64.
2. Ci-dessus, p. 37.

a fait remarquer que le dernier était faux (comme n'ayant que neuf syllabes), et qu'il faudrait lire :

Et retrouvé mes jambes de quinze ans.

Supposé que la pièce doive se couper en deux couplets (ce que n'indique pas le manuscrit), il y aurait autre chose encore à reprendre dans la mesure, par exemple le défaut de correspondance entre les vers (rapprochez le 3e et le 8e, le 4e et le 9e). La facture vaut rarement mieux que le fond chez Coulanges, et il ne paraît pas qu'il eût l'oreille musicale. »

Page 496, note 6, fin, ajoutez : « Charles de Sévigné songeait sans doute déjà à faire créer en sa faveur la charge de lieutenant de Roi au comté nantais, qu'il obtint d'acheter trois ans, mois pour mois, après cette lettre, et c'est Pommereuil qui, l'année suivante, appuya la demande qu'il en fit : voyez tomes XI, p. XXV et XXVI, et X, p. 79 et 80. »

Page 511, note 6, sur la comtesse de Carouges, ligne 2, « mort le 15 avril 1689, » *lisez* : « mort le 15 avril 1687. »

Page 522, fin de la lettre 1281, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1281 *bis*, de Charles de Sévigné au comte de Sévigné Montmoron, que nous avons imprimée au tome XI, p. XX et XXI.

Page 526, note 3, « Voyez ci-dessus, p. 497, note 12, » *lisez* : « Voyez ci-dessus, p. 497, note 13. »

Page 583, fin de la lettre 1305, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1305 *bis*, de la comtesse de Grignan au comte de Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XXII et XXIII.

Page 593, ligne 1, aux mots : « (*hôtel*) de Grignan, » ajoutez en note : « Mme de Sévigné ne peut guère désigner ainsi que l'hôtel de Carnavalet, où elle recevait sa fille et son gendre, et les autres membres de la famille, quand ils venaient à Paris : voyez ci-dessus (*tome IX*), p. 531, le commencement de la lettre de juin à Mme de Grignan, où elle l'appelle « *notre* hôtel de Carnavalet. » On peut avec quelque vraisemblance conclure d'un passage où Mme de Coulanges parle de cet hôtel, dans une lettre écrite pendant le séjour de Mme de Grignan à Paris en 1697 (tome X, p. 429), que les Grignan l'habitèrent même après la mort de Mme de Sévigné. Mais il résulte clairement d'une autre lettre de Mme de Coulanges (même tome X, p. 450) que Mme de Grignan n'y devait plus retourner en 1700. »

Page 600, note 6, ligne 1, « Voyez plus haut, p. 472, note 2, et 489, note 7, » *lisez :* « Voyez plus haut, p. 472, note 2, et p. 491, note 7. »

Page 605, note 3, fin, ajoutez un renvoi au tome II, p. 345 et note 8, et p. 543, fin de la lettre 259.

* Page 606, ligne 16, « au temple, » *lisez :* « au Temple. »

TOME X.

Page 4, remplacez la note 1 par celle-ci : « Le jeune comte de Vins : voyez au tome IX, p. 575, la suscription de la lettre 1299. »

Page 10, fin de la lettre 1317, ajoutez en note un renvoi au *Mémoire* inédit du comte de Grignan, imprimé au tome XI, p. XXIII et XXIV.

Page 17, fin de la lettre 1318, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1318 *bis*, de Pomereu au comte de Pontchartrain, suivie d'un billet inédit de Charles de Sévigné, tome XI, p. XXV et XXVI.

Page 20, ligne 5 du second alinéa, au mot : « pénitent, » ajoutez en note : « C'étaient sans doute, comme les vers dont il est parlé ci-après (*tome X*), p. 214 et p. 218, de nouvelles stances sur quelques passages de l'Écriture et des Pères : voyez la note 3 de la page 214, la note 6 de la page 218, et tome V, p. 242, note 9. »

Page 58, note 2, fin, ajoutez : « Nous nous sommes, à défaut de la lettre originale, conformés au texte de la première impression qui en ait paru. Mais nous adoptons sans hésiter une correction excellente qu'a bien voulu nous proposer un éminent ecclésiastique. Par une confusion de lettres facile à expliquer [1], le premier éditeur a lu ici *indicabit*, au lieu de *iudicabit* (*judicabit*), « qui *indiquera*, » au lieu de « qui *jugera* les élus de Dieu? » Il est sûr que c'est bien là le mot dont Mme de Sévigné a voulu faire l'application; il y a d'autant moins de doute, qu'il est de saint Paul : c'est saint Paul que citait l'évêque janséniste, en altérant à peine et peut-être involontairement, non la pensée, mais seulement une des expressions du verset 33 du chapitre VIII de l'*Épître aux Romains*. Le texte porte : *Quis accusabit adversus electos Dei?* »

Page 68, à la suite de la dernière note de la lettre 1338, ajoutez un renvoi à la lettre inédite 1338 *bis*, de Mme de Grignan à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XXVII et XXVIII.

Page 79, terminez la note 3 par un renvoi aux lettres de nomina-

1. Mme de Sévigné n'employait pas de *j* : dans tous les autographes d'elle que nous avons pu voir, il ne nous souvient d'avoir rencontré cette lettre qu'une seule fois, après l'*i* du mot *Dijon*.

tion de Charles de Sévigné, données dans la note XII ajoutée[1] aux notes de la *Notice biographique;* par un autre renvoi à l'addition faite[2] à la note 6 de la page 496 du tome IX; et par un troisième au tome XI, p. xxv et xxvi.

* Page 98, lignes 4 et 3 (en remontant), « il faut qu'il m'envoie tout, le plus tôt *qu'il pourra,* le plus *qu'il pourra,* » *lisez,* en mettant avant le mot *tout* la virgule qui le suit : « Il faut qu'il m'envoie, tout le plus tôt *qu'il pourra, le plus qu'il pourra.* »

Page 104, remplacez la note 4 par celle-ci : « Elle (*Mme de Saint-Port*) avait plusieurs fils, dont l'aîné, appelé le marquis de Cailly, avait eu pour première femme une sœur du comte Charles de Montmoron, Anne de Sévigné, fille de Renaut comte de Montmoron, doyen du parlement de Bretagne, et de Bonaventure Bernard : voyez tome VI, p. 111, et une addition faite[3] à la ligne 4 de cette dernière page. »

Même page, note 7, sur l'abbé Bignon, lignes 1 et 2, « fils puîné de Jérôme Bignon, » *lisez :* « petit-fils du Jérôme Bignon dont il est parlé au tome III, p. 367 et note 23, et fils puîné du second avocat général Jérôme Bignon. »

Page 107, fin de la lettre 1357, ajoutez en note un renvoi aux lettres inédites 1357 *bis* et *ter*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimées au tome XI, p. xxviii-xxxi.

Page 116, fin de la lettre 1359, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. xxxi et xxxii.

Page 118, intercalez, avant la lettre 1361, la lettre 1360 *bis*, de Charles de Sévigné au comte de Pontchartrain, que nous donnons plus loin[4].

* Page 141, ligne dernière, « *Pysché* », lisez : « *Psyché* ».

Même page, note 4, « Voyez la lettre suivante, p. 146, » *lisez :* « Voyez la lettre suivante, p. 144 et suivantes, particulièrement p. 144 et 146. »

1. Ci-dessus, p. 20. — 2. Ci-dessus, p. 119.
3. Ci-dessus, p. 92. — 4. Ci-après, p. 183 et 184.

Page 143, lignes 4-6, aux mots : « Il me dit une chose qui me jeta dans mon baquet plus d'une heure, » ajoutez en note : « Ne faudrait-il pas lire : « Il me dit une chose qui me jeta dans mon « caquet plus d'une heure ? »

Page 159, note 8, sur la marquise de Grignan, ligne 4, « Habert de Montmor, intendant de Provence, » *lisez :* « Habert de Montmor, intendant des galères à Marseille. » —Même note, ligne 3 (en remontant), fin de la première partie de la note, ajoutez un renvoi aux p. 220 et 221 (du même *tome X*), et à la page 261 du tome XI; puis l'extrait suivant du *Journal* de Dangeau, annonçant le mariage dès le jeudi 21 octobre 1694 : « Le marquis de Grignan, fils du comte de « Grignan, lieutenant général en Provence, épouse en ce pays-là « Mlle le Normand [1], fille d'un homme d'affaires, qui aura, dit-on, « un fort gros bien. »

Page 160, fin de la lettre 1378, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1378 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XXXIII.

* Page 169, lignes 4 et 5, « en cas d'alarmes, » *lisez*, d'après l'édition de 1751 : « en cas d'alarme. »

Même page, intercalez, avant la lettre 1382, la lettre 1381 *bis*, que nous donnons plus loin [2], de Jérôme de Pontchartrain à Charles de Sévigné, et de même, chacune à sa date, les quatre autres lettres de 1694, du même au même, que nous plaçons à la suite de celle-là.

Page 176, ligne dernière, au mot : « Bernières, » ajoutez en note : « Dangeau nous apprend (tome XVI, p. 510) que c'était une amie intime de Mme de Louvois, et qu'elle mourut en décembre 1716. »

Page 177, lignes 4 et 5, aux mots : « La marquise de Créquy, » ajoutez en note : « Anne-Charlotte d'Aumont, femme du fils aîné du maréchal : voyez tome VII, p. 216, note 4. »

Page 180, note 4, sur la comtesse de Furstemberg, avant-dernière ligne, aux mots : « comte de Furstemberg, » ajoutez : « neveu du cardinal abbé de Saint-Germain des Prés, et frère cadet du comte Ferdinand dont il est parlé ci-après (*tome X*), p. 391. »

1. Les éditeurs n'auraient-ils point mal lu? Dangeau devait mieux connaître de nom un si gros fermier général.
2. Ci-après, p. 184-186.

Page 183, note 17, « la duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Nantes, » *lisez :* « Mademoiselle de Nantes, l'ancienne duchesse de Bourbon, devenue duchesse d'Enghien. »

Page 185, note 20, lignes 1 et 2, « nous ne savons laquelle désigne ici Mme de Coulanges, » *lisez :* « nous ne savons laquelle désigne ici Coulanges. »

Page 187, note 25, sur Mme de Morangies ou Morangis, lignes avant-dernière et dernière, « nom qui se trouve au tome III, p. 12, et au tome V, p. 205? » *lisez :* « nom qui se trouve au tome III, p. 12 et 206? »

Page 209, note 8, lignes 3 et 2 (en remontant), « Mlle de Villarceaux était la dernière de sa maison, » *lisez :* « Mlle de Villarceaux, sœur du marquis tué à Fleurus, était la dernière de sa maison. »

Page 211, note 1, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite [1] à la note 2 de la page 453 du tome VIII.

Page 216, note 6, fin, ajoutez : « Peut-être faut-il lire : *Mlle de la Troche*. Voyez la *Table alphabétique*, p. 583 et note 1. »

Page 227, fin de la lettre 1398, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1398 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XXXIV et XXXV.

Page 239, note 2, sur M. de Montmorency, lignes 1 et 2, « qui prit un peu plus tard le nom de son père, » *lisez :* « que nous avons d'abord vu paraître sous le nom de prince de Tingry (tome VIII, p. 222), et qui prit un peu plus tard le nom de son père. »

Page 240, note 5, ligne 1, « voyez ci-dessus, p. 233, note 5, » *lisez :* « voyez ci-dessus, p. 232, note 5. »

Page 241, note 2, avant-dernière et dernière lignes, supprimez le second renvoi ainsi conçu : « ci-après, p. 243, la fin de cette lettre-ci de Mme de Coulanges. »

Page 255, note 4, sur M. de Mesmes, lignes 1 et 2, « président.... depuis 1689, » *lisez :* « président.... depuis mars 1688 (voyez tome VIII, p. 201, note 15). »

Page 256, note 6, fin, aux mots : « Mlle de Sanzei ou Mlle de

1. Ci-dessus, p. 114.

Bagnols? » ajoutez : « Plus probablement cette dernière : voyez ci-après (*tome X*), p. 335. »

Page 279, remplacez la note 3 par la suivante : « C'est probablement le du Bellai dont il a déjà été question au tome VIII, p. 319 et note 4, et au tome IX, p. 114. »

Page 280, ligne 10 du second alinéa, aux mots : « à telle fête, » ajoutez en note : « L'archevêque d'Arles mourut moins de deux ans et demi après la date de cette lettre, le 11 novembre 1697; il mourut à Montpellier, et fut provisoirement enterré dans l'église Notre-Dame des Tables; le 18 janvier suivant son corps fut transporté à Arles. (D'après deux extraits des Registres de Notre-Dame des Tables qu'a bien voulu nous adresser M. L. Gaudin, bibliothécaire adjoint de la ville de Montpellier.) »

Page 290, note 1, fin, ajoutez : « Sur la suite de ces difficultés avec Morveaux, voyez tome XI, p. XXXVI et suivantes. »

Page 297, ligne 10, aux mots : « deux cent vingt et une mille livres, » ajoutez en note : « Tel est le texte de l'édition de 1751, notre source unique pour cette lettre. Y avait-il ici des chiffres dans l'autographe, ou Mme de Coulanges a-t-elle réellement écrit *une*, par une sorte d'attraction avec *livres?* »

Page 299, fin de la lettre 1423, ajoutez en note un renvoi aux lettres inédites 1423 *bis* et *ter*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimées au tome XI, p. XXXV-XXXVIII.

Page 302, fin de la lettre 1424, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1424 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XXXVIII et XXXIX.

Page 303, remplacez la note 4 par celle-ci : « Très-probablement le président Antoine-Michel, l'ambassadeur : voyez tome II, p. 536, note 5, et l'addition faite[1] à cette dernière note. »

Page 317, note 11, lignes 4 et 5, « (*la Faluère : tome IX, p.* 136, *note* 2), » lisez : « (*la Faluère, dont le plus jeune beau-frère de Charles de Sévigné épousa la fille : voyez tome IX, p.* 136 *et note* 2; *ci-après, tome X, p.* 415 *et note* 6; *et tome XI, p.* LVII, *note* 1). »

Page 330, fin de la lettre 1435, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1435 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XL-XLII.

1. Ci-dessus, p. 60.

Page 336, fin de la lettre 1438, à la suite de la note 9, ajoutez un renvoi à la lettre inédite 1438 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XLIII.

Page 342, fin de la lettre 1439, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1439 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XLIII-XLV.

Page 352, ligne 9 (en remontant), aux mots : « l'hôtel de Créquy, » ajoutez en note : « Cet hôtel se trouvait entre la rue des Poulies et l'impasse des PP. de l'Oratoire, dans le quartier du Louvre. »

Page 365, fin de la lettre 1446, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1446 *bis*, de Charles de Sévigné à Pontchartrain, imprimée au tome XI, p. XLV et XLVI.

Page 366, ligne dernière, et page 367, ligne 1, aux mots : « le comte d'Albret, » ajoutez en note : « Il s'agit probablement ici du frère cadet du duc d'Albret et du chevalier de Bouillon, qui eut, il est vrai, le titre de comte d'Évreux, mais put bien porter quelque temps le titre de comte d'Albret. Du moins ne trouvons-nous aucune mention d'un comte d'Albret. Il paraît bien certain que c'est un Bouillon que Coulanges nomme ici avec plusieurs autres : voyez encore ci-après (*tome X*), p. 380. Sur le comte d'Évreux, voyez Saint-Simon, tome IV, p. 103. »

Page 380, ligne 11 (en remontant), aux mots : « le comte d'Albret, » ajoutez en note un renvoi à l'addition précédente.

Page 391, note 2, lignes 1 et 2, aux mots : « neveu du cardinal de Furstemberg, » ajoutez : « et frère aîné du mari de la comtesse de Furstemberg, de laquelle il a été question ci-dessus (*tome X*), p. 180. »

Page 398 et page 403, intitulés des lettres 1462 et 1465, « DE NICOLAS LE CAMUS, » *lisez :* « DE JEAN LE CAMUS. »

Page 413, note 1 de la lettre 1472, ajoutez : « Sévigné craignait que sa femme ne lui survécût point ; mais elle mourut de longues années après lui : voyez aux *Additions et Corrections* les notes XIII et XIII *bis* ajoutées aux pièces justificatives de la *Notice biographique*[1]. »

1. Ci-dessus, p. 22 et 23.

Page 414, ligne 2 du second alinéa, aux mots : « deux cent mille francs, plus clairs que le jour, » ajoutez en note un renvoi à l'addition faite[1] à la note 1 de la page 253 du tome VII.

Page 415, note 6, ligne 1, « Louis de Bréhan, » *lisez :* « Louis-Hyacinthe de Bréhand. » — Même note, fin de la première partie, ajoutez : « Charles de Sévigné figura, en qualité de son curateur, au contrat de son mariage avec Mlle de la Coste, le 12 novembre 1688. » — Même note, dernière ligne, « dont il eut un fils né en 1699, » *lisez :* « dont il eut un fils, l'héroïque comte de Plelo, né en 1699, tué sous Dantzick en 1734. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi au tome XI, p. LVII, note 1.

Même page, note 7, fin, ajoutez un renvoi à l'addition faite[2] à la note 1 de la page 253 du tome VII.

Page 417, note 11, fin, ajoutez : « Ce même Jean sans doute, Jean de Brehand, seigneur de Galinée, conseiller au parlement de Bretagne, fut en 1659 parrain de la jeune marquise de Sévigné. »

Même page, note 12, fin, ajoutez : « Ni l'une ni l'autre des explications que nous avons proposées n'a paru bonne à M. Cournot, et il a bien voulu nous communiquer sur cette note une correction tout à fait concluante. C'est de domaines congéables que veut parler Charles de Sévigné. La tenure à domaine congéable était, d'après le *Dictionnaire* de M. Littré, une « tenure autrefois en usage dans la Bretagne, « avec faculté pour le bailleur de congédier à volonté le preneur en lui « remboursant ses améliorations. » Le même *Dictionnaire* cite l'extrait suivant du *Coutumier général*, dont le rapprochement peut déjà éclaircir le passage de la lettre de Charles de Sévigné : « Les maisons, « fiefs, domaines congéables dépendants du fief noble, et autres terres « nobles (soient d'ancien patrimoine ou d'acquêts) et les meubles se« ront partagés noblement entre les nobles. » Mais, ajoute M. Cournot, « pour avoir une plus juste idée de ce que c'est que le *domaine* « *congéable*, il faudrait consulter le *Répertoire de Jurisprudence* de « Merlin. Dans ce mode de tenure, la propriété du sol nu, du sol « primitif, de la *lande*, comme disent les Bretons, est distincte de la « propriété des *édifices et superficies*, dont la valeur principale consiste « dans la valeur de ces clôtures, avec levées de terres et lignes de « grands arbres, connues de tous ceux qui ont visité la Bretagne. Le « propriétaire du sol qui voulait évincer le tenancier à domaine con-

1. Ci-dessus, p. 103 et 104. — 2. *Ibidem*.

« géable était tenu de lui rembourser la valeur de tous ces édifices « et superficies, habituellement fort supérieure à celle du sol ou de « la lande. Il ne devait donc user de ce droit que dans des circon- « stances rares, ce qui ne laissait pas de fort déprécier la valeur du « domaine congéable entre les mains du tenancier.

« Quoi qu'il en soit, on voit que Charles de Sévigné, comme l'au- « teur du *Coutumier*, distingue trois choses : les bâtiments, les fiefs « et les domaines (congéables); il a soin de faire remarquer que la « terre de Bodégat ne comprend ni *bâtiments* (qu'il faudrait entre- « tenir), ni *domaines*, que la coutume évalue à un denier beaucoup « moindre (à cause de la nature de la tenure), et qu'elle est unique- « ment composée de *fiefs*.

« L'erreur principale de la note, suivant moi, consiste à regarder « la terre de Bodégat comme composant nécessairement un fief « unique, et à considérer celui-ci successivement ou comme fief do- « minant ou comme fief servant, mais *tout d'une pièce*. Le régime « féodal n'en était plus là au dix-septième siècle. Alors comme au- « jourd'hui, un propriétaire terrien agrandissait ou diminuait sa « terre selon sa fortune et ses convenances, acquérait, aliénait des « pièces de diverses provenances, soumises à divers modes de tenures, « les unes féodales et relevant de fiefs différents, les autres roturières, « comme censives, domaines congéables, etc. Il résulte de l'explica- « tion donnée par Charles de Sévigné, non pas que la terre de Bo- « dégat était *un fief*, mais qu'elle se composait uniquement de *fiefs*, « ou de pièces en tenure féodale, et de *rentes seigneuriales*, lesquelles « pouvaient frapper sur des terres roturières, tenues en censive ou « en domaines congéables, aussi bien que sur des arrière-fiefs. »

Nous prierons seulement le bienveillant auteur de la note de croire que nous n'avions pas plus que Charles de Sévigné lui-même considéré *tout d'une pièce* la terre de Bodégat ; car Sévigné, après avoir constaté qu'il n'y avait point de domaines, parle de deux espèces de revenus, produits de deux portions différentes (de deux au moins) de cette terre : nous l'avions bien compris, sinon fait comprendre, ainsi. Maintenant, tout en connaissant, grâce à M. Cournot, la valeur de ce terme de *domaine*, certainement employé pour *domaine congéable*, nous nous demandons encore si Charles de Sévigné voulait bien dire qu'il n'en entrait passivement aucun dans la consistance de sa terre, ou au contraire qu'aucun ne relevait de sa terre; nous pencherions à croire qu'il l'entendait plutôt dans ce dernier sens : le domaine congéable, évidemment déprécié entre les mains du tenancier, puisqu'il n'en avait pas la pleine et libre propriété, la propriété définitive, incommutable, n'en était pas moins, entre les mains du seigneur dominant ou nu-propriétaire, une propriété fort diminuée, reconnue sans doute

par certaines redevances, mais au fond plus honorifique (ou même tyrannique[1]) que réelle et productive.

Page 419, note 17, fin, ajoutez : « La marraine de la jeune marquise de Sévigné y était religieuse en 1659 : voyez l'addition faite[2] à la note 1 de la page 253 du tome VII. »

Page 421, note 21, fin, ajoutez : « Nous avons été mis à même, grâce à l'obligeance de M. de Boislisle (à qui nous devons, comme nous l'avons dit, la découverte de la plus intéressante peut-être de nos lettres inédites[3]), de donner quelques informations, tirées, de même que cette lettre, des riches archives de M. le marquis de Chabrillan, sur les arrangements qui furent pris, après la mort de Charles de Sévigné, entre l'héritière de sa sœur et sa veuve. Par une transaction du 29 décembre 1713, la marquise douairière de Sévigné[4], « pour toujours donner au marquis de Simiane des marques de la « parfaite considération qu'elle a pour lui, » renonça à reprendre sa dot en nature, et consentit à ce qu'il disposât par vente de la charge de lieutenant de Roi du comté nantais, dont son mari était mort pourvu, et des terres des Rochers et de Lestremur, à charge que le prix en serait affecté à payer les créanciers et rembourser sa dot. Quant au douaire, il resta assigné sur la terre de Bodégat[5]. — Le marquis de Simiane vendit, le 7 avril 1715, les terres de Lestremur et de Sévigné à M. de Lezonnet; par contrat du 4 août suivant, il vendit les Rochers à Jean-Paul Hay, marquis des Nétumières[6], conseiller au parlement de Bretagne. »

Même page, note 24, ajoutez encore un renvoi à l'*Introduction* de

1. « Les paysans sont encore attroupés en quelques endroits de Kimper.... Il paraît que leur colère tourne plus contre les gentilshommes que contre l'autorité du Roi. Ils ont rendu à quelques-uns les coups de bâton qu'ils en avaient reçus, et comme c'est dans une Coutume (*comme ce pays est régi par une coutume*) assez rude pour les paysans, que nous appelons *Usement de Broerck*, qui ôte la propriété des heritagés aux paysans, ils se font donner des quittances des arrérages qu'ils doivent de ces *domaines congéables*. » (*Lettre du marquis de Lavardin* (1675) citée dans *la France sous Louis XIV* de M. Bonnemère, tome I, p. 498 et 499.)

2. Ci-dessus, p. 103, note 1.

3. Voyez tome XI, p. LVII.

4. C'est le titre qu'elle prenait; ainsi, au bas d'un acte du 26 avril 1717, elle a signé : « J. M. DE BREHAND, douairiere de Seuigné. »

5. Le Bodégat n'en fut pas moins vendu par Mme de Simiane, mais beaucoup plus tard, le 4 décembre 1732, à Ch. Mesnil du Plessis.

6. C'était sans doute le fils de Mme de Tisé, la tante de Mme Charles de Sévigné (voyez ci-dessus, p. 104, l'addition à la note 1 de la page 253 du tome VII); il avait épousé Élisabeth de Cornullier.

M. Depping au tome I de la *Correspondance administrative.... sous Louis XIV*, p. XXI; et sur certains revenus éventuels de la charge de Charles de Sévigné, voyez la fin d'une addition faite[1] à la note 5 de la page XXVII du tome XI.

Page 436, fin de la lettre 1478, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1478 *bis*, du comte de Grignan à le Bret, imprimée au tome XI, p. LXVI et LXVII.

Page 438, fin de la lettre 1480, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1480 *bis*, de Charles de Sévigné à Chamillart, imprimée au tome XI, p. XLVII et XLVIII.

Page 440, note 7, sur la princesse d'Épinoi, ligne 2, « née en 1694, » *lisez :* « née en 1664 (voyez tome V, p. 209, note 17). »

Page 443, lignes 1 et 2, aux mots : « le lit de la maréchale, » ajoutez en note : « La femme de mon fils, dit Madame de Bavière au « 7 mars 1696, est une dégoûtante créature : elle s'enivre comme un « sonneur trois ou quatre fois par semaine. » Voyez les *Lettres inédites de la Princesse palatine* traduites par M. Rolland, p. 157. »

Même page, note 23, « Sa belle-fille, » *lisez :* « Peut-être sa belle-fille. » — Même note, fin, ajoutez : « ou peut-être la *Tabine* ou *Tatine* dont il est parlé au tome IV, p. 82 et note 39. »

Page 444, note 25, ligne 1, aux mots : « prince d'Isenghien, » ajoutez : « fils de la princesse nommée ci-dessus (*tome X*), p. 189. »

Page 449, note 11, fin, ajoutez un renvoi au tome IX, p. 593, note 13.

Page 464, note 1, lignes 3 et 4, « L'acquéreur du Buron se nommait Dubreil de Chancartier ou Champcartier, » *lisez :* « L'acquéreur du Buron se nommait du Breil de Chancartier (ou Champcartier), et était conseiller d'honneur au présidial de Nantes. »

Page 467, note 6, sur le comte de Chastelus, ligne 3, aux mots : « venait d'être tué, » ajoutez : « à trente-quatre ans. » — Même note, fin, ajoutez, d'après une note qu'a bien voulu nous communiquer M. le comte actuel de Chastellux : « Sa mère lui survécut vingt

1. Ci-après, p. 134.

ans, étant morte presque octogénaire le 2 avril 1721. » — Ajoutez encore un renvoi à la correction faite[1] à la note 2 de la page 250 du tome III.

Page 473, note 10, sur la princesse de la Cisterne, lignes 3 et 2 (en remontant) : « Sa mère avait été gouvernante, etc., » *lisez :* « La belle-mère de la princesse de la Cisterne avait été gouvernante, etc. »

Page 485, ligne 7 (en remontant), aux mots : « pour Orange, » ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite du comte de Grignan du 31 mai 1703, tome XI, p. XLIX-LIII, et particulièrement un renvoi à la note 1 de cette lettre.

Page 487, note 13, « Voyez le commencement de la lettre précédente, p. 481, » *lisez :* « Voyez le commencement de la lettre (de Mme de Coulanges), p. 481. »

Même page, fin de la lettre 1494, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1494 *bis*, du comte de Grignan à Charles de Sévigné, et à la lettre inédite 1494 *ter*, du comte de Grignan à Chamillart, imprimées au tome XI, p. XLIX-LV.

Page 493, note 12, fin, ajoutez : « — Sur les bains que prit vers ce temps-là la duchesse de Bourgogne, voyez Dangeau, tome IX, p. 225, 227, 235. »

Page 497, placez avant la lettre 1497, la lettre 1496 *bis*, que nous donnons plus loin[2], du comte de Grignan à Henri de Revel du Perron.

Même page, intitulé de la lettre 1497, « DE MADAME DE GRIGNAN A ***, » *lisez :* « DE MADAME DE GRIGNAN A HENRI DE REVEL DU PERRON. »

Même page, note 1, fin, ajoutez : « M. P. Lacroix a bien voulu nous signaler une impression de cette lettre 1497, faite récemment et d'après l'original dans la *Revue nobiliaire historique et biographique* publiée par M. L. Sandret, Paris, J. B. Dumoulin, 1865 (tome I de la nouvelle série, p. 66). La lettre est précédée des renseignements suivants : « Nous devons à M. le baron de Carmejane communication « de la lettre suivante, dont il possède l'original. Elle est adressée à « Henri de Revel du Perron, conseiller maître des comptes à Gre-

1. Ci-dessus, p. 65. — 2. Ci-après, p. 191 et 192.

« noble, père de André de Revel du Perron, chanoine sacristain du « chapitre de Grignan. » Vers la fin de la lettre, aux mots : « votre « saint ermite » (p. 498, ligne 3), a été ajoutée la note suivante : « Pierre de Revel du Perron, frère de Henri, qui, après avoir été ca- « pitaine de cavalerie, se fit ermite à Parmègue en Dauphiné. »

Page 501, note 2, ligne 2, aux mots : « qui avait été capucin, » ajoutez : « (sous le nom de frère Tranquille : voyez tome VII, p. 333, note 2, et une correction faite[1] à cette dernière note) ».

Page 509, note 2, à la suite de la note de l'édition de 1818, ajoutez : « Cette famille des Grignan de Grignan est aujourd'hui éteinte, son dernier représentant, nommé plus haut, étant mort à Aix, âgé de soixante-quatorze ans, le 13 mars 1853. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 512, à la suite de la dernière note de la lettre 1504, ajoutez un renvoi à la lettre inédite 1504 *bis*, de Charles de Sévigné à Desmaretz, imprimée au tome XI, p. LXVII et LXVIII.

Page 531, fin de la lettre 1510, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1510 *bis*, du chevalier de Grignan à Chamillart, et à la lettre inédite 1510 *ter*, du comte de Grignan à Desmaretz, imprimées au tome XI, p. LXVIII-LXX.

Page 540, fin de la lettre 1513, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 1514, du comte de Grignan et de l'évêque de Carcassonne à Desmaretz, imprimée au tome XI, p. LXX et LXXI.

Page 545, ligne 4 du second alinéa, au mot : « l'Archevêque, » ajoutez en note : « A la date que nous présumons, *l'Archevêque* doit désigner l'ancien Coadjuteur. »

Page 547, note 6, ligne 4, aux mots : « Mlle Dalerac de la Charsse, » ajoutez en note : « Walckenaer (voyez notre tome IV, p. 124, note 12, et l'addition faite[2] à cette dernière note) l'aurait-il confondue avec Mlle d'Alerac de Grignan ? »

Même page, note 6, ligne 9 (en remontant), aux mots : « dans le bas Dauphiné, » ajoutez en note un renvoi à l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, tome XIV, p. 169.

Page 551, fin de la lettre 6, ajoutez en note un renvoi aux cinq

1. Ci-dessus, p. 106. — 2. Ci-dessus, p. 74.

autres lettres inédites et de date incertaine, de Mme de Sévigné au comte et à la comtesse de Grignan, dont nous avons pu encore, presque au dernier moment, enrichir cette édition, et qui se trouvent au tome XI, p. LXXII-LXXVI.

* Page 556, ligne 2 de la lettre 11, « pour être présentée à vous, » *lisez :* « pour être présenté à vous[1]. »

Page 560, note 1, sur d'Aiglun, fin, ajoutez : « Voyez une autre lettre que lui a adressée le comte de Grignan, tome XI, p. LIX et LX. Son nom était *Trimond*, comme celui du prieur de Cabrière : voyez tome XI, p. LVIII et LIX. »

Même page, ligne 5 de la lettre 15, aux mots : « votre consul de Lesmées, » ajoutez en note : « Il faut sans doute lire « des Mées, » et non « de Lesmées » : les Mées sont actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne, dans les Basses-Alpes. Aiglun est du canton de Digne. (*Note de M. Rouard.*) » — Mais ne se peut-il pas qu'on ait dit concurremment *des Mées* et *de Lesmées*, comme on disait *des Diguières* et *de Lesdiguières ?*

Page 583, à la *Table*, ligne 2 (en remontant), « (*de Mme de Grignan*) A*** : 1703, 2 août, etc. », *lisez :* « (*de Mme de Grignan*) A HENRI DE REVEL DU PERRON : 1703, 2 août, etc.[2]. »

Page 584, à la *Table*, ajoutez, suivant l'ordre alphabétique, mention : 1° d'une lettre d'une sœur de MORVEAUX à LAMOIGNON, du 5 avril (1694 ou 1695), donnée page 292 dans la note 4 ; 2° d'une lettre de TRÉVALY à CHARLES DE SÉVIGNÉ, du 22 mai 1700, donnée page 455 dans la note 6.

1. Cette grosse faute, qui rend la phrase inintelligible, n'est point dans le fac-simile d'après lequel nous avons donné la lettre.

2. Voyez ci-dessus, p. 131, l'addition à la page 497 du tome X, et à la note 1 de cette dernière page.

TOME XI.

LETTRES INÉDITES.

Page xxv, note 1, fin, ajoutez : « La proposition qu'il appuie ici avait sans doute été concertée avec Charles de Sévigné dès l'année précédente : voyez tome IX, p. 496, et l'addition faite[1] à la note 6 de cette dernière page. »

Page xxvi, note 5, ligne 2, « Sévigné ne fut nommé qu'un an après, » *lisez :* « Sévigné ne fut nommé que deux ans après. »

Page xxvii, note 5, fin, ajoutez : « et ce n'est pas non plus tout à fait à trois mille écus, mais à deux mille six cent soixante-six livres et tant de sous et deniers, que sont fixés les appointements de la charge dans les lettres royales qui y nomment Charles de Sévigné : voyez ces lettres dans la note XII ajoutée[2] aux notes de la *Notice biographique.* Du reste, au revenu fixe s'ajoutaient d'autres émoluments : il y avait les gratifications accordées par les états, et les gratifications accordées ou autorisées par la cour; c'est ainsi que par état arrêté à Marly le 15 août 1701, le marquis de Sévigné, lieutenant de Roi au comté nantais, eut trois mille livres dans les gratifications de la cour aux états de Nantes. Voyez l'*Introduction* de M. Depping à la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. xxv et xxvi, et notre tome II, p. 349 et 350. »

Page xlvi, note 3, ligne 3, remplacez les mots : « celui dont parle Saint-Simon.... est peut-être.... le petit-fils » (jusqu'à la fin de la note), par ceux-ci : « celui dont parle Saint-Simon.... est le petit-fils, alors âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, qui eut aussi la même charge de syndic. »

Page lvii, note 1, ligne 7, aux mots : « en 1734, » ajoutez en note un renvoi au tome X, p. 415, note 6.

Page lxxii, note 1 de la lettre 6 *b*, lignes 1 et 2, « Cette lettre et les cinq suivantes, etc., » *lisez :* « Cette lettre et les quatre suivantes, etc. »

Page lxxvii, note 1, fin, ajoutez : « — D'autres pièces nous

1. Ci-dessus, p. 119. — 2. Ci-dessus, p. 20.

ont appris depuis que la Marquise quitta probablement en 1735 cette première retraite, et qu'elle mourut le 29 avril 1739 dans une maison du faubourg Saint-Jacques appartenant à l'abbaye du Val-de-Grâce : voyez la correction et l'addition faites[1] à l'avant-dernière ligne de la page 304 de la *Notice biographique*.

Page LXXX, insérez, à la suite du triple appendice placé en tête du tome XI, les lettres inédites imprimées tout à la fin de nos *Additions et Corrections*[2].

LETTRES DE MADAME DE SIMIANE.

Page 16, fin de la note 1, ajoutez un renvoi à la note 1 de la page 437 et à la note 2 de la page 439, du même *tome XI*.

Page 27, note 1, fin, ajoutez : « La transaction qui est rappelée ici était intervenue entre M. et Mme de Simiane et de Champcartier le 24 décembre 1715. »

Même page, note 3, fin, ajoutez : « Un acte de 1717 lui donne les noms et titres de : Louis marquis de Simiane de Claret, chevalier, marquis d'Esparron, baron de Chalançon, etc., baron de Bourbilly, Sauvigny et autres lieux, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Provence, et premier gentilhomme du duc d'Orléans. Il demeurait alors (1717) à Paris, en son hôtel rue des Bons-Enfants. »

Page 30, note 4, lignes 1 et 2, « qui avait épousé sa sœur Anne de Bausset, » *lisez :* « qui avait épousé sa sœur Anne. »

Même page, fin de la lettre 12, ajoutez en note un renvoi à la lettre inédite 12 *bis*, de Mme de Simiane à la marquise de Sévigné, imprimée à la fin des *Lettres inédites* (même *tome XI*), p. LXXVII et LXXVIII.

Page 41, terminez la note 2 par un renvoi à la note 3 de la *Notice sur la descendance de Mme de Sévigné* que nous avons donnée dans les *Additions et Corrections* du tome I[3]. Il résulte de cette note, extraite des papiers du président de Saint-Vincens, et très-probablement fort exacte, que la fille de Mme de Simiane mariée au marquis de Castellane, mourut, âgée de vingt-quatre ans, et à son premier enfant, le 9 octobre 1728. Le gendre de Mme de Simiane se remaria, puisqu'il laissa deux filles ; et c'est de sa seconde femme qu'il paraît être question, entre autres passages, à la page 168 du

1. Ci-dessus, p. 8. — 2. Ci-après, p. 181-192. — 3. Ci-dessus, p. 35.

tome XI (la nomination du procureur général de Ripert de Monclar dont il est parlé dans la lettre en rend la date certaine).

Page 68, note 4, dernière ligne, « voyez ci-après, p. 82, note 2, » *lisez* : « voyez ci-après, p. 83, note 4. »

Page 85, remplacez la note 5 par la suivante : « Voyez, sur les grandes pluies qui survinrent après la bataille d'Aix, le passage qui suit le récit de cette bataille dans la *Vie de Marius* de Plutarque (chapitre XXI). »

Page 96, remplacez la note 4 par celle-ci : « Sans doute le petit-fils du M. de Mejusseaume dont il est parlé au tome IX, p. 264, et ci-dessus (*tome XI*), p. XLV et XLVI : voyez à cette dernière page la seconde partie de la note 3, et au tome XII (*Table alphabétique*), la note 2 de la page 98. »

Page 110, remplacez la note 5 par la suivante, dont nous sommes redevables à l'érudition de M. Ravenel : « Il ne s'agit point ici du dénombrement des pièces de théâtre jouées en 1732, mais d'une facétie de circonstance qui circulait. La voici telle que je la trouve dans le recueil bien connu de Maurepas[1], sous la date de 1732 :

TITRES DES TRAGÉDIES ET COMÉDIES.

Médée ou *la Boëte de Pandore* . .	la Constitution.
Le Menteur	le Formulaire.
Les Horaces et Curiaces	les Jansénistes et Molinistes.
La Femme Juge et partie	la Cour de Rome ou le Pape.
Arlequin Cartouche	les Jésuites.
Le Roy de Cocagne	l'Archevêque de Paris (Vintimille).
Le Légataire universel	le Curé de Saint-Sulpice.
Le Grondeur.	le Desservant de Saint-Médard (Coiffrel).
L'Ignorant Fourbe par intérêt. . .	Herault, Lieutenant de Police.
Le Faux sincère	l'Abbé Couet.
Arlequin muet par crainte.	le Parlement.
L'Amour Précepteur	le P. Girard.
La Surprise de l'Amour.	la Cadière.
Arlequin valet à deux maîtres. . .	Mr Portail, 1er Président.
Le Tartuffe	d'Aguesseau, chan[celi]er.
Le Je ne sçay quoy.	l'Arrest pour les *avocats*.

1. *Recueil de Chansons*, etc. (collection de Maurepas), volume XVIII, p. 173 et 174, Bibliothèque impériale, Manuscrits, fonds français, 12 633.

Turquaret. . . . . Mr d'Angervilliers.
Arlequin Statue, Enfant et Perroquet. . . . . le Roy.
La Double Inconstance . . . . . . Mr d'Aguesseau, chan[celi]er.
L'Indiscret. . . . . l'Evesque de Toulon (la Tour du Pin de Montauban).
Les Folies amoureuses . . . . le P. Girard. »

* Page 123, avant-dernière ligne, « *poutons*, » *lisez*, d'après le *Dictionnaire provençal-français* d'Honnorat : « *poutouns*, » ou, comme on dit, paraît-il, ordinairement : « *poutous*. »

Page 124, note 5, sur l'évêque de Rennes, Breteuil, ajoutez : « Il était neveu du baron de Breteuil (dont il est parlé au tome IX, p. 579), et frère du secrétaire d'État de la guerre. »

Page 147, avant-dernière ligne du premier alinéa, après le mot : « bulle, » substituez le chiffre de renvoi 6 au chiffre 5.

Page 159, lignes 15 et 16, aux mots : « *Nous sommes so..., nous sommes so...*, » ajoutez en note : « Il y avait évidemment là une allusion à quelque chanson. M. Rathery a bien voulu nous apprendre que c'était à celle qui fut faite à l'occasion d'un exil momentané de l'archevêque de Paris, et qui se chantait sur l'air : *La boulangère a des écus*. Voici le premier et l'avant-dernier couplet de cette chanson, tels qu'ils se trouvent au recueil Maurepas (fonds français, 12 633, des Manuscrits de la Bibliothèque impériale), volume XVIII, p. 41 et 42, sous la date de 1732 :

Notre archevêque de Paris[1]
Est un grand solitaire,
Est un grand so,
Est un grand so,
Est un grand solitaire,
Grand so,
Est un grand solitaire[2].

L'unique soin de son troupeau
Toujours le sollicite,
Toujours le so,
Toujours le so,
Toujours le sollicite,
Le so,
Toujours le sollicite. »

1. En marge on lit : « Mr de Vintimille. »
2. Dans la copie Maurepas cette fin a été faussée (comparez l'autre couplet,

Page 162, note 1, ligne 2, « M. Pougens, membre de l'Académie française, » *lisez :* « M. Pougens, membre de l'Académie des inscriptions[1]. »

Page 168, note 7, ligne 1, « de Rippert de Montclar, » *lisez :* « de Ripert Monclar. » — Même note, fin, ajoutez : « Le célèbre auteur du *Compte rendu des constitutions des jésuites* n'était pas encore, au moment de sa nomination, entré dans sa vingt-troisième année. »

Page 187, fin de la note 4, ajoutez : « Le comte de Plélo qui venait de périr si glorieusement était neveu de la femme de Charles de Sévigné : voyez ci-dessus (*tome XI*), p. LVII, note 1. »

Page 189, ligne 11 (en remontant), aux mots : « de la Varenne, » ajoutez en note, sur Mme de la Varenne, un renvoi à la page 115 (du même *tome XI*), note 5, et à la *Table alphabétique* (tome XII).

Page 193, note 1, fin, ajoutez : « Mme de Simiane voulait sans doute (comme nous le fait remarquer M. Rathery) faire allusion aussi au Cardenio dont la folie et l'histoire est racontée dans le *Don Quichotte :* voyez particulièrement les chapitres XXIII, XXIV et XXVII (livre III). »

Page 199, ligne 2, aux mots : « Notre-Dame des Anges, » ajoutez en note : « Ancien ermitage qui remonte au treizième siècle, successivement desservi par des ermites, des camaldules (qu'y avait appelés Peiresc), et depuis 1640 par des Pères de l'Oratoire de la maison d'Aix, qui transformèrent cette solitude en un lieu d'étude et de retraite, qu'ils embellirent et agrandirent considérablement par diverses acquisitions. De grands personnages, des magistrats, des officiers, des amis de Port-Royal, et sans doute aussi des amis de Mme de Grignan, le visitèrent et y séjournèrent souvent. On y faisait de pieuses retraites, et puis l'on revenait aux devoirs austères de la magistrature, ou dans le monde quand on n'y renonçait pas entièrement. Cette maison, qui paraît avoir eu des relations avec Port-Royal, a été témoin de plusieurs conversions éclatantes, entre autres de celle de l'abbé d'Oppède, fils du premier président, qui mourut saintement à l'abbaye de Sept-Fons, où l'on suivait le même genre de vie qu'à la Trappe.

dont les coupes sont en parfaite concordance avec celles de tous les couplets, sauf le premier), et elle se lit ainsi :

Un grand so, Est un grand solitaire.

1. Il y était entré en 1798, en remplacement de Dussaulx, le traducteur de Juvénal. (*Note de M. Ravenel*, qui nous a signalé notre inadvertance.)

— Le couvent, ou plutôt la maison de Notre-Dame des Anges, dévastée en 1793, vendue nationalement en 1795 à plusieurs particuliers, est aujourd'hui abandonnée. On a vainement essayé vers 1845 d'y établir un pensionnat, dont la mort prématurée du pieux fondateur, M. Auguste Payen, riche négociant de Marseille, a arrêté la prospérité : il a été fermé peu après. — Ce lieu, jadis plein de charme, de science et de vertu, n'est plus aujourd'hui qu'un désert, dans une situation très-élevée, d'où l'on jouit d'une vue immense sur le territoire et la mer de Marseille, au revers méridional de la chaîne de montagnes dite de l'Étoile. L'endroit dépend de la commune de Mimet, canton de Gardane, arrondissement d'Aix. Voyez la *Notice sur la maison et solitude de Notre-Dame des Anges*, par M. Ferdinand André, Marseille, 1856, in-8° de 67 pages. Voyez aussi le manuscrit 386 de la bibliothèque Méjanes d'Aix, intitulé : *Histoire abrégée de la solitude de Notre-Dame des Anges, diocèse d'Aix*, dont s'est servi l'auteur précité. (*Note de M. Rouard.*) »

Page 208, remplacez la note 5, sur une prétendue allusion à *Bérénice*, par la suivante : « Allusion au *Menteur* : voyez ci-dessus (*tome XI*), la note 1 de la page III de l'*Avertissement*. »

Page 212, note 2, lignes 3 et 4, « cité par les éditions de Dangeau, » *lisez* : « cité par les derniers éditeurs de Dangeau. »

Page 216, note 7, sur le marquis de Charost, ligne 2, aux mots : « le 23 octobre 1735, » ajoutez : « Il était arrière-petit-fils du gendre de Foucquet. »

*Page 262, ligne 3 (en remontant), « Si vous traitez ainsi J. C.... », *lisez* : « *Si vous traitez ainsi, B. I.....* », et ajoutez en note : « Au lieu de ces initiales : « *B. I.*, » on lit dans l'édition de 1818 : « J. C. » Mais nous préférons la leçon de l'édition de 1773, qui est : « Si vous « traitez ainsi B. J. » Seulement au J nous substituons un I : peu d'écritures distinguaient autrefois ces deux lettres, et nous ne doutons pas que Mme de Simiane n'ait voulu rappeler ici les deux derniers vers du quatrain que la Musicienne chante à M. Jourdain dans la scène II du Ier acte du *Bourgeois gentilhomme* :

Si vous traitez ainsi, belle Iris, qui vous aime,
Hélas! que pourriez-vous faire à vos ennemis?

C'est M. Ravenel qui s'est fort heureusement souvenu pour nous des vers de Molière, et nous a signalé l'allusion. »

Page 265, note 4, ligne 1, « baron d'Airagues, » *lisez* : « baron d'Eyragues. » (*Correction de M. Rouard.*)

Page 270, note 10, lignes 9 et 10, « la duchesse de Bourgogne jouait Josabeth; le duc d'Orléans, Abner; le comte d'Ayen, Joas; Baron, Abner, etc., » *lisez :* « la présidente de Chailly jouait Athalie; la duchesse de Bourgogne, Josabeth; le duc d'Orléans, Abner; le comte d'Ayen, Mathan; Baron, Joad; le comte de l'Esparre (second fils du duc de Guiche, âgé de sept à huit ans), Joas, etc. » — Même note, ligne 14, « Mlle Desmaretz fit le rôle d'Athalie, » *lisez :* « Mlle Desmares fit le rôle d'Athalie. » — Même note, fin, ajoutez un renvoi à la *Notice* d'*Athalie* par M. P. Mesnard, tome III de *Racine*, p. 562, note 1.

OPUSCULES.

Page 291, note 1, ligne 13, après le mot *fille*, ajoutez: « Le même éditeur dit dans son *Avertissement* (p. VIII) qu'il doit la communication de cet écrit à un « ami des lettres qui réunit plusieurs sortes de « distinctions. » Nous avons quelque lieu de croire que cet ami des lettres est le duc de Richelieu, qui fut ministre du roi Louis XVIII. M. de Boislisle a trouvé dans ses papiers un brouillon qui, pour les idées, a beaucoup de rapport avec la longue note placée, dans le recueil Klostermann (p. 246-248), à la suite du présent écrit, que ce recueil attribuait, comme nous l'avons dit, à Mme de Sévigné. »

Page 295, Notice sur la dissertation de Charles de Sévigné, lignes 3 et 4, « un petit volume..., qui a été publié à Paris en 1698, » *lisez :* « un petit volume..., qui a été publié à Paris en 1698, ou plutôt dès 1697. »

Entre les pages 340 et 341 intercalez l'*Opuscule de Pauline de Grignan* que nous donnons ci-après, p. 145-155.

TABLE DES SOURCES.

Page 386, ligne 25, « *à* a été sauté, » *lisez :* « *à* est omis. »

Page 388, n° 667, remplacez, à la colonne des sources manuscrites, les points par la note suivante : « Le passage qui commence par : « Je suis fort aise » (p. 378, second alinéa, ligne 1), et finit onze lignes plus loin par : « homme de bien, » se trouve dans le manuscrit de Grosbois, mais il y fait partie de la lettre du 20 octobre 1679, et nous l'avons redonné, d'après ce manuscrit, au tome VI, p. 59 : voyez la correction faite[1] à la note 15 de cette dernière page. »

Page 389, n° 687, colonne des sources manuscrites, « Autographe

1. Ci-dessus, p. 91.

à M. Vallet de Viriville, » *lisez :* « Autographe à M. Feuillet de Conches. »

Page 393, n° 744, à la fin de l'indication des sources imprimées, ajoutez : « Voyez la correction faite[1] à la note 15 de la page 59 du tome VI, et l'addition faite[2] au n° 667 de la page 388 du tome XI : l'alinéa qui commence par : « Je suis fort aise » (p. 59), se trouvera donc dans les éditions de Perrin aux endroits indiqués sous le n° 667, ci-dessus (*tome XI*), p. 388. »

Page 401, n° 941, remplacez, à la colonne des sources manuscrites, les points par un renvoi à l'addition faite[3] à la note 1 de la page 310 du tome VII.

Même page, n° 951, colonne des sources manuscrites, « Autographe à Mgr Voucoux, évêque d'Évreux, pour les quatre premières pages, et à M. le marquis de Biencourt, pour, etc., » *lisez :* « Autographe à M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, pour la plus grande partie du premier alinéa de la lettre, jusqu'aux mots : « et il faut » inclusivement (p. 351, ligne 9[4]); à Mgr Voucoux, évêque d'Évreux, pour la fin du premier alinéa, le second, le troisième et les deux premières lignes du quatrième, jusqu'aux mots : « bouillons de chicorée fort » inclusivement (p. 353); et à M. le marquis de Biencourt, pour, etc. »

Page 402, n° 976, colonne des sources manuscrites, « Partie de l'autographe à M. Capelle (voyez les notes 17 et 22 de la lettre), » *lisez :* « Copie de l'autographe (lequel appartenait autrefois à M. Capelle) faite par M. Cousin, pour le fragment de la page 458 (voyez les notes 17 et 22 de la lettre). »

Page 421, remplacez les deux dernières lignes du *N. B.* par un renvoi à la correction précédente.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Page 436, ligne 3, « 2 vol. in-12 de 270 et 220 pages, » *lisez :* « 2 vol. in-12 de 271[5] et 220 pages. »

1. Ci-dessus, p. 91. — 2. Ci-dessus, p. 140. — 3. Ci-dessus, p. 105.
4. Cette première partie de la lettre n'avait pu être collationnée par nous sur l'autographe; mais le texte de 1818 que nous avons suivi a été, depuis notre impression, reconnu conforme à cet autographe par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise.
5. Tel est le nombre des pages du tome I dans l'exemplaire de la Bibliothèque

Page 492, à la suite de l'*Avertissement* de l'édition de 1751, ajoutez :

LETTRE DE FEU M. LE DUC DE VILLARS BRANCAS[1].

Je ferois un volume, s'il falloit vous rendre un compte exact de tout ce que je pense des lettres de Mme de Sévigné, et de ce qui m'a passé par la tête en les lisant. Je commence par vous dire en gros que j'en suis charmé; il est bien sûr qu'elle ne les a pas écrites pour devenir publiques; quand elle l'auroit prévu, je n e sais si elle auroit pris beaucoup de peine à éviter la triste critique de ces pauvres petits grammairiens : elle étoit bien éloignée, de l'humeur dont vous l'avez connue, d'aspirer à la perfection grammaticale; je crois qu'elle auroit plutôt fait profession de la mépriser, et elle lui auroit volontiers reproché d'avoir pensé déshonorer les lettres de Voiture. Je suis de son avis, vous n'en avez que trop de preuves dans la barbarie de mon style. Pour moi, je ne trouve rien de plus fade que des lettres étudiées, travaillées, composées, dans un commerce journalier entre amis intimes, ou entre une mère et une fille.

Il faut avoir bien peu de sentiment dans le cœur, et de goût dans l'esprit, pour ne pas trouver dans ces lettres des beautés incomparables, très-indépendantes de l'élocution. J'avouerai que j'ai trouvé la tendresse de cette mère, de la manière dont elle l'exprime, plus intéressante que bien des spectacles d'amour dont les poëtes et les romanciers nous amusent; et puis, quand on a connu, comme nous, cet objet si digne d'une passion si prodigieuse et si vraie, elle fait

impériale et dans ceux que possèdent M. le comte de Lurde et M. Saulnier, juge au tribunal civil de Louviers. Nous avons vu un autre exemplaire de cette édition de 1726, où la fin du tome I était, si nous ne nous trompons, imposée différemment : la note descriptive que nous en avons gardée porte 271 pages.

1. Cette lettre a paru sous ce titre dans le *Mercure de France* du mois de mars 1751 (p. 106-109), à la suite de l'annonce du *Recueil des lettres choisies* de 1751 (voyez notre tome XI, p. 443, n° 11). Nous la reproduisons, comme avait déjà fait l'édition Klostermann (p. XI-XIV), d'après une ancienne copie qui a appartenu au marquis Germain Garnier, pair de France, et que possède la Bibliothèque impériale (voyez p. 91-94 du volume coté 12 768 au fonds français). Nous ne relèverons pas les petites corrections de style qui ont paru nécessaires au rédacteur du *Mercure*, et encore moins les variantes tout accidentelles qu'offre l'édition de Klostermann, comparée à l'ancienne copie que nous suivons. Dans cette copie, la lettre est précédée des lignes suivantes : « Extrait d'une lettre de M. le duc de Brancas, au sujet de la 1re édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, qui parut en 1726, et qui toute informe qu'elle étoit, ne laissa pas de lui donner une grande opinion de ces mêmes lettres, lesquelles reparurent en 1734 dans un meilleur ordre, et purgées d'une infinité de fautes que les copistes y avoient glissées; cette édition de 1734 contient d'ailleurs une plus grande quantité de lettres. » — Sur l'auteur de la lettre, voyez tome VI, p. 363, note 9, et tome XI, p. 88, note 10.

encore plus d'impression. Mme de Sévigné se retient, dans la peur d'ennuyer sa fille : elle met pour ainsi dire un frein à l'abondance de ses pensées et de ses expressions, et une digue au débordement de son cœur, pendant que nos poëtes se donnent la torture à multiplier leurs exagérations, et le plus souvent sans justesse.

Il y a des portraits inimitables, qu'elle fait sans y penser et d'un seul trait de plume. Il est pourtant vrai que cette lecture est plus intéressante pour ceux qui, comme nous, ont connu la plus grande partie des personnes dont elle parle, que pour les autres.

Enfin tout y est naturel et plein de grâces; pour les endroits d'imagination où il y a le plus d'esprit, on voit qu'ils lui échappent sans le moindre dessein d'y en mettre : toute absorbée dans son attention à cet objet à qui elle parle, dont elle est remplie, et qui la porte à autant de distance d'elle-même qu'il y en a entre la Bretagne et la Provence, elle n'avoit garde de songer à ce qu'elle écrivoit en ce temps-là, par rapport à la vanité de bien écrire. J'ai encore fait un usage plus sérieux de ces lettres que de m'en divertir simplement. aucun sermon sur la vanité des choses du monde ne m'a fait tant d'impression. Je n'ai jamais eu l'imagination si frappée : il m'a semblé que d'un coup de baguette, comme par magie, elle avoit fait sortir de terre cet ancien monde que nous avons vu si différent de celui-ci, pour le faire passer en revue devant moi. Elle ressuscitoit si parfaitement tous ceux qu'elle me nommoit, qu'il n'y manquoit pas un trait. Elle m'a fait retrouver d'anciennes douleurs à quoi je ne pensois plus; et elle m'en a fait regretter d'autres dont je ne m'étois pas avisé dans le temps de leur mort[1]. Enfin, soit que j'aie tort, ou que j'aie raison (car vous croyez bien que je ne donne pas mon jugement comme une règle sûre), j'ai fait une grande provision de compassion pour en distribuer libéralement à tous ceux qui ne seront pas de mon avis sur ces lettres.

Je ne sais comment je me suis embarqué dans une si longue dissertation; je ne sais si vous aurez la patience de la lire jusqu'au bout; mais je suis bien sûr que vous me pardonnerez mon radotage; et comme ce n'est que devant vous tout seul que j'extravague, je n'ai pas eu la force de m'en contraindre, connoissant votre indulgence pour moi.

1. On lit : « dans le temps de leurs maux, » dans l'édition de Klostermann, ce qui n'éclaircit certes pas une phrase assez obscure (ou d'un style bien précieux comparée au reste de la lettre), et qu'on peut croire avoir été altérée par le copiste.

TOME XII.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Page 32, colonne 2, ligne 11 (en remontant), « femme de chambre, » *lisez :* « fille d'honneur. »

Page 34, colonne 1. Fondez ensemble le premier et le dernier des articles du BELLAY : voyez l'addition faite[1] à la page 114 du tome IX.

Page 53, colonne 2, BRANCAS (la case de), « III, 186, » *lisez :* « V, 186. »

Page 54, colonne 2, ligne 9 (en remontant), ajoutez : « XI, LI. »

Même page, colonne 2, ligne 2 (en remontant), supprimez : « XI, LI. »

Page 73, colonne 1, « CASTELLANE (Mme de)..., fille de Mme de Simiane » : terminez l'article par un renvoi à l'addition faite[2] à la note 2 de la page 41 du tome XI.

Page 79, colonne 2. Fondez ensemble les deux derniers articles CHAMPLÂTREUX, en supprimant l'en-tête du second : voyez l'addition faite[3] à la page 98 du tome V.

Page 85, colonne 2, ajoutez : « CHÂTEAUNEUF (la marquise de Senneterre). Voyez SENNETERRE (la mère du marquis de). »

Page 126, avant-dernier article de la seconde colonne, CRÉQUY (Madeleine de), au lieu de : « Voyez TARENTE » (.... princesse de), *lisez :* « Voyez TRÉMOUILLE (.... duchesse de la).

Page 136, colonne 1, « DESGAMETS, » *lisez :* « DESGABETS. »

Page 144, colonne 1, second article ÉPINOI, ajoutez à la fin : « Voyez Mlles de LILLEBONNE. »

Page 192, colonne 2, « GRIGNAN (le doyen.... de), » placez deux lignes plus bas, après « un de ses frères, » les mots : « appelé *Lausier*, d'un nom de terre sans doute. »

Page 331, colonne 1, ajoutez : « JOSSERAN, IV, 207. »

Page 397, colonne 2, « MARIGNANES (Joseph-Gaspard Couet, marquis de), » *lisez :* « MARIGNANES (Jean-Baptiste Covet de), » et voyez l'addition faite[4] à la note 1 de la page 83 du tome III.

Même page, colonne 2, « MARIGNANES (de), » *lisez :* « MARIGNANES (Joseph-Gaspard de), » et voyez l'addition faite[5] à la note 19 de la page 75 du tome IX.

1. Ci-dessus, p. 115. — 2. Ci-dessus, p. 135. — 3. Ci-dessus, p. 84. 4. Ci-dessus, p. 62. — 5. Ci-dessus, p. 115.

OPUSCULE

DE PAULINE DE GRIGNAN

(DEPUIS MARQUISE DE SIMIANE),

COMPOSÉ A L'AGE DE TREIZE ANS.

Le chevalier de Perrin dit dans une note que nous avons citée au tome XI, p. 4 : « *Pauline de Grignan* n'avait que treize ans lorsqu'elle écrivit, par 'ordre de Mme de Grignan, une petite histoire de piété, dont le plus bel esprit auroit pu se faire honneur. » Cette histoire, qui jusqu'ici n'a été jointe à aucune des éditions de la *Correspondance* de Mmes de Sévigné et de Simiane, et qu'on pouvait croire perdue, M. Rouard, le savant bibliothécaire de la ville d'Aix, vient d'en découvrir une copie, et au lieu de la publier d'abord lui-même et à part, il a eu la très-généreuse obligeance de nous la communiquer sans retard, pour que nous pussions encore la joindre à notre édition. La copie découverte si à propos est longtemps demeurée, inconnue de tous, dans un volume de la bibliothèque d'Aix [1], qui avait appartenu au dernier président de Saint-Vincens, mort en 1819, arrière-petit-fils de Mme de Simiane. L'histoire est précédée, dans le manuscrit, non pas seulement de la *Dédicace* et de la *Préface* que nous reproduisons, mais encore d'une courte notice sur M. et Mme de Simiane et leurs enfants [2], vers la fin de laquelle on lit ces mots :

1. Ce volume, portant le n° 31 268 du catalogue de la bibliothèque de la ville d'Aix, est le tome II du *Dictionnaire des Hommes illustres de Provence* (in-4°), dit d'Achard. La copie de notre opuscule, que M. Rouard y a trouvée, fait partie d'un manuscrit de quinze à seize pages in-4°, contenant en outre des notices complémentaires, plus ou moins annotées par le président de Saint-Vincens. Cette copie, qui est de la main, connue d'ailleurs, d'un des copistes qu'employait le président, peut remonter, nous dit M. Rouard, à soixante ou quatre-vingts ans. Elle est sans aucun doute la reproduction, sinon immédiatement de l'original même de Mme de Simiane, au moins de quelque autre copie ancienne, faite d'après cet original.

2. Nous avons extrait de cette notice, qui pourrait avoir été dictée, en tout ou en partie, par le dernier président de Saint-Vincens ou par son père, deux renseignements omis dans l'autre notice qui nous vient de Mme la comtesse de Luçay (voyez ci-dessus, p. 35, fin de la note 1); mais du reste, après cette première notice, il nous a paru inutile de la reproduire en entier.

« Nous avons un petit ouvrage de Mme de Simiane, intitulé : *Histoire de l'abbé de Suze*. Elle le composa à l'âge de treize ans. Il y a à la tête une épître dédicatoire à S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans. » Plus loin dans la copie, à la suite de la *Préface*, la notice se continue et s'achève, et nous apprend que « des copies de cet ouvrage furent d'abord répandues dans toute la famille, » et que « quelques années après, lorsque Mme de Simiane était mariée, cette pièce se trouva imprimée dans un *Mercure galant*, circonstance qui lui déplut infiniment ; mais il n'y avait plus de remède[1]. »

D'après cette indication, nous avons cherché dans le *Mercure*, à partir de 1695, date du mariage de Mme de Simiane, et après avoir feuilleté près de cent cinquante des petits volumes mensuels, nous avons trouvé l'opuscule au mois de novembre 1706 (p. 60-82), sans nom d'auteur, et sans intitulé dans le courant du volume, mais sous ce titre dans la table des matières : *Histoire qui peut être d'une grande utilité, et qui peut faire rentrer en eux-mêmes ceux qui mènent une vie déréglée*. Le *Mercure* n'a ni la *Préface*, ni la *Dédicace* que nous donnons ici, mais aux pages 58 et 59, l'Avant-propos suivant :

« Ce que vous allez lire, ne peut être trop répandu dans le monde, à cause des bons effets qu'il y peut produire ; et il y a lieu de croire que, quelque vie déréglée que mènent ceux qui le liront, ils rentreront dans la bonne voie. C'est une espèce d'histoire sainte, dont les incidents nouveaux et merveilleux produisent de prompts et heureux effets. Elle est très-bien écrite, et les peintures qui s'y trouvent sont aussi vives que touchantes. Je la tiens d'une grande princesse, qui, persuadée comme moi qu'elle peut toucher ceux qui vivent dans le déréglement, a souhaité qu'elle se trouvât dans les lettres que je vous envoie et qu'elle devînt publique. Tout ce qui regarde cette histoire a quelque chose de surprenant, puisqu'on assure qu'elle est écrite par une personne de qualité de votre sexe. »

Quelle est la grande princesse qui a désiré que cette histoire pieuse devînt publique ? Si la *Dédicace* de Mme de Simiane, qui n'est point, nous l'avons dit, dans le *Mercure*, remontait à 1706, nous pourrions répondre avec certitude : la duchesse d'Orléans, Françoise-Marie de Bourbon, mariée depuis 1692 au futur régent. Mais cette dédicace, dont nous ignorons la date, renferme une phrase qui semble indiquer que l'auteur avait d'intimes, ou tout au moins de fréquentes relations avec la princesse : « Il sent ranimer son courage et l'amour de la vertu depuis qu'il a le bonheur d'admirer de près celle de Son Altesse Royale. » Or nous ne savons rien des relations que le marquis et la marquise de Simiane ont pu avoir avec le Palais-Royal, avant le temps où le marquis fut nommé premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, et ce temps est le mois de juin 1710[2].

1. A la suite de ces mots vient un dernier paragraphe de notice, dont le commencement est de la main du président de Saint-Vincens, et la suite de celle de son copiste. Ce paragraphe donne sommairement les titres des autres ouvrages de Mme de Simiane, que nous avons énumérés au tome XI, p. 339 et 340.

2. Voyez notre tome X, p. 535 et 536, note 3.

Ce n'est que huit ans plus tard, au mois de mars 1718, après la mort de son mari, que la marquise fut mise au nombre des dames de la duchesse d'Orléans[1]; mais il suffisait que son mari fût de la maison, pour qu'elle vît souvent la princesse. En 1716 le *Journal* de Dangeau nous la fait voir à sa table, à un souper[2]. Rien n'empêche non plus qu'avant la nomination du marquis, et dès 1706, elle et son mari fussent en très-bons termes avec le duc et la duchesse. Le choix qui fut fait bientôt après de M. de Simiane suppose de bons rapports antérieurs. Mais enfin nous ne pouvons rien affirmer, et nous devons nous contenter de dire qu'il nous paraît vraisemblable que la Princesse dont parle le *Mercure* est la duchesse d'Orléans. Dans ce cas, ce serait probablement avant 1706, ou cette année-là même, que Mme de Simiane aurait composé sa *Dédicace* et sa *Préface* pour les mettre en tête de son histoire, avant d'en faire hommage. Toutefois il serait possible aussi, à la rigueur, que l'hommage fût postérieur à 1710 et même à 1718, quoique l'ouvrage, à cette époque, ne fût plus inédit. Perdu et oublié dans le *Mercure*, il pouvait bien s'offrir encore comme une œuvre inconnue et nouvelle.

HISTOIRE DE L'ABBÉ DE SUZE,

PAR MADAME DE SIMIANE,

DÉDIÉE A S. A. R. MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

MADAME,

Un petit, et très-petit auteur, prend la liberté de présenter à Votre Altesse Royale le fruit de ses premières veilles, lesquelles dans la suite n'ont pas produit de si bonnes choses. L'auteur avoit treize ans quand il écrivit cette histoire; il s'est bien gâté depuis ce temps-là; mais il sent ranimer son courage et l'amour de la vertu depuis qu'il a le bonheur d'admirer de près celle de Votre Altesse Royale. Il n'en est encore qu'à l'admiration. Il prendra la liberté, Madame, de vous apprendre le progrès qu'il fera dans le bien. Il est juste que Votre Altesse Royale en soit instruite, puisque ce sera son ouvrage. Il a besoin cependant, pour cette grande entreprise, non-seulement de vos exemples, Madame, mais de vos bontés. Si vous l'abandonniez, tout seroit perdu; car il faut avouer à Votre Altesse Royale qu'il n'a jusques ici d'autre but que celui de lui plaire; mais

1. Voyez ci-dessus, p. 9, l'addition faite aux lignes 12 et 13 de la page 314 du tome I.
2. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 8 septembre 1716.

Dieu se sert de tout, et il ne pouvoit pas choisir une plus belle route pour le mener à lui. Si, pour abréger, le Seigneur vouloit bien faire la conquête de son cœur aussi totalement et aussi aisément que Votre Altesse Royale l'a faite sans y penser, il seroit d'abord au plus haut degré de la perfection. Mais ce sont là de ces miracles qu'on ne voit presque plus.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect,

MADAME,

De VOTRE ALTESSE ROYALE,

La très-humble, très-obéissante et très-fidèle servante,

PAULINE DE GRIGNAN.

PRÉFACE.

FEU Mme la comtesse de Grignan, qui étoit un bel esprit, s'avisa de vouloir que sa fille, qui avoit treize ans [1], fût aussi un bel esprit, bon gré, mal gré. Un jour qu'elle venoit d'entendre conter l'aventure de l'abbé de Suze, elle voulut exercer sa petite fille, et lui faire répéter cette histoire. Elle qui sortoit d'un couvent des montagnes du Vivarais [2], et qui à peine savoit parler françois, fut bien embarrassée. Mme de Grignan prit un ton d'autorité, et sa fille, qui la craignoit, se mit à raconter cette histoire d'une façon à faire soulever le cœur. Voilà la mère en colère contre sa pauvre fille, comme si elle avoit été obligée d'en savoir davantage. La petite fille, qui sentoit bien qu'elle n'étoit pas tout à fait sotte, fut piquée au vif de ces reproches, et comme elle avoit toute cette histoire dans sa tête, et qu'il ne lui manquoit que des termes et des expressions, elle demanda qu'on lui donnât quelques bons livres, du papier et de l'encre. Elle se retira dans la ruelle du lit de sa mère, qui étoit son cabinet, et là, après avoir essuyé ses larmes, elle écrivit ce que on va lire [3].

1. Elle les eut le 7 octobre 1687.

2. Du couvent d'Aubenas : voyez tome IX, p. 74, 104, 121.

3. « Cette production, est-il dit dans la suite de la notice que nous avons mentionnée plus haut (p. 145 et 146) comme étant intercalée à la suite de la *Préface*, ramena la joie dans l'âme de Mme de Grignan, qui ne pouvoit revenir du chagrin et de l'étonnement d'avoir mis au monde une fille si indigne d'elle. »

HISTOIRE DE L'ABBÉ DE SUZE[1].

Il y avoit dans la province de Dauphiné un ecclésiastique, homme de condition, nommé l'abbé de Saze[2]. Il passa sa jeunesse et une grande partie de sa vie dans un déréglement que son caractère de prêtre rendoit encore plus criminel, et il devint fameux par ses débauches dans tout le pays. Dieu le toucha enfin, et cette première grâce[3] fut suivie du bonheur qu'il eut de trouver un homme d'esprit[4] et d'un mérite rare pour le conduire dans la nouvelle vie qu'il vouloit entreprendre. C'étoit le supérieur de l'Oratoire d'Avignon, nommé le P. Allard[5]. L'abbé de Saze s'établit dans cette ville[6] sous les yeux de son saint directeur, et après avoir passé les premiers temps de sa conversion dans les œuvres pénibles de la plus austère pénitence, il alla se renfermer dans le château de Saze[7], maison de ses pères, à six lieues d'Avignon, où il vécut le reste de sa vie[8] dans une grande retraite, et dans les occupations saintes de son état.

Pendant son séjour à Saze, il entretint un commerce fréquent[9] avec le P. Allard, qu'il regardoit[10] comme le ministre de l'œuvre de Dieu en lui, et pour lequel il avoit une confiance et une amitié singulière. Un des jours du carnaval, l'abbé de Saze lui écrivit, et le pria d'aller passer les trois derniers jours gras avec lui dans son château. Le P. Allard[11], qui ne perdoit aucune occasion d'instruire et d'animer son pénitent, lui fit une réponse à peu près dans ces termes[12] :

1. Dans le manuscrit de la bibliothèque d'Aix, peut-être par erreur : MÉMOIRE DE L'ABBÉ DE SUZE. Plus haut (voyez p. 147) il y a bien HISTOIRE dans ce manuscrit.

2. On nous assure que le manuscrit d'Aix porte *Suze*, au lieu de *Saze*, et réciproquement. La suite (voyez p. 152) montre que la vraie leçon est celle du *Mercure*.

3. Le *Mercure* débute ainsi : « M. l'abbé de Saze, homme de qualité de Dauphiné, ayant passé sa jeunesse, etc., étoit par ses débauches devenu fameux dans tout le pays. Dieu l'ayant enfin touché, cette première grâce.... »

4. *Variante* du *Mercure :* d'un esprit.

5. Ces quatre derniers mots manquent dans le *Mercure*.

6. *Var. :* dans la même ville.

7. Saze est une petite commune du département du Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Villeneuve-lez-Avignon.

8. *Var. :* « dans son château de Saze, à six lieues d'Avignon, où il vécut le reste de ses jours.... »

9. *Var. :* il conserva un commerce assez fréquent.

10. *Var. :* qu'il regarda.

11. *Var. :* M. l'abbé de Saze lui écrivit, et le conjura de le venir voir dans son château, et d'y passer les trois derniers jours du carnaval. Le P. Allard, etc.

12. *Var. :* à peu près en ces termes.

« J'irai chez vous avec joie, Monsieur[1], passer un temps destiné par les enfants du siècle à des occupations et à des plaisirs qui doivent être inconnus aux chrétiens. Que nous serions heureux dans notre retraite, si nous pouvions par nos gémissements et par nos larmes réparer en quelque façon les déréglements de ces malheureux jours[2] ! Quel aveuglement, quelle misère, de prévenir un temps de pénitence et de miséricorde par des actions qui méritent de n'en recevoir jamais! Ne cessons point de louer le Seigneur de nous avoir séparés de cette multitude qui se damne; mais craignons tous les instants[3] de perdre par nos infidélités des grâces que nous n'avons pas mérité de recevoir. C'est pour nous fortifier dans cette sainte grâce que je me rendrai chez vous. Je suis, Monsieur, etc.[4]. »

Cette lettre écrite, le supérieur[5] la donna au portier de l'Oratoire, et lui dit simplement[6] de l'envoyer à son adresse. Le portier ayant pris le nom de *Saze* pour celui de *Suze*, crut que la lettre s'adressoit à l'abbé de Suze, à Suze[7], et la lui envoya par un homme exprès. Que vos voies sont admirables, ô mon Dieu! Cet abbé de Suze étoit alors tout ce que l'abbé de Saze avoit été autrefois, et mille fois pis. C'étoit un homme de grande qualité, prêtre[8] possédant de beaux bénéfices, mais d'un déréglement qui faisoit horreur aux plus libertins.

Il étoit venu passer le carnaval dans le château de Suze, une des plus belles maisons[9] du pays, et des plus convenables pour rassembler une grande compagnie, et pour y donner toutes sortes de divertissements. Ceux que l'on peut prendre innocemment à la campagne lui parurent fades et insipides[10]. Il songea à faire venir chez lui tout ce qui pouvoit contribuer à satisfaire ce que la fureur de ses passions lui pouvoit inspirer[11], et à renchérir sur toutes les débauches

1. Dans le *Mercure* : « J'irai chez vous, Monsieur, avec joie.... »
2. *Var.* : en quelque façon les abominations et les péchés qui se commettent dans ces malheureux jours!
3. *Var.* : à tous les instants.
4. *Var.* : C'est pour les renouveler dans notre esprit et dans nos cœurs que je me rendrai chez vous; j'y passerai les trois derniers jours du carnaval : faites en sorte que nous y soyons seuls. Je suis, Monsieur, etc.
5. *Var.* : le Père supérieur.
6. *Var.* : seulement.
7. Il y a deux communes de *Suze* dans le département de la Drôme.
8. *Var.* : avoit été autrefois, et encore plus débauché. Il étoit de grande qualité, prêtre, etc.
9. *Var.* : un des plus beaux lieux.
10. *Var.* : trop fades et trop insipides.
11. *Var.* : à satisfaire tout ce que la fureur de ses passions lui put inspirer.

dont on avoit ouï parler jusque-là. Un projet si abominable prêt à s'exécuter, il étoit dans l'attente du reste de la compagnie qui devoit venir prendre sa part des malheureux plaisirs qu'il avoit préparés avec tant de soin[1].

Quand on vint lui dire qu'un homme demandoit à lui parler de la part du Père supérieur de l'Oratoire d'Avignon, un nom si respectable fit frémir l'abbé de Suze. La vertu aimable et douce porte avec elle un caractère que le vice ne sauroit soutenir sans effroi. Il se rassure pourtant et fait entrer[2] cet homme dans sa chambre, et son étonnement redouble quand il voit une lettre du P. Allard; il ne sait s'il la doit recevoir, s'il doit maltraiter celui qui la porte[3], s'il en doit faire seulement le sujet de ses plaisanteries avec ses amis. Ils viennent eux-mêmes à son secours, et le déterminent à ne faire que rire de cette aventure.

Il ouvre enfin cette lettre, il en lit une partie; mais qui peut exprimer son trouble et son embarras quand il voit ce qu'elle contient? Il ne veut point achever de la lire, et il y est contraint par une force qu'il ne connoît pas; il la jette par terre, et la ramasse à plusieurs reprises; il donne des malédictions à l'auteur de cette lettre[4]; il l'accable d'injures.

Ses amis, le voyant dans cette agitation, se moquent de lui et veulent le distraire; mais il n'étoit plus au pouvoir des hommes de calmer l'heureux trouble qui étoit en lui. Il passe un temps considérable dans ces premiers mouvements, qui n'étoient encore que de la fureur. Enfin une profonde tristesse succède à ses[5] transports. « Quelle aventure! s'écrie-t-il[6]; qui peut l'avoir causée? que me veut ce Père[7]? pourquoi s'adresser a moi? pourquoi venir interrompre mes plaisirs, quand je les goûte avec plus[8] de douceur et de tranquillité, par une lettre qui change la situation de mon âme et qui renverse tous mes projets? »

Les amis de l'abbé de Suze, surpris[9] de l'impression extraordinaire que faisoit cette lettre sur un homme à qui les mystères[10] les

1. La ponctuation est différente dans le *Mercure*, qui n'a ici qu'une virgule, et qui a un point, un peu plus bas, après *d'Avignon*.
2. *Var.* : Il se rassure pourtant un peu, il fait entrer.
3. *Var.* : celui qui l'apporte.
4. *Var.* : il maudit celui qui lui écrit,
5. *Var.* : ces.
6. *Var.* : s'écria-t-il.
7. *Var.* : ce religieux.
8. *Var.* : avec le plus,
9. *Var.* : Les amis de cet abbé, surpris.
10. *Var.* : les spectacles.

plus redoutables de notre religion n'en avoient jamais fait, et à qu les sacriléges ne coûtoient rien, crurent qu'il étoit attaqué de quelque vapeur[1], qu'il falloit le laisser en repos[2] le reste du jour et de la nuit, et que le lendemain il se trouveroit[3] délivré de ses agitations. L'abbé de Suze le crut lui-même, et après avoir quitté la compagnie et s'être renfermé[4] dans sa chambre, il espéra de trouver dans le sommeil ce qu'il ne trouvoit plus[5] dans ses réflexions. Il se coucha; mais, ô mon Dieu! vous vouliez achever les desseins de votre miséricorde sur cette âme, et la malheureuse tranquillité[6] dans laquelle le pécheur mérite que vous l'abandonniez, ne devoit point être la fin du trouble de cet homme prédestiné: il reconnut la main de Dieu qui le venoit tirer de l'abîme où il étoit. Mais qu'il le trouva profond et terrible à mesure que la lumière de la grâce l'éclairoit! Il se lève, il se prosterne[7] devant son Dieu; il adore les secrets de sa providence; des torrents de larmes sont les premiers sacrifices qu'il lui offre[8].

Le lendemain, son premier soin fut de renvoyer la compagnie qui étoit chez lui, et, dès qu'il fut libre, la première chose qu'il fit fut d'écrire au P. Allard. Comme il ne savoit point que la différence d'un *a* ouvert, que l'on avoit pris pour un *u*, et qui avoit fait prendre le nom de *Saze* pour celui de *Suze*, avoit causé toute cette aventure, il ne douta point que Dieu n'eût inspiré au P. Allard la pensée de lui écrire[9]. Il lui manda qu'il devoit être bien satisfait de sa lettre s'il avoit eu dessein de l'arrêter dans la carrière infâme de ses débauches; que jamais trouble n'avoit été pareil au sien; mais qu'après un combat pénible, il reconnoissoit la grâce victorieuse; qu'il se jetoit à ses pieds, qu'il le supplioit de ne pas laisser son ouvrage imparfait, qu'il ne le vouloit point voir[10] chez lui, qu'il étoit indigne d'une telle faveur, mais qu'il lui demandoit celle de prier

1. *Var.* : de quelques vapeurs.
2. *Var.* : qu'il falloit lui laisser passer en repos.
3. *Var.* : ils le trouveroient.
4. *Var.* : enfermé.
5. *Var.* : ce qu'il ne trouvoit pas.
6. *Var.* : sécurité.
7. *Var.* : il se lève de son lit, ne pouvant plus y demeurer, il se prosterne.
8. Le *Mercure* continue ainsi : « Ceux de renvoyer la compagnie qui étoit chez lui et de contremander celle qu'il y attendoit lui parurent légers. Il les fit prier tous de le laisser seul, et les résistances que lui firent ses amis lui devinrent insupportables dès ce moment. Quand il fut libre, la première chose qu'il fit fut d'écrire au P. Allard, etc.
9. *Var.* : avoit fait la méprise qui étoit cause de cette aventure, il étoit demeuré persuadé que Dieu avoit inspiré à ce saint homme la pensée de lui écrire
10. *Var.* : qu'il ne vouloit point le voir.

pour lui, et de vouloir bien le recevoir sur la fin du carême ; qu'il espéroit de l'aller trouver à Avignon et de lui faire une confession générale, à laquelle il alloit se préparer par tout ce qu'il croiroit[1] le plus capable d'apaiser un Dieu justement[2] irrité contre lui.

Après avoir envoyé sa lettre, il ne songea plus qu'à faire une pénitence proportionnée à ses crimes. Il n'y en eut jamais une plus sincère et plus affreuse[3] : il passoit les jours et les nuits dans les larmes et les austérités, et ne se permettoit pas les plus légers adoucissements. Il passa de cette façon tout le carême, et se disposa à aller à Avignon dans la semaine sainte.

Le bruit de sa conversion se répandit dans tout le pays. Un bon Père capucin, plus touché d'admiration que les autres, voulut aller voir de près les merveilles qu'il entendoit conter[4] de ce nouveau pénitent. Il suffisoit autrefois d'être prêtre, religieux et homme de bien, pour n'oser aborder la maison de l'abbé de Suze, sans s'exposer à des insultes ; mais le capucin sachant qu'il n'y avoit[5] plus rien à craindre pour lui, il y alla avec confiance. Il étoit connu dans la maison. Les premières personnes qu'il rencontra à Suze lui parlèrent du changement de l'abbé ; les pauvres ne connoissoient plus la misère, les domestiques ne sentoient plus la servitude, les louanges de Dieu retentissoient ou peu auparavant on n'entendoit que des blasphèmes. La paix, la douceur, la tranquillité rendoit[6] cette maison le séjour des anges. Le capucin[7], pénétré de joie, ne pouvoit retenir ses larmes. C'étoit un saint homme.

L'abbé de Suze le vint recevoir, il se jeta à ses pieds ; à peine lui put-il conter son aventure : les sanglots, les soupirs entrecoupoient son discours. Enfin il lui apprit l'heureux changement qui lui étoit arrivé. Le bon Père[8] l'écouta avec admiration, et soit qu'il fût inspiré de Dieu, ou qu'il crût que l'abbé de Suze avoit suffisamment satisfait aux règles de l'Église pour recevoir l'absolution de ses péchés, il lui proposa de profiter de l'occasion de son séjour[9] à Suze pour se confesser : il lui représenta qu'il ne falloit pas différer plus longtemps de recevoir un sacrement qui devoit être le gage de sa réconciliation avec Dieu. L'abbé de Suze, prévenu du desir d'aller

1. *Var.* : croyoit.
2. *Var.* : bien justement.
3. *Var.* : de plus sincère et de plus affreuse.
4. *Var.* : qu'il entendoit dire.
5. *Var.* : sans craindre les insultes ; mais ce capucin sachant que depuis sa conversion il n'y avoit, etc.
6. *Var.* : et la paix, la douceur et la tranquillité rendoient.
7. *Var.* : Ce capucin.
8. *Var.* : Ce bon Père.
9. *Var.* : de profiter de son séjour.

trouver le Père supérieur de l'Oratoire d'Avignon, s'opposa quelque temps aux sollicitations du Père capucin; mais il les redoubla avec tant d'instance, que l'abbé de Suze[1] se fit un scrupule de résister à un ordre qu'il crut venir de Dieu. Il se prépara le reste de la journée et toute la nuit à une action dont il connoissoit tout le poids. Il renouvela ses prières et ses larmes, et le lendemain[2] il confessa tous ses péchés avec une amertume et une contrition inspirée par celui qui devoit lui remettre ses fautes. Il avoua qu'il y avoit plus de trente ans qu'il n'avoit été à confesse. Le Père capucin, touché et satisfait de la douleur de son pénitent, lui donna l'absolution, qu'il reçut avec des sentiments d'amour et de reconnoissance que l'on trouve rarement.

Après avoir l'un et l'autre rendu grâces à Dieu, le bon Père dit à l'abbé de Suze que ce n'étoit pas assez d'avoir rempli ce premier devoir, qu'il étoit prêtre sans en avoir presque jamais rempli les fonctions[3]; qu'il falloit dire la messe sans différer; que Dieu ne lui feroit peut-être pas la grâce de se trouver de sa vie dans de si heureuses dispositions, et qu'enfin il le lui ordonnoit par tout le pouvoir qu'il venoit de prendre sur lui. L'abbé de Suze frémit à cette proposition. L'horreur de ses crimes lui faisoit penser qu'il ne pourroit[4] jamais être admis à la célébration de nos mystères. Il conjura le bon Père[5] de ne lui point ordonner une action dont il étoit si indigne. Mais le capucin persista avec tant d'autorité, que son pénitent craignit encore de désobéir à Dieu en lui résistant. Il se prépara donc à dire la messe, et la dit avec tant de foi, tant d'ardeur et tant de piété, que l'on crut[6] voir un ange à l'autel, au lieu d'un homme.

Après sa messe[7] et l'action de grâces, le Père capucin prit congé de lui, se recommanda à ses prières, l'exhorta[8] à la confiance qu'il devoit avoir en Dieu, et l'abbé de Suze[9], de son côté, le remercia, et se trouva dans une paix dont il n'avoit pas encore joui depuis sa conversion.

Tant d'événements extraordinaires ne pouvoient être que miraculeux. Le bon Père capucin n'étoit pas à la porte du château, qu'on le

1. *Var.* : que cet abbé.
2. Le *Mercure* ajoute : « dès le grand matin. »
3. *Var.* : sans en avoir presque jamais fait aucune fonction.
4. *Var.* : qu'il ne pouvoit.
5. *Var.* : de nos redoutables mystères. Il conjura ce bon Père.
6. *Var.* : et il la dit avec tant de foi, tant d'ardeur et tant de sentiments qui marquoient ce qui se passoit en lui, que l'on crut, etc.
7. *Var.* : Après la messe.
8. *Var.* : se recommandant à ses prières, et l'exhorta.
9. *Var.* : et cet abbé.

rappela avec précipitation pour donner sa bénédiction à l'abbé de Suze, qui se mouroit. En effet, une heure après avoir dit la messe, il tomba en apoplexie : sans perdre connoissance, il perdit la parole ; mais la paix et la tranquillité de son âme[1], qui paroissoient sur son visage, furent d'une édification plus grande que n'auroient été ses discours. Le capucin lui fit[2] la recommandation de l'âme, et le pénitent mourut de la mort des justes, laissant un exemple admirable et bien touchant des miséricordes du Seigneur.

1. Ces trois mots : « de on âme, » ne sont pas dans le *Mercure*.
2. *Var.* : Le capucin fit.

POÉSIES

ADRESSÉES

A MADAME ET A MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ

PAR LEURS CONTEMPORAINS.

DÉBUT D'UNE IDYLLE DE MÉNAGE INTITULÉE : « LE PÊCHEUR OU ALEXIS, » ET DÉDIÉE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Digne objet de mes vœux, à qui tous les mortels
Partout à mon exemple élèvent des autels,
Et de qui la vertu sur le visage peinte[1]
Imprime aux plus hardis le respect et la crainte,
Vous dont l'humeur contraire à la tendre amitié,
Et toujours insensible aux traits de la pitié[2],

1. Nous reproduisons pour les pièces de Ménage le texte de la 8e et dernière édition (1687) de ses *Poésies*. Dans la 1re édition (*Miscellanea*, 1652 : voyez Walckenaer, tome I, p. 452 et suivantes), les deux premiers vers manquent, et la pièce débute ainsi :

Des ouvrages du Ciel le plus parfait ouvrage,
Ornement de la cour, merveille de notre âge,
Aimable Sévigny, dont les charmes puissants
Captivent la raison et maîtrisent les sens,
Mais de qui la vertu, etc.

Dans la 5e édition (1668), la première où se trouvent les deux premiers vers du texte que nous reproduisons (voyez Walckenaer, tome II, p. 446), ils sont suivis des quatre premiers de la 1re édition : *Des ouvrages du Ciel*, etc., que Ménage a plus tard retranchés. Seulement le second de ces quatre est encore plus emphatique qu'il n'était d'abord :

Miracle de ces lieux, merveille de notre âge.

2. Dans la 1re et dans la 5e édition :

Vous dont l'humeur contraire aux lois de l'amitié,
Et dont l'âme insensible aux traits de la pitié,
Fait, etc.

Fait ses doux entretiens et ses plaisirs uniques
Du funeste récit des histoires tragiques,
Écoutez les soupirs d'un pêcheur amoureux,
Écoutez d'un amant le trépas malheureux,
Et ne rejetez point l'offrande volontaire
Qu'apporte à vos autels ma Muse téméraire

EXTRAIT DE L'ÉPÎTRE DE MÉNAGE A PELLISSON.

. . . .
Mais de l'aimable marquise
Qui me vola ma franchise,
Pour mon repos, pour mon bien[1],
Pellisson, ne me dis rien.
Enfin ma colère éclate :
Je veux l'oublier l'ingrate,
Qui se moque de mes pleurs,
Qui se rit de mes douleurs,
La perfide, l'infidèle,
L'orgueilleuse, la cruelle :
Oui, je la veux oublier,
La tigresse au cœur d'acier,
Et dans la nuit la plus noire
Ensevelir sa mémoire.
Ses appas sont superflus :
Déjà je ne songe plus
A ses grâces attrayantes,
A ses paroles charmantes,
Que quatre-vingts fois la nuit,
Et le jour que trente-huit :
J'en viens de faire à sa honte
L'exact et fidèle compte.
. . . .

1. Dans la 3e édition des *Poésies* (1658), où pour la première fois a paru cette épître (voyez Walckenaer, tome II, p. 172) :

Pour mon repos et mon bien.

ÉPIGRAMME DE MÉNAGE ADRESSÉE A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Je l'ai dit dans la famille,
Et je le dirai toujours :
« Vous n'aimez point votre fille,
Ce miracle de nos jours.
Par l'éclat incomparable
De votre teint, de vos yeux,
Par votre esprit adorable
Vous l'effacez en tous lieux. »

SONNET DE MÉNAGE.

SOPRA IL RITRATTO DELLA SIGNORA MARCHESA DI SEVIGNI[2].

Eccola, è dessa; ognun venga a vedella :
In queste vive tele e parla e spira;
Or quinci, or quindi, que' begli occhi gira,
Ov' Amor tempra[3] *l' aspre sue quadrella.*
Questa, questa è la man leggiadra e bella[4]
Ch' ogni cor prende, e come vuol l' aggira;
Questa è la bocca ond' ogni cor sospira,
Ov' Amor forma il riso e la favella[5].
O quanto debbo[6] *a te, Pittor gentile,*
Per cui doppio è 'l mio ben, doppio il tesoro!

1. Cette pièce ne se trouve (d'après Walckenaer, tome II, p. 334, note 2) que dans la 4ᵉ édition des *Poésies* de Ménage (1663); il l'a retranchée des suivantes.

2. Dans la 3ᵉ édition des *Poésies* (1658), la première où aient paru ce sonnet et le madrigal italien qui suit (voyez Walckenaer, tome II, p. 171 et 172), le titre est : *Sopra il ritratto dell' illustrissima e bellissima Signora, la Signora Marchesa di Sevignì.* — Sur le portrait même pour lequel ces vers furent composés, voyez Walckenaer, tome II, p. 513.

3. Dans la 3ᵉ et la 5ᵉ édition (1658 et 1668) : *Ov' Amor dora.*

4. Dans la 3ᵉ édition et dans la 5ᵉ :

Questa è la mano amorosetta e bella.

5. Dans la 5ᵉ édition :

Ov' Amor forma e 'l riso e la favella.

Dans la 3ᵉ édition, le vers est tout autre :

Sì dolce ride, e dolce sì favella.

6. Dans la 3ᵉ édition : *O quanto devo.*

Al tuo pennello sacrar vo' il mio stile.
Ma di te, certo, la mia cara Iola
Ha da dolersi, e di quel tuo lavoro:
Ch' in beltà non è più nel mondo sola [1].

MADRIGAL DE MÉNAGE.

Pianto di bella Donna.

MADRIGALE PER LA SIGNORA MARCHESA DI SEVIGNI.

Ah del regno d' Amor prodigio tristo!
Sparger lagrime amare
Que' dolci lumi ho visto,
U' tra le Grazie assiso
Solea scherzare il Riso.
Spargean di pianto que' begli occhi un mare,
Che cristallo parea d' alba novella,
Quand' è più vaga e bella [2];
Ma pur co' raggi ardenti
Spargean fiamme cocenti;
E quel fatale ardore
Tosto m' accese il core.
O misera mia vita!
Occhi, lumi immortali,
Deh qual per i miei mali [3]
Posso sperare aita?
Se nubilosi ardete,
Sereni e che farete [4]?

1. Gilles Boileau, dans l'Avis satirique où il a réuni contre Ménage des preuves nombreuses de plagiats et d'imitations, lui cite l'épigramme suivante de Gombauld, dont est évidemment pris le trait final du sonnet

Votre portrait vous fait tort,
Incomparable Angélique :
Il vous ressemble si fort,
Que vous n'êtes plus unique.

Voyez l'*Avis à M. Ménage sur son églogue intitulée* Christine, réimprimé par M. P. Paris au tome IX de *Tallemant des Réaux* (p. 297), et les *Épigrammes* de Gombauld (1657), livre II, épigramme LXXXV.

2. Ce vers et le précédent manquent dans la dernière édition des *Poésies* (1687); ils se trouvent dans la 3e (1658) et la 5e (1668).

3. Dans la 3e édition :

Deh quale ne' miei mali.

4. La lettre que Ménage écrit *alla Signora Contessa della Faetta* en lui en-

ÉTRENNES DE MARIGNY A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Adorable et belle Marquise,
Plus belle mille fois qu'un satin blanc tout neuf,
Au premier jour de l'an six cent quarante-neuf,
Je vous présenterois de bon cœur ma franchise;
Mais les charmes que vous avez
Depuis quelque temps me l'ont prise :
Je ne sais si vous le savez.

SIXAIN POUR MADAME DE SÉVIGNÉ[2].

Ne trouver rien de beau que vous,
Sans cesse songer à vos charmes,
Être chagrin, être jaloux,
Répandre quelquefois des larmes,
N'avoir point de repos ni la nuit ni le jour,
Est-ce de l'amitié, Philis, ou de l'amour?

voyant son madrigal, se termine ainsi (*Mescolanze d'Egidio Menagio, Parigi, Bilaine*, 1678, p. 159) : « Tornerò a Parigi subito che vi sarà Ella tornata. « Fra tanto le mando il madrigale italiano, da me fatto per Madama di Sevignì, « a imitazione di quello del Guarini : *Occhi, stelle mortali*, tanto stimato e tanto « lodato da V. S. Illustrissima. » — Suit le madrigal de Guarini : c'est le douzième dans la bonne vieille édition sans date de Filippo de' Rossi à Rome; il y en a trois de suite sur le même sujet : *SOGNO DELLA SUA DONNA.*

Occhi, stelle mortali,
Ministri de' miei mali,
Che 'n sogno anco mostrate
Che 'l mio morir bramate,
Se chiusi m' uccidete,
Aperti che farete?

1. Publié dans le Recueil de Sercy, seconde partie (1653), p. 217, avec ce titre : *A Madame de S***. Estreines.* Voyez Walckenaer, tome I, p. 184 et 185.

2. Attribué à Marigny par Walckenaer (tome I, p. 500), et publié dans le Recueil de Sercy à la suite de la pièce précédente, p. 218, avec ce titre : *Pour la même.* — C'est la même année que fut inséré dans le même Recueil le quatrain que Montreuil adressa à Mme de Sévigné après l'avoir vue jouer à colin-maillard, et que nous avons donné au tome I, p. 355, note 1.

SONNET DE SAINT-PAVIN POUR MADAME DE SÉVIGNÉ [1].

Sapho faisant une peinture
De l'héroïne de ce temps [2],
Croit l'obliger; mais, à mon sens,
Son pinceau lui fait une injure.

Sans doute une vertu si pure
N'est pas matière de romans;
Pour exprimer ses agréments
L'art baisse et cède à la nature.

De grands éloges entassés
En disent trop et pas assez :
Elle auroit mieux fait de se taire;

Clarinte a de divins appas,
Et son mérite est un mystère
Qu'il faut croire, et n'expliquer pas.

1. On a déjà lu de Saint-Pavin, dans notre tome II, p. 402, note 7, son joli madrigal des vendredis. Nous réimprimons les pièces suivantes sur la dernière édition publiée par M. P. Paris, d'après un manuscrit, dans le tome IX de son *Tallemant des Réaux*. Elles sont (sauf deux exceptions expliquées ci-après) précédées dans le manuscrit des mots : *Pour Mme*, ou *Pour Mlle de Sévigné :* voyez la *Préface* de M. P. Paris au tome IX de *Tallemant des Réaux*, p. IX. On ne peut douter que Saint-Pavin n'ait, comme Mlle de Scudéry, entendu désigner Mme de Sévigné par le nom de *Clarinte* (voyez la note suivante). Il paraît aussi qu'il a donné celui d'*Iris* à Mlle de Sévigné (voyez ci-après, p. 173 et p. 175, les stances et la première lettre à Mlle de Sévigné, qui sont précédées de l'adresse dans le manuscrit; voyez encore au tome IX de *Tallemant des Réaux*, p. 212, des stances où la fille et la mère, *Iris* et *Clarinte*, sont nommées ensemble); mais il nous semble non moins certain qu'il n'a pas réservé à Mlle de Sévigné seule ce banal nom d'*Iris*, et nous nous en sommes tenus aux indications du manuscrit : nous avons laissé (sans y avoir toujours beaucoup de regret) dans le recueil de Saint-Pavin un certain nombre de pièces, dont il nous aurait été trop malaisé de dire par qui, de Mlle de Sévigné, ou de quelque autre, ou d'une *Iris* tout à fait en l'air, elles ont pu être inspirées.

2. Il s'agit ici du *Portrait de Mme de Sévigné* par Mlle de Scudéry : voyez la *Notice biographique*, p. 29 et p. 318-321.

AUTRE SONNET DE SAINT-PAVIN POUR MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quand on dit que Clarinte est belle,
Que son entretien est charmant,
Qu'elle a la grâce naturelle,
Que du siècle elle est l'ornement,

Ce grand éloge qu'on fait d'elle
Me donne peu d'étonnement;
Mais quand on dit qu'elle est fidèle,
Je soupire secrètement :

Je vois que son âme engagée
Ne sauroit être partagée,
Quoi que je fasse désormais.

Mon malheur n'est-il pas extrême?
Son mérite veut que je l'aime,
Et qu'elle ne m'aime jamais.

AUTRE SONNET DE SAINT-PAVIN POUR MADAME DE SÉVIGNÉ

Clarinte, à qui toute la cour
Rend un respectueux hommage,
Des plus illustres de notre âge
Reçoit des billets chaque jour.

Qu'ils soient ou d'intrigue ou d'amour,
Jamais la belle ne s'engage,
Et ne leur donne autre avantage
Que de les lire tour à tour.

Quelquefois elle prend la plume;
On croiroit, selon la coutume,
Qu'elle rend billet pour billet :

A toute autre chose elle pense.
Veut-on savoir ce qu'elle fait?
Elle n'écrit que sa dépense.

AUTRE SONNET DE SAINT-PAVIN POUR MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quand on dispute de l'âge
Des plus aimables du temps,
Pour Clarinte on se partage,
Sitôt qu'elle est sur les rangs.

L'un dit qu'elle a le visage
D'une fille de quinze ans;
L'autre lui croit davantage,
A lui voir tant de bon sens.

Sans décider la querelle,
Rendons justice à la belle,
Traitons-la comme les Dieux :

On les sert, on les adore,
Et l'on ne sait pas encore
S'ils sont ou jeunes ou vieux.

LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Paris vous demande justice :
Vous l'avez quitté par caprice;
A quoi bon de tant façonner?
Marquise, il y faut retourner.
L'hiver approche, et la campagne,
Et surtout celle de Bretagne,
N'est pas un aimable séjour
Pour une dame de la cour.
Qui vous retient? Est-ce paresse?
Est-ce chagrin? Est-ce finesse?
Ou plutôt quelque métayer
Devenu trop lent à payer?
De vous revoir on meurt d'envie :
On languit ici, l'on s'ennuie;
Et les Plaisirs déconcertés
Vous y cherchent de tous côtés :
Votre absence les désespère;
Sans vous ils n'oseroient nous plaire.

Si vous étiez ici, demain
La cour quitteroit Saint-Germain;
Et les Jeux, les Ris et les Grâces,
Qui marchent toujours sur vos traces,
Y rendroient l'Amour désormais
Plus galant qu'il ne fut jamais.
Ce discours fait à des coquettes,
Leur passeroit pour des fleurettes.
Pour vous, jugez-en autrement;
Je suis ami sans être amant:
Ceux qui me donnent plus de gloire
Ont quelquefois peine à le croire.
Lorsque je pris congé de vous,
Notre adieu me fit des jaloux:
Il fut si touchant et si tendre,
Que mes yeux, forcés de se rendre,
Vous parlèrent de bonne foi;
Vous fûtes moins sage que moi,
Et c'étoit gâter notre affaire:
Notre commerce est un mystère,
Qu'il ne faut pas trop expliquer.
Mais à propos, sans vous choquer,
Peut-on vous demander, Marquise,
Si quelque Breton par surprise
N'auroit point touché votre cœur?
Auriez-vous bien changé d'humeur
Jusqu'à vous rendre complaisante
A leur manière peu galante?
Non, vous aimez les beaux esprits;
Vous n'aurez eu que du mépris
Pour ces buveurs à rouge trogne:
Un perclus vaut bien un ivrogne.
Laissons en repos les Bretons
Et revenons à nos moutons.
Le bruit court que votre étourdie[1],
Qui depuis longtemps étudie
L'espagnol et l'italien,
Jusques ici n'y comprend rien.
Est-elle toujours mal bâtie,
Sans jugement, sans modestie?
Consolez-vous de tout cela:
Quoique tard, l'esprit lui viendra;

1. Mlle de Sévigné.

Force gens disent qu'à son âge
Vous n'en aviez pas davantage;
Et toutefois jusques ici
Vous avez assez réussi.
Il faut quitter ce badinage :
Votre fille est le seul ouvrage
Que la nature ait achevé;
Dans les autre (*sic*) elle a réservé.
Aussi la terre est trop petite
Pour y trouver qui la mérite;
Et la belle, qui le sait bien,
Méprise tout et ne veut rien.
  C'est assez pour cet ordinaire,
Et trop peut-être pour vous plaire :
S'il est vrai, gardez le secret,
Et donnez ma lettre à Loret[1]
(Je crois qu'en Bretagne on ignore
S'il est mort ou s'il vit encore);
Ménagez bien notre intérêt.
Si par hasard elle vous plaît,
Ma veine encore assez féconde
Vous en promet une seconde,
Où d'un style à moi réservé[2],
Ni trop bas ni trop relevé,
J'espère vous faire connoître
Si je sais faire un coup de maître,
Et le tout pour vous divertir.
Mais aussi songez à partir :
La réponse la plus touchante
Ne sauroit payer mon attente;
Tout le plaisir est à se voir :

1. Jean Loret, rimeur facile et d'une telle fécondité que chaque semaine sa muse enfantait une *gazette burlesque*. Il commença à publier ce journal en vers l'an 1650, et le continua jusqu'en 1665. « Dans sa dernière gazette, qui est du 28 mars 1665, il expose ses infirmités, et dit presque adieu à ses lecteurs. » (Walckenaer, tome III, p. 41, note 1.) Il mourut en 1665 ou en 1666. L'épître de Saint-Pavin pourrait être de l'une ou de l'autre année; nous ne savons si Mme de Sévigné se trouva en Bretagne en 1665; mais nous savons qu'elle y passa l'automne et l'hiver de 1666 : voyez tome I, p. 488, le commencement de la lettre 71, et la date de la lettre 70.

2. On lisait :

Où d'un style *moins* réservé.

Le texte de ce vers a été rétabli d'après un ancien manuscrit (*le même, croyons-*

Les sens se peuvent émouvoir.
Tel est vieux et n'ose paroître,
Qui vous voyant ne croit plus l'être.
Travaillez donc à revenir,
Pour mieux dire, à me rajeunir.
Ce seroit une chose rare
Qu'on me montrât comme un Lazare
Ressuscité de votre main :
Ma foi, la foire Saint-Germain
Me vaudroit bien quelque pistole.
Tout beau, Muse, tu deviens folle.

AUTRE LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Marquise, je suis en colère :
Les petits hommes d'ordinaire
Éveillés comme des lutins,
Sont gens querelleurs et mutins.
S'il est ainsi, vous devez craindre,
Car j'ai grand sujet de me plaindre :
Dans Paris on fait courre un bruit
Qui me surprend et qui vous nuit,
Et l'on me mande pour nouvelle
Qu'il revient dans votre ruelle
Un certain esprit dangereux,
Qui met le trouble entre nous deux.
Qu'il soit esprit follet ou diable,
Il ne laisse pas d'être aimable,
Il est galant, il est bien fait;
S'il vous en conte, Dieu le sait.
On dit qu'auprès d'une maîtresse
Il trémousse, il agit sans cesse,
Et que c'est un petit démon
Qui fait tout dans une maison.
Prenez garde, belle Marquise,
Que bientôt il ne vous séduise.
Il est habile, il est adroit;
Quand il est bien en quelqu'endroit,

nous, qui est devenu la propriété de M. P. Paris), dont la leçon a paru préférable à celle qui avait été admise jusqu'à présent. (*Note de l'édition de* 1818.)

On ne l'en chasse pas fort vite;
Il ne craint guère l'eau bénite.
S'il vous possède quelque jour,
Adieu, Marquise, sans retour.
Ce seroit une chose étrange
Qu'on trouvât une sainte, un ange,
Dans un si déplorable état.
Que deviendroit ce noble éclat
Qui brille dans votre personne,
Cette humeur si douce et si bonne?
Que deviendroit cette vertu
Qui tous vos sens a combattu,
Cet air si modeste et si sage,
Qui vous donne tant d'avantage
Sur les plus belles de nos jours?
Où fuiroient les petits Amours?
Si davantage il vous obsède,
Implorez aussitôt mon aide;
Pour combattre un tel ennemi
Je vaux bien un brave et demi.
Mais vous me répondrez peut-être
Que chez vous me rendre le maître
Par la perte de ce rival,
C'est tomber de fièvre en chaud mal.
Il est vrai, nous avons ensemble
Quelque chose qui se ressemble :
Nous poussons les mêmes soupirs,
Nous avons les mêmes desirs,
Tous deux l'humeur assez traitable,
Une condition semblable.
Pourtant ne nous confondez pas :
Nous n'avons pas mêmes appas.
Par lui la bonne renommée
Le plus souvent est diffamée :
Les désordres de ma santé
Mettent l'honneur en sûreté.
D'un jeune homme en état de plaire,
Il faut tout craindre, et s'en défaire :
Souffrir tout des gens comme nous,
Qui rarement font des jaloux.
Si la leçon que je vous donne
Ne vous semble belle ni bonne,
Marquise, vous pouvez tout bas

En rire et ne me croire pas.
Ce n'est pas ce qui m'embarrasse;
Mais c'est de voir sur le Parnasse
Que cet esprit entreprenant
Travaille pour vous maintenant[1].
Il pourroit vous avoir surprise;
Je ne saurois souffrir, Marquise,
Que vous receviez de ses vers
Sans nous regarder de travers.
Voilà le sujet de ma lettre.
Je pouvois quelque chose y mettre
Où vous auriez moins consenti;
Marquise, il faut prendre parti :
Soyez juste dans la rencontre;
S'il écrit pour, j'écrirai contre.

AUTRE LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[2].

M'envoyer faire un compliment
Par un laquais sans jugement
Qui ne sait ce qu'il me veut dire,
C'est vous commettre étrangement;
Vous feriez bien mieux de m'écrire :
On s'explique plus finement,
Et la réponse qu'on s'attire,
Quand elle est faite galamment,
Se refuse malaisément
D'une personne qui soupire
Toujours respectueusement.
Essayons ces choses pour rire;
Dans un billet adroitement
Je vous conterai mon martyre;
A le recevoir et le lire

1. Est-ce de Segrais que Saint-Pavin veut ici parler? voyez Walckenaer, tome I, p. 79 et 80, et le madrigal donné ci-après, p. 173.

2. Cette pièce, sans adresse dans le manuscrit, s'y trouve placée, paraît-il, au milieu d'autres adressées à Mme ou à Mlle de Sévigné; elle était assurément digne d'être envoyée à la mère ou à la fille. M. Monmerqué et Walckenaer ne doutaient pas qu'elle ne l'eût été à la mère, et notre sentiment est conforme au leur. Voyez au tome IX de l'édition de 1818, p. 243, et Walckenaer, tome I, p. 78; voyez aussi la *Notice biographique*, p. 28.

Vous façonnerez grandement,
Et vous répondrez fièrement,
Donnant pourtant votre agrément
Au beau feu que l'amour m'inspire.
Ceux qui voudront malignement
Traiter de trop d'emportement
Ce commerce pour en médire,
Ne diront pas assurément :
« Telle maîtresse et tel amant
Sont faits égaux comme de cire. »
Vous êtes belle infiniment,
Et je tiens beaucoup du satyre.

AUTRE LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

Recevez, dans cette légende,
L'humble pardon que vous demande
Un pauvre galant morfondu,
A Livry longtemps attendu.
S'il vous a manqué de parole,
Il faut en accuser Éole,
Qui dans la plus belle saison,
A contre-temps et sans raison,
A voulu déchaîner Borée,
Qui ravageant cette contrée,
N'a pu souffrir depuis huit jours
Qu'un seul galant parût au Cours.
Zéphyre, qui couroit les prées
Que Flore vous avoit parées,
Voulant aux champs vous attirer,
Fut contraint de se retirer
Et de céder à l'insolence

1. Le manuscrit de M. P. Paris n'a pas la mention : *A Mme de Sévigné;* mais la lettre s'y trouve immédiatement après celle qu'on vient de lire et avant celle qui va suivre. Saint-Pavin pouvait être attendu à Livry par bien d'autres que par Mme de Sévigné (voyez ci-dessus, p. 41 et 42), mais aussi par elle. C'est le nom de *Clarinte* qu'il paraît lui avoir donné le plus souvent, et non celui d'*Amarante* (voyez ci-dessus, p. 162, note 1); mais ce dernier nom lui a peut-être été commode pour la rime. Il nous semble surtout que les huit derniers vers sont bien de ceux que Saint-Pavin pouvait adresser à Mme de Sévigné, et c'est ce qui nous décide à donner ici la pièce.

D'un brutal qui toujours l'offense.
Dans ce désordre général,
Monter sur mon petit cheval
Pour aller en galanterie,
M'eût attiré la raillerie
D'un tas de courtisans fâcheux
Qui nous eût fait honte à tous deux.
J'ai donc jugé, belle Amarante,
Tandis qu'il pleut, tandis qu'il vente,
Qu'il fait sale, qu'il fait vilain,
Que l'air est grossier et malin,
Tandis qu'il tombe pêle-mêle
Et de la neige et de la grêle,
Temps fâcheux pour les fluxions
Et pour les foibles passions,
Qu'il valoit mieux rêver sans peine,
Enveloppé d'une indienne,
Dans une chambre auprès du feu,
Et faire mon métier du jeu,
Que de courre aux champs où vous êtes,
Pour vous dire quelques fleurettes,
Qu'il n'importe de vous conter,
Comme à vous de les écouter.
Ce n'est pas que le soin me quitte
De respecter votre mérite :
Je n'aurai ni chaleur ni pouls
Quand je cesserai d'être à vous.
Si j'entreprenois à mon âge
De vous en dire davantage,
Vous me pourriez dire souvent :
« Autant en emporte le vent. »

AUTRE LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ce billet que je vous envoie,
Marquise, vous dira la joie
Que je sens de votre retour.
Votre absence, quoique d'un jour,
M'a troublé d'une étrange sorte;
Cela, je crois, peu vous importe :
Aussi ne vous l'ai-je pas dit
Pour embarrasser votre esprit.

Mais, dites-moi, je vous en prie,
De votre bizarre partie
Quels ont été les passe-temps?
A vous dire vrai, force gens,
Si vous étiez un peu moins sage,
Penseroient mal d'un tel voyage;
Aussi fut-il hors de saison,
Et fait sans rime et sans raison.
Je n'en comprends point les mystères.
Si c'eût été pour des affaires,
L'abbé, qui si bien les entend,
Vous eût suivie au même instant;
Ce n'étoit pas aussi, je pense,
Que sur un cas de conscience
Votre esprit fût mal assuré;
Car vous aviez votre curé,
Et l'on me tiendroit ridicule
De vous croire femme à scrupule.
Ce n'étoit pas pour voir Vezou[1]
Sur le dangereux petit trou
Dont votre dent est menacée :
Vous aviez une autre pensée,
Et ce mal étoit trop léger
Pour vous exposer au danger
D'être attaquée ou d'être prise.
Dis-moi, cruel destin, pourquoi
Ne m'as-tu pas fait un Rocroi[2]?
En dussiez-vous être offensée,
Je vous eusse en malle troussée[3];
Et quand on trousse ainsi les gens,
On va bien loin en peu de temps.
Par le vent la juppe haussée,
Et le désordre du mouchoir

1. Médecin dont il est plusieurs fois parlé dans la *Correspondance*, la première fois en 1672 (il donnait alors ses soins à Mme de la Trousse) : voyez tome III, p. 120.

2. Les Espagnols, maîtres de Rocroy, poussaient en Champagne et jusqu'aux portes de Paris des bandes qui enlevaient et menaient aux Pays-Bas, où on les rançonnait, les personnes de bonne prise; on appelait ces partisans des *Rocrois* : voyez la 1re *épître* de la Fontaine (1657, à une abbesse), et l'*Histoire de la Fontaine* par Walckenaer (3e édition, 1824), p. 37.

3. *Trousser en malle* était une phrase faite pour dire *faire disparaître, enlever*.

Cent autres beautés nous fait voir,
Qui donnent de bonnes pensées
Pour celles qui nous sont cachées.
Quand on est sur ces hauts dadas,
On a peur de tomber à bas;
De son ravisseur on s'approche,
On se prend, à tout on s'accroche,
Et sans penser à ce qu'on fait,
On embrasse celui qu'on hait;
On s'adoucit, on injurie,
On flâtte, on se met en furie,
Et l'on se laisse aller enfin,
Moitié figue moitié raisin.
Dieux! que ma passion est forte!
Marquise, voyez où se porte
L'extravagance d'un amant
Qui se flatte dans son tourment.

MADRIGAL DE SEGRAIS, INTITULÉ :
A MADAME LA MARQUISE DE SÉVIGNY.
POUR UNE DISCRÉTION PERDUE AU JEU[1].

Vous m'avez fait supercherie :
Faites-moi raison, je vous prie,
D'une si blâmable action.
En jouant avec vous, jeune et belle Marquise,
Je n'ai cru hasarder qu'une discrétion,
Et m'y voilà pour toute ma franchise.
Mais qu'ai-je fait aussi? ne savois-je pas bien
Qu'on perd tout avec vous, et qu'on n'y gagne rien?

STANCES DE SAINT-PAVIN POUR MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ.

Iris, qu'êtes-vous devenue?
En vous perdant je perds de vue
Mes plaisirs qui sont les plus doux;
Prenez garde à ce que vous faites,

1 Publié dans ses *Poésies diverses* (1659), p. 78.

Et sachez que je suis jaloux ;
Je ne suis pas moins où vous êtes
Que quand j'étois auprès de vous.

Votre santé mal assurée
Vous a d'avec nous séparée :
Je compatis à votre mal ;
Donnez à ma longue souffrance
Un sentiment qui soit égal,
Et ne souffrez point que l'absence
Me puisse coûter un rival.

Je redoute votre mérite :
Plus il est grand, plus il m'agite,
Et tient mon esprit alarmé ;
Un cœur noble comme le vôtre
Se rend si digne d'être aimé,
Que je tremble toujours qu'un autre
Autant que moi n'en soit charmé.

Pour flatter cette inquiétude,
Retiré dans ma solitude,
Je consulte ma passion,
Et vois cette vieille insensée
Chez vous, non sans présomption,
Se tenir trop récompensée
D'y trouver peu d'aversion.

Cette bonté qu'en vous j'admire
Fait que sans desirs je soupire ;
Si les galants n'aimoient qu'ainsi,
Les remontrances d'une mère
Et de quelques oncles aussi,
Quoique faites d'un ton sévère,
Vous donneroient peu de souci.

Déprenez-vous de leurs chimères :
Ce beau don de tant de lumières
Que le ciel vous a départi
Devroit vous affranchir des chaînes
Dont votre esprit assujetti
A déjà souffert tant de peines ;
Il est temps de prendre parti.

Aimez, Iris, quand on vous aime
Avec une constance extrême
Et le respect qui vous est dû ;
Alors aisément on démêle,
Pour peu que le bon sens soit cru,
Ce qui n'est qu'une bagatelle
De ce qu'on doit nommer vertu.

Les sentiments que la nature
Inspire à toute créature
Ont été suivis de tout temps ;
Quoiqu'on vous dise le contraire,
La révolte contre les sens
Est un parti que d'ordinaire
Prennent fort peu les jeunes gens.

Tandis que les grâces s'empressent
Autour de vous, et vous caressent,
Usez bien de tous leurs attraits ;
Elles n'aiment que la jeunesse :
L'esprit qui vient toujours après
Ne peut seul, avec son adresse,
Faire autant redouter ses traits.

Mais Dieux ! quelle est ma frénésie !
Je reviens à ma jalousie,
Je ne sais plus ce que je veux :
Vous prêchant en nouvel apôtre,
Peut-être contraire à mes vœux,
Je travaille à mettre quelque autre
Dans le chemin des bienheureux.

LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ.

Sitôt qu'un savant vous envoie
Quelque production d'esprit,
Vous me le montrez avec joie,
Et croyez me faire dépit.
Je ne me pique point d'écrire ;
J'y veux renoncer désormais,
Et même j'oublirois à lire

Si vous ne m'écriviez jamais.
Le métier d'écrire est trop rude
Pour des gens un peu paresseux;
Des plaisirs je fais mon étude,
Je ne travaille que pour eux.
Vous croirez qu'un peu trop hardie
Mon ignorance se fait voir;
Mais, Iris, qui vous étudie,
Est en état de tout savoir.

AUTRE LETTRE DE SAINT-PAVIN A MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ[1].

L'autre jour, chagrin de mon mal,
Me promenant sur mon cheval,
Sur le bord des vertes prairies,
J'entretenois mes rêveries,
Quand j'aperçus votre moineau
Sur le haut d'un jeune arbrisseau,
Beaucoup moins gai que de coutume.
Il avoit le bec dans sa plume,
Comme un oiseau qui languissoit
Loin de celle qu'il chérissoit.
Je l'appelai comme on l'appelle:
Il vint à moi battant de l'aile
Et sur mon bras s'étant lancé,
Je le pris et le caressai;
Mais après, faisant le colère,
Je lui dis d'un ton plus sévère:
« Apprenez-moi, petit fripon,
Ce qui vous fait quitter Manon?

1. Cette lettre ne porte pas, dans le manuscrit de M. P. Paris, la mention: *A Mlle de Sévigné;* mais le petit nom de *Manon* qui se trouve au vers 18 a paru à M. Monmerqué la devoir désigner; il paraît très-probable, d'après deux passages de notre lettre 836 (du 28 juillet 1680, tome VI, p. 554 et 556), qu'on appelait la future Mme de Grignan, dans sa première enfance, ou *Manon* ou *Marion*. Nous doutons fort que *Manon* et *Marion* se soient employés indifféremment comme deux diminutifs du même nom; mais dans l'écriture la ressemblance est grande, et il se pourrait que les copistes de la lettre de Saint-Pavin, à supposer qu'il eût fait de *Marion* un dissyllabe, eussent écrit *Manon* pour *Marion;* ou, au contraire, ceux de notre lettre 836, *Marion* pour *Manon*. — Au fond la lettre aurait pu être adressée à toute autre jeune fille, et même il nous répugne de croire que ce qui est dit de la mère (vers 31 et 32) ait pu l'être de Mme de Sévigné.

— Ah ! me dit-il en son langage,
Ma belle maîtresse à son âge
S'offense et ne peut trouver bon
Qu'on l'appelle encor de ce nom ;
Je sais que vous l'avez connue,
Mais toute autre elle est devenue ;
Son esprit, qui s'est élevé,
Plus que son corps est achevé ;
Il est bien juste qu'on la traite
En fille déjà toute faite.
Elle entend tout à demi-mot,
Discerne l'habile du sot ;
Et sa maman, seule attrapée,
La croit encor fille à poupée.
Tous les matins dans son miroir
Elle prend plaisir à se voir,
Et n'ignore pas la manière
De rendre une âme prisonnière ;
Elle consulte ses attraits,
Sait déjà lancer mille traits
Dont on ne peut plus se défendre,
Pour peu qu'on s'en laisse surprendre.
Depuis qu'elle est dans cette humeur,
Elle m'a banni de son cœur,
Et ne m'a pas cru davantage
Un oiseau digne de sa cage.
Désespéré, j'ai pris l'essort,
Résolu plutôt à la mort
Qu'à voir une ingrate maîtresse
N'avoir pour moi soin ni tendresse.
Je sais que vous l'aimez aussi,
Gardez qu'elle vous traite ainsi ;
Elle est finette, elle est accorte,
Et n'aime que de bonne sorte. »
Ce fut ainsi qu'il me parla,
Puis aussitôt il s'envola.

MADRIGAL DE MÉNAGE.

PER MADAMIGELLA DI SEVIGNI [1].

Arde per voi d'amore,
Fuor del mio, vaga Filli,
Ogni più nobil core.
Non accusi però vostra bellezza
Il mio cor[2] *di rozzezza :*
Che con mille beltà, vaghe, leggiadre,
Di mille e mille fiamme al mondo note
L'arse, e l'incenerì la bella madre :
E cosa incenerita arder non puote.

1. Le titre de ce madrigal est dans la 5e édition des *Poésies* (1668), où, croyons-nous, il a paru pour la première fois : *Per la bellissima, gentilissima e virtuosissima Damigella Francesca di Sevignì.* — L'ordre des trois premiers vers y est autre :

Ogni più nobil core,
Fuor del mio, vaga Filli,
Arde per voi d'amore.

Nous devons à M. Rathery de connaître cette petite pièce telle qu'elle dut être envoyée; elle commençait par deux vers (le premier traduit d'Horace) que Ménage supprima à l'impression, en refondant aussi les quatre qui suivaient. C'est dans la copie d'une lettre de Ménage à Huet que M. Rathery a trouvé le madrigal sous sa forme première; il a bien voulu en prendre note pour nous, et nous communiquer cet extrait : « A propos de vers, écrit Ménage, voici un madrigal italien que je fis avant-hier pour Mlle de Sévigné, qui apprend l'italien :

Di bella madre più bella figliuola,
Il cui nome gentil per tutto vola,
Ogni più vago, ogni più nobil core
Fuor del mio, Filli, arde per voi d'amore.
Non per ciò di rozzezza
Incolpate quel cor, nè men d'asprezza :
Che con mille beltà, etc.

Che ne vi pare? » — La lettre n'est pas datée, mais serait, d'après la date de la précédente, de 1664. Voyez la correspondance d'Huet conservée en copies à la Bibliothèque impériale, tome II (fonds français, 15 189), f° 63 r°.

2. Dans la 5e édition : *Questo cor.*

DÉDICACE DE LA FONTAINE A MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ[1].

Sévigné, de qui les attraits
Servent aux Grâces de modèle,
Et qui naquîtes toute belle,
A votre indifférence près,
Pourriez-vous être favorable
Aux jeux innocents d'une fable,
Et voir sans vous épouvanter
Un lion qu'Amour sut dompter?
Amour est un étrange maître.
Heureux qui peut ne le connoître
Que par récit, lui ni ses coups!
Quand on en parle devant vous,
Si la vérité vous offense,
La fable au moins se peut souffrir.
Celle-ci prend bien l'assurance
De venir à vos pieds s'offrir
Par zèle et par reconnoissance.

1. En tête du *Lion amoureux* (livre IV, fable 1). Mlle de Sévigné était dans sa vingt-deuxième année lorsqu'en 1668 la Fontaine fit paraître cette fable dans son premier Recueil.

Voyez p. 67 de la *Notice biographique* le dizain envoyé à Foucquet par la Fontaine pour Mme de Sévigné. Nous n'imprimons pas non plus ici, parce qu'ils l'ont été dans la même *Notice* (p. 95-98), les vers composés pour Mlle de Sévigné par Benserade*.

* Un autre quatrain, la moins jolie et la plus libre de ces pièces de Benserade, est cité par Walckenaer, tome II, p. 326. — On trouvera encore dans Walckenaer, tome III, p. 108 et 109, quelques vers latins composés en l'honneur de Mme de Sévigné par le jésuite Hervé de Montaigu, et publiés dès 1713; et p 107 et 108 ce que Bayle a dit d'elle dans une lettre publiée en 1714. Nous rappellerons enfin, comme une sorte d'hommage contemporain, la lettre du duc de Villars Brancas que nous avons donnée ci-dessus, p. 141-143.

LETTRES INÉDITES

DE ET A CHARLES DE SÉVIGNÉ

ET DU COMTE DE GRIGNAN

LETTRES INÉDITES

DE ET A CHARLES DE SÉVIGNÉ

ET DU COMTE DE GRIGNAN.

---

* 1360 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN. 1693

A Nantes, ce 28e juillet [1693[1]].

MONSEIGNEUR,

Je suis prié par M. l'abbé Barrin de joindre mon attestation à la sienne sur la conduite de M. le chevalier de la Ferté[2]. Je dois dire, Monseigneur, pour l'honneur de la vérité, que depuis que je suis ici je n'ai rien vu en lui que de très-réglé; et ce que j'avois vu par moi-même, et ce que j'en avois appris par des gens dignes de foi,

LETTRE 1360 *bis*. — 1. Cette lettre a été trouvée par M. de Boislisle aux Archives de l'Empire, dans les papiers du Contrôle général. Il nous a été facile de la dater de 1693 : nous n'avons eu qu'à en comparer le second alinéa à celles du 27 mai et du 21 juillet de la même année, que nous avons données parmi les lettres inédites, en tête de notre tome XI, p. XXIX-XXXII.

2. Probablement Annibal-Jules, le plus jeune fils du maréchal de la Ferté, le frère du duc et du jésuite. Il était né en août 1665, était abbé de Saint-Jean d'Angeli et chevalier de Malte. Il périt sur mer, dit Moréri, en allant à Malte en 1702. Voici ce que Saint-Simon dit de lui (tome IV, p. 138) : « On ne savoit ce qu'étoit devenu le chevalier de la Ferté, qu'on a cru péri et dont on n'a jamais ouï parler, qui étoit un étrange garnement. »

1693 m'avoit porté à lui adoucir son malheur, en lui permettant de venir chez moi. Je ne sais, Monseigneur, ce qui a pu porter à le noircir auprès de vous comme on a fait : quant à moi, si j'avois l'honneur de demeurer longtemps ici avec l'autorité qu'il a plu au Roi de me donner, je répondrois bien de lui, et de faire plus de progrès sur son esprit par la douceur et en usant de quelque indulgence, qu'en le réduisant au désespoir par les rigueurs qu'on a autrefois exercées[3] contre lui.

Permettez-moi, Monseigneur, de me servir de cette occasion pour vous rendre mille très-humbles grâces de toutes vos bontés. J'en attends les effets avec impatience : je me vois quasi au but, et si Messieurs les trésoriers ne faisoient pas semblant de ne pas savoir vos volontés et l'état de la question, je pourrois espérer d'aller dans peu de jours vous dire, Monseigneur, à quel point j'ai le cœur pénétré de reconnoissance, et avec quel respect et quel dévouement je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Sévigné.

1694 * 1381 *bis*. — DE JÉRÔME DE PONTCHARTRAIN[1] A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

[Brest] du 5e juillet [1694].

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 6e juin, à laquelle je n'ai pu faire plus tôt réponse à cause des affaires que

3. Dans l'autographe : *exercé*, sans accord.

Lettre 1381 *bis*.— 1. Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain et de Maurepas, fils du contrôleur général et ministre de la marine Louis (voyez tome VII, p. 15, note 1; tome X, p. 79, la lettre 1343;

[j'ai] trouvées ici. Si votre dispute avec M. de Morveaux[2] 1694
étoit aussi peu raisonnable que celle que vous avez eue avec M. de la Loubère[3] touchant les anciens[4], j'ordonnerois encore à M. de la Chapelle[5] d'en être le médiateur. Mais puisque cela tire à conséquence, j'aurai soin qu'ils soient plus retenus à l'avenir. Pour M. Sanguin, je crois qu'il ne changera de tempérament que lorsque vous changerez de sentiment sur Homère, et je suis persuadé que vous en avez tous deux pour le reste de votre vie. Il

et tome XI, p. XXII, note 2), et père du comte de Maurepas. Né en mars 1674, conseiller au Parlement dès 1692, et dès le 27 décembre 1693 secrétaire d'État en survivance de son père, il faisait alors pour son instruction, en compagnie de la Loubère, un voyage dans les ports de Bretagne et de Normandie (de mai à septembre 1694). Il était à Brest à la date de cette lettre. Il avait passé, dans les tout premiers jours de juin, par Nantes, où, comme on se le rappelle, Charles de Sévigné était depuis peu lieutenant de Roi. Voyez sur lui, son caractère suffisant, ses relations avec la Bruyère, son voyage en Bretagne, l'intéressant article que lui a consacré M. Jal dans son *Dictionnaire critique* (p. 986-988; voyez en outre l'article *la Bruyère*, p. 715 et 716). — Nous donnons les cinq lettres de Jérôme de Pontchartrain à Sévigné d'après des copies qui sont aux Archives de la Marine, dans le volume de Maurepas (1694). M. Jal signale deux de ces lettres dans l'article que nous venons de citer.

2. Il paraît que cette querelle avec Morveaux avait commencé de bonne heure : le plus fort fut en 1695 : voyez tomes X, p. 290 et suivantes, et XI, p. XXXVIII et XXXIX et note 2 (p. XL).

3. Simon de la Loubère (1642-1729), qui fut de l'Académie française (1693) et de celle des inscriptions (1694). Il avait été en ambassade à Siam en 1687, et avait, en 1689, publié un livre sur ce royaume. Louis de Pontchartrain, qui le protégeait, l'avait chargé de la conduite et de l'instruction de son fils pendant son voyage. Voyez l'article *la Loubère* dans le *Dictionnaire critique* de M. Jal, p. 731 et 732.

4. On voit par les lettres du 21 octobre et du 19 décembre suivants (ci-après, p. 188 et p. 191) que Charles de Sévigné avait pris parti contre les anciens.

5. Sans doute Jean de la Chapelle (1655-1723), méchant auteur de tragédies et de romans, et qui depuis 1688 avait accepté la succession de Furetière à l'Académie.

1694 est pourtant plus.... [6] ici qu'il ne l'a jamais été; mais cela ne lui sert pas davantage. Je compte que j'aurai le plaisir de vous voir à Saint-Malo, ainsi que vous nous l'avez fait espérer. Je crois que je partirai d'ici à la fin de cette semaine, et que je serai à Saint-Malo un des jours de l'autre. C'est là que nous vous raconterons toutes nos aventures, et que je vous témoignerai, Monsieur, avec quelle estime et quelle sincérité je suis entièrement à vous.

---

* 1387 *bis*. — DE JÉRÔME DE PONTCHARTRAIN A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Du 6e octobre [1694].

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 2e de ce mois, dont je vous remercie. Si j'avois voulu marquer en détail à M. l'abbé de Caumartin [1] tous les plaisirs que j'ai eus à Nantes et tous les objets agréables qui m'ont fait regretter le séjour, il m'auroit fallu un volume entier; et ainsi, Monsieur, s'il n'a point été fait mention de vous dans ma lettre, vous avez tort de vous en plaindre, et vous devez, au contraire, être persuadé que vous avez eu bonne part dans mes

6. Il y a ici une lacune; le copiste a laissé un blanc.

Lettre 1387 *bis*. — 1. Le second fils du second lit de l'ami du cardinal de Retz (voyez tome I, p. 520, note 4) : Jean-François-Paul le Fèvre de Caumartin, né en 1668, en faveur de qui son parrain, le cardinal de Retz, s'était démis de l'abbaye de Notre-Dame de Buzai (au diocèse de Nantes). Il fut grand vicaire de Tours (Tours, jusqu'à ces derniers temps, était métropole de Bretagne), puis, en 1717, évêque de Vannes, et transféré à Blois en 1719. Il mourut en 1733. Il avait été reçu cette année-là même (1694) à l'Académie française, et fut, en 1701, membre honoraire de l'Académie des inscriptions : voyez ci-après, p. 190 et 191, la lettre du 19 décembre suivant.

regrets. Pour Mme Alburs[2], vous savez aussi bien que moi qu'il est impossible de l'oublier, quand on a eu une fois le plaisir de la voir. Mais j'ignorois qu'elle eût embelli Nantes, et je la croyois encore reléguée à Quimper ou au Port-Louis. Je vous remercie de l'offre que vous me faites de vous engager à me faire obtenir ses bonnes grâces. Cela est fort obligeant à vous; mais en vérité il me seroit plus agréable de ne les devoir qu'à elle-même, et je lui en saurois bien plus de gré. D'ailleurs vous n'avez pas la main heureuse, et soit dit sans vous déplaire, vous avez été souvent assez infortuné dans vos amours. 1694

Si vous aviez consulté le sage la Loubère, il vous auroit conseillé de faire une lettre plus longue, car on prend un véritable plaisir à les lire. Vous pouvez croire que je m'emploierai avec beaucoup d'affection pour le gros M. de Sévigné[3], et si j'en étois entièrement maître, vous auriez déjà obtenu ce que vous demandez pour lui; car vous savez, Monsieur, combien je vous chéris, et que personne assurément n'est avec plus d'estime et de sincérité entièrement à vous que je le suis.

---

* 1388 *bis*. — DE JÉRÔME DE PONTCHARTRAIN A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Le 21e octobre [1694].

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 16e de ce mois. Il

2. Ici la copie donne *Alburs;* dans la lettre suivante : *Albus.*

3. Sans aucun doute un des deux officiers de marine dont il est parlé dans la *Correspondance*. Ils étaient l'un et l'autre en ce temps-là capitaines de vaisseau. Voyez plus haut, p. 76, et la *Généalogie de la maison de Sévigné*, ci-dessus, p. 34.

1694 faut en vérité que l'amour-propre vous aveugle terriblement, pour vous croire capable de redresser mes idées, vous qui depuis que vous êtes au monde n'avez pu venir à bout de redresser les vôtres. Croyez-vous qu'un homme qui traite Homère de ridicule, qui se brouille de gaieté de cœur avec le sens commun, soit en droit de s'ériger en contrôleur et général réformateur des défauts du prochain. Tâchez, s'il vous plaît, à vous connoître vous-même, si vous pouvez; et vous vous appliquerez ensuite à connoître les autres, si vous voulez.

L'incertitude où vous êtes touchant l'île du Pilier[1] ne vous sera point encore éclaircie par cette lettre. Tout ce que je puis vous dire quant à présent est que mon père doit parler au Roi, et que je vous rendrai compte de ce que Sa Majesté aura résolu. Quant au certificat de garde-marine que vous demandez, vous pouvez vous assurer que j'y ferai de mon mieux.

Comme vous m'assurez que les vérités ne vous offensent pas, je vous dirai[2]. . . . .
. . . . . . et que si votre santé ne vous reprochoit rien de plus, vous seriez le plus heureux homme du monde. Ne croyez pas pour cela que je vous estime malheureux, puisque vous avez le loisir de voir tous les jours Mme Albus, et de l'entretenir sans qu'aucun fâcheux vous vienne troubler. Quoique le moins sain et le moins homérique[3] seigneur que je connoisse, je ne puis vous regarder que comme le plus fortuné de tous les hommes. Adieu, Monsieur. Quoi que vous me disiez, je suis très-persuadé que vous travaillez beaucoup plus pour vous

Lettre 1388 *bis*. — 1. L'île ou îlot du Pilier, rocher nu, situé sur la côte du département actuel de la Vendée.

2. Il y a ici, dans la copie, un passage altéré : « que j'avoue que votre conscience vous reproche, et que, etc. »

3. Voyez ci-dessus, p. 185 et note 4.

que pour vos amis, et cependant je n'en suis pas moins votre serviteur. 1694

---

* 1390 *bis*. — DE JÉRÔME DE PONTCHARTRAIN À CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Le 6e novembre [1694].

J'AI reçu, Monsieur, votre lettre du 31e du mois dernier, dont je vous remercie. Je vous prie de croire que je prends toute la part que je dois à la perte que vous avez faite de Madame votre tante[1]. Il faut apparemment que la douleur vous ait empêché de donner à votre lettre la juste proportion des précédentes, et à cette considération je vous en pardonne la brièveté, pourvu que vous me récompensiez par une plus longue. Il n'y a point encore eu de résolution prise touchant l'île du Pilier; je ne manquerai pas de vous la faire savoir. Je ferai aussi de mon mieux pour M. le chevalier de Ris, mais à condition que vous ferez abjuration publique des sentiments hérétiques où vous êtes, car je suis fâché de voir dans l'erreur un homme que j'aime véritablement et que je veux estimer plus que personne du monde.

LETTRE 1390 *bis*. — 1. Quelque tante de la femme de Charles de Sévigné.

1694

* 1395 *bis*. — DE JÉRÔME DE PONTCHARTRAIN A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Le 19e décembre [1694].

Il faut avouer, Monsieur, que vous êtes l'homme du monde le plus exact et devant lequel il ne faut pas broncher. Je demeure d'accord que j'ai eu tort de ne pas faire réponse à votre dernière lettre, et sans chercher de vaines excuses, je vous dirai que je l'ai malheureusement perdue. Concevez, je vous prie, l'affliction où je suis de cette perte, moi qui regarde tout ce qui vient de vous comme autant de chefs-d'œuvre qui surpassent, non pas Homère et Virgile, ce seroit trop prendre, mais Perrault, Chapelain, Boursault, et mille autres excellents auteurs, qui sont avec raison chéris et estimés de vous et de tous les gens de bon goût. Le courrier que vous nous avez envoyé, et que vous m'avez dépeint à peu près comme le chevalier du *Voyage de Bachaumont*[1], est enfin arrivé (je vous dirai, s'il vous plaît, en passant, que je ne vous ai point cité de ces vieux auteurs décriés, car j'aurois eu peur de me gâter tout à fait dans votre esprit). J'ai reçu donc votre courrier, et par une métamorphose moderne et incompréhensible, nous l'avons vu se transformer en grave directeur de l'Académie, et répondre avec toute l'éloquence imaginable au très-noble discours de Monsieur l'évêque de Noyon[2]. Je vous assure qu'il s'en est

Lettre 1395 *bis*. — 1. Sans doute cette manière de courrier, ce cavalier, dont l'arrivée vers Orléans et l'accoutrement de fourrure d'ours et de toile cirée sont décrits au commencement du *Voyage de Chapelle et Bachaumont*. Des deux auteurs amis, Bachaumont seul vivait encore.

2. Pour la réception de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, par l'abbé de Caumartin (annoncée par Mme de Sévigné

fort bien tiré, et que jamais peut-être grand vicaire de Bretagne n'a si bien parlé à un si illustre prélat. Mais il me semble que l'hiver s'avance, et cependant vous ne revenez point. Croyez-vous que votre esprit ne pourra pas briller à Paris de même qu'à Nantes, et que vous ne trouverez pas ici des seconds pour soutenir votre juste querelle contre les anciens? Quant à moi, je vous promets de vous seconder et de me déclarer le plus cruel ennemi du sens commun, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen que celui-là pour vous plaire et pour vous persuader qu'on ne peut être plus entièrement à vous que je le suis. 1694

---

* 1496 *bis*. — DU COMTE DE GRIGNAN A HENRI DE REVEL DU PERRON [1]. 1703

J'ai reçu, Monsieur, une lettre du sieur Gayet, qui a été auprès de M. le marquis de Rousset[2], et que j'avois nommé à la sacristie du chapitre de Grignan. Il me mande une chose à laquelle je m'étois attendu, qui est

dans sa lettre du 10 décembre 1694, tome X, p. 218), voyez l'*Histoire de l'Académie* par M. Paul Mesnard, p. 42-44. — Sur l'abbé de Caumartin, dont il est ici question, voyez ci-dessus, p. 186, note 1.

Lettre 1496 *bis*. — 1. Nous ne savons pas au juste la date de cette lettre, que nous donnons d'après la *Revue nobiliaire*, où elle a été publiée en mars 1867, d'après une copie communiquée par M. le baron de Carmejane-Pierredon, qui en possède l'original. Il est évident qu'elle a précédé de peu celle du 2 août 1703, que nous avons donnée au tome X, p. 497, et que nous avons su depuis avoir été adressée à Henri de Revel du Perron : voyez aux *Additions et Corrections*, p. 131 et 132, l'addition faite à la note 1 de la page 497 du tome X.

2. Sur le marquis de Rousset, voyez tome XI, p. 30, note 1. Le frère du marquis, Louis-Charles des Alrics de Rousset, venait, en décembre 1702, d'être nommé évêque de Béziers : voyez même tome XI, p. 195, note 3.

1703 que Monsieur l'évêque de Béziers le souhaite auprès de lui. C'est un homme de confiance pour ce nouveau prélat, et rien n'est plus dans l'ordre que d'attirer le sieur Gayet auprès de sa personne. Vous pouvez donc compter, Monsieur, que dès que j'aurai reçu la démission que j'ai demandée à ce dernier, je remplirai ce bénéfice du nom de Monsieur votre fils le cadet[3], et vous en envoierai les provisions sans retardement, persuadé que Monsieur votre fils voudra bien n'en apporter aucun à venir à Grignan en prendre possession. Je me fais un sensible plaisir de pouvoir vous marquer en cette occasion, et à toute votre famille, l'estime et la considération extrêmes que j'ai pour tout ce qui vous regarde, et la sincérité avec laquelle je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

3. Voyez encore à l'addition citée à la note 1.

8498. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LETTRES INÉDITES

DE ET A

LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ

ET DOCUMENTS DIVERS

LETTRES INÉDITES

DE ET A

LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ,

ET DOCUMENTS DIVERS.

---

*1510 *quater*. — DE LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ A JEAN-RENÉ-FRANÇOIS-ALMARIC COMTE DE MAURON[1]. 1709

Le 6e mars 1709.

Je n'ai point oublié, mon cher frère, que je vous dois une réponse à une très-obligeante lettre que vous m'é-

Lettre 1510 *quater* (revue sur l'autographe inédit). — 1. Nous n'avions jusqu'ici aucune lettre autographe de Mme (Charles) de Sévigné, et les éditions des lettres de sa belle-mère ne nous avaient conservé d'elle que trois apostilles (29 juin, 26 octobre, et 21 décembre 1689, tome IX, p. 103, 282 et 363). C'est encore à M. de Boislisle que nous devons la connaissance des quatre lettres d'elle et de la lettre de son frère que nous publions ici. Les originaux se trouvent dans les archives de M. le marquis de Chabrillan, qui a bien voulu nous les communiquer avec cette courtoise bienveillance dont ailleurs déjà nous l'avons remercié avec une sincère gratitude. C'est dans ces mêmes archives que nous avons vu la plupart des documents divers qu'on trouvera reproduits, ou analysés, ou mentionnés, soit à la suite des cinq lettres, soit dans les notes. — Voici la notice qui, dans la *Généalogie de la maison de Brehant*, par M. le marquis de Brehant (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1867, p. 101), est consacrée au comte de Mauron, frère de la Marquise, auquel trois

1709 crivîtes il y a quelques mois. Vous étiez à Mauron[2] avec

des lettres sont adressées. Il était le second fils de Maurille de Brehant et de Louise de Quelen, et comte de Mauron depuis le décès sans hoirs (1704) de son aîné, Louis-Hyacinthe : « Jean-René-François-Almaric de Brehant, chevalier, comte de Mauron et de Plelo, vicomte de Bœuvres, baron de Pordic, etc., conseiller au parlement de Bretagne (*comme l'avaient été son père et son grand-père*), né en 1668, et décédé le 5 mai 1738, épousa : 1° le 23 septembre 1694, Catherine le Febvre de la Falluère, décédée le 21 décembre 1713, fille de René le Febvre, chevalier, premier président du parlement de Bretagne (*de* 1687 *à* 1702), et de Françoise Ferrand ; 2° dame Radegonde Leroy de la Boissière, décédée le 7 mars 1749. » Il eut de son premier mariage un fils (le comte de Plelo, tué en 1734 devant Dantzick) et deux filles, et du second trois fils. Il a écrit des mémoires, dont il ne reste malheureusement que quelques fragments (voyez la *Généalogie*, p. 18). La date de la mort du comte Jean-René n'est pas le 5 mai, mais le 24, comme on peut le voir dans l'*Extrait des registres des convoys de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris*, imprimé à la page 170 de ladite *Généalogie*, et que nous avons collationné sur l'original, aux archives de l'état civil, à l'hôtel de ville. Ce même extrait porte que le comte de Mauron est mort âgé de soixante-dix ans, ce qui met bien sa naissance à l'année 1668. Nous ne savons sur quoi se fonde l'auteur de la *Généalogie* (p. 101) pour placer aussi à l'an 1668 la naissance de la marquise (Charles) de Sévigné*. Nous avons dit plus haut, à la page 103 des *Additions et Corrections* (voyez aussi p. 127, 4e alinéa), qu'elle est née le 13 décembre 1659, c'est-à-dire huit ou neuf ans avant son frère. Cette date de naissance nous est donnée par l'acte de baptême, conservé dans les registres de la paroisse de Saint-Aubin à Rennes ; elle s'accorde parfaitement avec nos lettres, où l'on remarquera divers passages qui dénotent une sœur aînée, plus âgée de plusieurs années.

2. La seigneurie de Mauron était à huit lieues O. S. O. de Rennes. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Ploërmel. Voyez ci-dessus, tome X, p. 417, note 11 ; on peut (d'après la *Généalogie*, p. 13) ajouter à cette note que le domaine de Mauron, baronnie en 1653, fut érigé en vicomté l'an 1658.

* Peut-être sur le *Mercure*, qui dit (au mois de juin 1737, p. 1225) qu'elle est morte (en 1737) à l'âge de soixante-neuf ans, ce qui reporterait en effet sa naissance à l'an 1668 ; mais ce n'est là qu'un exemple, à joindre à beaucoup d'autres, du peu d'exactitude qu'ont souvent ces sortes d'indications dans le *Mercure*. — Pour le comte de Mauron, son frère, le *Mercure* (juin 1738, p. 1222) place sa mort au 22 mai, et dit, sans compter le nombre de ses années, qu'il mourut « dans un âge avancé. »

Madame l'Intendante[3], qui, par parenthèse, m'a paru[4] 1709
aussi aimable qu'à vous. Je ne crus pas dans ce temps-là vous devoir parler de choses de conséquence : je vous trouvois occupé de votre compagnie, obligé même de songer à la divertir; j'attendois votre retour à Rennes pour vous voir plus tranquille, et pour causer de tout avec vous sans craindre la distraction. Depuis cela, la rigueur du froid et votre voyage de basse Bretagne ont retardé mes projets. C'est donc aujourd'hui que je prétends entrer en matière avec vous.

Je commence, mon cher frère, par vous marquer ma reconnoissance sur toutes vos bontés pour moi : votre amitié m'est très-précieuse, et vous savez bien que dès votre tendre enfance, je vous ai distingué des autres[5]. Je ne me suis pas trompée dans le jugement que je portai de vous; et sans vouloir vous dire de fadeurs, votre esprit et votre mérite ne s'est point démenti. N'en prenez aucune vanité : ce que vous avez de bon vient de Dieu, et point du tout de vous; vous devez l'en remercier.

Après cette petite leçon, et ma préface, je vous dirai, mon cher petit bon, qu'il faut prendre garde que la vivacité qui vous est naturelle, et que je sens en moi, ne trouble le repos de votre vie, ne pousse trop loin votre imagination, ne vous grossisse les objets, et

3. Mme Ferrand. — Antoine-François Ferrand a été intendant de Bretagne de 1705 à 1715; il avait succédé à Nointel. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 5 juin 1705 et au 9 octobre 1715.

4. La Marquise avait d'abord écrit : « me paroît. »

5. La *Généalogie* (p. 101) donne à Mme Charles de Sévigné deux frères seulement, et pas de sœur. Les mots : « je vous ai distingué des autres, » indiqueraient, ce semble, une famille plus nombreuse; car *autres* peut signifier sans doute, d'une manière générale, « les autres enfants et plus tard jeunes gens de votre âge, » mais pourtant s'appliquerait mieux ici à des frères et sœurs.

1709 tout cela sur des apparences ou très-légères ou très-trompeuses. Ne croyez point que ce soit une façon de parler et une manière adroite d'adoucir votre esprit; je voudrois de tout mon cœur le pouvoir faire, et vous ôter vos peines, mais ce ne sera jamais aux dépens de la vérité, par des dissimulations, ni contre ma pensée et ma conscience.

Je ne sais sur quoi vous fondez l'opinion que vous avez de la personne en question[6]. Voici ce que je sais et ce que je vois : elle est très-retirée dans sa famille, occupée de l'éducation de vos enfants[7], qu'elle élève fort bien, très-régulière à tous ses devoirs de chrétienne, collée à une mère pleine de vertu et de piété[8], aimée, estimée (je parle de la fille) de tous ceux qui la voient et la connoissent; sa conduite est fort approuvée de tout le monde; du reste, jamais elle ne parle de vous qu'avec amitié; attentive à tout ce qui peut vous faire plaisir, toutes vos emplettes et vos commissions la font courir avec empressement les quatre[9] coins et le milieu de Paris,

6. La personne en question doit être (on n'en peut guère douter d'après la suite de la lettre) la comtesse de Mauron, Catherine le Febvre de la Falluère, que le comte Jean-René avait épousée, nous l'avons dit, en 1694, et qui mourut en 1713. Peut-être habitait-elle avec sa mère une maison de la rue de Seine dont M. et Mme de la Falluère avaient, en 1703, transporté le bail à leur gendre : voyez la *Généalogie de la maison de Brehant*, p. 165. Il est question à la même page de cette *Généalogie* de deux autres maisons appartenant au comte Jean-René, et situées rues de Verneuil et de l'Université (voyez ci-après, p. 209, note 4).

7. Nous avons dit ci-dessus, p. 196, note 1, que le comte de Mauron eut de sa première femme un fils (né en 1699, mort en 1734) et deux filles (Louise-Renée, morte en 1729, et Pauline, morte en bas âge).

8. Le nom de famille de Mme de la Falluère, mère de la comtesse de Mauron, était, nous l'avons vu, Françoise Ferrand.

9. Il y a dans l'autographe *quatres*, avec une *s*.

pour que vous soyez content. Voilà ce que je dois à la vérité. J'ai même entendu un homme de mérite, et qui a bien de la piété, dire que vous aviez pris l'alarme bien légèrement, et que vous n'aviez pas raison, que rien n'étoit plus simple et plus innocent que tout ce qui vous avoit effarouché. Faites des réflexions, mon cher frère; rapprochez votre cœur de ce pays ici; que l'éloignement des personnes ne trouble point vos desseins : encore une fois, vous vous trompez. Je sais bien ce que je dis, non pas par les gens intéressés, mais par des gens dignes de foi, qui nous en ont parlé en secret, par amitié et par esprit de justice. Plût à Dieu que ma sincérité et mes raisons vous persuadassent! Que vous seriez heureux et moi aussi! Je réglerois bien votre vie, et vous en feriez une très-douce et très-agréable, si vous vouliez dissiper vos injustes soupçons. Revenez de vos préventions : rien ne ressemble moins à la reine Éléonore et à Pompéia [10]

1709

10. C'est-à-dire à des épouses infidèles. La reine Éléonore de Guyenne avait épousé successivement le roi de France Louis VII, qui divorça d'avec elle au retour de la seconde croisade; puis, du vivant de celui-ci, le roi d'Angleterre, Henri Plantagenet, dont elle eut cinq fils, qu'elle poussa à se révolter contre leur père. Louis VII, demandant le divorce, avait déclaré qu'il ne se fiait point à sa femme, et qu'il ne serait jamais assuré de la lignée qui viendrait d'elle. — Pompéia est le nom de la troisième femme de César, qui fut répudiée par lui « pour avoir été *soupçonnée* » (d'une intrigue avec Clodius) : voyez la *Vie de César par Plutarque*, chapitre x. — Il avait paru vers la fin du dix-septième siècle, ce qui peut servir à expliquer le choix de ces exemples, un ouvrage d'Isaac de Larrey, intitulé *l'Héritière de Guyenne ou l'Histoire d'Éléonore* (Rotterdam, 1692, in-12); et un autre de Citry de la Guette, ayant pour titre *Histoire des deux Triumvirats*, où est racontée, au chapitre III, la répudiation de Pompéia. Il paraît que ce dernier fut beaucoup lu : publié à Paris en 1681-1682, il fut réimprimé en 1694, 1696, etc.; le célèbre Otway le traduisit en anglais. Quant au premier, il trouva probablement d'autant plus de lecteurs qu'il est romanesque et mérite peu de confiance.

1709 que qui vous savez. Tout ceci est entre nous, je vous jure.

Je suis ravie que vos affaires se rangent : vous en avez beaucoup aplani par votre bonne conduite. Vous avez fort bien fait de vendre l'indigne hôtel du champ Jaquet [11]. Je ne doute point que Mauron ne soit bien changé entre vos mains : vous avez du goût et des idées qu'on n'avoit pas du temps de nos pères. Ne poussez pas votre dépense trop loin : permettez-moi cet avis d'amitié. Ne vous dégoûtez point de votre état [12]; les choses peuvent changer. On ne s'est point opposé à vos desseins, mais il y a des obstacles insurmontables. La charge que nous avons [13] est la seule chose qui nous fait vivre ; nous mourrions de faim avec nos terres. Celle de

11. C'est le nom d'une place de Rennes.

12. Le comte de Mauron se défit quatre ans plus tard, en juin 1713, de sa charge de conseiller au parlement de Bretagne, pour la somme de soixante-dix mille livres (voyez la *Généalogie*, p. 169). Peut-être songeait-il dès lors à cette cession.

13. La lieutenance de Roi au pays nantais. Après la mort de Charles de Sévigné (mars 1713), le comte Jean-René, comme il le dit dans un passage de ses *Mémoires* (cité à la page 29 de la *Généalogie*), prit toutes ses mesures et se donna tous les mouvements nécessaires pour obtenir cet emploi. Mais il ne put y réussir. « Avec les esprits difficiles, tout est, ajoute-t-il, difficulté. Ma sœur me traversa en tout et me fut si contraire par des intérêts mal entendus, qu'elle ne voulut entrer en aucun accommodement avec moi ; ainsi mon projet, malgré des mesures si bien prises, échoua, et mes espérances s'évanouirent. » On lit dans une lettre de 1714, conservée dans les archives de M. le marquis de Chabrillan : « Nous aurons pour lieutenant de Roi M. le comte de Croissy. L'affaire est publique, aussi bien que du refus de l'agrément que le Roi en a fait pour M. de Lagny ; cela sera fort triste pour lui. Nous avons lieu de craindre de ne pas voir plus souvent ici M. de Croissy que feu M. de Sévigné ; tout en iroit cependant mieux s'il y venoit. » — Le comte de Mauron avait-il dès 1709 témoigné le désir que son beau-frère lui cédât cette charge? Voyez aussi ce qui est dit d'une charge ci-après, p. 207, et note 5.

M. de Langeron[14] n'étant pas héréditaire, n'est comptée pour rien; personne n'en voudroit; si on ne la change de nature, comptez qu'il ne la vendra point. 1709

Voilà, mon cher frère, mes pensées et mes sentiments au naturel. Je serois au désespoir s'ils vous déplaisoient, et si votre amitié pour moi en pouvoit être altérée. Je n'ai pas dessein de vous faire de la peine, ni de vous chagriner. J'ai cru pouvoir causer librement avec vous; mes intentions vous sont connues, et l'attachement que j'ai pour vous, mon cher frère, vous doit être bien connu aussi.

Permettez-moi de vous dire deux mots d'une affaire qui nous regarde, et dont je vous supplie de vouloir bien parler à Monsieur l'Intendant, pour qu'il ait la bonté d'y donner les ordres qu'il jugera nécessaires. Le recteur de notre paroisse de Torcé[15] s'avisa, l'année dernière, de comprendre notre terre de la Haye de Torcé, avec les autres terres nobles de cette paroisse, dans un rôle pour la contribution au payement des rations. Cela ne s'est jamais pratiqué, et ne se pratique point encore dans les autres paroisses de la baronnie de Vitré, où l'on ne comprend point les terres du seigneur fondateur. Le lieutenant de Vitré avoit promis de faire des merveilles, et qu'un mot de lui feroit plus que toutes nos sollicitations. Ces promesses ont abouti à un profond

14. La famille de Brehant était alliée à celle de Langeron. Nous trouvons dans un acte de 1693 la mention de « haut et puissant seigneur messire Joseph Andrault de Langeron, marquis dudit lieu, chef d'escadre des armées navales, inspecteur général des vaisseaux du Roi, » marié à Jeanne-Magdelaine du Gouray, qui était sœur de Sainte du Gouray, femme de Louis-Hyacinthe de Brehant, frère aîné de la marquise (Charles) de Sévigné.

15. C'était, comme on va le voir quelques lignes plus loin, une paroisse de la baronnie de Vitré (aujourd'hui dans le canton d'Argentré-du-Plessis, à environ deux lieues de Vitré).

1709 silence de sa part, et à payer tout doucement. Le recteur, encouragé par cet heureux succès, nous a encore remis cette année sur le même rôle. Cette distinction dans la baronnie de Vitré n'est pas agréable. Joignez-vous à nous, mon cher frère, pour demander justice à Monsieur l'Intendant, ou au moins la même grâce qu'il accorde aux autres seigneurs de la baronnie de Vitré.

Autre requête que je vous présente : Mlle de Souvenet, très-jolie et très-estimable femme, demande votre puissante protection auprès de Monsieur l'Intendant. Souffrez qu'elle vous voie, mon cher petit bon, pour vous conter son affaire ; ordonnez qu'on la laisse entrer chez vous ; ne lui refusez pas vos bons offices et votre secours, je vous en serai très-obligée.

Il est temps de finir : je vous assure que je vous embrasse de tout mon cœur, sans manquer au respect dû au chef de ma famille. Bonjour, cher frère.

1710 *1511 *bis.* — DE LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ A ***[1].

MONSIEUR de Sévigné a eu la malignité, Monsieur, de vous mander notre bévue dans le calcul de vos petites monnoies. Il falloit charitablement la cacher, puisque nous l'avions corrigée. Enfin il faut être humilié quelquefois, par esprit de vengeance. Je vous dirai qu'il est à la campagne, au lieu de garder sagement la retraite ; cependant je suis obligée d'avouer que la compagnie où il est ne le dissipera pas beaucoup. Je réponds, dans son

LETTRE 1511 *bis* (revue sur l'autographe inédit). — 1. Nous ne savons à qui cette lettre est écrite. Sans doute à quelque homme d'affaires, peut-être à Tartarie : voyez ci-après, p. 209, note 3.

absence, à votre dernière lettre, Monsieur : j'en sais assez pour cela. Je vous supplie même d'avoir la bonté de faire voir cet endroit de ma lettre à mon frère[2], et de ne point attendre que le hasard vous le fasse rencontrer dans les rues. Ayez la bonté, Monsieur, de lui rendre une petite visite à notre intention pour le rassurer. Je ne crois pas que ce soit tout de bon qu'il nous soupçonne de pouvoir avoir avec lui un procédé aussi infâme que celui de la prescription. L'honneur, la probité, la religion et l'amitié, tout s'y oppose ; nous ne le ferions pas pour le plus grand de nos ennemis, si nous en avions : jugez ce que mon frère peut craindre, et un frère que nous aimons et estimons très-sincèrement. Après cette vérité posée et établie, je passe au fait dont il s'agit : je sais qu'il y a plusieurs années que nous n'avons payé la petite rente : la dernière quittance sera une règle certaine là-dessus ; mais vous devez vous souvenir, et mon frère s'en souviendra aussi, que vous payâtes plus qu'il ne falloit dans le dernier payement. Ce seroit un petit compte à faire, très-aisé, parce que les quittances et le temps du remboursement du grand contrat, dont nous avons l'acte, sont une règle pour nous tous qui ne sauroit tromper. Si mon frère veut bien nommer quelque ami commun, nous donnerons tous nos petits éclaircissements, qui ne feront que rendre ce compte plus aisé : dans une demi-heure[3] tout sera décidé. S'il étoit venu à Paris, nous aurions fini avec lui cette grande affaire, mais c'est un méchant garçon qui nous néglige. Au reste, je dirai naturellement à mon frère que par envie de ne lui faire aucune peine, et pour ne plus différer le payement de ce que nous lui pouvons devoir de reste, nous avions envoyé

2. Le comte de Mauron, à qui sont adressées la lettre précédente et les deux suivantes.

3. « Demie heure, » dans l'original.

1710 à Mme la comtesse de Bienassis[4] tous nos papiers, que nous l'avions suppliée de vouloir bien envoyer prier son fils de Mauron[5] de la venir voir à sa toilette, et de terminer avec lui cette bagatelle. Apparemment son séjour à la campagne l'a empêchée d'en parler à mon frère. Je le prie de me permettre de le faire souvenir que j'avois fait des commissions à ma pauvre mère[6], dont je n'ai jamais été payée. Nous savons à peu près à quoi elles se montent. Il en sera toujours le maître : M. de Sévigné et moi n'avons pas dessein de le chagriner; nous lui demandons son amitié (elle nous est très-chère et très-précieuse, et nous espérons qu'il ne nous la refusera pas), et cette petite justice, au moins en tableaux pour mon cabinet. S'il ne veut pas que cette légère somme entre en payement, encore une fois il est le maître; mais il est plein de droiture et d'équité pour tout le monde : il ne commencera pas par nous à se démentir. C'est tout ce que je puis dire présentement là-dessus. Au retour de mon voyageur, si mon frère a agréable, nous vous adresserons nos papiers, pour les mettre entre les mains de l'ami qu'il aura choisi : vous-même, Monsieur, si vous voulez; mais je charge votre honneur et votre conscience de faire lire tout ceci à mon frère, que j'embrasse de tout mon cœur, avec votre permission, sans

4. Le nom de Bienassis se trouve dans les alliances de la maison de Brehant. Un oncle à la mode de Bretagne du comte Jean-René et de la marquise de Sévigné avait épousé Françoise-Radegonde de Visdelou, fille de François de Visdelou, seigneur de Bienassis. Voyez la *Généalogie*, p. 98.

5. Ceci a trait sans doute à quelque habitude familière, plus sincèrement amicale, on peut le croire, que celle qu'avait la Rochefoucauld de traiter de *mère* la comtesse de Marans et de recevoir d'elle le nom de *fils*. Voyez au tome XII, la *Table alphabétique et analytique*, p. 392.

6. Louise de Quelen, décédée en 1703.

préjudice du respect[7] que je dois au chef de la famille[8]. 1710

Je vous rends mille grâces de vos soins, de votre attention pour nos affaires. Pardonnez-nous cette liberté, et soyez persuadé, Monsieur, de notre parfaite reconnoissance et de notre respect pour vous.

La M. de Sévigné.

Le 18e juin 1710.

---

*1513 *bis*. — DE LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE MAURON. 1713

Je ne m'attendois point, mon cher frère, à la perte que vous m'avez annoncée : je vous avoue qu'elle m'a fort surprise et fort affligée ; et quoique je n'eusse presque aucun commerce avec ma pauvre tante[1], et que nous fussions séparées depuis bien longtemps, et par[2] une

7. Ce mot est écrit *respec* dans l'original, ici et à la dernière ligne de la lettre.

8. Voyez la fin de la lettre précédente, p. 202 ; et la lettre suivante, p. 206.

Lettre 1513 *bis* (revue sur l'autographe inédit). — 1. Cette tante est sans doute Marguerite de Brehant, née en 1647, sœur de Maurille de Brehant (père du comte Jean-René et de la marquise Charles de Sévigné). Elle avait été mariée en 1668 à Ives de Poulpry, seigneur de Lanvengat, baron de Kerouzeré, et mourut en 1713, à Saint-Pol-de-Léon. Voyez la *Généalogie de la maison de Brehant*, p. 100. Aux pages 22-24 du même ouvrage se trouve un extrait des *Mémoires* du comte Jean-René, extrait contenant un piquant récit de son entrée en possession de l'héritage de cette tante. Le père de Jean-René avait trois autres sœurs, dont deux étaient religieuses, et l'autre mariée à Paul Hay, baron de Tizé et des Nétumières ; nous voyons ce dernier, et un cousin, Claude-Agatif-Hyacinthe de Brehant, entrer en partage, avec le comte Jean-René, de la succession de la tante dont parle notre lettre.

2. Après *par*, il y a dans l'autographe *des*, biffé.

1713 distance infinie de pays, j'ai retrouvé naturellement dans mon cœur tous les sentiments que je devois avoir pour elle et pour sa vertu[3]. Elle nous avoit élevés l'un et l'autre, mon cher bon : c'est une nouvelle raison pour nous de la regretter. Je suis charmée des dispositions où je vous vois sur cette succession : je ne doutois point de la bonté de votre naturel, mais cette noblesse et ce désintéressement le prouvent plus qu'on ne sauroit dire ; pour moi, mon cher frère, qui en reçois tous les jours des marques si obligeantes, comment en pourrois-je douter ? Il me semble que votre amitié pour moi s'est renouvelée ; je le vois avec plaisir, et mon attachement pour un frère si aimable redouble aussi. Vous partez pour aller dans le fond de la basse Bretagne[4] : je crains pour votre délicate santé ; conservez-vous ; songez que vous nous êtes nécessaire, et que vous êtes le chef de notre famille. En cette qualité, j'aurai une grâce à vous demander : je me flatte que vous ne me la refuserez pas ; mais vous avez trop d'affaires présentement pour m'écouter, j'attendrai votre retour. Vous faites fort bien de suspendre les négociations de notre petit mariage : on n'avance rien par les lettres, et la présence de Monsieur l'Intendant avancera plus les choses que des volumes d'écriture ; on s'entend mieux, on répond, on s'explique, et souvent les montagnes deviennent des plaines. Ne vous inquiétez point sur l'incertitude de cette affaire : quand on ne se reproche ni mauvais procédé, ni autre chose que le public puisse

3. C'était, si nous nous en rapportons au passage des *Mémoires* dont nous venons de parler dans la note 1, une vertu peu aimable, et une conscience qui subissait diverses dominations fort dommageables aux intérêts de la famille, des héritiers naturels.

4. Il s'agit très-probablement du voyage à Saint-Pol-de-Léon raconté dans le fragment, deux fois mentionné, des *Mémoires*.

blâmer avec juste raison, on marche la tête levée dans le monde, et on prend les bons et les mauvais succès avec la même tranquillité. Ne me recommandez point la charge[5], j'y suis aussi attentive que vous; on me fait toujours espérer la préférence pour vous à prix égal, on ne sauroit demander rien de plus. Nos affaires seront retardées par un voyage que notre homme d'affaires commun est obligé de faire en Flandre pour le Roi : rien ne marche que par lui. 1713

M. de Simiane[6] me fait beaucoup d'honnêtetés : il a des manières très-nobles et très-polies. Je vous demande toujours de vos nouvelles : prenez du secours; vous m'inquiétez de tout faire par vous-même ; il vaut mieux qu'on vous vole un peu que de vous laisser accabler sous le poids des biens de la terre. Il faut en envoyer au ciel devant vous, mon cher frère, et si vous voulez faire part de vos charités à cette famille de Guingamps, dont la mère porte le nom de Quelen[7], cet argent sera bien placé. On m'écrit pour eux, mais je suis pauvre présentement, et j'ai la douleur de ne pouvoir que très-médiocrement les assister. Vous me demandez mon amitié, mon cher frère : oh ! je vous l'accorde, à condition que vous me conserverez la vôtre, qui m'est très-précieuse.

Le 26e août [1713].

5. Ceci se rapporte-t-il à la charge de lieutenant des maréchaux de France, au bailliage de Montereau, en laquelle le comte de Mauron se fit recevoir en 1714, ou à celle de sous-lieutenant des gendarmes de Flandre, dont il traita plus tard, le 15 septembre 1715, moyennant quatre-vingt-dix mille livres?

6. Il était, comme il a été dit ailleurs, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, depuis le mois de juin 1710. Il demeurait, à la fin de 1713, rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache.

7. Nous avons dit plusieurs fois que la mère de Jean-René et de la marquise de Sévigné était une demoiselle de Quelen.

1715 *1515. — DE JEAN-RENÉ-FRANÇOIS-ALMARIC COMTE DE MAURON A LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ.

Sans autre vue, ma chère sœur, que celle de vous faire plaisir, je vous assure que vous ne verrez jamais de ma part aucune opposition à vos volontés, et sans m'embarrasser des projets de M. de Simiane[1], que je crois fort prudent, il peut donner à ses affaires telle forme qu'il jugera à propos, sans que je le traverse dans ses arrangements. C'est la parole que je vous donne, sur laquelle vous pouvez compter, ainsi que sur une amitié constante et à toute épreuve.

Mauron.

Rennes, le 22e juin 1715.

Suscription : A Madame, Madame la marquise de Seuigné, faubour St. Jaques[2], à Paris.

---

*18. — DE LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE MAURON[1].

Vous avez eu la bonté de m'offrir votre secours, mon cher frère; je l'accepte avec confiance. Il pleut sur moi des remboursements; nous voulons vous consulter sur des emplois. Le rendez-vous est demain entre trois et

Lettre 1515 (revue sur l'autographe inédit). — 1. Il est parlé ci-dessus, p. 129 (première addition à la page 421), de deux ventes de domaines bretons faites en 1715 par le marquis de Simiane.

2. Voyez ci-après, p. 222 et 223, la mention de divers baux et quittances se rapportant à des maisons et à des appartements successivement occupés par la marquise de Sévigné, au faubourg Saint-Jacques.

Lettre 18 (revue sur l'autographe inédit). — 1. Cette lettre est à placer parmi les lettres sans date que nous avons données au tome X, p. 541 et suivantes.

quatre[2] heures ici; M. Tartarie[3] s'y trouvera. Ne parlez point de celui de M. de la Rivière. Je crains d'abuser de votre politesse, ou plutôt de votre amitié; je me rassure quand je pense que c'est votre bien comme le mien: ne me refusez pas, mon cher petit bon, si vous m'aimez autant que je vous aime. 1715

23e juillet.

Suscription : A Monsieur, Monsieur le comte de Mauron, en son hostel, rue de Verneuil[4].

NOTE RELATIVE AUX ARRANGEMENTS QUI PRÉCÉDÈRENT LE MARIAGE DE CHARLES DE SÉVIGNÉ[1].

COMME Madame ne doit pas avoir moins d'affection pour Monsieur son fils qu'elle en a marqué à Madame sa fille, à qui elle a

2. *Quatres*, avec une *s*, dans l'original : voyez ci-dessus, p. 198, note 9.

3. Tartarie était avocat en parlement. Nous avons déjà vu son nom dans une lettre de Mme de Simiane, où l'original semblait plutôt porter *Tartaric*. Nous l'avons aussi trouvé dans l'inventaire fait après le décès de Charles de Sévigné; il y remplaça, comme fondé de pouvoir, à partir de la troisième vacation, le marquis de Simiane. Une pièce manuscrite du 10 mars 1718 nous apprend qu'il était tuteur onéraire de Mlles de Simiane (dont le père était mort le 23 février de cette année 1718).

4. La *Généalogie de la maison de Brehant* mentionne, à la page 165, des actes en date de 1714 et de 1723 concernant deux maisons situées rue de Verneuil et rue de l'Université et appartenant à Jean-René-François-Almaric de Brehant, comte de Mauron. A la page 170, il est parlé de l'acquisition de la première de ces maisons, « pouvant valoir 120 000 livres. »

1. Cette note ou, plus exactement sans doute, ce projet ou brouillon de note, rédigé par le comte de Mauron, père de la jeune marquise de Sévigné, ou par son ordre, se trouve dans les archives de M. le marquis de Chabrillan. Nous aimons à croire que cette pièce n'a pas été remise à la mère de Charles

donné depuis 1669 plus de quarante mille écus au delà de son partage dans la succession paternelle, elle ne doit pas trouver à dire qu'on lui demande une quittance de ce que lui doit Monsieur son fils, et elle n'aura pas de peine à concevoir que cette somme étant prise sur les biens qu'a à cette heure Monsieur son fils, le reste seroit si peu considérable qu'il n'y auroit pas d'apparence d'écouter une proposition de mariage soutenue d'un aussi petit revenu, ce qui fait que pour subsister avec quelque honneur, on supplie Madame de donner la terre qui est près Josselin[2], ou de céder son douaire, comme elle a fait à Madame sa fille.

Et comme ces jeunes gens sans meubles seront fort étonnés d'abord et seroient obligés de mettre partie de leurs fonds à se meubler, Madame aura la bonté de laisser la maison des Rochers meublée comme elle est, tant de tapisseries, lits, lingeries, ustensiles de cuisine, qu'autres choses, dont elle aura l'usage toutes les fois qu'il

telle que nous la donnons; mais quoique modifiée, et polie, et fort adoucie, on comprend qu'ainsi conçue d'abord, elle soit, pour le fond comme pour la forme, demeurée très-blessante. Le 4 décembre 1683, Mme de Sévigné écrivait à son cousin de Bussy (tome VII, p. 247) : « Il y a eu beaucoup de choses à ajuster avant que d'en venir à signer les articles comme nous avons fait il y a quatre jours. » Dans une lettre du 1er mars 1684, au président de Moulceau, qu'elle appelle « l'antipode de notre beau-père, » elle gémit d'avoir eu à faire un contrat « dans la généralité de Ploërmel » (voyez ci-dessus, p. 196, note 2), et s'écrie (tome VII, p. 259) : « Ce que c'est que d'avoir affaire avec des bas Bretons! Il n'y a point de tête qui n'en soit renversée. » Charles de Sévigné, dans sa lettre si sensée, si conciliante à la fois et si filiale (tome VII, p. 254 et 255), convient, tout en maintenant que les propositions de M. de Mauron n'ont rien d'inique, ni d'outrageant pour Mme de Grignan, que son procédé est « plein d'incivilité » pour sa mère. « Eh! vraiment, dit-il, je le sais bien : je le trouve tout comme vous; ce n'est pas moi qu'il faut persuader.... Je sens son procédé pour vous et pour moi comme il le faut sentir; mais enfin, comme vous le disiez vous-même, le beau de ce jeu-là est d'épouser. » Puis il remercie sa mère de n'avoir « point pris à gauche un mauvais point d'honneur, » de ne l'avoir point puni lui-même « des travers de M. de Mauron. » Il paraît qu'en effet elle consentit à tous les désirs qu'avait exprimés ou du moins à tous ceux où persista jusqu'à la fin le futur beau-père, comme elle le lui dit expressément dans sa lettre du 8 décembre 1683 (tome XI, p. LXIII). Plus tard, en 1696, peu après la mort de sa mère, Charles écrit à sa sœur (tome X, p. 409) : « J'ai encore devant les yeux tout ce qu'elle a fait pour mon mariage, auquel je dois tout le bonheur de ma vie. » — Voyez la *Notice biographique*, au tome I, p. 259 et 260; et ci-dessus, p. 103 et 104, une addition se rapportant à la page 253 du tome VII.

2. C'est la terre de Bodégat qui est ainsi désignée. La personne qui a écrit la note avait mis d'abord : « la terre de B, » puis elle a recouvert les trois dernières lettres par les mots : « qui est près. » — Mme de Simiane a vendu cette terre quatre-vingt-quinze mille livres à du Plessis comte de Grenedan, le 15 décembre 1732. Il est dit aussi dans le contrat de vente qu'elle est « près de Josselin. » Nous lisons au tome X, p. 416 et 417, que Bodégat est dans le voisinage de Mauron, qui se trouve aujourd'hui, de même que la ville de Josselin, dans l'arrondissement de Ploërmel.

lui plaira venir à la maison[3], et y séjourner autant qu'elle l'aura agréable, et ce ne sera jamais autant que le souhaiteront ses proches et alliés.

En cas que Monsieur aille à Paris, comme il ne sauroit être mieux qu'avec Madame sa mère, elle aura la bonté de lui donner l'usage de quelques meubles dans sa maison, comme au passé, étant sûr que si les choses se concluent, la demoiselle souhaitera avec passion être auprès de Madame sa belle-mère.

Madame et Monsieur son oncle[4], qui a toujours été le protecteur et le patron de la famille, donneront à Monsieur quittance générale de toutes les sommes qu'ils ont payées pour lui ou prêtées, et promettront l'acquitter de toutes dettes pour raison des charges de guidon ou sous-lieutenant[5]. Et comme Monsieur l'abbé a fait donation à Madame sa nièce[6], on demande que comme il a stipulé succession en cas de prédécès, qu'il déclare, ce cas advenant, vouloir et entendre que la donation passe à Monsieur son fils de la même manière qu'elle étoit faite à la mère, qui y donnera son consentement, cela ne lui portant aucun préjudice[7].

Quant à Madame sa sœur, on souhaite que dans le contrat elle déclare vouloir bien prendre la terre de Bourbilly, après le décès de Madame, pour les cent mille livres qui lui restent payables après le décès de Madame sa mère, et qu'elle renonce au surplus des biens[8].

Au respect des terres du Buron, des terres de Mme d'Acigné[9] qui restent à Madame, par l'extrême considération et estime qu'on a pour elle on se contentera de la parole qu'elle aura agréable de donner de relaisser lesdits biens quittes d'hypothèques à Monsieur son fils, lorsqu'il plaira à Dieu l'appeler, quoique ce ne soit pas l'usage de la province, où on demande ces démissions avec la

3. Charles de Sévigné, dans la lettre déjà citée, du tome VII (p. 257 et 258), écrit à sa mère : « J'ai le cœur fort serré de ce que vous appelez votre chambre des Rochers votre *défunte chambre*. Y avez-vous donc renoncé, ma très-chère Madame ? Voulez-vous donc rompre tout commerce avec votre fils, après avoir tant fait pour lui ? »

4. L'abbé de Coulanges. Voyez ce qui est dit de lui au tome VII, p. 333. « Il (*Charles*) a remercié le bon abbé, comme on remercie un bon père qui a couronné toutes ses œuvres par avoir fait son mariage, » qui, sans la générosité qu'il a montrée, « étoit absolument rompu. »

5. Des gendarmes-Dauphin.

6. Voyez tome II, p. 226 et p. 240.

7. Voyez tout particulièrement sur les deux demandes contenues dans cet alinéa l'addition à la page 253 du tome VII, déjà mentionnée plus haut, à la fin de la note 1.

8. A Bourbilly le contrat de mariage ajoute Sauvigny : voyez encore ci-dessus, p. 104.

9. Il s'agit des terres que Mme d'Acigné avait données en payement à Mme de Sévigné. Voyez tome X, p. 420, et tome VII, p. 48, note 5.

rétention du sous-usufruit en pareilles occasions[10]. Mais on répète encore qu'on ne demande rien de semblable, par la vénération qu'on a pour une si bonne mère, et on croit qu'elle n'aura pas de peine à donner cette parole, vu qu'autrement on pourroit dire qu'elle n'auroit eu ces pensées que pour l'avancement de Madame sa fille, sans en avoir de semblables pour Monsieur son fils, qui même, dans l'état où sont les choses, n'aura jamais pour les biens le droit que lui donne l'avantage de sa naissance; et on veut six mille livres de douaire, si mieux on n'aime le coutumier[11].

On mobilisera douze mille livres de la dot. L'usage sur cela est fort différent ici à celui de Paris, et c'est le différent effet des renonciations qui produit cette différence de mobilisation[12].

Jusques à l'enfoncement[13] des deniers, on demande que Madame

10. L'article 437 de la *Nouvelle Coutume de Bretagne* (qui date de 1580 et avait force de loi au moment de ce mariage) portait textuellement : « Père, mère et autres personnes se pourront démettre en tout ou en partie de la propriété de leurs biens, *avec rétention de l'usufruit d'iceux*, en leur héritier présomptif, principal et noble.... » C'est vraisemblablement cet usufruit, retenu dans la démission de biens, que l'auteur de la note appelle un *sous-usufruit*. L'article déclarait nulles les aliénations postérieures aux démissions de biens dûment publiées : « Il faut ajouter, dit un commentateur (*Sauvageau*) sur cet article : *et les obligations contractées depuis les démissions et bannies ne seront préjudiciables aux démissionnaires.* » L'auteur de la note n'ose pas demander à Mme de Sévigné une démission de biens qui lui retirerait le pouvoir d'hypothéquer; il déclare qu'il se contentera de la promesse par elle faite de laisser à son fils ses biens libres d'hypothèque.

11. La femme veuve, d'après l'article 455 de la même *Nouvelle Coutume*, a pour douaire « le tiers de ce dont son mari a eu ou pu avoir saisine et possession ou droiture durant le mariage, s'il n'y a convention au contraire, sous et jusqu'à la moitié de l'usufruit. »

12. Voyez la note 13.

13. Le mot *enfoncement* désigne ce que l'on appelle aujourd'hui un emploi immobilier. L'article 427 portait : « Les deniers dotaux baillés avec *promesse d'asseoir* ou de rendre n'entreront en communauté. Et s'il y a promesse d'assiette, elle sera faite, et préalablement prise sur le tout des acquêts, d'autant qu'ils en pourront porter; et s'ils ne suffisent, sur les biens du mari.... » — « Cette stipulation de propre, dit le président de la Bigotière, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle, produit trois effets. Le premier, de n'entrer point en communauté, dont tout le monde convient.... » Ce commentateur se sert constamment des expressions *enfoncer*, *enfoncement;* il parle (sur l'article 427) « d'un contrat de mariage (*de* 1693) qui porte qu'on *enfoncera* les deniers dotaux. »

C'est sur la dot destinée à l'enfoncement et demeurant propre que sont prises les douze mille livres qui sont mobilisées et qui, par conséquent, tombent en communauté.

Mais pourquoi l'auteur de la note constate-t-il une différence avec ce qui se passe à Paris? et pourquoi la rattache-t-il au « différent effet des renonciations? » En Bretagne, comme à Paris, la femme renonçante perd tout droit sur les biens de la communauté, même sur ceux qui viennent de son chef, et elle n'en supporte pas les dettes.

Si nous comprenons bien la pensée fort obscure du magistrat, il a dû faire

et Monsieur son oncle s'obligent pour leur sûreté. On ne doit pas trouver à dire dans cette demande, puisque Madame peut mieux connoître l'économie de Monsieur son fils que des étrangers qui demandent leurs assurances.

A moins des choses ci-dessus, on ne peut pas conclure, car si Madame tiroit ses droits à conséquence sur Monsieur son fils, et ne lui donnoit de la subsistance, il seroit réduit à six mille livres de rente. Cela est aisé à voir sur l'état des deniers et de ce qui appartient à l'un et à l'autre.

TESTAMENT DE CHARLES DE SÉVIGNÉ[1].

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Dans la retraite où je me trouve maintenant[2] par la miséricorde de Dieu, et dans laquelle j'ai résolu, avec le secours de sa grâce, de

ici allusion à la clause de reprise de l'apport de la femme, en cas de renonciation. « C'est, dit Pothier (*Traité de la communauté*, n° 789), une convention *très-usitée dans les contrats de mariage*, que celle par laquelle la femme stipule qu'elle pourra, lors de la dissolution de la communauté, en y renonçant, reprendre franchement et quittement ce qu'elle y a mis. » Cette convention, *très-usitée* à Paris et à Orléans, dans les pays où écrivait Pothier, ne l'était probablement pas en Bretagne; car les auteurs qui ont écrit sur la coutume de Bretagne n'en font pas mention. L'avantage que la femme ne pouvait se réserver pour le cas où elle renoncerait à la communauté, elle était forcée de le demander à une autre clause, dont l'effet n'était point subordonné à la renonciation, à la clause d'enfoncement. Le magistrat s'excuse, à ce qu'il semble, de faire tomber dans la communauté seulement douze mille livres, et non toute la dot, ce qui aurait lieu à Paris, parce que la future épouse, à Paris, pourrait stipuler la faculté de la reprendre en cas de renonciation, ce qui n'est point usité en Bretagne.

Le contrat de mariage, conformément au désir de M. de Mauron, porte que douze mille livres tomberont en communauté, que les cent quatre-vingt-huit mille livres restantes seront propres à la future épouse. Une partie de cette dot est constituée en immeuble; une autre doit être consacrée au rachat de la dette de Mme de Sévigné envers d'Harouys; l'enfoncement consistera dans la subrogation aux hypothèques de celui-ci. Mme de Sévigné et l'abbé de Coulanges se portent cautions solidaires pour l'enfoncement de la partie de la dot stipulée propre.

(Cette note 13 et les notes de la page précédente ont été rédigées fort obligeamment, à notre demande, par M. Albert Desjardins, professeur agrégé à l'école de droit de Paris.)

1. Nous avons collationné cette pièce sur l'original autographe (écrit en deux feuilles de petit papier et formant huit pages), chez Mᵉ Crosse, notaire, qui a aujourd'hui l'étude de Doyen, où a été déposé, le 26 mars 1713, le testament de Charles de Sévigné, et qui a bien voulu nous en donner communication. M. le marquis de Chabrillan a dans ses archives une copie exacte de ce testament.

2. Depuis 1703 : voyez tome X, p. 484 et 485, p. 489, p. 491, p. 500.

finir mes jours, il est d'un devoir indispensable pour moi de me préparer à la mort, et de disposer de ce qui me reste en ce monde, pour ne plus songer qu'à l'éternité, et pour être libre de tous soins temporels lorsqu'il plaira à Dieu de me retirer de cette vie. Je fais donc aujourd'hui mon testament, et je vais marquer ici mes dernières volontés. Je prie M. le marquis de Simiane et Mme la marquise de Simiane, ma nièce et son épouse, et mon unique héritière, de ne traverser aucune de ces dispositions. J'espère de ne rien faire contre la justice, et je leur demande en reconnoissance de la tendresse que j'ai toujours eue[3] pour eux, particulièrement pour ma nièce, de favoriser en tout ce qu'ils pourront l'exécution de ce testament, quand même ils croiroient y pouvoir apporter quelque empêchement.

Après donc avoir imploré la miséricorde de Jésus-Christ, et m'être prosterné à ses pieds, je déclare en premier lieu que je suis et veux mourir dans la foi catholique, apostolique, et romaine, hors de laquelle je suis très-persuadé qu'il n'y a point de salut.

Si selon le cours de la nature Dieu dispose de moi avant Mme de Sévigné, ma très-chère épouse, comme je le desire de tout mon cœur, je la laisse entièrement maîtresse de mes funérailles, à condition toutefois qu'elle évitera également ce qui pourroit ressentir la pompe et la vanité du siècle, et ce qu'on pourroit attribuer à une modestie affectée; enfin elle observera ce qui s'est passé sous nos yeux pour des personnes de condition qui sont mortes dans la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, où nous demeurons présentement[4].

J'ai dévotion d'être enterré dans l'église de la paroisse, en dehors du choeur[5], derrière les chaises destinées aux célébrants, entre l'autel de Sainte-Julienne et le chœur, mais le plus près du chœur qu'il sera possible. Si l'on m'accorde cette place, je donne mille livres à l'œuvre, et si l'on en fait difficulté, je donne ces mille livres destinées à l'œuvre aux Carmélites du grand couvent de ce faubourg[6],

3. Il y a dans l'original *eu* sans accord.

4. Nous avons vu dans les archives de M. le marquis de Chabrillan un mémoire d'Adam, juré crieur, pour frais divers des funérailles, se montant à cinq cent quatre-vingt-deux livres, neuf sous, six deniers, et qui a été reduit à cinq cent quatre livres; un mémoire de la paroisse pour le convoi, de deux cent trente et une livres; pour le luminaire de l'enterrement, trois cent douze livres, douze sous (réduit à deux cent quatre-vingt-deux livres, quinze sous); pour les fossoyeurs, trente-quatre livres, cinq sous; pour le cercueil, cent soixante-cinq livres (payé cent livres); habits pour l'enterrement, dix-neuf livres, dix sous.

5. Le mot *chœur*, dans ce paragraphe, est écrit une fois avec *h*, et deux fois sans *h*.

6. Où avait été enterré en 1688 son grand-oncle Saint-Aubin. Voyez tome VIII, p. 273 et 274.

et les supplie de permettre que je soïs enterré dans leur église, en telle place qu'il leur plaira : elles sont toutes égales dans la maison de Dieu [7].

Si Dieu me retire de ce monde avant Mme de Sévigné, ma femme, je me repose entièrement sur son amitié du soin de faire prier Dieu pour moi.

La sincère et parfaite union qui a toujours été entre Mme de Sévigné, ma femme, et moi, fait qu'après ma mort, je la rends maîtresse et lui donne la disposition de toutes les choses dont les lois me permettent de disposer en sa faveur, pour lui marquer mon extrême tendresse. Cet article ne pourra recevoir aucune exception. Je suis très-persuadé que mes héritiers n'y perdront rien : je connois assez la générosité de son cœur et la délicatesse de sa conscience, pour craindre plus ce qu'elle pourra faire contre elle-même que le tort que mes héritiers en pourroient recevoir. Je défends par cette raison qu'on fasse à ma mort aucune formalité de justice, ni qu'on mette le scellé dans aucune de mes maisons, et je veux et ordonne que l'on se rapporte de tout à la bonne foi de Mme de Sévigné, ma femme [8].

Je laisse aux pauvres de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas la somme de deux mille livres, pour être distribuées selon que Monsieur le curé et les Dames de la charité le jugeront à propos, pour le plus grand et le plus prompt soulagement des pauvres.

Je laisse à Martel, mon valet de chambre, outre le payement de ses gages selon ce qui se trouvera écrit dans les livres où je tiens compte des gages de tous mes domestiques, la somme de quatre mille livres, pour récompense de son affection et de sa fidélité, et pour marque de mon amitié pour lui [9].

Je sais les sentiments de Mme de Sévigné, ma femme, pour la plus jeune de ses femmes de chambre, nommée Suzanne Bro-

7. Nous voyons par l'acte qui est imprimé aux *Additions et Corrections* (ci-dessus, p. 22) que Charles de Sévigné, conformément à son dernier vœu, « a esté enterré.... proche la chapelle de Sainte-Julienne. » Dans les archives de M. le marquis de Chabrillan il y a une quittance des mille livres laissées conditionnellement à l'œuvre. Elle mentionne la sépulture à l'église et est signée du marguillier Martin Maublanc, qui est le même que le médecin Maublanc, lequel a soigné Charles de Sévigné dans sa dernière maladie et a reçu, pour l'ouverture du corps, la somme de trente livres.

8. Malgré cet article du testament, les scellés furent mis, à la mort de Charles de Sévigné, dans la maison de la rue du Faubourg-Saint-Jacques, à la requête de d'Harouys, l'un des exécuteurs testamentaires, par Regnard, commissaire au Châtelet. Nous avons vu la quittance de ce dernier; il reçut vingt-quatre livres pour l'apposition des scellés. La Marquise elle-même avait tenu peut-être à ce que cette formalité fût remplie.

9. La marquise de Sévigné lègue de même quatre mille livres à Martel, qu'elle désigne également comme son valet de chambre; mais dans un codicille de 1735 elle déclare que ce legs est nul parce que Martel est décédé,

chard[10], et à présent femme de Martel. Ainsi pour reconnoître l'affection qu'elle a toujours eue pour sa maîtresse, je lui donne seulement la somme de mille livres une fois payée, de laquelle somme elle pourra jouir et disposer en son propre et privé nom, indépendamment de son mari, sans soupçon toutefois que l'union qui est entre eux puisse s'altérer dans la suite du temps.

Je laisse à mon laquais l'Orange, outre ses gages selon ce qui se trouvera écrit sur mon livre, une pension viagère de deux cents livres.

Item, une pension viagère de cent livres à Jacques Grogné[11] dit Nivernois, mon second laquais.

Item, une pension viagère de cent cinquante livres au bonhomme Dauphiné, mon cocher.

Je laisse à M. de Bagnols, maître des requêtes et mon intime ami[12], la somme de dix mille livres, pour en disposer en bonnes œuvres, comme il le jugera à propos, sans qu'on puisse, sous aucun prétexte, lui en demander aucun compte. Je laisse la liberté à M. le marquis et à Mme la marquise de Simiane, mes héritiers, de payer cette somme en quatre ans, mais toutefois en payant régulièrement les intérêts tous les ans pendant lesdites quatre années.

Par convention avec M. de la Fare[13], quand j'achetai de lui la sous-lieutenance des gendarmes-Dauphin, je lui devois payer quatre mille livres quand je me marierois. J'en ai payé deux mille; le reste de cette somme a été transporté à la demoiselle Françoise Molé de la Ferrière, fille de son valet de chambre; j'ai payé à ladite demoiselle de la Ferrière régulièrement les arrérages de cette somme de deux mille livres, quoiqu'il n'y ait point eu de condamnation de justice, et de plus je lui ai payé l'année dernière trois cents livres sur le principal, lequel payement est écrit sur l'acte qu'elle a sur moi[14]. Comme l'on pourroit après ma mort lui disputer le reste de son dû, par ce défaut de formalité, et que l'on trouvera toutes ses quittances, je veux et ordonne que les dix-sept cents livres restantes lui soient payées après ma mort, si Dieu me retire du monde avant que je les aye acquittées. C'est la justice, et je l'ordonne pour le repos de ma conscience.

10. Cette Suzanne Brochard est appelée *du Rocher* à l'avant-dernier article du codicille qui suit le testament.

11. La veuve du Marquis laisse trois mille livres (auxquelles un codicille ajoute mille livres) à un nommé Louis Grognet, « ci-devant son portier et ensuite son laquais. »

12. Guillaume-François du Gué de Bagnols, fils de Dreux-Louis (intendant de Flandre et conseiller d'État, beau-frère de Mme de Coulanges, mort en 1709 : voyez le *Journal* de Dangeau, tome XIII, p. 47). Dangeau fait mention de ce fils au 26 avril 1708. Il fut plus tard désigné par la marquise de Sévigné comme exécuteur de son testament de 1721.

13. Voyez tome V, p. 164 et p. 247.

14. Sévigné avait d'abord écrit : « qu'elle a de moi. »

Je supplie M. d'Harouys[15], maître des requêtes honoraire et mon cousin issu de germain[16], et le Révérend Père supérieur de Saint-Magloire[17] de vouloir bien tenir la main à l'exécution prompte et exacte du présent testament, et d'accepter, pour marque de ma reconnoissance et de la profonde estime que j'ai pour eux, le premier une pendule de mille livres à son choix[18], et le second les ouvrages de saint Augustin, tous entiers, bien reliés, en papier médiane[19], et de l'édition des Pères Bénédictins.

Fait à Paris, ce vingt et neuvième septembre, fête de saint Michel, mil sept cent onze, étant, par la miséricorde de Dieu, sain de corps et d'esprit, et j'ai signé :

Charles de Sévigné.

J'ajoute à l'article de Dauphiné, mon cocher, la somme de cent livres : ainsi c'est en tout deux cent cinquante livres de pension viagère que je lui laisse, attendu son grand âge, et l'impossibilité où il se trouveroit de gagner sa vie.

Je révoque l'article de mille livres que j'avois données à du Rocher[20], depuis femme de Martel, puisqu'elle est morte, à notre très-grand regret. Je donne seulement cinq cents francs à son fils, et je donne les autres cinq cents livres à ma paroisse d'Estresles[21], tant pour acquitter ce que je dois pour une grande messe que j'y ai fondée, que pour les pauvres de ladite paroisse.

15. André d'Harouys ou de Harouys, seigneur de la Seilleraye, fils du trésorier des états de Bretagne. C'était lui sans doute que Mme de Sévigné, en 1679, appelait « le petit d'Harouys » (voyez tome VI, p. 158).

16. Sa mère, morte en 1662, était Marie-Madeleine de Coulanges, sœur d'Emmanuel, cousine germaine de Mme de Sévigné.

17. Le supérieur du séminaire de Saint-Magloire (situé tout contre Saint-Jacques du Haut-Pas) était alors le P. de Combes.

18. Nous voyons dans une pièce des archives de M. le marquis de Chabrillan que d'Harouys transporta (le 4 février 1714) ce legs de mille livres à deux autres personnes, six cents à l'une, quatre cents à l'autre.

19. « Papier médiane, » ou plutôt « médian, » papier de moyenne grandeur (entre ce qu'on appelle, en termes d'imprimerie, *grand* et *petit* papier); un des sens de *medianus*, dans le latin du moyen âge, est *mediæ magnitudinis :* voyez le *Glossaire* de du Cange. — L'édition de saint Augustin publiée par les Bénédictins parut à Paris dans les années 1679-1700; elle forme onze tomes en huit volumes in-folio. Il y en a des exemplaires en grand papier, d'autres en papier plus petit. Devons-nous conclure du mot *médiane* qu'on en a tiré d'une troisième grandeur intermédiaire ? Il existe des éditions d'autres ouvrages où l'on a ainsi varié la grandeur du papier. Ainsi du *la Fontaine* in-folio, avec figures d'Oudry (1755-1759), on trouve quatre sortes d'exemplaires : voyez Brunet, *Manuel du libraire*, tome III, colonne 753. — On a réimprimé à Anvers (1700-1703) le *saint Augustin* des Bénédictins; le papier de cette réimpression est moins grand que le petit de l'édition de Paris.

20. Voyez ci-dessus, p. 216, et note 10.

21. Estresles (Étrelles), aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine,

Sur l'article de M. de Bagnols, je le confirme en son entier pour la somme de dix mille livres. Je veux seulement et ordonne que l'on lui donne après ma mort deux mille livres comptant, et le reste de la somme en quatre ans, en payant régulièrement les arrérages comme je l'ai marqué.

Fait à Paris, ce vingt et deuxième mars[22] mil sept cent treize.

CHARLES DE SÉVIGNÉ[23].

TESTAMENT DE LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ.

Nous avons parlé de ce testament ci-dessus, p. 8 des *Additions et Corrections*, d'après une note qu'on nous avait remise. Depuis nous avons vu nous-même l'original dans l'étude de Me Fourchy, successeur de Meunier (chez qui il avait été déposé en 1737), et qui nous a permis d'en prendre connaissance. Il est bien dit dans le premier testament, de 1721, que la Marquise « laisse sa succession dans l'ordre naturel. » Mais dans celui du 6 janvier 1735, qui est de la main des notaires, parce que Mme de Sévigné « ne peut écrire ni signer, attendu la paralysie dont sa main droite est attaquée, » l'ordre naturel est modifié par la clause suivante :

« Et quant au surplus de tous ses biens, après ses dettes payées et ses testament et codicilles accomplis et exécutés, ladite dame donne et lègue tout ledit surplus à tous les enfants puînés de M. le comte de Plelo, son neveu[1], qui se trouveront vivants lors du décès de ladite dame, les faisant et instituant ses légataires universels, pour partager entre eux tout ledit surplus, par égales portions, n'entendant ladite dame comprendre dans le présent legs universel

à sept kilomètres de Vitré, à trois d'Argentré. C'est une des seigneuries énumérées dans l'acte d'enterrement de Charles de Sévigné (voyez ci-dessus, *Additions et Corrections*, p. 22).

22. C'est-à-dire quatre jours avant sa mort, qui arriva le 26 mars 1713.

23. Sur les deux premières pages de la chemise où est enfermée la minute du testament, est écrit un procès-verbal de dépôt, signé des exécuteurs testamentaires : DE HAROUYS (demeurant en son hôtel rue Neuve et paroisse Saint-Étienne du Mont), et DE COMBES ; et des notaires DOYEN et DES ECURES. Nous y apprenons que Charles de Sévigné est mort (le 26 mars 1713) sur les six heures du matin, en sa maison, « sise grande rue du faubourg et paroisse Saint-Jacques et Saint-Philippe dit du Haut-Pas » (et non, comme il a été dit dans la *Notice biographique*, p. 304, au séminaire de Saint-Magloire, ni, comme le supposait une note de la page LIII du tome XI, à l'Institution de l'Oratoire). Le dépôt du testament eut lieu deux heures après la mort (à huit heures du matin). D'Harouys dit que le testament olographe lui a été remis par Messire Joseph Gaffarel, prêtre de l'Oratoire (nommé deux fois dans la *Correspondance*, au tome X, p. 484 et p. 500).

1. D'après les renseignements que nous ont fournis les archives de M. le

le fils aîné dudit feu sieur comte de Plelo qui se trouvera vivant lors du décès de ladite dame, lequel ne pourra rien prétendre audit legs universel, à cause des avantages qu'il aura sur ses frères et sœurs dans les biens de la succession dudit feu sieur son père et dans celle de son aïeul[2]. »

Voici quels sont, dans le testament autographe du 18 juillet 1721, le préambule, et les dispositions relatives aux funérailles :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Comme il n'y a rien de plus certain que la mort et de plus incertain que le moment qu'elle doit arriver, et desirant, auparavant que d'en être prévenue, marquer mes intentions, après avoir invoqué le saint nom de Jésus, mon rédempteur, et imploré le secours de la sainte Vierge et des saints et saintes qui sont dans le ciel, pour m'obtenir de Dieu une bonne mort, j'ai fait mon présent testament, que je souhaite être exécuté.

« Premièrement, je desire que mon corps ne soit enterré que deux jours après mon décès, et qu'en attendant mon enterrement, et le jour qu'il sera fait, il ne soit mis aucune tenture dans le lieu où mon corps reposera, ni dans l'église, ni ailleurs, et qu'il ne soit fait aucune pompe ni cérémonie. Je demande seulement que mon enterrement soit fait le matin, que tous les prêtres et ecclésiastiques habitués de la paroisse où je mourrai y soient appelés, et qu'il soit dit une grande messe sur mon corps, et ensuite qu'il soit inhumé dans le cimetière de ladite paroisse. »

Suit le vœu d'être enterrée comme les feuillantines du faubourg Saint-Jacques, et parmi elles (voyez ci-dessus, p. 8), et un legs de quinze cents livres à ces « dames religieuses », vœu et legs révoqués par le codicille de 1729. La Marquise lègue en outre mille livres pour les pauvres, et charge l'exécuteur testamentaire (du Gué de Bagnols, « qui lui a toujours donné tant de marques de sa bonté et de son amitié ») de les distribuer. Elle lui laisse à lui-même deux mille livres pour une pendule « qu'il mettra dans sa chambre ; elle le fera souvenir de prier Dieu pour moi. »

Dans les autres dispositions, qui sont presque toutes des legs à ses gens, nous remarquons le nom d'une demoiselle de compagnie, de Valière, « qui a

marquis de Chabrillan, les enfants puînés, encore vivants en janvier 1735, du comte de Plelo, tué devant Dantzick en 1734, étaient Louise-Félicité, mariée en 1740 au duc d'Aiguillon; Louise-Amélie, morte en 1743; Élisabeth-Louise, baptisée en mars 1735 (ces deux dernières étaient des jumelles posthumes) ; et probablement Adélaïde-Polyxène, et Louis-Auguste-Scipion, de la mort desquels nous n'avons pu découvrir la date. Le fils aîné, exclu de la succession de sa tante, était Théodore-Cerbonnet de Brehant, comte de Plelo, né en 1725 ; il mourut en 1738.

2. L'aïeul (Jean-René comte de Mauron) ne mourut, nous l'avons dit, qu'en 1738.

demeuré, dit-elle, avec moi, » et qui est morte avant elle, comme nous l'apprend le codicille de 1735. A sa femme de chambre, nommée Champigny, elle laisse par son premier testament deux mille livres, auxquelles, par un codicille du 12 avril 1725, elle en ajoute trois mille; puis encore mille en 1735.

INVENTAIRES FAITS APRÈS LE DÉCÈS DU MARQUIS ET CELUI DE LA MARQUISE (CHARLES) DE SÉVIGNÉ.

Nous avons trouvé dans l'étude de Me Crosse, outre l'original du testament de Charles de Sévigné, l'inventaire fait après son décès, où nous avons relevé quelques détails intéressants. Nous y avons vu, entre autres choses, que par un bail fait pour neuf ans, le 23 avril 1704, les Rochers étaient affermés au sieur de la Goupillière pour quatre mille cinq cents livres par an (et autres charges). La ferme de l'Estremeure, d'après le même inventaire, rapportait quatre mille livres. Il y a un bail fait « par les dames religieuses Ursulines au faubourg Saint-Jacques audit seigneur marquis de Sévigné et à sa femme, pour six années, commencées à Pâques 1712, moyennant onze cent trente livres de loyer par an. » C'est le bail de la maison où Charles de Sévigné est mort. Parmi les papiers sont cotées aussi les « lettres de provision de la charge de lieutenant général pour le Roi (*sic*) des villes de Nantes et comté nantois; » elles sont imprimées ci-dessus, p. 20 et 21. Mentionnons encore la concession d'un banc, pour le Marquis et la Marquise, dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas[1], moyennant cent cinquante livrres, payées comptant, et trente sols de redevance par an. Cette concession est datée du 26 décembre 1703.

La bibliothèque, composée surtout d'ouvrages religieux, tels que la *Bible*, le *Nouveau Testament* de Mons, les *Vies des saints* de Baillet, les *Homélies* de saint Jean Chrysostome, divers écrits de saint Augustin, le livre *de la Perpétuité de la foi* (par Arnauld et Nicole), l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, les *Vérités de la religion* par Abbadie, l'*Année chrétienne* de le Tourneux, etc., de la plupart desquels il a été question dans la *Correspondance*, contenait aussi le *Théâtre* de Corneille, les *Œuvres* de Boileau, celles de Montaigne[2], de Voiture, l'*Histoire de la guerre des Juifs* par Josèphe (sans doute la traduction d'Arnauld d'Andilly), la *Poétique* d'Aristote, un Plutarque, Appian Alexandrin, un Horace, des volumes du *Mercure françois*, l'*Histoire métallique du Roi*, etc. L'inventaire mentionne en outre pour plus de sept mille livres d'ar-

1. Un papier qui se trouve dans les archives de M. le marquis de Chabrillan nous apprend que ce banc était dans la grande nef de l'église, à main droite vers le chœur, sur le devant, et vis-à-vis de la chaire du prédicateur.

2. Qu'on nous permette de profiter de l'occasion que nous offre ici le nom de Montaigne, pour ajouter une note que nous regrettons de n'avoir pas mise plus haut, à sa place, dans les *Additions et Corrections;* elle comble une double acune dans notre commentaire :

« Au tome III, p. 352 et 353, et au tome VI, p. 432, Mme de Sévigné cite ce mot de Montaigne : « Vengeons-nous à en médire. » Ce n'est pas au sujet de la jeunesse, comme elle le dit au tome VI, mais au sujet de la grandeur que

genterie, quelques tableaux, des tapisseries, deux chevaux hors d'âge, évalués quatre cents livres, un carrosse, prisé six cents livres, des meubles, d'autres objets sans importance.

Nous avons eu également entre les mains l'inventaire fait après la mort de Mme Charles de Sévigné, et daté du 10 mai 1737; il est maintenant dans l'étude de Me Fourchy. Il y est question d'un assez grand nombre de portraits et de tableaux. Les portraits sont ceux de Mmes de Sévigné, de Grignan, de Simiane, du cardinal de Retz, etc. Les tableaux représentent des sujets de piété. La bibliothèque se composait de cent trente volumes de dévotion. L'inventaire ne désigne par leurs titres que l'*Année chrétienne*, et la *Vie des saints* de Baillet, très-probablement les mêmes que nous venons de mentionner comme faisant partie des livres de Charles de Sévigné. Dans le relevé des papiers, nous avons remarqué la copie d'un acte passé au sujet du Buron, le 24 décembre 1715, entre M. et Mme de Simiane et Champcartier[3], et le contrat à bail, daté de mars 1735, par lequel l'abbesse du Val-de-Grâce louait à Mme Charles de Sévigné, moyennant six cent douze livres par an, la maison occupée par celle-ci[4].

DOCUMENTS DIVERS.

Nous noterons, pour finir, quelques autres documents, trouvés, comme la plupart des pièces qui précèdent, dans les archives de M. le marquis de Chabrillan. Ils ont par eux-mêmes fort peu d'importance, mais nous présentent cependant quelque intérêt comme concernant les dernières années, jusqu'à présent si peu connues, du marquis et de la marquise (Charles) de Sévigné. Ce sont :

Un billet autographe de Charles de Sévigné, du 5 février 1713, c'est-à-dire du mois qui précéda sa mort; par ce billet, où l'écriture n'est nullement altérée (et c'est pour cette raison et à cause de la date que nous en parlons), il reconnaît devoir à d'Herbaut, marchand de drap, la somme de cent quatre-vingt-douze livres, qu'il promet payer à la Saint-Jean prochaine.

Une lettre écrite de Rennes, à la date du 26 novembre 1713, par Perrin (grand vicaire d'un évêque de Bretagne) à la marquise de Sévigné; elle se termine par ces mots : « Nous élevons les mains au ciel en attendant l'issue des assemblées et conférences de Nosseigneurs nos évêques pour l'acceptation de la nouvelle constitution[1]; tant plus je la lis, tant plus j'admire l'ignorance

Montaigne s'exprime ainsi dans la première phrase du chapitre VII du livre III des *Essais*. »

3. Voyez tome XI, p. 27-29.
4. Voyez ci-après, p. 323.
1. La constitution *Unigenitus*, rendue en 1713 par le pape Clément XI, et qui condamnait cent une propositions extraites du livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire. Cette bulle ne fut pas reçue tout d'abord

commune sur l'héréticité des propositions extraites du P. Quesnel. Le tout soit pour la plus grande gloire de Dieu. »

Des lettres de 1713 de Jean-Baptiste du Breuil, sieur de Champcartier (voyez ci-dessus aux *Additions et Corrections*, p. 130). Il avait acquis de M. et de Mme (Charles) de Sévigné, par contrat du 21 juillet 1700, la terre du Buron, pour le payement de laquelle il fut délégué à payer trente-trois mille livres à Jean-René-François de Brehant, seigneur de Galinée.

Un mot adressé au comte de Mauron, à la suite d'un voyage à Paris, soit par sa cousine germaine Jeanne-Françoise de Brehant, soit par sa tante paternelle Anne de Brehant (morte en 1718), qui furent l'une et l'autre religieuses à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes[2]. Nous le reproduisons avec son orthographe : « Ie beaucoup veu M[e] de Seuigne dont ie estes charmée. C'est une emable femme ; elle ma marqué mille bontés; ie vous en atribue une grande parte; remercie la, ie vous en suplie. »

Des lettres d'affaires, écrites de 1718 à 1732 par François-Augustin Hay de Tizé à la marquise de Sévigné, qu'il appelle « ma chère mère. » Une d'elles porte pour adresse : « Mme la marquise de Sevigné en son hostel, vis-à-vis la fontaine des Carmelites, faubourg Saint-Jacques. »

Un contrat de vente par le marquis de Simiane, comme héritier de Charles de Sévigné, à M. de Lezonnet, des terres de Sévigné et de l'Estremeure, moyennant cent mille livres (7 avril 1715)[3].

Des baux et des quittances se rapportant presque tous à des logements loués par la marquise de Sévigné après la mort de son mari :

1[er] octobre 171., bail pour six ans avec les religieuses de Sainte-Ursule du faubourg Saint-Jacques;
1714, quittance de 50 livres pour un quartier de l'appartement qu'elle occupe chez les bénédictines de Notre-Dame de Liesse[4];
23 juin 1717, autre bail pour neuf ans avec les mêmes;
30 octobre 1720, désistement de ce dernier bail;
30 mars 1729, bail pour six ans avec les religieuses du Val-de-Grâce[5];

unanimement. Dans une assemblée de quarante-neuf évêques tenue le 25 janvier 1714, sous la présidence du cardinal de Noailles, quarante l'acceptèrent; neuf furent d'avis d'attendre des explications.

2. Voyez la *Généalogie de la maison de Brehant*, p. 100, 2° C et 8°.

3. Ce contrat a été mentionné ci-dessus, p. 129, mais le prix de la vente n'avait pas été indiqué.

4. Les bénédictines de Notre-Dame de Liesse, après avoir demeuré en divers lieux depuis 1636, s'étaient fixées au bout de la rue de Sèvres vers l'an 1663. — Les religieuses mentionnées dans les autres baux et quittances étaient établies dans la grande rue du faubourg Saint-Jacques, les ursulines depuis 1612, les bénédictines du Val-de-Grâce depuis 1621, les feuillantines depuis 1623. Voyez l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf (Paris, 1754), tome I, p. 251, et tome I, 2° partie, p. 452.

5. Il faut, en tenant compte de cette pièce, corriger ci-dessus (p. 135, ligne 1), dans une addition au tome XI qui nous avait été communiquée,

1729, quittance de 462 livres, 10 sous (dont 12 livres, 10 sous pour le vin), pour un quartier de sa pension et de celle de deux femmes de chambre, chez les religieuses feuillantines ;

14 juin 1731, quittance de 200 livres du loyer de l'appartement qu'elle occupe à Vanvres, par bail, jusqu'en 1733;

19 mars 1735, autre bail pour six ans avec les feuillantines;

1729 à 1736, quittances de 150 livres pour quartiers de loyer de la maison louée par Mme de Sévigné, appartenant au Val-de-Grâce.

ADDITION RELATIVE A L'OPUSCULE DE PAULINE DE GRIGNAN,

dont M. Rouard a retrouvé un exemplaire manuscrit dans la bibliothèque d'Aix.
(Voyez ci-dessus, p. 145 et suivantes.)

Un autre exemplaire manuscrit de cet *Opuscule*, dont, comme nous l'avons dit, il avait été répandu des copies dans la famille, est ainsi mentionné dans le *Supplément* à la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong (nouvelle édition par Fevret de Fontette, Paris, 1775, tome IV, Supplément du tome I, p. 336, nº 11464) :

« *Histoire de l'abbé de Suze*[1], *événement édifiant;* par Mlle Pauline de Castellane, in-4º.

« Ce manuscrit est conservé à Avignon, dans la bibliothèque de M. de Cambis, et fait partie du nº 124 de son catalogue imprimé. Mlle de Castellane étoit fille de François de Castellane, Adhémar de Monteil, comte de Grignan, et de Françoise-Marguerite de Sévigné. Elle avoit environ dix ans[2] lorsqu'elle composa cet ouvrage; son style est noble, fin, délicat, varié, sans aucune affectation et nul art apparent. Elle épousa dans la suite le marquis Louis de Simiane, et est morte à Aix en 1737, s'étant distinguée par ses vertus comme par son esprit. »

Ce curieux article du savant répertoire bibliographique nous a été indiqué par M. de Sainte-Beuve, juge au tribunal de la Seine.

la date de 1735, et y substituer 1729. A la ligne suivante de cette même addition, on a imprimé par erreur 1739, au lieu de 1737.

1. Nous aurions pu faire remarquer, au sujet de ce nom, qu'un abbé de Suze, de la même famille peut-être, est nommé au tome XI, dans la lettre 65 de Mme de Simiane, p. 127 et 128.

2. C'est un chiffre bien moins probable que celui de treize ans donné par Perrin. Voyez au tome XI, la *Notice* de M. Anatole de Gallier *sur Mme de Simiane*, p. 4, note 2.

A cette addition nous en joignons une autre qui nous est également communiquée par M. de Sainte-Beuve. C'est la fin d'une lettre écrite, le 5 mai 1728, à une personne dont on n'a pu découvrir le nom, par la célèbre actrice Adrienne le Couvreur[1]. Il y est parlé avec grand éloge de Mme de Simiane, et nous y avons en même temps un écho du bruit que firent les premières éditions de Mme de Sévigné :

« Je suis très-touchée et très-flattée que Mme la marquise de Simiane m'honore de son souvenir ; je la fus ici de ses premières paroles comme si j'eusse connu dès lors tout le prix de son suffrage et de ses bontés. Jugez de ce que j'en pense présentement que j'ai lu, relu et admiré les lettres de Mme de Sévigné, et présentement que vous m'assurez qu'elle se souvient de moi à cent lieues ou environ. Je demande souvent de ses nouvelles à Mme de Fontaine-Martel, qui m'a fait l'honneur de me montrer, cet hiver, une de ses lettres, que je trouvai digne d'elle. C'est tout dire selon moi, car je sais[2] tout ce que l'on peut sentir pour quelqu'un que l'on n'a pas eu l'honneur de voir davantage. Il est des impressions qui ne s'effacent ni par l'éloignement, ni même par la mort, et qui ne feroient que croître par la présence. C'est à vous que je dis tout ceci, de pure abondance de cœur ; vous en userez comme il vous plaira ; mais ménagez-moi, et sur toute chose conservez précieusement cette connoissance. Je vous trouverois bien heureux si vous lui paroissiez digne de son amitié : il me semble que l'on n'en fait plus de cette espèce. Ce que l'on appelle grâce et esprit aujourd'hui est bien différent. Adieu, Monsieur.... »

Cette lettre a été imprimée, avec une autre d'Adrienne le Couvreur, aux pages 148-155 des *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires inédits* (1726 à 1816), recueil tiré du portefeuille de Suard, et publié par M. Charles Nisard (Paris, Michel Lévy, 1858, in-12).

1. Mlle le Couvreur est nommée deux fois dans les lettres de Mme de Simiane (voyez tome XI, p. 239 et p. 272). — Nous corrigerons à ce propos une faute qui s'est glissée dans notre *Table* (tome XII, p. 126) : à l'article COUVREUR (Adrienne le), il faut effacer les premiers chiffres XI, 239, et remplacer le dernier chiffre 329 par 239.

2. Ne faut-il pas plutôt lire : « je sens » ?